LE DEVOIR
FAIS CE QUE DOIS

HOTEL La Saprinière
SUMMUM DE L'HOSPITALITÉ AU QUÉBEC
GASTRONOMIE
REPOS
VAL-DAVID: (819) 322-2020
MONTRÉAL: (514) 866-8262

Vol. LXIX - No 259 | Périodes nuageuses. Maximum 10. | Montréal, mercredi 8 novembre 1978 | Férie | 25 CENTS

Ottawa rendra Nordair à l'entreprise privée

AU SOMMAIRE

■ La chronique de Pierre O'Neill — page 3
■ Pour démarginaliser un enfant: un éditorial de Lise Bissonnette
■ L'étapisme du peuple: un commentaire de Jean-Claude Leclerc — page 4
■ La raffinerie de Saint-Hilaire aspire à l'intégration verticale — page 15
■ Saint-Eustache exige $2,6 millions pour la fuite d'essence — page 17
■ La popularité des huîtres augmente avec les prix — page 19

par **Michel Nadeau**

La compagnie Nordair restera une entreprise privée et le gouvernement fédéral a l'intention de se départir des actions de ce transporteur régional d'ici douze mois.

C'est ce qu'a indiqué hier le ministre fédéral des Transports, M. Otto Lang qui a indiqué que le cabinet avait approuvé la transaction permettant à Air Canada de prendre le contrôle de la firme montréalaise. Toutefois, la société aérienne nationale remettra aussitôt au gouvernement fédéral la totalité des actions ainsi acquises. Ottawa s'engage à trouver un acheteur privé dans moins d'un an.

Cette décision remet dans la balance le sort de 800 emplois spécialisés au Québec. L'acquisition de Nordair par une compagnie ontarienne pourrait signifier le démembrement ou le déplacement de cette compagnie vers l'Ontario. On se rappelle que la compagnie Great Lakes Airways a manifesté à plusieurs reprises son intérêt pour Nordair. Quelques dollars de plus ont permis à Air Canada de l'emporter lors de la surenchère.

Se contentant de manifester son opposition à la transaction Air Canada-Nordair, le gouvernement du Québec n'a jusqu'à maintenant proposé aucune autre solution. Le ministre des Transports, M. Lucien Lessard, doit préciser sa politique dans ce domaine dans un Livre vert sur les transports qui devrait être publié prochainement.

De son côté, l'Ontario a multiplié les pressions pour empêcher la ratification de l'entente entre Air Canada et Nordair. Toronto ne cache pas ses sympathies pour Great Lakes Airways. Le gouvernement ontarien connait bien l'importance de ce secteur puisqu'il possède sa propre société d'État aérienne, NorOntair.

Pour sa part, M. Lang n'a pas écarté la possibilité d'une fusion de Nordair avec Eastern Provincial Airways, Quebecair ou Great Lakes Airways. La première

Voir page 6: Ottawa rendra

Québec autorise une hausse de 38% des tarifs d'électricité

par **Bernard Descôteaux**

QUEBEC — L'augmentation des tarifs d'électricité sera moins élevée que ce qu'avaient demandé les autorités de l'Hydro-Québec, mais elle atteindra néanmoins un total de 38% en moyenne pour les trois prochaines années.

Le ministre délégué à l'Energie, M. Guy Joron, a rendu publique hier la décision prise par le gouvernement à ce propos, prenant bien soin d'indiquer que pour le plus grand nombre de consommateurs, cette hausse sera moins forte. Ceux qui consomment moins de 900 kwh, verront en effet leur facture d'électricité s'accroître que de 10% en moyenne par année au cours de cette même période de trois ans.

C'est à la fin de septembre que l'Hydro-Québec avait présenté ses demandes tarifaires devant une commission parlementaire. Les hausses moyennes demandées étaient de 15,9% pour 1979, de 15,8% pour 1980, et de 10% pour 1981, soit au total 42%. C'est pour la catégorie domestique que les demandes étaient les plus fortes, soit de 16,9% en 1979 ainsi qu'en 1980 et le 10,9% en 1981. Ces demandes avaient été mal accueillies par l'opposition qui n'avait pas manqué de noter la disproportion de ces demandes avec les hausses de salaires, tandis que le ministre lui-même émettait certaines réserves.

Quelques jours après le dépôt par l'Hydro-Québec de ses demandes tarifaires, M. Joron avait demandé aux dirigeants de la société d'Etat de lui soumettre un nouveau projet de tarification. C'est ce dernier projet que le Conseil des ministres a étudié et finalement approuvé.

Selon le règlement adopté, les hausses moyennes seront de 13,7% en 1979, de

Voir page 6: Québec autorise

Le chômage à son plus bas niveau depuis un an

OTTAWA (CP) — Le gouvernement et l'opposition ont bien accueilli hier les chiffres de Statistique Canada indiquant que le taux de chômage au mois d'octobre était le plus bas atteint depuis un an, mais un critique insatisfait a vite fait remarquer que ce progrès serait rapidement annulé dès que les effets de la hausse des taux d'intérêt se feraient sentir.

Après ajustements pour les fluctuations saisonnières, le taux de chômage en octobre s'établissait à 8.2% alors que, depuis le début de l'année, il était de l'ordre de 8.5%.

Ce taux de 8.2% en octobre était le plus bas inscrit aux dossiers de Statistique Canada depuis le mois d'août 1977. Le mois dernier, on comptait 798,000 chômeurs au Canada, en comparaison de 854,000 en septembre. Durant ce même mois d'octobre, on a compté 10,282,000 personnes au travail, en comparaison de 9,920,000 l'année précédente, à la même époque.

Le ministre des Finances, M. Jean Chrétien, est satisfait de ces résultats, mais le leader du Nouveau parti démocratique aux Communes, M. Ed Broadbent, a fait remarquer que ces chiffres montraient aussi que 11,000 emplois avaient disparu dans le secteur manufacturier depuis le mois de septembre.

Cette diminution du nombre d'emplois dans le secteur manufacturier est très inquiétante, a souligné M. Broadbent, et elle pourrait facilement être attribuable aux six hausses du taux d'intérêt décrétées cette année par la Banque du Canada, dont les trois dernières au cours des deux derniers mois.

L'opposition maintient que ces hausses, dont la plus récente est entrée en vigueur lundi, se traduiront par une hausse du taux de chômage. Le taux d'intérêt de la Banque du Canada, le baromètre de l'économie, est à 10.75%.

M. Chrétien a soutenu hier qu'au contraire le gouvernement avait réussi à créer des emplois malgré l'augmentation

Voir page 6: Le chômage

Développement économique

Les onze ministres font l'unanimité

par **Claude Turcotte**

OTTAWA — Un événement rare s'est produit hier à Ottawa. Les 11 ministres de l'Industrie au cours d'une conférence fédérale-provinciale ont atteint une unanimité parfaite quant aux objectifs et à la coordination nécessaires pour assurer la consolidation et le développement de l'industrie au Canada.

Le ministre de l'Industrie du Québec, M. Rodrigue Tremblay, s'est joint à tous ses collègues pour affirmer qu'il venait d'assister à l'une des plus fructueuses conférences auxquelles il lui a été donné de participer. « Il y a, a-t-il dit, une volonté politique de coopérer avec les provinces pour aider l'industrie ».

Au terme de leur journée de délibérations, les ministres ont émis un long communiqué comprenant plusieurs recommandations qui seront maintenant soumises à l'attention des premiers ministres lors de leur grande conférence sur l'économie à la fin du mois. La seule crainte de M. Tremblay hier était de voir M. Trudeau rejeter l'approche proposée par les ministres de l'Industrie.

Pour la première fois en effet depuis plusieurs années (sept ou huit ans) les ministres de l'Industrie s'entendent pour donner une priorité réelle au développement économique, ce qui implique dans un premier temps la préservation ou la consolidation des industries existantes, dont celles des secteurs mous au Québec et d'autres comme les pâtes et papiers.

À cette fin, les ministres provinciaux ont reçu l'appui de leur homologue fédéral, M. Jack Horner, qui pour sa part perçoit l'opération qui s'amorce comme nécessaire au moment où se déroulent

Voir page 6: Les onze



Des manifestants pro-arabes ont dénoncé, hier à Ottawa, la présence du premier ministre d'Israël, M. Menachem Begin. Ce dernier s'y était amené la veille à bord d'un avion du gouvernement canadien, en provenance de New York. (Photolaser CP)

Maintien démocrate aux USA

WASHINGTON (AFP) — Les Démocrates, comme prévu, semblaient hier soir devoir conserver l'essentiel de leur large majorité au Congrès à l'issue des élections législatives aux Etats-Unis.

Les Républicains ont toutefois remporté plusieurs succès spectaculaires dans le Midwest. Ke G.O.P. (Grand Old Party) a balayé l'héritage politique d'Hubert Humphrey dans le Minnesota remportant les deux sièges de sénateurs de cet état. Les Républicains ont également récupéré les postes de gouverneur du Wisconsin et du Dakota du Sud. Dans l'Illinois le dénateur Charles Percy et le gouverneur James Thompson ont résisté à de solides défis démocrates.

Sur la côte est et dans le sud, où les résultats étaient pratiquement tous connus à 22 h 30 locales, les Démocrates ont repris les postes de gouverneurs de Caroline du Sud et du Maine et remporté les sièges de sénateurs dans le New Jersey et le Massachusetts, battant dans cet état Edward Brooke, le seul noir du Sénat, et préservant leurs postes de gouverneurs dans les Etats de New York et du Massachusetts.

Les abstentions qui pourraient atteindre un niveau record depuis la seconde guerre mondiale, selon une étude de Louis Harris, n'ont pas, semble-t-il, favorisé, comme cela aurait paru logique, le parti républicain qui au Congrès et au niveau local va demeurer une formation politique très minoritaire.

Les espoirs présidentiels républicains pour 1980, le sénateur Howard Baker (Tennessee) et le gouverneur James Thompson (Illinois) ont cependant été réélus avec des marges qui préservent leurs ambitions.

Les femmes ont remporté deux importants succès avec l'élection de Mme Nancy Landon Kassebaum comme sénateur du Kansas et la réélection de Mme Ella Grasso dans le Connecticut. Le Mississippi va pour la première fois depuis la guerre civile être représenté au Sénat par un sénateur républicain.

Enfin, les premiers résultats indiquent que la "révolte fiscale" partie en juin en Californie s'est étendue à au moins six Etats ou des référendums portant sur des réductions d'impôts semblent devoir aboutir à des résultats favorables à celles-ci.

Parmi les principales personnalités réélues on relève surtout les noms des sénateurs républicains Charles Percy (Illinois) et Strom Thurmond (Caroline du Sud), l'un des derniers représentants intransigeants du "vieux sud". Par contre, l'ère du gouverneur de l'Alabama Georges Wallace est bien finie. Il ne pouvait pas se représenter pour un troisième mandat et un démocrate, comme prévu, lui succèdera.

Enfin, chez les Démocrates, Bill Bradley, une des grandes vedettes de basket-ball américain, devient sénateur du New Jersey enlevant ainsi ce siège au parti républicain. Le sénateur sortant Clifford Case avait été éliminé lors des élections primaires.

Voir page 6: Victoire

Israël prépare l'économie de la paix

3) Pourquoi on ne veut pas d'une usine GM

par
Michel Nadeau

Notre confrère rentre d'un voyage en Israël et dans les territoires occupés où il a rencontré plusieurs hauts fonctionnaires et hommes d'affaires israéliens. Dans une série de quatre articles, il analyse l'évolution récente de la conjoncture économique qui explique en bonne partie les développements des derniers mois sur la scène politique. Ce séjour a été préparé par l'organisme State of Israel Bonds.

HAIFA — « Ce pays manque d'entrepreneurs dans le domaine industriel. Rares sont ceux qui veulent prendre des risques dans le secteur manufacturier."

Celui qui tient ces propos n'est pas le président d'une chambre de commerce québécoise mais bien un des hommes d'affaires les plus importants d'Israël, M. Uzia Galil, président de Elron Electronic Industries.

Dans son bureau situé au milieu du parc industriel de Haifa, tout près de l'Institut israëlien de Technologie, « Technion », M. Galil parle fort simplement de ses projets, des problèmes de son pays... La moquette se fait rare dans les bureaux d'hommes d'affaires en Israël. Tout comme le port de la cravate semble être une mode en nette régression.

« Notre pays demeure un immense chantier. Cependant, il est dommage que les gens ne s'intéressent qu'à l'immobilier, la finance ou le tourisme. C'est dans ces secteurs qu'on peut faire le plus d'argent rapidement. »

Cette double pénurie de capitaux de risque et d'entrepreneurship pousse Israël à chercher ailleurs l'expertise nécessaire pour développer le secteur secondaire.

Toutefois, on n'est pas prêt à ouvrir la porte à tout venant. Même si Israël cherche vigoureusement à accentuer son industrialisation, les responsables du ministère de l'Industrie et du Commerce veulent des projets viables qui correspondent à l'étrange réalité de ce pays privé complètement de matières premières et de source d'énergie.

Le responsable de l'organisme chargé d'étudier les projets d'investissements étrangers, M. Rafael Benvenesti précise: « Israël ne veut pas succomber à la tentation d'une usine de fabrication d'automobiles ou d'une aciérie. Nous n'avons ni le marché suffisant ni les possibilités d'exportation dans un bassin environnant pour justifier l'existence de telles entreprises. Israël n'a pas de charbon, ni de minerai de fer; la création d'une aciérie nationale serait artificielle. »

Mais il y a aussi une raison politique qui est peut-être plus importante encore. En raison d'une pénurie relative de main-d'oeuvre en Israël, des projets gigantesques attireraient les travailleurs arabes des pays voisins. Or, le pays veut à tout prix éviter une « prolétarisation » raciale en bâtissant une économie à partir d'un « cheap labour » venu d'ailleurs.

Au lendemain des accords de Camp David, le ministre du Travail et des Affaires sociales, M. Israel Katz, faisait une importante déclaration, destinée surtout aux Egyptiens: « Qu'il y ait la paix ou non, les portes d'Israël ne doivent pas être grandes ouvertes à des vagues massives de travailleurs étrangers ».

Déjà, les 500,000 Israéliens arabes sont nettement sous-représentés dans l'échelle des revenus et dans le système scolaire. L'arrivée de travailleurs manuels ne ferait qu'amplifier un malaise interne dans un pays entouré d'ennemis. On ne veut pas de Chicanos traversant les rives du Jourdain ou du Nil.

Aussi, il y a un calcul démographique bien simple. Les trois millions de Juifs en Israël ont un taux de natalité assez faible. La venue d'un grand nombre d'Arabes, dont le taux de natalité est le double de celui des Juifs, pourrait à long terme faire perdre à ceux-ci le contrôle des institutions.

Voilà pourquoi les 1,2 million de Juifs des territoires occupés ne deviendront jamais citoyens israéliens. Une annexion porterait à 1,7 million le nombre d'Arabes qui dans une ou deux générations, deviendrait plus nombreux que les Juifs. Ceux-ci connaissent trop les inconvénients d'être minoritaires dans un pays. L'exemple du Liban où la majorité chrétienne est devenue minorité n'a que confirmé leur conviction profonde d'éloigner ce péril.

Ainsi, l'économie doit progresser à partir du seul avantage comparatif que possède Israël par rapport à ses partenaires commerciaux: une main-d'oeuvre très spécialisée qui a l'avantage d'être bon marché!

Sur 1,2 million de travailleurs, on compte pas moins de 111,000 diplômés universitaires et 182,000 techniciens. Les salaires versés à ces derniers ne dépassent pas la moitié de la rémunération payée en Europe ou aux Etats-Unis. En 1982, ces chiffres passeront à 141,000 et 224,000 respectivement.

Avec une minutie sans défaillance, les autorités doivent ajuster l'offre et la demande.

Toute possibilité de chômage doit être écartée. Pour Israël, le plein emploi n'est pas seulement un objectif économique; c'est une nécessité qui devient une obsession. Un taux élevé de chômage signifierait la fin de l'arrivée de nouveaux immigrants, une ressource dont Israël a besoin pour croître. L'inflation battra tous les records avant que l'on accepte de sacrifier des emplois pour contenir la hausse des prix. L'alternative des économies modernes, chômage ou inflation, n'existe pas en Israël.

Dans cette veine, le gouvernement cherche à créer des emplois qui correspondent aux caractéristiques de la main-d'oeuvre israélienne. Jusqu'en 1973, l'afflux d'investissements étrangers apportait une solution à ce problème alors que la guerre d'octobre a fait dégringoler de $185 millions à $44 millions seulement en 1976 le niveau net des investissements étrangers.

Depuis un an, Israël a décidé de réagir en se lançant dans une vaste offensive visant à séduire les hommes d'affaires européens et nord-américains.

A l'argument de la main-d'oeuvre spécialisée, on a ajouté deux avantages of-

Voir page 2: Israël prépare

LOUEZ UNE
1978 Plymouth Sapporo
17.95 PAR JOUR (24 HRES)
MILLAGE ILLIMITÉ
RÉSERVEZ:
Complexe Desjardins 284-9258
5255 Papineau 526-9137
7665 Lacordaire 254-7146
AUTOHOST

Rôtisserie
Au Poulet Doré
340 est, rue Sainte-Catherine
près de Saint-Denis
288-2441

Israël prépare l'économie de la paix

suite de la première page

ferts aux investisseurs: un accord de libre-échange avec le Marché commun et un généreux programme de subventions aux nouvelles entreprises.

En 1976, Israël a conclu discrètement une entente avec la Communauté économique européenne qui permet aux firmes israéliennes de vendre dans ces pays sans payer de droits de douane. Une société américaine peut ainsi bâtir une usine en Israël et, écouler sa production en Europe sans rencontrer de barrières douanières.

Mais il fallait ajouter le glacage des subventions. A ce chapitre, Israël a mis le parquet rejoignant presque l'Irlande au grand tableau de la prodigalité.

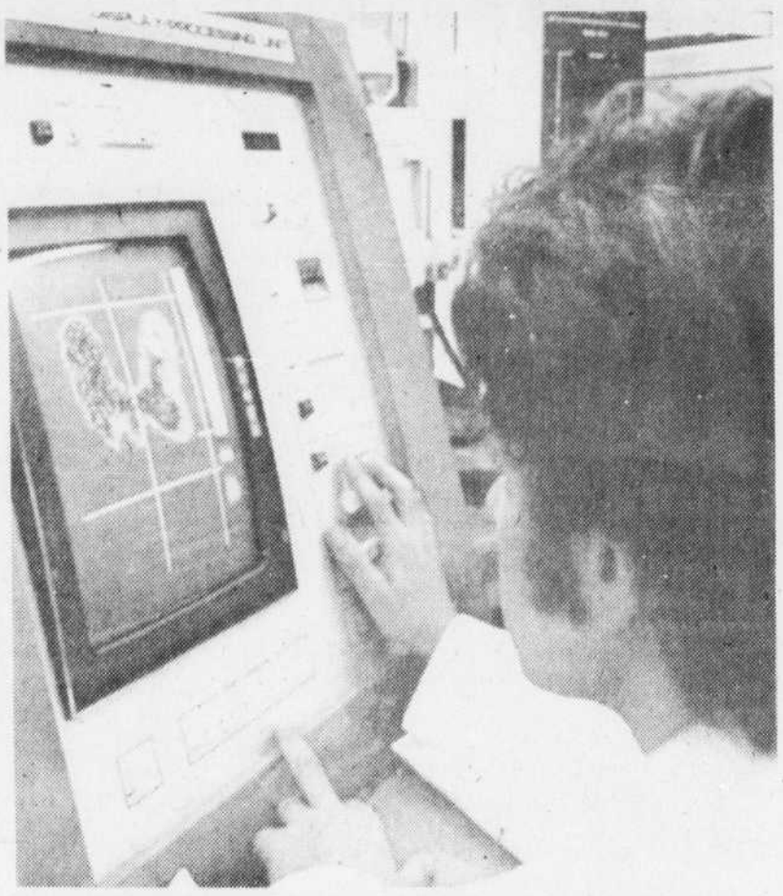
Voici ce que peut contenir le catalogue de primes: subventions de 15% ou de 30% du coût du capital selon les régions, prêt allant jusqu'à 40% de l'investissement remboursable en dix ans, amortissement de l'équipement sur deux ans, taux d'imposition de 30% seulement, crédit de 25% pour les inventaires, assurance contre l'inflation israélienne...

Israël compte ainsi poursuivre son industrialisation en développant une technologie très poussée. En sept ans, les exportations de produits industriels sont passés de $400 millions à $1,5 milliard l'an dernier.

Le gouvernement ne mesquine pas sur le financement de la recherche; des subventions remboursent jusqu'à 80% des dépenses faites par les compagnies.

Pour Elron Electronic, par exemple, l'Etat a versé les deux tiers du million de dollars consacré l'an dernier à la recherche.

Toutes les institutions d'enseignement ont des liens étroits avec les entreprises. Par exemple, le célèbre Weismann Institute de Tel Aviv a mis sur pied une firme qui s'appelle Yeda et qui veille à ce que les travaux des chercheurs (plus de 600) aboutissent de façon pratique.



Mis au point par Elron Electronic, cet appareil reproduit en couleurs sur un écran toutes les formes du coeur en mouvement. Une caméra électronique retransmet les ondes émises par un liquide absorbé par le patient.

Il ne faut pas croire cependant que toute la recherche se situe dans les domaines appliqués. Environ la moitié de la recherche effectuée en Israël demeure au niveau des sciences pures.

C'est ainsi que ce pays a probablement le plus de brevets per capita au monde. Et l'industrie n'hésite pas cependant à s'en servir!

Ainsi en quelques années, Israël a développé une technologie inégalée dans les secteurs de l'irrigation et de l'énergie solaire utilisée à des fins résidentielles. Plus de 25% des systèmes de chauffage de l'eau utilisent le soleil comme source d'énergie.

Mais l'élément le plus renversant est de voir comment dans des secteurs comme le textile ou le bois, les firmes sont parvenues à se tailler une place importante sur

Dans le secteur du textile, on a commencé, il y a quelques années, à fabriquer des tissus et des vêtements. Les dirigeants d'entreprises ont vite constaté qu'il n'était pas possible de concurrencer les producteurs de l'Extrême-Orient. Au- le marché international.

Au Kibbutz Alikim, près de la Mer de Gallilée, on importe des billots de bois d'Okoumé du Gabon qui sont transformees en contre-plaque. Mais au lieu d'exporter de façon brut, (comme au Québec) on enduit ces contre-plaqués de matériaux décoratifs de toutes sortes, accroissant ainsi sensiblement la valeur ajoutée. jourd'hui, Israël monte rapidement au palmarès de la haute couture internationale. Le dernier salon d'automne a attiré 600 acheteurs étrangers dont plusieurs firmes françaises.

Dans le domaine de l'horticulture, les producteurs ont innové par une exploitation rationnelle d'immenses champs de fleurs. Tous les matins à l'aéroport Ben-Gurion, trois Boeing 747 s'envolent vers l'Allemagne et les Etats-Unis, chargés de roses et d'oeillets miniatures.

Le boycott, lancé par les pays arabes, il y a plusieurs années a frappé durement Israël. Ainsi, les Japonais hésitent à faire du commerce avec ce pays de crainte des représailles arabes.

Cette situation a toutefois eu l'avantage de forcer Israël à innover en créant sur place des produits locaux faute d'avoir accès aux grandes marques internationales. C'est ainsi que dans les grands magasins Supersol (propriété de M. Charles Bronfman) la très grande majorité des produits portent l'étiquette « Made in Israel ».

Ne pouvant compter sur un vaste marché régional, Israël a opté pour des entreprises de transformation à l'échelle nationale et le développement d'une technologie orientée vers les pays industrialisés de l'Europe et d'Amérique du Nord. Dans ce contexte, les accords avec l'Egypte risque de ne pas changer grand-chose.

Demain: la paix ne fera pas verdir le désert.

Vance au Canada, les 21-22 novembre

OTTAWA (PC) — Le secrétaire d'Etat américain, M. Cyrus Vance, fera une visite officielle au Canada les 21 et 22 novembre prochains, a annoncé à Ottawa le ministère canadien des Affaires extérieures.

La visite de M. Vance, qui répond à une invitation du ministère des Affaires extérieures, M. Don Jamieson, sera l'occasion d'un échange de vues sur un certain nombre de questions bilatérales et sur des questions internationales d'intérêt commun.

MM. Jamieson et Vance se sont rencontrés officiellement et officieusement à plusieurs reprises au cours des deux dernières années. Tout récemment, ils ont collaboré étroitement au sein du « groupe des cinq » qui oeuvre en vue d'un règlement pacifique de la question namibienne.

Des curés s'engagent dans la bataille de la Cadbury

par Louis-Gilles Francoeur

Les pasteurs d'une dizaine de paroisses touchées par la fermeture prochaine de la compagnie Cadbury, dans l'Est de la métropole, ont signé une déclaration sans précédent condamnant cette décision à caractère purement « économique » parce qu'à leur avis ses répercussions sociales et humaines ont été complètement ignorées.

La déclaration des curés a été signée d'autre part par Mgr Jean-Marie Lafontaine, le Vicaire général de l'archevêché de Montréal, qui agissait comme porte-parole du groupe avec le pasteur de la paroisse Saint-Pierre-Claver, M. Robert Lambert, dont les fidèles sont les plus touchés par cette fermeture qui entraînera quelque 500 mises à pied.

Mme Stella Baudot, de la Société Saint-Vincent-de-Paul de Montréal, a apposé sa signature sur le même document depuis que les 350 sections de la région métropolitaine ont décidé de contester activement à leur façon cette fermeture.

C'est au nom de la doctrine sociale de l'Eglise et par « solidarité » avec leurs « fidèles qui vont se retrouver sur le pavé », que les pasteurs ont posé ce premier geste qui condamne les fermetures unilatérales, sans consultation avec les syndicats et les représentants des milieux impliqués. Dans un deuxième temps, les curés des paroisses touchées ont réclamé l'intervention du gouvernement dans ce type de dossiers, précisant qu'une loi devrait fournir l'« encadrement minimum » en vue de limiter les effets négatifs des fermetures.

Mais si la nécessité de lois apparaît évidente aux pasteurs, c'est aux hommes d'affaires qu'ils se sont adressés, leur demandant d'afficher dans ce domaine « une véritable conscience sociale ».

« Aucun employeur n'a le droit, dit la déclaration des pasteurs, de prendre une décision de fermeture sans égard à la dimension sociale que comporte toute entreprise d'affaires. A la lumière des principes sociaux chrétiens, nous disons que l'entreprise économique, quelle qu'elle soit, est ordonnée au développement de tous ceux qui y participent ou en reçoivent des services et non au seul profit des actionnaires. »

« Les entrepreneurs, poursuit la déclaration, doivent sans doute assurer la rentabilité de leurs établissements. Ils sont par là créateurs d'emplois et contribuent, par leurs investissements, au développement d'une région, à la production de biens nouveaux. C'est dire alors que leurs initiatives ont une portée sociale qui dépasse largement les profits recherchés. Définir une entreprise à partir de la seule recherche du profit, c'est en fausser le sens. C'est oublier qu'elle doit servir au mieux-être de ceux qui y consacrent leurs énergies physiques, leur esprit, leur coeur et de ceux qui bénéficient de ses activités. Dans l'optique sociale chrétienne, la propriété des biens est une gérance qui doit être exercée au profit des autres. »

Les pasteurs se sont penchés sur cette fermeture pour savoir si la Cadbury avait respecté les « droits acquis » de ses travailleurs, si la compagnie s'était préoccupée des « répercussions » de ses décisions sur le milieu, si elle avait cherché une « concertation loyale » avec les syndicats, les corps intermédiaires et les pouvoirs publics. La réponse à toutes ces questions a été négative et les pasteurs ont décidé de s'associer activement au boycottage des produits Cadbury, initiative décrite par le curé Lambert comme « une réaction de dignité des travailleurs syndiqués » et de la CSN.

Les signataires du document pastoral ont publié leur prise de position dans les semainiers paroissiaux et Mgr Lafontaine a ajouté que le prochain bulletin diocésain en ferait autant. Le Vicaire général de Montréal a précisé que le Conseil de la pastorale allait être incessamment saisi du problème sans préjuger des décisions qui pourraient y être prises. Le Conseil se réunissait hier soir.

Mgr Lafontaine a dit que ce n'était pas la première fois que le clergé s'impliquait dans une bataille syndicale. Il a cité notamment l'exemple de Tricofil. Mais les « mouvements de la base » au sein du clergé sont plus rares. En 1949, lors de la célèbre grève de l'amiante, on avait vu de nombreux représentants du clergé et des centaines de fidèles s'engager activement en faveur des mineurs en grève.

Les signataires feront campagne, comme la Saint-Vincent-de-Paul et ses nombreux militants, en faveur du boycottage. Mais ils ont indiqué qu'ils auraient préféré une « action plus positive » en vue d'empêcher cette fermeture, ce qu'ils souhaitent si d'autres cas semblables devaient se produire.

Les pasteurs ont souligné que plusieurs travailleurs, qui seront mis à pied dans une semaine, auront de grandes difficultés à se reclasser après 10, 15 et même plus de 20 ans de service au profit du même employeur. Le salaire de trois mois, qui leur sera versé en guise de paye de départ, leur semble bien mince à côté des besoins des familles en cause.

OCQ: Johnson prêt à négocier les départs

(par Louis-Gilles Francoeur) — Le ministère du Travail est « prêt à négocier la démission des trois membres de l'Office de la construction du Québec, si tel est leur voeu ».

C'est ce qu'a fait savoir hier le porte-parole du ministre en réponse à une déclaration de M. Roger Carbonneau, un des trois membres de la direction de l'OCQ, que La Presse rapportait hier. M. Carbonneau déclarait notamment: « Si l'on veut me forcer à démissionner, je négocierai ma démission mais pour le moment, il n'en est pas question. »

Le ministère du Travail préférerait toutefois que les trois membres de l'OCQ remettent leur démission d'eux-mêmes afin de permettre à l'OCQ de « sortir du cafouillis administratif » qui le caractérise, selon l'expression utilisée par M. Pierre-Marc Johnson.

A l'Assemblée nationale, où le dossier faisait à nouveau l'objet de questions hier, M. Johnson a précisé qu'il venait de transmettre le rapport du vérificateur général au ministère de la Justice pour examen.

Le porte-parole du ministre a précisé qu'il s'agissait là d'une « procédure normale lorsque ça regarde drôle ». Le rapport, qui confirme les éléments du dossier publié le 6 juin dernier par LE DEVOIR, n'indique pas que les membres de l'OCQ sont « malhonnêtes » mais que « l'on remet en question au ministère leur compétence à diriger un organisme de cette importance », a ajouté le porte-parole du ministre.

M. Johnson et son adjoint, qui ont saisi hier au vol l'offre d'une négociation des conditions relatives à la démission des trois membres de l'OCQ, ont insisté pour dire que la loi les nommait pour 10 ans et qu'à moins d'un amendement à la loi, il était difficile de les forcer à partir, sauf motif sérieux.

« Compte tenu du fait que le vérificateur général a reconnu la présence d'irrégularités au sommet de cet organisme, qui était sensé être à l'épreuve de toute attaque et qui était sensé faire le ménage dans l'industrie, nous on pense que la direction actuelle de l'OCQ ne peut plus remplir efficacement son mandat », a ajouté le porte-parole ministériel.

Selon La Presse, MM. Roger Carbonneau et Jacques Brûlé, deux membres de l'OCQ, ont tenté vainement depuis « deux semaines » d'obtenir une rencontre avec M. Johnson pour lui transmettre notamment un important document sur les « réalisations » de l'OCQ.



Avous de choisir...

526-0404

LES DISTRIBUTIONS CLEMENT INC. 1860 est, rue Sherbrooke Montréal, P.Q.

Savoir dénicher un chez-soi.

Ce ne sont pas les moyens qui manquent: vous pouvez soit faire la tournée des quartiers qui vous plaisent, soit fouiller les annonces classées, ou soit miser sur un tuyau.

Mais pour trouver cette maison rêvée d'une façon aussi rapide qu'infaillible, il vaut mieux vous assurer la collaboration d'un agent du Trust Royal.

L'agent connaît les propriétés disponibles dans les secteurs qui vous plaisent. En tenant compte du mode de vie de votre famille, il peut, tout en respectant le prix qui vous convient, réussir à vous satisfaire.

En plus de vous proposer une formule de financement à votre mesure, l'agent se chargera de régler une foule de détails qu'entraîne de nos jours une telle transaction.

Il n'en tient qu'à vous de puiser aujourd'hui même à cette exceptionnelle source d'expérience.



IMMEUBLE
Trust Royal
L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

Trust Royal

SERVICES IMMOBILIERS

LE DEVOIR

PAGE 3

Montréal, mercredi 8 novembre 1978

PIERRE O'NEILL



Un comité mitoyen pour Claude Ryan

Le problème du chef de l'opposition qui veut entrer à l'Assemblée nationale ne comporte pas pour Claude Ryan le défi hérissé qui se dressait à l'époque devant René Lévesque. Avec seulement huit députés en Chambre au lendemain des élections générales de 1970 et seulement six élus en 1973, le président du PQ pouvait quand même trouver des âmes généreuses pour lui ouvrir un comté. Dans l'un ou l'autre de ces comtés, toutefois, les chances de se faire élire étaient maigres. Aujourd'hui, par contre, pour le chef du PLQ, c'est l'embarras du choix. Les offres de désistement sont nombreuses et les chances de se faire élire sont excellentes. A travers la préoccupation de ne pas devenir l'otage d'un électorat anglophone, M. Ryan a déjà refusé de se présenter aux partielles dans NDG et tout indique qu'il refuserait également les comtés de Jacques-Cartier et de Verdun dont les députés alimentent, depuis quelques mois, les rumeurs de départs. Le leader parlementaire des libéraux, Me Jean-Noël Lavoie, souhaite également quitter la vie politique et il a offert son comté de Laval au chef du parti. Le problème, c'est que M. Lavoie voudrait devenir sénateur mais que M. Ryan n'aime pas beaucoup l'idée d'aller quémander des faveurs de ce genre aux genoux de M. Trudeau. Quant au comté de Maisonneuve, c'est le piège dans lequel les péquistes aimeraient bien prendre le chef libéral. Encore faudrait-il que le premier ministre parvienne à convaincre Robert Burns de se laisser nommer juge à la Cour provinciale.

Il y a enfin le cas du comté de Laurier, dont le député André Marchand est tombé en disgrâce auprès des militants libéraux. C'est un comté qui présente les meilleures caractéristiques et garanties pour un chef libéral, et notamment pour M. Ryan. Entre l'ouest anglophone inconditionnellement libéral et l'est francophone massivement péquiste, le comté mitoyen de Laurier offre une mosaïque multiethnique qui correspond aux aspirations du nouveau chef. Plus encore, les électeurs de Laurier ont toujours accordé leur confiance au Parti libéral dans le passé, ce qui en fait un refuge de toute sécurité pour le leader des forces fédéralistes au Québec. Il ne reste plus qu'à convaincre André Marchand qu'il sera plus utile en disparaissant de la scène politique.

■ *Le père de l'étapisme au pilori*

Les tonitruantes interventions du premier ministre Lévesque et de son ministre des Affaires intergouvernementales, Claude Morin, sur le mariage de la souveraineté-association continue à faire parler et marcher les impies comme les maquisards du parti. Des deux côtés de la barricade, on fignole les préparatifs en vue de la réunion que tiendront les membres du conseil national le 2 décembre à Montréal. A l'époque où le parti était encore dans l'opposition, le conseil national était le lieu privilégié de la réflexion pure et des grands débats. C'est en train de devenir celui des règlements de comptes. A travers ce chamaillage sur la place publique entre les puissants du gouvernement et les humbles militants du parti, les motifs demeurent insaisissables, impénétrables. A mesure, cependant, qu'évolue ce débat sur ce qui est indispensable, souhaitable et faisable, un sentiment de méfiance s'empare des militants de la base. Ils soupçonnent Claude Morin, le père de l'étapisme d'avoir récidivé et d'être coupable de cette nouvelle escalade dans la voie électoraliste du désengagement, de cette entreprise de déstabilisation de l'aile radicale du parti. C'est Claude Morin, et non René Lévesque, qui sera sur la sellette, au conseil national du 2 décembre.

D'ici là, les dirigeants du parti prendront toutes les précautions accessibles pour désamorcer l'affrontement entre les tenants de l'indispensable et du souhaitable. L'exécutif national tiendra une réunion, vendredi et samedi, à l'auberge des Gouverneurs à Sherbrooke, et il sera à nouveau question du trait d'union entre la souveraineté et l'association. Le comité du déroulement du congrès a préparé un document d'appui sur la définition de la souveraineté-association et les membres de l'exécutif national de la souveraineté-association et les membres de l'exécutif national s'en inspireront ce week-end dans l'élaboration d'une stratégie défensive en vue du conseil national qui sera précédé, le 18 novembre d'une réunion interrégionale regroupant les présidents et permanents de toutes les régions du Québec.

A l'ordre du jour de l'exécutif national de Sherbrooke, figure en outre la campagne d'identité nationale, le cheminement critique vers le congrès plénier de 1979, la campagne de financement devant débuter en avril prochain et la mise en ondes d'une nouvelle série d'émissions de télévision pour le printemps. Au terme de la réunion, les membres de l'exécutif iront à travers les comtés de l'Estrie, convertir le monde de la nouvelle démarche du parti vers la souveraineté-association.

■ *Etre créditiste ou ne pas être*

Etre créditiste ou ne pas être: à quelques nuances près, c'est le dilemme qui trouble les courtes nuits de Camil Samson depuis les élections de novembre 1976. Au Québec, la survie du mouvement créditiste tient à la fidélité d'une clientèle électorale relativement marginale mais d'une foi inébranlable. Depuis 1970, les luttes fratricides n'ont cessé de perturber la vie interne des créditistes provinciaux. Malgré une série d'échecs et cette parade publique de bêtises, les plus récents sondages continuent d'accorder 3% de l'intention de vote des Québécois au Ralliement créditiste. Tout simplement parce que le créditisme, c'est une forme de pratique religieuse qui a le don de survivre aux sautes d'humeur et aux dépressions électorales d'un peuple.

Pourtant, Camil Samson se propose d'apporter en fin de semaine des changements d'image et de fond qui feront que les authentiques militants créditistes ne s'y reconnaîtront plus. Ainsi, dans l'espoir de mieux regrouper les forces de droite au Québec, Camil Samson invitera les militants réunis en congrès au cours du week-end prochain à se débarrasser d'un nom qui éloigne tous ceux qui ne veulent rien savoir du créditisme. Les délégués seront appelés à se prononcer sur un nouveau nom qui pourrait être le Parti démocratique ou le Ralliement national. Puis, le chef du parti invitera ses militants à se donner une orientation constitutionnelle nettement plus fédéraliste, alors que l'accent nationaliste a toujours habité le coeur du mouvement créditiste.

Dans la logique des enseignements du passé, les velléités de modernisation de Camil Samson devraient connaître les mêmes déboires que les Yvon Dupuis, Fabien Roy et autres qui avaient eux aussi trahi l'orthodoxie de la démarche créditiste.

La direction du Ralliement créditiste attend quelque cinq cents délégués au congrès qui se tiendra, samedi et dimanche, à l'école Marguerite de la Jemmeraie, rue Sherbrooke à Montréal, sous le thème « les assises du renouveau ».

■ *Du faux gratinage*

Pour marquer le troisième anniversaire de vie politique du ministre fédéral des Approvisionnements et Services, Jean-Pierre Goyer, les libéraux fédéraux du comté de Dollard ont choisi la formule du « gratinage ». Cette pratique inspirée des « roasts » américains et qui connaît une certaine popularité au Québec, s'alimente d'humour noir pour accabler un individu sous le poids des sarcasmes. C'est plutôt inoffensif et les victimes s'en sortent généralement sans écorchure. Toutefois, cette soirée d'adieu à l'hôtel Quatre Saisons de Montréal réunira ce soir un certain nombre de collègues qui refoulent leurs sentiments, mais qui pourraient faire une cuisson bien dure de Jean-Pierre Goyer, si seulement ils décidaient de s'ouvrir le coeur: Le premier ministre Trudeau, Mme Jeanne Sauvé, M. Marc Lalonde, Mme Yolande Taylor et M. Jean Chrétien.

Duranceau se dit victime de la Ville

par Françoy Roberge

La firme Duranceau Construction Limitée a été contrainte par la Ville de Montréal de conserver le contrat de construction du vélodrome, même alors qu'elle estimait impossible l'échéancier préétabli.

C'est ce qu'a affirmé hier devant la commission Malouf le président de Duranceau, M. Charles Arthur Duranceau, fils du fondateur de l'entreprise.

En 1973, après s'être engagée à réaliser le vélodrome en 18 semaines, pour ce qui est du gros oeuvre, la firme Duranceau regrettait amèrement son engagement, convaincue qu'elle pourrait perdre beaucoup d'argent à réaliser ce contrat.

Mais quand Duranceau menaça de se retirer du dossier, elle en fut dissuadée par des propos équivoques du chef du contentieux de la ville, Me Michel Côté.

Selon les propos de M. Duranceau à la sortie de l'audience, alors qu'il discutait avec quelques journalistes, Me Côté lui aurait alors laissé entendre qu'un dédit de la part de Duranceau dans le contrat du vélodrome lui amènerait des ennuis graves et pourrait signifier la perte des importants cautionnements financiers que CDL maintenait constamment en disponibilité pour garantir ses offres de services pour la voirie, le déneigement et la construction.

Si l'on inclut les $300,000 de dépôt du vélodrome, on peut évaluer à près de $800,000 les sommes que Duranceau avait déjà investies et risquait de perdre.

Durant tout son témoignage d'hier, M. Duranceau, serré de près par les questions du juge Malouf, a répété qu'il n'avait jamais eu de garanties formelles de qui que ce soit quant au paiement des travaux contingents, à part une promesse assez floue du maire Drapeau.

Du début à la fin, M. Duranceau chercha à se dégager de son contrat et revint à la charge pour le faire modifier. Pendant ce temps, la compagnie « avança » des travaux à la Ville de Montréal pour une somme allant jusqu'à $11 millions en étirant sa ligne de crédit bancaire au-delà de toutes limites.

« On expliquait la situation à notre gérant de banque », rappelle M. Duranceau. La Banque de Montréal, alors dirigée par M. Arnold Hart, se montra toujours compréhensive à l'égard de son client.

Mais, selon M. Duranceau, le contrat de construction du vélodrome n'a pratiquement rien rapporté à son entreprise.

D'abord M. Baker Daigle quitta l'entreprise, s'estimant responsable de l'évaluation trop basse fournie par celle-ci. Puis M. Duranceau tenta d'arracher un contrat plus seyant à la ville, mais sans succès. Finalement, la ville imposa elle-même en février 1975 un contrat de travail en régie. « La seule façon pour nous de récupérer rapidement des sommes qui nous étaient dues fut de signer ce contrat qui finalement ne nous laissait aucune marge de profit. Il n'était pas question de discuter. »

De plus, MM. Robert et Ruot furent « fortement suggérés », bien que non imposés, à Duranceau comme gérants des travaux du vélodrome. « Je cherchais depuis un moment des gérants de chantier possédant une connaissance technique de ce genre de travail. On nous suggéra les noms de MM. Ruot et Robert et nous les acceptâmes », a conclu M. Duranceau.

La commission Malouf poursuit ses audiences demain. Entre-temps, elle semble en proie à certains malaises internes, un procureur, Me Ouellet, ayant quitté son poste, tandis qu'un autre, Me Jacques Dagenais, semble éprouver certaines difficultés à harmoniser son style à celui du président de la commission. La commission est donc à la recherche d'un ou de plusieurs procureurs pour combler les vacances.

Poursuites aux Postes

OTTAWA (PC) — Le procureur général du Canada, M. Otto Lang, a annoncé hier que des accusations seront portées contre les quatre dirigeants du syndicat canadien des postiers dans les villes de Montréal, Toronto, Halifax et Vancouver, mais que les membres de ce syndicat ne seront pas poursuivis.

Le gouvernement a déjà intenté des poursuites criminelles contre les cinq dirigeants nationaux du syndicat, dont le président M. Jean-Claude Parrot, qui ont défié la loi spéciale du Parlement qui devait les forcer à retourner au travail.

C'est donc le directeur de la section montréalaise de ce syndicat, M. Marcel Perreault, qui doit aussi faire face à des accusations.

Dans un bref communiqué, M. Lang explique d'autre part que le fait d'inculper un grand nombre d'individus créerait des problèmes pour les tribunaux, notamment du point de vue du choix des inculpés.

Coup d'éclat au CRTC: Télé-Capitale en cause

par Gilles Constantineau

QUEBEC — Coup d'éclat hier, à Québec, où a commencé de siéger le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, appelé à entendre les requêtes de renouvellement des permis du réseau TVA et des stations CFTM et CJFM-TV, entre autres demandes (au total, 24, que le CRTC a craint d'être incapable d'accueillir toutes avant le week-end, de sorte qu'il a doublé son rythme de fonctionnement, et qu'il a tenu, toute la journée durant, trois séances simultanées, en trois salles différentes). Pour la première fois, de mémoire d'homme, dans les annales du Conseil, un membre de l'agence (en l'occurrence M. Roy Faibish, qui s'est montré implacable) a menacé une entreprise de radiodiffusion de lui retirer son permis.

Il s'agissait de la société Télé-Capitale, exploitante des stations CJPM-TV et CKMI-TV (la contrepartie anglaise). « Je suis désappointé par votre présentation, qui n'a aucun rapport avec la vigueur financière de l'entreprise, a déclaré M. Faibish aux porte-parole de Télé-Capitale. Je me pose de sérieuses questions sur le fait de savoir si on devrait renouveler votre permis. »

La déclaration avait d'autant plus de poids, qu'elle précédait une longue intervention du président démissionnaire de Télé-Capitale, M. Jean Pouliot, qui a enfin levé le voile sur les raisons de son étonnant départ, en mai dernier. En deux mots, M. Pouliot a simplement étayé les accusations de conflit d'intérêt qu'il avait portées sans nommer personne, le printemps dernier, et a mis en cause plusieurs administrateurs actuels de l'entreprise, en particulier Me Claude Pratte. Le nouveau président, M. Wilbrod Behrer, était encore sur la sellette hier soir, quand il a fallu remettre au lendemain, et semblait éprouver toutes les difficultés à justifier sinon ses propres actes, du moins ceux de ses collègues.

La requête du réseau TVA, par contre, a été reçue en toute componction — comme l'a été ensuite celle de Télé-Métropole elle-même. Et non sans raison, dans un sens, comme l'a souligné le président du CRTC, M. Pierre Camu: « Quand nous avons entendu Radio-Canada, a-t-il déclaré, nous avons reçu 150 requêtes d'intervention de la part de diverses organisations. Dans le cas de Télé-Métropole, rien, pas une seule intervention. Je trouve ça remarquable. C'est un bon point pour vous. » Un peu court peut-être comme appréciation, mais quand même incontestable.

On a, certes, mis en question la qualité des structures du réseau, on s'est interrogé sur les risques d'une simple association libre, celui notamment d'un contrôle, même involontaire, de l'information, par la station-mère, aux dépens des associées de petit calibre. Mais le président de TR, M. Roland Giguère, a tout balayé du revers de la main, en faisant valoir d'abord les effets profondément démocratiques de ce type d'association, et en second lieu les remarquables avantages économiques que comportait la modicité de ses effectifs (un seul employé permanent, un coordonnateur, effectivement, au niveau du réseau). Et comme le CRTC n'avait pas semblé prêter beaucoup d'importance aux protestations des journalistes syndiqués, qui s'insurgeaient contre la faible participation des stations associées à l'information réseau, et contre l'insuffisance des liaisons, et comme d'autre part les projets d'expansion semblent aller comme sur des roulettes au canal 10, M. Giguère s'est dit peine, façon un peu paternaliste, a tout expliqué par les accidents de parcours, et n'en a plus rien dit.

Dans l'intervalle un autre membre du Conseil, M. Jacques Hébert, a livré aux représentants du réseau TéléMédia, qui souhaitaient amender les promesses de réalisation faites au nom de la station montréalaise CITE-FM (ainsi que de sa soeur sherbrookoise), une longue bataille de déclaration incisives. Faisant, comme il le disait lui-même, la somme de « six ou huit mois » d'observations à travers le pays, il a une fois de plus reproché aux radiodiffuseurs d'utiliser, envers le CRTC, un « scénario » classique, toujours le même, où il semble que tout le monde comprend les règlements à merveille le jour de la demande de permis, et que celui-ci accordé, on ne comprend plus rien.

Il s'est livré des heures d'un fort intéressant duel oratoire, entre M. Hebert et Me André Bureau. Le débat a longuement porté sur la façon d'interpréter les règlements du CRTC. Et pour faire valoir son point de vue, M. Bureau a saisi l'occasion de rappeler l'affaire Coffin à M. Hébert, et de lui souligner qu'il était le premier à savoir qu'on pouvait donner « plusieurs interprétations différentes à une pièce de législation ». On en est venu peu à peu à s'entendre à peu près sur le besoin, pour le CRTC, d'assouplir non sa politique, mais ... ses définitions réglementaires. Les gens de TéléMedia ont toutefois eu la vie dure.

AUJOURD'HUI

A 10 h 15, arrivée du premier ministre Begin à l'aéroport de Dorval. A 13 h, il sera l'invité de M. Marc Lalonde à un déjeuner au Ritz-Carlton, et, à 20 h, il rencontrera les membres de la communauté juive à la synagogue Shaar Hashomayim de Westmount.

■

A 20 h, à l'auditorium du pavillon Lafontaine, 1301 rue Sherbrooke est, débat public sur le thème « La science au service de qui? » avec la participation de M. Fernand Séguin et de représentants des milieux universitaires, populaires et syndicaux.

■

A 12 h, à l'amphithéâtre H du pavillon Lionel-Groulx, 3200 rue Jean-Brillant, le candidat à la mairie du RCM, M. Guy Duquette, est invité à un débat-midi par les étudiants en droit de l'Université de Montréal.

■

A 12 h 45, le candidat du GAM, M. Serge Joyal, donnera une conférence et répondra aux questions des étudiants du collège Jean-de-Brébeuf, salle Brébeuf.

■

A 20 h, M. Claude Ryan rencontre l'exécutif du PLQ de Laval, avant de participer à 20 h 30 à une assemblée populaire à la salle Saint-Gilles, intersection Léger et des Aoulettes, à Laval.

■

A 20 h, au Centre Durocher, 290 rue Carillon, à Québec, les sénateurs Jean Marchand et Jacques Flynn donneront une conférence d'information, qui sera suivie d'un forum sur l'unité canadienne.

■

A 20 h, à l'amphithéâtre A-2285, 3200 rue Jean-Brillant, conférence de M. J.-L. Victor sur « l'engagement spirituel et le monde des énergies ».

■

A partir d'aujourd'hui jusqu'au 18 novembre, exposition des photographies en couleur de l'artiste montréalais Neil Chapman, dans la section ouest du « Viaduc », Place Bonaventure.

■

A 20 h, au Centre Saint-Edouard, 6515 rue Saint-Denis (métro Beaubien), conférence de Mlle Marcelle Ranger sur l'ancêtre de la famille Hurtubise, Marin Heurtebise, à l'occasion de la réunion mensuelle de la Société généalogique canadienne-française.

■

A 20 h, au Cégep du Vieux-Montréal, balcon ouest, 255 rue Ontario est, soirée de cinéma et de discussions organisée par la Ligue des femmes du Québec. Le film présenté concerne la libération du peuple et de la femme en Angola.

■

A 20 h, au Sanctuaire Marie-Reine-des-Coeurs, 5875 rue Sherbrooke (métro Cadillac), conférence donnée par l'Equipe des montfortains sur le thème du couple.

■

A 20 h, à l'auditorium du collège André-Grasset, 1001 rue Crémazie est, conférence organisée par l'Association des parents catholiques du Québec, sur « le monde actuel et Jean-Marie Mathieu ».

■

A 16 h, à l'Université McGill, Edifice Stephen Leacock, salle 820, conférence de M. John P. Sullivan, de l'Université de Santa Barbara, en Californie, sur le thème de l'émancipation féminine et de la réaction masculine dans la Rome impériale.

■

A 15 h, à l'Auberge des gouverneurs de Trois-Rivières (975 rue Hart, salle Latuque), l'Association pour l'assainissement de l'air présente une journée technique sur « l'industrie régionale et l'assainissement de l'air ».

■

A 20 h, au centre récréatif Sainte-Odile, 12055 rue Dépatie, à l'occasion de la réunion de la Société d'horticulture et d'écologie du Nord de Montréal, M. Tony Hubert donnera une causerie sur les rocailles et les plantes à bulbes.

■

A 12 h 30, au Salon Bleu de l'hôtel Ritz-Carlton, le club Saint-Laurent Kiwanis de Montréal reçoit comme conférencier M. Normand Lévesque, directeur du « bureau pour la réduction de la paperasserie » dans la fonction publique fédérale.

■

Clinique de la Croix-Rouge, à Montréal, à l'Immeuble principal de l'Université de Montréal, allée U-1, 2900 boul. Edouard-Montpetit, de 10 h à 16 h.

placements en
OBLIGATIONS
avec rendement
défiant toute concurrence

1 à 2 ans 10%

3 à 10 ans 10 1/4%

Les intérêts sont payables semi-annuellement

LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec nous

Montréal	879-2222	St-Hyacinthe	774-5354
Ottawa	232-9681	Victoriaville	758-3131
Sherbrooke	569-5583	Joliette	759-0160
Trois-Rivières	379-0000	Rivière du Loup	862-9341
Moncton	855-9926	St-Jean	348-4720
Rouyn-Noranda	762-4347	Valleyfield	371-0368
Québec	529-1771	Granby	372-3177
Chicoutimi	549-8888	Bedford	248-2531
Ste-Adèle	229-4000	Val d'Or	824-3687

TAPIS DE PERSE

Le H.A.M. d'Iran, reconnu internationalement, présente sa 22e exposition et vente au Canada depuis 1968. Découvrez les Oeuvres d'Art de l'Iran, avec cette fameuse collection jamais encore offerte et qui ne sera peut-être jamais représentée, plus de 1,000 pièces incluant un nouvel envoi arrivé la semaine dernière, notre commentaire est le suivant: IL FAUT VOIR POUR LE CROIRE. Cette collection avec la coopération des fournisseurs en tapis de Perse de Téhéran, Tabriz et Naien's Bazaar est présentée en Amérique du Nord, particulièrement à Montréal durant deux jours seulement.

VENTE, JEUDI & VENDREDI, 9 ET 10 NOVEMBRE, DE 10 A.M. À 10 P.M.

Nous sommes fiers de présenter une collection unique contenant les plus précieuses pièces de maîtres de Perse au monde et autres tapis orientaux: carpettes, tapis de passage, moquettes et pièces décoratives, lesquelles ont exigé énormément de temps et d'efforts pour offrir une telle collection à cette vente spéciale.
Nous invitons tous nos clients à venir voir cette nouvelle marchandise. Tous les articles doivent être vendus à notre

VENTE DE LIQUIDATION DE FIN D'ÉTÉ

Cette collection comprend des pièces en soie pure naturelle 100%, de toutes grandeurs, des pièces de maîtres incroyables en fine soie Naiens, toutes grandeurs de pièces, pièces de musée en belle soie tissée Isfahans. Vaste choix de Taba Tabriz, Royal et Impérial, Kerman jusqu'à 20' x 12', Tapis Kashans, Nomadic Ardebil, Arbre de Vie, Birjand, tissage en pure laine, Beluch, Kazak, une vaste collection d'antiquités et semi-antiquités et plusieurs autres.
Pourquoi pouvons-nous vendre nos tapis à des prix aussi bas? Parce que nous traitons directement avec nos fournisseurs d'Iran. Des pièces directement tissées à la main pour notre maison. Ne remettez pas à demain l'achat de votre tapis, parce que ceci est peut-être votre unique et seule chance.

Hôtel Windsor — Salon Versailles
1170 rue Peel

licence commerciale 104119

الاتحاد العربي في كندا La Fédération Canado-Arabe

en collaboration avec
L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS ARABES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Organise, le vendredi 10 novembre à 19 h.

à l'Université de Montréal (Local G 2215, pavillon des Sciences sociales, 3200 Jean Briand)

une soirée d'information sur le thème:

— « LES DANGERS DES ACCORDS DE CAMP DAVID POUR LA NATION ARABE »
avec des orateurs représentant les grands courants politiques arabes:
— Les Palestiniens
— La Syrie
— Le Parti Baath Arabe Socialiste
— Le Mouvement National Libanais

Cette soirée d'information sera dirigée par:
— Le Dr. Abdelkader BENABDALLAH, vice-président et représentant au Québec de la Fédération canado-arabe.
— Et M. Ahmed BEN JEDDOU, président de l'association des étudiants arabes de l'université de Montréal.
— Toute la communauté canado-arabe, tous les Canadiens et tous les journalistes sont vivement invités à cette soirée d'information.
— Ceux qui, parmi les Canado-Arabes, désirent adhérer à la Fédération canado-arabe ou renouveler leur adhésion pourront le faire.
Entrée libre.

●

الاتحاد العربي في كندا La Fédération Canado-Arabe

Créée au lendemain de l'agression israélienne de juin 1967 contre les peuples arabes, la Fédération canado-arabe s'est fixé trois objectifs essentiels:
— Favoriser la coopération entre organisations canado-arabes et la cohésion de la communauté canado-arabe;
— Oeuvrer à une meilleure compréhension entre Canado-Arabes et les autres Canadiens;
— Renforcer les liens d'amitié entre le monde arabe et le Canada.

Sur le plan purement politique, la Fédération canado-arabe a des options anti-impérialistes clairement définies à travers son soutien à la cause du peuple arabe de Palestine.

En cette année 1978, où la Nation arabe se trouve à un tournant difficile de son histoire, la Fédération canado-arabe lance un appel à tous les Canado-Arabes leur demandant de resserrer les rangs dans leurs associations respectives et de participer au Canada à la démystification du sionisme dans les médias d'information.

La communauté canado-arabe constitue le *trait d'union naturel* entre la Nation arabe et le Canada. Mais, comme toutes les « communautés arabes de la diaspora », elle doit être aussi « le fer de lance » dans la « guerre d'usure » anti-sioniste sur le « front de l'information » à travers le monde.

Dr. Abdelkader BENABDALLAH
Vice-président et représentant au Québec
de la Fédération canado-arabe

La Fédération canado-arabe, C.P. 143, C.D.N., Montréal H3S 2S5

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

Montréal, mercredi 8 novembre 1978 ■ 4

Pour démarginaliser les enfants

Au moment où le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse attire l'attention sur l'inégalité des chances qui est le lot des « enfants-citoyens », le gouvernement du Québec publie une politique de « démarginalisation » des plus défavorisés parmi eux, les enfants généralement dits « inadaptés ». L'encre n'est pas encore sèche sur son document que le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, proclame que le Québec se trouve désormais à l'avant-garde dans ce domaine. Outre qu'il ne suffise pas d'affirmer un principe pour se catapulter parmi les meilleurs, et qu'un examen moins rapide d'autres politiques nationales d'éducation eût pu convaincre le ministre de professer une plus saine modestie, le plan d'action proposé est encore loin de garantir le coup de barre auquel il prétend, une véritable intégration scolaire des inadaptés.

■

L'évolution des services à l'enfance dite « inadaptée » ou « exceptionnelle », est l'un des aspects les plus méconnus, par le grand public, du développement du système québécois d'éducation à compter de la réforme des années soixante. Il y a pourtant là aujourd'hui plus de 100,000 enfants et adolescents dont l'avenir scolaire et l'avenir tout court se jouent dans la plus complète dépendance du type de décisions que les ministères, commissions scolaires, enseignants et autres agents d'éducation prennent quotidiennement à leur égard. Ils sont littéralement à leur merci.

Chose alarmante, alors que l'on pousse des hauts cris devant la baisse tragique du nombre d'élèves dans les écoles, on sait beaucoup moins que le groupe des « inadaptés » grandit chaque année, en proportion comme en nombre absolu.

La chose serait rassurante si elle ne reflétait qu'une amélioration des services. Tel fut le cas par exemple des handicapés physiques ou sensoriels auxquels l'école a systématiquement offert un enseignement relevant autrefois des institutions spécialisées ou du bénévolat.

Mais d'autres « inadaptations » ont littéralement proliféré dans des conditions beaucoup plus inquiétantes. Le nombre d'élèves étiquetés comme présentant des « troubles d'apprentissage » a extuplé (64,295) depuis 1970. Le nombre de « mésadaptés socio-affectifs » a sextuplé aussi (9,888) depuis dix ans. S'il y a là témoignage de meilleurs services de dépistage et d'interventions plus nombreuses, pareil gonflement est aussi un feu rouge. Quand on sait qu'il s'est produit surtout en milieu défavorisé, il indique que l'école n'a guère su s'adapter à ce milieu qu'en créant des catégories, souvent des stigmates à couleur scientifique succédant à la franche sélection d'autrefois.

La thèse la plus courante veut que l'école « crée » elle-même l'inadaptation par ses valeurs et ses méthodes. Véhiculée le plus souvent par les enseignants, elle a quelque chose de paradoxal et d'incomplet: au cours des derniers dix ans, ce sont aussi les intérêts conjugués des enseignants, de la bureaucratie, des universités en mal de débouchés pour leurs diplômés spécialisés en « enfance exceptionnelle » qui ont multiplié les classes et services spéciaux où il fallait bien mettre des enfants.

■

Pour renverser ce courant, pour « démarginaliser » les enfants ainsi dangereusement étiquetés, il aurait fallu un plan d'action beaucoup plus ferme que celui que vient de produire le ministère de l'Éducation.

Le document propose des mesures relativement simples d'application, et tout à fait bienvenues, dans le cas des élèves souffrant de handicaps et de difficultés évidentes ou graves, notamment dans le cas des handicapés physiques et mentaux: éducation préscolaire permettant une meilleure détection et une intégration plus facile au milieu, scolarisation prolongée de jeunes handicapés, décentralisation de certains services hautement spécialisés, rééquipement des écoles, élimination des barrières architecturales.

Mais quand il s'agit des enfants se trouvant en zone grise, des quelque 75,000 jeunes classés sous les « mésadaptations socio-affectives » et « troubles d'apprentissage » de toutes sortes, le grand objectif de leur intégration dans un cadre scolaire « le plus normal possible » est encore soumis à bien des aléas et des détours de langage. On parle de modifier les méthodes d'évaluation, d'améliorer la formation des enseignants, de rompre avec les définitions administratives et le vocabulaire « désuet et péjoratif » qui suit les enfants comme un boulet.

Cette façon de procéder par circonvolutions pour ne heurter aucun intérêt est devenue l'image de marque du ministère de l'Education sous le règne de son titulaire actuel. Elle a peut-être l'avantage d'éviter les grands débats passionnés et, qui sait, d'engager un milieu scolaire par essence lourd et conservateur dans des réformes limitées mais réelles. Mais elle retarde aussi une prise de conscience, en quelque sorte une prise de responsabilité de ce milieu à l'égard des plus défavorisés.

Deux ou trois tâches majeures attendent le système québécois d'éducation avant qu'il puisse recommencer à se prendre pour le « meilleur système d'éducation au monde », comme la nostalgie semble en effleurer le ministre. La plus importante est la suppression de tout le système de sélection interne et quasi clandestine qui s'est reconstituée de façon scandaleuse depuis les derniers dix ans, et que les statistiques du dernier document ministériel confirment.

Cela réclame une action décisive, et non seulement incitative, sur au moins trois fronts: la réintégration la plus rapide possible dans les classes régulières des « mésadaptés » ou « troublés » qui n'ont pas de handicap grave, la suppression des culs-de-sac méprisants que sont les « voies allégées » des écoles secondaires (environ le tiers des élèves du deuxième cycle du secondaire à la CECM sont parqués sans espoir dans ces voies de débarras) et une réforme véritable des services d'orientation.

Tout autant et bien plus que le problème linguistique scolaire devant lequel on n'a pas eu froid aux yeux, celui-ci réclame une action énergique, coercitive s'il le faut, une « discrimination positive » en faveur de milieux socio-économiques faibles dont le document réussit le tour de force de ne pas dire un mot alors même qu'il n'est question que de cela.

■

Si le ministère de l'Éducation n'est pas prêt à s'embarquer dans la défense de cette cause moins populaire et probablement moins rentable, il devrait cesser de publier livre sur livre prétendant joindre glorieusement « l'avant-garde » et procéder plus discrètement aux ajustements mineurs auxquels il se limite. Il sera toujours temps de s'en réjouir quand ils seront en vigueur.

Lise BISSONNETTE

L'étapisme du peuple

Plus de Québécois, voire une majorité d'entre eux, sont prêts à donner au gouvernement du PQ un mandat pour négocier la souveraineté-association, qu'il ne s'en trouve pour appuyer carrément l'option constitutionnelle du Parti québécois. Les résultats, publiés hier dans LE DEVOIR, de l'étude faite par l'Institut Hudson du Canada permettent de mesurer ce phénomène politique en apparence inédit. Cette analyse comparative de trois sondages sur ce fameux choix ne permet pas cependant d'expliquer « la différence ».

La reponse à ce problème ne tient pas dans une seule explication. Il ne paraît guère faire de doute que ce déplacement de l'opinion, suivant qu'il s'agit de l'option elle-même ou du mandat de la négocier, n'est pas une simple aberration de sondage, mais au contraire une confirmation scientifique d'un phénomène que plusieurs observateurs avaient déjà noté. Après avoir été longtemps assurés que le Parti québécois allait à la défaite avec sa question, les milieux politiques fédéraux et libéraux doivent aujourd'hui concéder que le gouvernement de Québec a trouvé le passage secret vers la majorité référendaire.

Ce passage n'est pas seulement sémantique. Il ne tient pas à la simple formulation de la question, ni même au choix nouveau qui est présenté à la population québécoise. Il tient dans la psychologie politique et dans la situation du Québec elle-même, qui présentaient des obstacles à ce jour insurmontables et que le PQ peut désormais s'attendre à vaincre.

Les indépendantistes et les "souverainistes" avec ou sans association étaient et restent une minorité dans les sondages. Dans la réalité, les choses étaient moins claires, ainsi qu'en témoigne la proportion non négligeable des « indécis ». On peut supposer sans crainte d'invraisemblance qu'une forte proportion des Québécois francophones « n'haïraient » pas l'indépendance, proportion qui pourrait aller jusqu'à la majorité. Ils se sont abstenus jusqu'à maintenant de le dire ouvertement, voire de se l'avouer à eux-mêmes. Même dans le secret d'un isoloir, ils n'oseraient l'écrire noir sur blanc. Pourquoi?

D'abord, ainsi qu'on l'a vu depuis vingt ans chez nous et, depuis de mémoire de Québécois partout ailleurs, l'accession à l'indépendance n'est pas un phénomène de tout repos. La violence, sinon la guerre civile et la révolution, y sont souvent associées. Or jusqu'à maintenant, aucun droit formel à l'autodétermination « démocratique », aucune garantie politique véritable, aucun pouvoir québécois propre n'ont été reconnus aux Québécois. Au contraire, une menace larvée et parfois ouverte, leur est périodiquement servie. Dans ce contexte, à quoi sert de voter oui à l'indépendance si c'est pour voir arriver l'armée dans les heures qui vont suivre le référendum?

Ensuite, l'incertitude économique n'a pas davantage été levée, malgré la guerre des statistiques à laquelle se sont livrés nos amateurs de « coûts et bénéfices » du lien fédéral. La majorité voudrait d'une indépendance tranquille qui n'entrainât aucun risque économique, aucun sacrifice personnel ni collectif.

Enfin, d'autres voudraient qu'on « aille voir » jusqu'où le Canada est prêt à faire des concessions, quitte à « régler » à mi-chemin entre le statu quo et la souveraineté-association.

Ces trois catégories de Québécois ont peur des processus "irréversibles". Ils veulent se tremper le pied à l'eau avant de plonger dans la grande piscine constitutionnelle. Si l'eau se révèle glacée ou au contraire bouillante, ils n'auront rien perdu. Si elle est d'une raisonnable tiédeur, ils s'y engageront, en commençant par le côté le moins profond.

Or le « mandat » de négocier permet à tous ceux-là de prendre un risque modéré. Ils ne sont certes pas un appui sûr et solide pour le PQ. Mais ils sont encore moins ces apôtres indéfectibles qui, croyait-on, formaient la majorité « fédéraliste » déclarée des dernières années. Ils ne sont pas prêts à mourir pour le Canada, c'est le moins qu'on puisse dire. Ils ne sont pas certains, d'autre part, que le PQ ait la volonté et la maturité politique voulues pour engager les grandes manoeuvres.

Bref, un bon nombre encore de Québécois francophones veulent bien mettre leurs oeufs dans deux ou trois paniers, quitte, en cours de route vers le marché, à en placer davantage dans celui qui s'annonce le plus « payant ». On appelle cela aussi de la sagesse paysanne. Ou encore, la prudence historique d'un peuple, qui n'a pas un million de soldats à lancer dans la bagarre le jour des grandes mutations politiques. C'est bien pourquoi l'on est encore à l'étape de l'étapisme.

Jean-Claude LECLERC

TÉMOIGNAGE

«T'es pas comme nous autres!»

par Louise Ingles

Je me suis attardée longuement hier soir dans un café de la rue Saint-Denis avec une copine d'enfance, une vieille de la vieille, à ressasser nos années formatrices. Nos études en lettres québécoises. Nos premiers amants. Nos appartenances politiques. Et notre sainte poésie. L'époque des nuits blanches que nous égrainions à n'en plus finir dans les bistrots enfumés de la rue Saint-Jean à Québec. Tout ça dans le cadre d'une décennie qui a débuté si brutalement avec les événements d'octobre.

Aujourd'hui, ma copine est prof. Moi, je suis fonctionnaire. Nous sommes des molsonnutionnaires un peu bravaches mais pas méchantes pour deux sous.

Alors voilà, hier soir, je lui disais ma joie d'apprendre que le prix Nobel de la littérature venait d'être décerné à Isaac Bashevis Singer. C'est en lisant 'La famille Moskat', 'Le manoir', 'Le domaine', 'Le Spinoza de la rue du marché' en français que j'ai retracé mes origines juives paternelles jusqu'au fin fond des ghettos d'Europe centrale. Je n'aurais pu m'offrir un maître plus spirituel. Singer, c'est le Chagall de la littérature yiddish.

Mais alors, ma copine m'a regardée sardoniquement et m'a dit que j'allais les chercher vraiment très loin mes origines. Ses paroles m'ont fait frissonner. Tout à coup, je me suis sentie singulièrement marginalisée. Pourtant, je vous l'assure, elle m'aime bien ma copine.

On a fait nos 400 coups ensemble. On a usé nos fonds d'uniforme chez les mêmes bonnes soeurs et on a triché aux mêmes examens de fin d'année. C'est à personne d'autre qu'on a confié nos premiers secrets d'adolescentes. C'est toujours ensemble qu'on refluque les hommes sur les terrasses du Vieux-Montréal. On se connaît bien, nous deux.

Je voulais lui dire à ma copine que je n'ai plus envie de prétendre qu'il m'est possible de retracer tous mes ancêtres à des marins bretons ou à des paysannes normandes du 17e siècle. Je l'admets, il y a eu une époque où j'aurais tant voulu n'avoir que des ancêtres bretons ou normands mais c'est révolu ça.

Je voulais lui dire à ma copine que maintenant, j'y tiens dur comme fer à mon grand-père juif, ce fils de contrebandier et de grande bourgeoise qui ont fui Budapest en fugue amoureuse pour s'établir en Amérique.

Mon ancêtre Hannah avait la réputation de confectionner des matelas en plumes d'oie douillets comme il ne s'en était jamais vu en terre d'Amérique et de préparer une soupe au poulet délectable. Sans oublier son compagnon de route, le chiffonnier Isaac, qui a arpenté les rues d'une petite ville provinciale pendant plus de soixante ans en quête de guenilles et de ferraille pour remplir sa charrette.

Lorsque ma mère québécoise 'pur laine' (qui elle, retrace aisément tous ses ancêtres à la France de Rabelais) a choisi d'épouser mon père, elle a fait cadeau à ses enfants d'une éducation francophone multiculturelle d'une richesse inépuisable.

Je suis fière, aujourd'hui, d'avoir des origines culturelles pluralistes et j'en ai plein le dos de me faire charrier des niaiseries du genre: 'C'est pas québécois ton nom', ou encore, 'T'es pas comme nous autres' parce que je n'ai pas été socialisée exclusivement dans la matrice hermético-culturelle 'canadienne-française'.

La collectivité québécoise ne pourra pas s'épanouir pleinement en tant qu'entité nationale francophone en Amérique du Nord si elle s'entête à se ressourcer uniquement et sempiternellement dans la tiédeur trompeuse des valeurs désuètes du terroir.

Nous avons dépassé le cap de la simple survivance. Il nous faut jalonner la deuxième étape de notre décolonisation collective (la première, c'est évidemment le 15 novembre 1976) en intégrant de plein pied tous les francophones qui habitent au Québec.

Les Québécois 'pure laine' devront reconnaître une fois pour toutes la valeur et l'intégrité de différentes traditions culturelles et accorder à tous les Québécois francophones d'origine multiculturelle le même droit de cité. Lorsqu'on en sera rendu là, le Québec sera alors véritablement terre de prédilection.

Je lui dirai tout ça, à ma copine, la prochaine fois que je la verrai!

« Notre pays est à l'âge des premiers jours du monde. La vie ici est à découvrir et à nommer; ce visage obscur que nous avons, ce coeur silencieux qui est le nôtre, tous ces paysages d'avant l'homme, qui attendent d'être habités et possédés par nous, et cette parole confuse qui s'ébauche dans la nuit, tout cela appelle le jour et la lumière. » (Anne Hébert)

BILLET

Les pleurs du mâle

Dans LE DEVOIR, cette annonce classante: « Demande jeune femme jolie, intelligente, raffinée et possédant un bon sens de l'humour pour accompagner jeune homme croyant avoir les qualités équivalentes pour vacances au soleil. Durée: deux semaines, en novembre. Les dépenses sont évidemment partagées par l'une et l'autre des parties. »

Décidément, au même titre que l'inutile nostalgie, les invitations au voyage ne sont plus ce qu'elles étaient. Mon enfant, ma soeur, songe à la douceur d'aller là-bas vivre ensemble, au pays qui te ressemble... le pays du fifty-fifty et de l'égalité dans la dépendance.

À quoi bon regretter les neiges d'antan destinées à fondre au soleil des vacances? Les temps changent, disent en choeur Alcide Ouellet et Jocelyne de la météo, l'heure est venue de l'émancipation en voyage. Au retour, les deux fidèles lecteurs du DEVOIR se donneront la main, ou plutôt se la tendront mutuellement, en disant en guise d'adieu: « Paie ce que dois! ».

Rolande A. LACERTE

■ Propos d'actualité

Ma vie politique est ainsi faite: incapable d'avancer d'un pas sans avoir rassemblé toutes les ressources de ma raison, incapable de m'arrêter sans avoir épuisé le réserves de ma volonté. Je n'abandonne au hasard que la part qui lui revient. Est-ce jouer encore? Beaucoup le penseront qui sont les éternels traîne-patins de l'Histoire. Il me semble que l'homme d'État se distingue à sa capacité de prendre en compte les terres inconnues, une fois le reste exploré.

François MITTERRAND

(dans l'Abeille et l'Architecte, Flammarion)

LETTRES AU DEVOIR

■ *Quand la série mondiale devient primordiale...*

Le 11 octobre à 20 h, Radio-Canada a présenté à la télévision une émission à la mémoire de Jacques Brel. Naïvement je pensais qu'il s'agissait d'une sorte de rétrospective d'une heure au moins.

Or, dès le début on annonçait que sa durée serait limitée à 25 minutes après quoi le baseball prendrait la relève. Evidemment, je n'avais pas pensé à la Série mondiale... Que vaut la mort de Jacques Brel, celle de tous les J. Brel du monde face à la Série mondiale? Elles ne font pas le poids... Et pourtant pendant 25 minutes extraordinaires, on a pu voir un homme crever littéralement l'écran par la densité de ses paroles. Quelle authenticité, quelle franchise, quel bouillonnement de sentiments et de vie, quelle richesse humaine! Et puis tout s'est arrêté soudain: nous étions conviés à plonger d'un seul coup bien des échelons plus bas, celui sur lequel évolue la série mondiale, (mondiale parce qu'à ce niveau les limites du monde s'arrêtent aux frontières des Etats-Unis) reine bien-aimée de la province pour une semaine.

Que Radio-Canada ne puisse amputer une partie de la Série mondiale — ce que je comprends parfaitement — prouve le chemin qu'il nous reste à parcourir; en effet, tout se tient. Le jour où ce sera possible, alors le Québec sera indépendant de facto, nul ne sera besoin de tenir un référendum... Mais ce chemin risque d'être très long, peut-être même est-il sans fin, comme l'univers...

J'espère seulement que nous aurons l'occasion — entre la série mondiale et la coupe Stanley — de revoir à nouveau Jacques Brel, plus longtemps, afin de bénéficier du rayonnement extraordinaire d'un homme ordinaire (c'est lui qui l'a dit) qui vivra encore longtemps dans le coeur de ceux qu'il a rejoints et par là même aidés.

Gérard JOUSSELIN

St-Lambert, le 12 octobre 1978

■ *Il existe pourtant une éthique journalistique*

(Lettre adressée à M. Raymond David, vice-président et directeur général de la Société Radio-Canada)

Au cours de l'émission « Montréal Express » du 31 octobre, j'ai entendu une journaliste, Mme Carole Allard, rapporter les faits qui se sont déroulés à l'assemblée générale d'OXFAM Québec au cours de laquelle une motion de blâme était présentée contre l'Exécutif actuel.

Le rapport de cette personne non seulement manquait d'objectivité mais était franchement biaisé. A un moment donné, elle a même laissé échapper la phrase « La motion de blâme a été malheureusement battue... » Malheureusement pour qui et pourquoi?

Mme Carole Allard a certainement le droit de choisir une option et s'inscrire contre l'autre en tant que citoyenne. Mais elle n'a aucunement le droit de s'approprier le moyen puissant qu'est la radio pour promouvoir un point de vue au détriment de l'autre. Car parmi ceux qui financent cette Société d'État (les contribuables) nombreux sont ceux qui se rallieraient à l'option qui a été littéralement bafouée lors de cette émission.

Pour rendre les choses plus pénibles encore, M. Chouinard avec sa manie détestable d'interrompre à tout bout de champ son interlocuteur avec des commentaires aussi insipides qu'inutiles agrémentait le rapport de Mme Allard. Entre autre commentaire de M. Chouinard, je signale « ...à cause du gars dont on n'aime pas la fraise (sic)... » « ...Ce Monsieur, ce Clerk... ce le Clerk » ceci en parlant du Président actuel d'OXFAM Québec.

En tant que Président d'un organisme humanitaire de statut national et international M. Jean Clerk est un homme public. Il investit bénévolement beaucoup de temps et d'énergie à une cause à laquelle croit un nombre important de Québécois. A ce titre, il a droit à un certain respect et à beaucoup d'égards.

L'attitude de l'animateur et du chroniqueur mentionnés ne peut qu'être insultante pour tous ceux qui appuient la cause que défend M. Clerk et tous ceux qui partagent l'option qu'il a choisie.

Dans cette perspective, M. Chouinard et Mme Allard ont manqué, à mon avis, aux règles élémentaires de l'éthique de leur profession respective.

Edouard NALTCHAYAN
Outremont,
le 1er novembre 1978

■ *Du chômage en Chine...*

Dans son édition du 21 octobre 1978, LE DEVOIR publiait un article sur le chômage en Chine dont les insinuations laissent songeur... Les faits tels qu'ils sont rapportés ne justifient certainement pas le ton de l'article. On nous y apprend que 75,000 personnes, soit 5% de la population totale de la ville de Tsinan, soit peut-être 2% de la population active, ont pendant une certaine période cherché du travail. On nous y apprend un peu plus loin que sur ces 75,000 personnes, 60,000 étaient des jeunes qui sortaient de l'école et qui cherchaient un emploi pour la première fois (n.b. dans nos statistiques officielles, ces jeunes sont toujours ignorés). On nous y apprend encore que ces chiffres sont valables pour une période de trois ans, et que dans le même espace de temps on a créé plus de 67,000 emplois. On nous dit enfin plus loin que le nombre total des sans emploi dans la ville est de 16,000 (ce qui s'accorde, imparfaitement, avec les autres chiffres), soit pour une population totale d'un million et demi, une proportion de 1% de la population totale, soit encore peut-être moins de 0.5% de la population active qui est sans emploi, chiffre qui inclut les jeunes qui cherchent un travail pour la première fois.

Il y a vraiment de quoi écrire un article négatif sur le chômage en Chine.

Yves-Charles MORIN
Professeur
Université de Montréal

Montréal, octobre 1978.

■ *Le RCM peut vaincre*

Le dernier sondage ne semble pas favoriser Guy Duquette; soit. Mais en 1974, Jacques Couture, alors inconnu, gagna 101,000 voix contre 140,000 à Jean Drapeau... qui perdit 18 sièges au Conseil municipal.

Le RCM sait bien que ce sont les sièges des conseillers qui comptent, car, sans majorité, même Jean Drapeau serait incapable de « régner » seul, rejetant les sages avis de ses aides professionnels, et augmentant le déficit de la ville par centaines de millions. Cela demeure, malheureusement, et nous, qui devons payer pour des « folies de grandeur », (comme le feront nos enfants et petits-enfants), ne le savons que trop.

Le candidat du RCM est taillé pour la mairie. Urbaniste de profession, ayant travaillé pour la Ville comme pour la Province, et même en Afrique, il sait la nécessité d'un plan urbain pour toute ville — et surtout pour une métropole comme Montréal. Montréal n'a que faire d'un prestige si coûteux, et peu pratique, (un Village olympique, presque inutilisable). Le RCM a les pieds sur le sol, et il est à l'oeuvre, avec les citoyens; mais il lui faut une majorité pour bloquer les rêves si peu « modestes » d'un dictateur détestant les questions.

Claude DE MESTRAL

Montréal, le 4 novembre 1978

■ *Il faut voir avec les yeux du coeur*

La société de nos jours situe les handicapés dans une classe à part. Pourquoi? N'ont-ils pas déjà assez de leur handicap physique sans en avoir d'autres d'ordre psychologique, ou moral. Imaginez-vous avec la perte d'un membre quel qu'il soit. Tout le monde vous remarque, vous regarde, on vous observe. C'est la pitié!

Comment vous sentez-vous la première fois que vous abordez une personne; vous parlez puis tout d'un coup vous vous apercevez qu'elle «souffre» d'un handicap physique? Pourquoi changer du tout au tout? Vous me direz que c'est normal oui! Mais pourquoi ne pas tenter d'y remédier si possible. Nous vivons dans un monde dépourvu d'humanisme.

Je n'ai point honte d'écrire que je suis moi-même handicapé physiquement et que cela ne m'empêche pas de rédiger cette lettre si véridique à mes yeux et j'espère utile.

Ghyslain WILSON,
étudiant Secondaire V
Polyvalente des Sources

Ste-Geneviève,
le 31 octobre 1978

■ *Rares sont les félicitations*

Comme les journaux l'ont fidèlement rapporté, un accident est survenu récemment dans notre église paroissiale. Au cours de funérailles, une jeune fille s'est blessée en tombant évanouie. On craignait alors qu'elle ne perde l'oeil gauche, et voilà que nous sommes rassurés en apprenant la bonne nouvelle du succès de l'intervention chirurgicale. Nous ne voulons pas laisser passer cet événement sans remercier toutes les personnes qui ont apporté leur aide et leur compréhension dans ces circonstances. Je veux souligner de façon particulière la compétence et le dévouement des policiers, des pompiers et du médecin qui sont venus sur les lieux lors de l'accident.

En des moments semblables, il est impressionnant de voir se manifester un tel empressement à rendre service. À tous, je tiens à exprimer des félicitations et une sincère gratitude.

Robert COMTOIS, prêtre
curé de Saint-Stanislas

Montréal, le 26 octobre 1978.

■ *Le Parti «civique»?*

M. Drapeau commence une forte campagne pour se faire reporter au pouvoir, ainsi que son équipe du Parti dit « civique ». Mais ce Parti mérite-t-il son titre?

Aucun de ses membres n'a été choisi par une assemblée populaire. C'est tout simplement M. Drapeau qui les a désignés, leur signifiant de contribuer au fond du parti, et de toujours l'appuyer, (comme ils l'ont fait, aveuglement, dans toute la triste affaire des constructions olympiques, négligeant les avis des architectes et ingénieurs qualifiés au service de notre ville). Le désastre financier est connu de tous, surtout de ceux qui doivent payer pour le déficit olympique. En quel sens ce parti peut-il se dire « civique », donc ayant à coeur le vrai bien-être de la majorité de la population de notre métropole? Peut-on penser que, selon un étrange sondage du PQ, les électeurs de Montréal vont aveuglément réaffirmer leur confiance en un parti, et son chef, qui ont fait preuve de si peu d'esprit civique?

Claude de MESTRAL
Montréal, le 28 octobre 1978

Les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Toutefois, l'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication. LE DEVOIR ne peut s'engager à publier toutes les lettres et, en raison des contraintes d'espace, se réserve le droit de les abréger. Les correspondants sont invités à dactylographier leurs textes à double interligne.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $60 par année, six mois $33, trois mois $21. A l'étranger $65 par année; six mois $36; trois mois $24. Éditions du samedi $19 par année. Édition quotidienne livrée à domicile par porteur $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361
(lignes groupées)

Immigration: intérêts et responsabilités du Québec

par Jacques Couture



Le 17 octobre, le ministre de l'Immigration du Québec, M. Jacques Couture, présentait à l'Assemblée nationale un projet de loi qui permettra l'application de l'entente Québec-Ottawa signée en février dernier à propos de la sélection des ressortissants étrangers. En vertu de cette entente, le Québec jouera désormais un rôle déterminant dans l'évaluation et la sélection des candidats à l'immigration sur son territoire, et le gouvernement fédéral conservera des prérogatives quant à l'émission de visas et l'admission des immigrants au Canada. Nous publions de larges extraits du discours de M. Couture qui a défini à cette occasion la problématique et les objectifs de la politique québécoise d'immigration.

L'immigration est souvent un sujet de discussion parmi la population, c'est parfois même un sujet d'inquiétudes. En fait toute politique d'immigration est vouée à être l'objet de critiques et c'est normal. (...)

On dira que l'immigration n'est pas souhaitable en période de difficultés économiques; on fera parfois état de certaines tensions entre les immigrants et la population; d'autres accuseront le gouvernement d'effectuer un drainage de cerveaux et de capitaux dans des pays qui en ont grandement besoin; certains affirmeront que l'immigration n'est qu'une façon de fournir à l'économie une main-d'oeuvre à bon marché. Par ailleurs, d'autres soutiendront que le gouvernement ne contribue pas suffisamment à soulager la misère des réfugiés et qu'il n'a pas une politique d'ouverture assez grande, compte tenu du grand nombre de ressortissants étrangers qui souhaitent venir s'établir sur notre territoire.

En tant que ministre de l'Immigration, il est de mon devoir de tenir compte de ces critiques. Il est de mon devoir également de susciter des débats sur ces questions. Une politique d'immigration ne peut s'élaborer en vase clos. La présentation de ce projet de loi est certes un moment privilégié pour favoriser ces prises de conscience.

Pour avoir une meilleure idée du phénomène, je vais vous soumettre, très brièvement, un aperçu de l'impact de l'immigration. J'espère qu'ainsi il sera plus facile d'évaluer son importance.

Regardons en premier lieu le volume d'immigrants. Depuis la guerre, le Québec a accueilli plus de 850,000 immigrants, soit une moyenne annuelle d'environ 27,000. Toutefois, depuis quelques années, on observe une baisse du nombre des entrées. En 1975 et en 1976, le Québec a reçu 28 et 29,000 immigrants; ces chiffres sont tombés à 19,000 en 1977 et on prévoit ne recevoir qu'entre 13 et 15,000 immigrants en 1978.

Ce fléchissement est attribuable surtout à la conjoncture économique nord-américaine qui ne permet pas d'absorber le même nombre d'immigrants qu'en période de forte croissance. Le phénomène, en soi, n'est pas nouveau; il s'est déjà produit en 1955, en 1961, en 1971 et en 1972.

Cette situation est la même dans l'ensemble du Canada qui a vu son immigration diminuer de 32% environ en comparant l'année 1977 à la moyenne des dix années précédentes; le Québec, pour les mêmes périodes retenues, a connu un fléchissement de 26% environ.

Les travailleurs immigrants, comme c'est le cas pour les citoyens, sont des producteurs de biens et de services mais ce sont également des consommateurs. Nos études ont démontré que la contribution des immigrants à notre économie est très positive.

Au cours des 25 dernières années, environ 20% de la croissance du revenu national du Québec est attribuable à l'immigration internationale. Entre 1951 et 1974, l'immigration représente 10% de l'augmentation du revenu réel par habitant (1). En d'autres termes, le revenu actuel de chaque Québécois serait d'environ $300 moins élevé s'il n'y avait pas eu d'immigration depuis 1951.

Quelques chiffres significatifs méritent également d'être soulignés concernant l'apport des immigrants entrepreneurs/investisseurs. Il s'agit des immigrants qui s'établissent au Québec et qui créent des entreprises. Entre 1968 et 1975, 3,000 entrepreneurs/immigrants ont établi résidence au Québec.

L'investissement global a été de l'ordre de $220 millions, l'investissement moyen étant d'environ $76,000. Au cours de la première année, chaque nouvel entrepreneur suscite en moyenne trois nouveaux emplois; après cinq ans le rapport emplois investisseurs s'établit à cinq.

Nous n'avons pu réaliser encore d'étude en profondeur pour la période allant de 1975 à 1978. Toutefois, nous savons qu'il est entré environ 1,000 entrepreneurs/immigrants durant ces trois années. De ce nombre 400 ont recouru aux services de notre ministère; ces 400 entrepreneurs ont investi approximativement $140 millions au Québec.

Tous ces chiffres ne tiennent compte que des immigrants qui ont indiqué leurs projets d'investissement. Plusieurs immigrants sont devenus, quelque temps après leur arrivée, des investisseurs, sans que nous ayons pu compiler de chiffres à leur sujet.

Ajoutons également que l'immigrant reçoit dans son pays d'origine une éducation et une formation professionnelle dont le pays d'accueil n'a pas besoin de défrayer le coût. Une étude (2) réalisée pour le compte de la commission Gendron révèle, en supposant que 55% des immigrants arrivés au Québec de 1946 à 1969 y sont demeurés, que le gain pour le Québec se chiffre à $2,766,000,000 (en dollars courants de 1972) en incluant les fonds et effets que les immigrants apportent avec eux et qu'on évalue à $340 millions.

Pour ce qui est des travailleurs immigrants, mentionnons qu'ils ont compté pour 22% de l'accroissement total du nombre de travailleurs au Québec au cours de la période 1951-1974. Dans la mesure où les travailleurs immigrants comblent de véritables pénuries et ne concurrencent pas la main-d'oeuvre autochtone, ils constituent des apports positifs.

C'est d'ailleurs là une des raisons qui imposent au Québec d'exercer le contrôle de l'Immigration qui se destine à son territoire. Au chapitre de l'emploi, le gouvernement canadien a toujours évalué les candidatures en fonction de pénuries pancanadiennes. Il pouvait donc arriver qu'il y ait des pénuries au Québec dans certaines professions que nous ne pouvions pas combler par des immigrants parce que le gouvernement canadien estimait qu'il n'y avait pas de pénurie dans l'ensemble du Canada pour ces professions. L'inverse était également possible.

D'ailleurs, une étude de notre ministère a révélé qu'environ 30% des travailleurs immigrants auraient été mal sélectionnés pour la période comprise entre 1970 et 1975, et ce dans la mesure où il n'existait pas de postes vacants au Québec dans la profession que ces immigrants voulaient exercer.

Le gouvernement s'est résolument mis à la tâche d'inventorier toutes les possibilités qui s'offrent à lui pour développer l'économie du Québec. L'immigration constitue l'une de ces possibilités et je compte l'explorer à fond.

Pour juger de la contribution réelle de l'immigration au développement de notre société, il faut également regarder de près la situation démographique. (...)

Concrètement, le Québec a connu un très net ralentissement dans sa croissance démographique vers le début des années soixante. Alors que le taux brut de natalité se situait à 30 naissances pour 1,000 habitants en 1957, un des plus hauts niveaux au Canada, il était descendu à 14 pour 1,000 en 1975, niveau le plus faible de toutes les provinces canadiennes. Il y a eu — et le terme n'est pas trop fort — un véritable effondrement de la natalité; en 10 ans, soit de 1957 à 1967, le taux brut de natalité a diminué de 41%.

L'accroissement naturel au Québec se situait en moyenne à 96,000 de 1961 à 1965; cet accroissement a diminué à 42,000 en moyenne de 1971 à 1975. On pouvait compter un immigrant admis pour 3 naissances en 1975 comparativement à un pour 7 en 1961.

Sur le plan économique, les effets de la dénatalité risquent de se faire sentir plus nettement d'ici quelques années. Le Conseil économique du Canada a déjà prévu qu'à moins de modifications importantes dans les taux d'activité, on assistera au Québec, comme dans l'ensemble du Canada, à une baisse soudaine dans l'augmentation de la population active au début des années quatre-vingt. Ceci pourrait provoquer une pénurie momentanée mais généralisée de main-d'oeuvre.

De même, et cette préoccupation n'est plus nouvelle, la dénatalité a des effets très nets sur la pyramide d'âge de la population. On assiste actuellement à une vieillissement général. Les personnes âgées de 65 ans et plus représentent aujourd'hui 7% de la population; elles devraient représenter 12% environ vers l'an 2,000.

Ces quelques chiffres suffisent à nous rappeler une fois de plus l'impact de l'immigration comme instrument de rééquilibre démographique et la nécessité de nous donner nos propres instruments de contrôle.

Gouverner, c'est prévoir. Mais ce n'est pas tout de prévoir, il faut agir, et avec l'aide de tous les instruments dont nous disposons, fussent-ils modestes. Quand un jeune immigrant est accueilli par nos services à Mirabel, et qu'il s'apprête dans les jours qui suivent à occuper un emploi et peut-être à s'enraciner pour de bon au Québec, comme nos pères et les pères de nos pères l'ont fait, je crois que nous devons partager ses préoccupations, ses joies et ses soucis, parce que nous avons des raisons de le faire.

Les immigrants, et ça il faut le dire, apportent avec eux une culture originale. Cette culture — mon collègue du Développement culturel l'a affirmé combien de fois — a droit de cité au Québec. Elle a le droit — c'est plus qu'un privilège — de se développer et de rayonner au Québec et tous admettront qu'elle enrichit la collectivité.

Quand je vois des Québécois de nouvelle souche s'entraider pour la rénovation de leur quartier, je me dis qu'il y a là un exemple de solidarité que je n'aurais, comme Québécois, aucune honte à suivre. La culture c'est aussi cela. En fait, c'est essentiellement cela.

Quand, dans mon propre comté, je suis témoin de l'engagement concret des immigrants, dans la mise sur pied de coopératives de logement, je ne peux que m'émerveiller une fois de plus de cette contribution à nos efforts collectifs. L'immigration joue un rôle dynamique dans l'évolution sociale et culturelle d'une nation. Ce rôle ne se mesure pas, il se révèle quotidiennement sous forme d'échanges, parfois les plus simples, entre individus. (...)

Il y a d'autres aspects qui doivent guider non seulement notre réflexion mais aussi notre action dans l'élaboration d'une politique d'immigration. Et là je veux parler de la dimension humanitaire.

J'ai déjà dit qu'il importait de bien choisir les immigrants, et ce autant dans leur intérêt que dans les nôtres. Je veux parler bien sûr de la catégorie des immigrants indépendants.

Lorsqu'un candidat satisfait aux exigences de la sélection québécoise, nous croyons qu'il va de soi que son conjoint, ses enfants, ses père et mère et grands-parents puissent l'accompagner ou le rejoindre. C'est également évident dans le cas d'un fiancé ou d'une fiancée. Ce droit, que nous reconnaissons également aux résidents québécois, est la traduction concrète du principe de la réunification des familles, et plus particulièrement de la proche famille. A un moindre degré, nous considérons également qu'il y a lieu de tenir compte, dans l'étude des candidatures, d'autres liens de parenté, voire d'amis au Québec.

Cette approche humanitaire à l'égard de l'immigration est toutefois incomplète. Les citoyens du Québec, membres de la communauté internationale, ont des responsabilités à l'égard de leurs semblables.

Il existe plusieurs façons pour un gouvernement de venir en aide aux plus démunis sur notre planète. Il peut s'agir d'une aide financière, matérielle, scientifique ou technique.

En tant que ministre de l'Immigration, mais avant tout en tant qu'être humain responsable, je ne peux être sourd aux nombreux appels en faveur des réfugiés.

Il y aurait, semble-t-il de huit à neuf (3) millions de réfugiés dans le monde. Qu'il s'agisse de ressortissants de l'Amérique latine, du Moyen-Orient, de l'Afrique, du Sud-Est asiatique ou de l'Europe de l'Est, nous sommes confrontés à des hommes, à des femmes et à des enfants qui, pour diverses raisons et en diverses circonstances ont perdu leur patrie.

Certains sont en quête d'une patrie d'adoption, d'autres d'un asile temporaire. J'ai visité des camps de réfugiés. Je reçois de multiples témoignages de nos agents qui circulent dans ces camps. Vous décrire l'état dans lequel se retrouvent ceux qui y sont hébergés dépasserait sans doute ce que vous pouvez imaginer.

Plusieurs de ces réfugiés doivent la vie à leur volonté tenace de survivre. Peut-on, en toute conscience, rester indifférent au sort de ces Vietnamiens, réfugiés de la mer, de ces Chiliens, de ces Cambodgiens, de ces Libanais?

Tous les pays dits développés sont invités par l'ONU à faire un effort, à démontrer qu'en ce siècle de rationalité économique et d'individualisme, il y a encore place pour des objectifs plus nobles, plus dignes de l'homme.

Nous n'avons pas le droit de laisser à d'autres pays le soin d'apporter un début de solution humaine à ce problème mondial. Notre contribution doit toutefois, il faut le dire, refléter la limite de nos moyens. Et je rends hommage au peuple québécois de l'appui continu qu'il accorde à nos efforts pour accueillir des réfugiés ou soulager les misères du monde.

J'ai abordé tour à tour les objectifs économiques, démographiques, socio-culturels et humanitaires qui constituent la problématique d'une politique d'immigration (...) Il est difficile, à l'aide d'un seul instrument, en l'occurence l'immigration, de concilier des objectifs aussi fondamentaux, divers et contradictoires.

Voudra-t-on accueillir un grand nombre d'immigrants pour contrer la dénatalité qu'il faudra s'interroger sur l'impact d'une telle mesure sur l'économie, compte tenu de la situation actuelle du marché du travail.

A l'inverse, une sélection exclusivement axée sur les besoins du marché du travail handicaperait sans doute le dynamisme d'une société québécoise qui ne cesse de vieillir et dont le volume de population est peut-être sur le point de décroître.

Le Québec voudra-t-il, comme le réclament plusieurs, ne choisir que des immigrants francophones qu'il devra évaluer les conséquences de ce choix en fonction des compétences professionnelles qu'il recherche et de la diversité souhaitable des sources d'immigration.

Le Québec voudra-t-il offrir une nouvelle patrie à un très grand nombre de réfugiés qu'il devra évaluer si ses capacités d'accueil le permettent.

Ces éléments de problématique que je viens d'esquisser paraîtront sans doute comme le fruit d'un désir égoïste de voir l'immigration combler différentes lacunes ou déséquilibres dans la société québécoise. Il n'en est rien. L'immigration est un pari. Un pari pour ces hommes, ces femmes en quête, pour des raisons qui les concernent et que nous respectons, d'une terre d'adoption. C'est aussi un pari pour nous tous qui les avons accueillis et qui les acceuillerons. Quel genre d'immigrants voulons-nous? Quel genre d'efforts sommes-nous prêts à faire pour eux et avec eux?

Ces questions, nous en avons discuté, avec des immigrants, avec des Québécois, avec des représentants de corps intermédiaires, avec les chefs de file des communautés ethniques. Nous avons effectué des recherches, des sondages, nous avons organisé des colloques et participé à d'autres. Nous avons étudié les politiques d'immigration des Etats-Unis, de la France, de la Suède, de l'Australie, des pays membres de la Communauté économique européenne.

Nous avons puisé, à même ces consultations et recherches, des lignes directrices, des idées fortes et, sans exagérer la portée de l'expression, des consensus minimaux.

Nous avons conclu que la politique d'immigration du Québec devait s'articuler en tenant compte, d'une part, des capacités d'accueil de la société québécoise, et, d'autre part de considérations d'ordre humanitaire. Notre politique se veut réaliste, ouverte et généreuse, à l'image même de notre population.

Concrètement cette politique permettra de dégager deux grands courants de flux migratoires:

— les cas humanitaires, réfugiés et membres de la catégorie de la famille.

— les indépendants sélectionnés en fonction des capacités d'accueil et des besoins démographiques, culturels et économiques du Québec.

La politique de sélection des immigrants sera conçue et mise en oeuvre de manière à promouvoir les intérêts fondamentaux du Québec et à répondre à ses responsabilités vis-à-vis de la communauté internationale, et pour

— faire en sorte que les ressortissants étrangers qui souhaitent s'établir au Québec à titre permanent ou temporaire soient soumis à des critères qui tiennent compte de leur capacité d'adaptation et ne fassent aucune discrimination de race, de couleur, de religion ou de sexe.

— favoriser la réunion des familles et le rétablissement des réfugiés et des personnes déplacées ou persécutées.

— faciliter l'intégration des immigrants à la société québécoise, compte tenu de sa spécificité. (...)

Notes

(1) Trois études sous la direction de Mario Polese. *L'immigration et l'économie au Québec*. Institut national de la recherche scientifique et direction de la recherche du MIQ. 1977

(2) Malservisi Mauro-P. *La contribution des Québécois des groupes ethniques autres que français et britannique au développement du Québec*. 1973

(3) D'après les statistiques du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

LIBRE OPINION

Devant l'alternative: anglais ou français?

par Louis-Paul Béguin

Comme on a pu le voir dans LE DEVOIR du 11 octobre, la proposition présentée par Ottawa pour une nouvelle constitution est rédigée dans une langue de traduction. Je parle bien sûr de la version française. De l'anglais déguisé. Ce problème, loin d'être nouveau, est le cancer à long terme qui a, depuis des décennies, que dis-je depuis un siècle (et même deux), rongé la langue française, dans son essence, dans son esprit, dans son coeur. Le bilinguisme à la canadienne a fait qu'il est impossible, désormais, de se fier aux livres, études, recherches, rédigés au Québec dans la langue officielle de cet État qui s'appelle avec une naïveté déconcertante, avec la naïveté de l'ignorance, province. (Quand on pense qu'on a rendu le mot « officer », au fédéral, par « fonctionnaire ».)

Tout est là: l'anglicisation des professeurs, la façon de dire des penseurs ou du moins du ceux qui ne réagissent pas à l'anglicisation ou qui ne réagissent plus, la langue de l'État canadien, et la langue de l'État québécois. Les journalistes, eux s'en tirent assez bien, sauf quand il s'agit de bulletins traduits en vitesse de l'anglais... Ce qui est plus grave, à mon avis — et à celui de bien d'autres rédacteurs et écrivains (et journalistes) — c'est que l'anglicisation est inconsciemment acceptée dans sa forme. Le défaitisme, c'est l'avant-coureur de l'assimilation! Cette assimilation est d'abord un état d'esprit: on trouve des moyens de justifier la corruption du langage parlé et écrit, au nom de toutes sortes de théories dont vous avez eu quelques exemples dernièrement, en réponse à mon plaidoyer: c'est le peuple qui fait la langue; ce qui est absolument faux, il la subit et y réagit. Il y eut aussi l'opinion du « pharmacien bien connu ». Ce qui est bizarre: je n'irais pas vous parler de pharmacopée, ce n'est pas mon métier. De la linguistique, je vous ai déjà parlé. Elle est descriptive, elle observe l'actuel. La linguistique n'a jamais prétendu s'arrêter à l'étude des problèmes de langage. Elle décrit simplement les phénomènes de langue. Aux hommes de voir si ces phénomènes, cette évolution du langage et la direction que celui-ci prend, leur plaisent. Et d'y remédier, au besoin.

La linguistique nous enseigne le mécanisme des langues, veut désespérément devenir une science, et utilise toute une terminologie compliquée pour cela. Il n'y a pas qu'une seule école de linguistique, d'ailleurs. J'ai déjà tout expliqué là-dessus et si mon détracteur-pharmacien choisit de ne point s'en souvenir, et préfère me donner une leçon de recyclage, je dois dire qu'il a perdu son temps. Espérons qu'il n'a pas non plus convaincu les lecteurs du DEVOIR, car son point de vue, fait de quelques principes de la linguistique réduits à leur plus simple expression, est en fait dangereux. Et parler « d'aliénation » pour condamner les efforts faits par les Québécois lucides afin de redresser une situation linguistique précaire, est vraiment le comble: nous serions paraît-il aliénés, si nous adoptions la « langue des Français »: S'angliciser, au contraire serait le processus normal, et devrait être accepté. On voit là le ferment de l'assimilation, d'abord dans l'esprit, caché, faisant son oeuvre.

La linguistomanie

Les principes de la linguistique sont fondés sur des constatations bien connues: la langue évolue et les populations aussi. Le mot est un signe arbitraire; les langues, systèmes fermés, sont des structures qui parfois vivent dans une même aire géographique d'où ce qui en résulte: l'interférence.

De ces principes, toute une terminologie ambiguë est sortie; et on a assisté à une dégradation des concepts et des termes qui les expriment. La *linguistomanie* est à l'ordre du jour. Les linguistes sensés la déplorent. Georges Mounin le premier. Il dit que ce sont toujours les non-linguistes qui terrorisent le public avec leurs à-peu-près linguistiques (in: *Dictionnaire de la linguistique*, de Georges Mounin — P.U.F. 1974).

La linguistique insiste fortement sur l'inévitable évolution du langage, reconnait l'influence d'une langue plus forte sur une moins forte, le couple signifié-signifiant, etc. Or, il semble bien que la réflexion sur le langage doit tenir compte, dans notre cas, d'autres principes que ceux-là. Pour étudier une langue dominée, il faut faire plus que donner des règles qui s'appliquent à peine, étant donné le rapport des forces. Il est nécessaire d'abord de connaître le mécanisme qui fait qu'une langue dominée est ce qu'elle est, c'est-à-dire différente de la langue dominatrice, dans l'acception des mots, dans la façon d'éclairer la signification, d'aborder le réel.

Partisans du moindre effort

Si les partisans du laisser-faire linguistique, partisans aussi du moindre effort, l'emportaient, qu'arriverait-il? D'abord, disons qu'il serait plus facile de vivre dans un pays « unifié » (one language, one country) que dans un pays possédant deux langues et deux cultures. L'évolution naturelle et normale gagnant sans cesse du terrain, le français perdrait la partie. Ce serait « normal, » explicable. Laisser sans réagir l'évolution linguistique se faire au Québec, pour éviter « l'aliénation » par le français de France, et voir dans le glissement vers l'anglais, par le biais de la traduction et des mauvaises habitudes langagières, un phénomène naturel qui arrive chaque fois que deux langues rivalisent sur le même territoire, rendrait inévitable, à plus ou moins long terme, la réalisation du désir de certains anglophones et de certains Québécois aveugles dans ce domaine: l'anglais deviendrait la langue unique, d'abord dans les techniques, ensuite dans la vie courante. Le bilinguisme ferait pencher la population vers l'anglais, pour les raisons qu'on connaît: influence, nombre, avance technologique. Remarquez que cette assimilation ne serait pas moralement répréhensible. Placé devant l'alternative — langue française ou langue anglaise — le peuple choisit. Il a choisi.

On admettra qu'il est trop tard pour renverser la vapeur. Le Québec sera de langue française. Comme l'interférence d'une langue sur une autre, la noyade est un phénomène qui s'explique; cela ne veut pas dire qu'il faut se laisser couler sans résister. Le Québec a fait des efforts énormes pour rester lui-même, cela ne l'a pas jusqu'à présent aliéné (sic) à cause de la « langue française de France ».

Les questions que doivent se poser les Québécois, en matière de langue française, et auxquelles ils ont souvent répondu sont: Vivre en anglais est-il souhaitable? Doit-on préserver une langue anglicisée et archaïque pour conserver son identité? Doit-on au Québec résister à l'évolution normale (dans un état diglossique) de la situation du français? Avons-nous intérêt à « laisser se faire » cette évolution qui nous ramenerait à un bilinguisme bancal duquel nous cherchons à sortir depuis vingt ans? Doit-on continuer à traduire de l'anglais ou écrire en français, nos lois, nos codes, nos traités? Je crois, pour ma part, que les Québécois ont déjà répondu. Mais s'ils veulent prendre leur place parmi les nations francophones et être « à égalité » devant leurs compatriotes anglophones, ils doivent continuer leurs efforts, leur lutte, pour redresser leur situation linguistique et lutter contre le « processus normal » d'évolution de leur langue.

La langue québécoise: système ouvert et coincé

Toute langue « québécoise » serait à cheval sur deux systèmes et ne pourrait jamais devenir un système fermé bien particulier car l'anglais et le français sont bien vivants. (Pour avoir une chance de s'affirmer, le « québécois » devrait remplacer les deux langues et celles-ci n'être plus... que des langues mortes.) La traduction à outrance a submergé le pays, la diffusion de l'erreur a été constante (termes et style). Il ne s'agit qu'en partie du phénomène « normal » que décrivent les linguistes. Toutefois, les Québécois ont trouvé, hélas, dans la linguistique, dans sa théorie plutôt, des justifications aussitôt brandies comme des arguments irréfutables, au problème de l'anglicisation.

Ceux qui accusent les chroniques de langue de purisme et d'académisme, sont aveugles: même si cette évolution anglicisante de notre langue est causée par le bilinguisme à outrance auquel il n'a pas été possible de substituer une langue française de création, et qu'on puisse admettre que la traduction était la seule solution pour que le français vive au Québec, cela ne veut pas dire que nous, en 1978, devons voir cette évolution comme un « processus normal ». En fait, la lutte du Québec est justement une réaction centenaire, et toujours plus forte, contre cette évolution qui s'explique (par la lin-

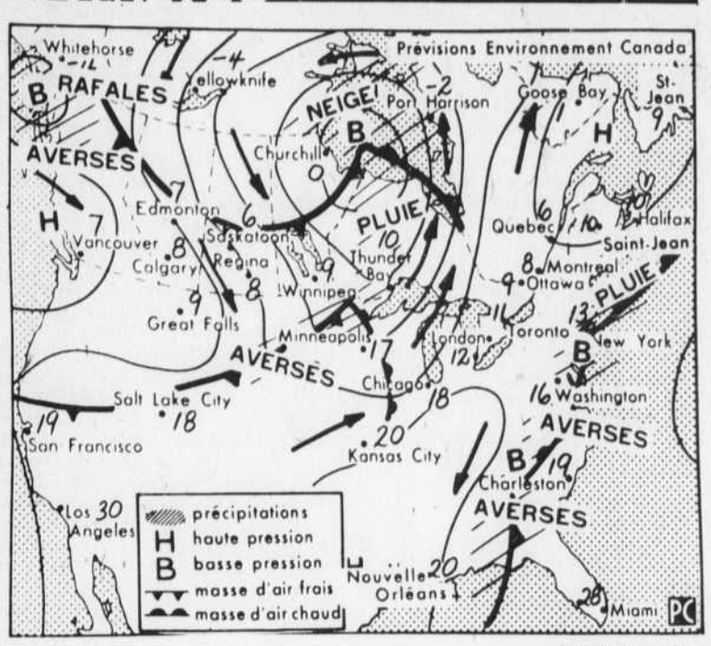
Voir page 6: L'alternative

A nos membres et futurs membres
CERTIFICATS DE DÉPÔTS GARANTIS DE 3 MOIS À 24 MOIS
10%
Intérêts payables semi-annuellement
Dépôt minimum **$500.00**
La Caisse d'Entraide Économique de L'Assomption
620, rue Notre-Dame
Repentigny
581-3690
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance dépôts du Québec

INSTITUT DE PASTORALE
Vie religieuse: vie relationnelle
(Clémence Dubé, r.e.j. et Benoît Lacroix, o.p.)
La vie religieuse se présente de plus en plus comme une vie de relation avec les autres, une vie qui éclate dans diverses dimensions. Comment unifier notre être psychique et spirituel afin de vivre cet être multidimensionnel dans le contact avec soi, les autres, Dieu, le milieu?
Dates: **les 10 et 17 novembre: 19h00 à 21h30**
les 11 et 18 novembre: 9h00 à 12h00; 13h30 à 15h30
Cette session s'adresse aux religieux et aux religieuses.
Renseignements: **Institut de pastorale**
2715, chemin de la Côte Sainte-Catherine
Montréal, Qué. H3T 1B6 Tél.: 739-3223

LA SCIENCE AU SERVICE DE QUI?
En hommage à Fernand Séguin, Prix Kalinga 1977
Débat public: La science au service de qui?
Mercredi, le 8 novembre 1978 à 20 heures
Université du Québec à Montréal
Auditorium du pavillon Lafontaine
1301 est, rue Sherbrooke
Montréal
Avec la participation de Fernand Séguin et de représentants de milieux universitaires, populaires et syndicaux.
Guy Bourgeault,
Hélène David,
Jean-Guy Frenette,
Jean-Guy Lague,
Jean-Claude Leclerc,
Camille Limoge,
Donna Mergler,
Marcel Pépin,
Michel Pichette.
Ce débat est organisé par l'Institut canadien d'éducation des adultes, la faculté d'éducation permanente de l'Université de Montréal et le service d'éducation permanente de l'Université du Québec à Montréal.

LA MÉTÉO



A midi, aujourd'hui

A compter d'aujourd'hui, les régions de prévisions atmosphériques passent de 18 à 25 au Québec et seront restructurées pour mieux desservir la population et les organes d'information.

Selon l'Office météorologique du Québec, qui relève d'Environnement Canada, cela nécessite un redécoupage de la plupart des régions actuelles et un changement de nom pour certaines.

Ces modifications ont pour but de mieux tenir compte des trajectoires dominantes des tempêtes, des caractéristiques topographiques qui influent sur le temps et le climat, des besoins de la population et des centres industriels qui se sont développés depuis quelques années, et de faciliter l'identification de la région de prévisions.

■

Abitibi, Pontiac Témiscamingue, Chibougamau: ennuagement en matinée suivi de pluie. Vents modérés.Maximum 8. Aperçu pour jeudi: nuageux avec légères chutes de neige.

Haute-Mauricie, Laurentides: ensoleillé avec périodes nuageuses. Maximum 6 à 8. Aperçu pour jeudi: nuageux avec averses.

■

Outaouais, Montréal: ensoleillé avec périodes nuageuses. Maximum 10. Aperçu pour jeudi: nuageux avec averses.

■

Cantons de l'Eat: ciel variable. Maximum 8 à 10. Aperçu pour jeudi: nuageux avec averses.

■

Québec, Trois-Rivières: ensoleillé avec périodes nuageuses. Maximum 6 à 8. Aperçu pour jeudi: neuageux avec averses.

■

Saguenay-Lac Saint-Jean: ensoleillé avec périodes nuageuses. Maximum 4. Aperçu pour jeudi: nuageux avec averses.

■

Baie-Comeau, Sept-Iles, Rimouski, Gaspésie: ensoleillé avec périodes nuageuses, Maximum 5. Aperçu pour jeudi: nuageux avec averses.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Victoire

Les deux premières personnalités battues sont le sénateur républicain Robert Griffin (Michigan), un ami personnel de l'ancien président Gerald Ford et Pete Flaherty, ancien maire démocrate de Pittsburgh qui a échoué dans sa tentative de devenir le gouverneur de Pennsylvanie, poste qui passe aux Républicains.

Aucune surprise n'est donc venue marquer les premiers résultats, hier soir, des élections législatives américaines à l'issue desquelles les démocrates sont assurés de préserver leur large majorité au Congrès.

Aucun bouleversement ne semble devoir, non plus, intervenir dans le rapport de forces à la chambre des représentants où les Démocrates jouissent d'une majorité de près des deux tiers.

Notons enfin que l'ordinateur chargé d'additionner les votes est tombé en panne en cours de soirée provoquant des retards dans les résultats. Cet ordinateur, installé à New York, fournit les résultats aux agences de presse et aux principales chaines de télévision.

Les élections portent sur les 435 sièges de la Chambre des représentants, 35 des 100 sièges du Sénat et 36 postes de gouverneurs d'Etat. Contrairement à la tradition qui veut que le parti d'opposition enregistre des gains spectaculaires lors des élections intervenant au milieu du mandat présidentiel, les Républicains, selon les prévisions, ne devraient gagner qu'un ou deux sièges au Sénat et une douzaine à la Chambre.

Les problèmes principalement évoqués durant la campagne ont été l'infaltion et les impôts, mais les électeurs semblent assimiler les nuances entre Républicains et Démocrates à blanc bonnet et bonnet blanc.

Contrairement aux prévisions selon lesquelles on devait s'attendre, selon la tradition, à des abstentions-record dans cette consultation, située à mi-chemin du mandat présidentiel de Jimmy Carter, les électeurs semblent avoir pris le chemin des urnes en assez grand nombre quand l'enjeu semblait de taille.

C'était le cas en Californie où le gouverneuur démocrate sortant Edmund Brown Jr. était favori mais avait pris voici quelques semaines un bien mauvais départ.

Le riche Etat de la côte ouest était d'ailleurs le point de mire des observateurs.

Le mouvement anti-étatique de réduction des impôts est né en Californie et c'est là encore que l'on votait hier pour savoir s'il fallait bannir la cigarette des lieux publics et autoriser les homosexuels à exercer la profession d'enseignant.

Dans l'Illinois, on prévoyait hier après-midi une participation de 60%. Celle-ci s'élevait à 63% dans le Minnesota où tout l'« establishment » démocrate se renouvelle après la mort du sénateur HubertHumphrey, et à 72% dans le Colorado où a lieu un des scrutins sénatoriaux les plus serrés du pays.

Dans le Connecticut, en Floride, en Pennsylvanie, dans le Maine, le Missouri et le Montana la participation était moyenne, c'est-à-dire inférieure à 50%.

Par contre, l'abstentionnisme semblait prévaloir dans l'agglomération new yorkaise, le New Jersey et le Maryland, l'Alabama et l'Arizona où les jeux semblaient faits d'avance.

Traditionnellement,l'opposition regagne quelques sièges lors des élections à mi-chemin du mandat présidentiel mais, même dans ce cas, les démocrates majoritaires à la chambre depuis 23 ans et qui détenaient les deux tiers des 435 sièges de la législature sortante, ne sauraient nullement être menacés.

Ils ne peuvent non plus perdre leur majorité au Sénat, ni sur l'ensemble des postes de Gouverneur d'Etat.

◆ Québec autorise

13,3% en 1980 et de 10,6% en 1981. Au total, les augmentations cumulatives sont de 37,6%, mais elles atteignent en fait plus de 42% au bout de la ligne.

Dans le secteur domestique, les augmentations se décomposent en deux groupes puisque un premier tarif s'applique sur les 900 premiers kwh consommés, et un second sur les kwh suivants. Les abonnés qui consomment moins de 900 kwh constituent près de la moitié de la clientèle de l'Hydro-Québec, et pour eux les augmentations de tarifs seront respectivement de 11,1% de 10 et de 9,1%. Le prix du kwh passera de un cent et huit dixième qu'il est à deux cent et quatre dixième en 1981. Pour les kwh excédants 900, les hausses seront de 15,8, 13,6 et 12%. Un abonne qui consommerait 1,800 kwh par mois verrait au total sa facture d'électricité augmenter de 13,8% en 1979, de 13,1 en 1980 et de 11,6% en 1981.

Il y a déjà un an que l'Hydro-Québec adoptait pour le secteur domestique une tarification à deux paliers. D'une part il s'agit d'encourager l'économie d'énergie en chargeant plus cher pour les derniers kh consommés. D'autre part il s'agit de faire payer aux abonnés qui adoptent un chauffage à l'électricité les coûts afférents à une telle conversion de mode de chauffage.

Pour les tarifs de catégorie industrielle grande puissance, le gouvernement a également réduit les demandes de l'Hydro-Québec. Les hausses seront de 14,9% en 1979 ainsi qu'en 1980, et de 14,5% en 1981 alors que la société d'Etat avait demandé des hausses de 19,9% pour les deux premières années et de 12,3 pour la troisième année. Pour ce qui est des tarifs généraux petite, moyenne et grande puissances, les augmentations accordees sont celles qui avaient été demandées au point de départ.

M. Joron en rendant publics les nouveaux tarifs a expliqué que le gouvernement n'avait guère de possibilités de réduire les demandes de hausses de tarifs, partant du fait qu'il ne pouvait être question de ralentir le programme d'investissements de la Société d'Etat. On considère essentiel le projet de la Baie-James pour lequel il faudra au cours des trois prochaines années investir $8,7 milliards.

Les hausses de tarifs essentiellement serviront à financer ces travaux puisque out ne peut être financé par des emprunts. L'Hydro-Québec aurait voulu réduire la part des emprunts à 68% pour faire passer celle de l'autofinancement à 32%. Celle-ci sera plutôt de 27%, ce qui obligera l'Hydro-Québec à emprunter $226 millions de plus au cours de ces trois ans. La demande originelle de l'Hydro aurait signifié pour elle des revenus accrus de $896 millions et elle ne touchera que $670 millions avec les tarifs approuvés.

Malgré cela, M. Joron demeure persuadé que la santé financière de l'entreprise comme sa réputation ne seront en aucune manière affectées. Le taux de couverture des intérêts sera de 1,29, ce qui assure un coussin de sécurité suffisant puisque l'objectif est que ce taux soit de 1,25 en moyenne.

Au point de départ, les réserves que manifestaient le ministre comme l'opposition aux demandes de l'Hydro avaient deux points communs. On se demandait d'une part si pour contenir l'augmentation des tarifs, il n'y avait pas lieu de réduire les frais d'exploitation de l'entreprise. A priori les dirigeants de l'Hydro avaient dit non. Si cela est impossible du moins dans l'immédiat, M. Joron continue de penser qu'à plus long terme cela est peut-être possible.

Le ministre a déjà adressé une demande en ce sens au conseil d'administration de la société, et il espère qu'il en résultera des dividendes pour les abonnés au cours des prochaines années.

L'autre réserve avait trait au partage fait par l'Hydro-Québec entre les emprunts et l'auto-financement du projet de la Baie-James. L'Hydro fixait à $2 milliards par année le seuil des emprunts à ne pas dépasser, ce qui expliquait en bonne partie qu'on voulait fixer la part d'autofinancement à 32%. Pour M. Joron qui considère l'auto-financement comme indispensable c'était là un peu trop demander aux consommateurs, et il s'agissait alors de trouver un partage mieux équilibré.

Quant à l'opposition, elle devait accueillir plutôt froidement la décision du gouvernement. Le député libéral John Ciaccia a fait valoir que ces hausses étaient exorbitantes pour le consommateur et surtout que le gouvernement n'aurait pas dû s'engager pour trois ans. Selon lui, le gouvernement Lévesque en prévision du référendum et des prochaines élections qui auront lieu au plus tard en 1981, a préféré se débarrasser d'une décision qui aurait été inopportune sur le plan politique si elle avait dû survenir à la veille du référendum ou des élections.

Déjà M. Joron avait expliqué qu'on avait consenti des hausses pour trois ans afin de permettre aux consommateurs et aux investisseurs une meilleure planification.

◆ Ottawa rendra

entreprise est une firme des Maritimes qui appartient à quelques hommes d'affaires locaux. Quant à Quebecair, jadis propriété de la famille Brillant de Rimouski, ses actions dont détenues aujourd'hui en grande partie par la famille de M. Howard Webster, un financier montréalais.

A plusieurs reprises dans le passé, des negociations ont été amorcées en vue de rapprocher les intérêts des deux compagnies aériennes du Québec. Toutefois, les actionnaires de Nordair, en majorité des Américains, n'ont jamais pu s'entendre avec les propriétaires de Quebecair.

La fusion des deux entreprises aurait consolidé les opérations des transporteurs aériens au Québec. Dans les deux cas les francophones commencent à acquérir des postes de commande assez importants. Le démembrement ou le déménagement du siège sociale de Nordair annulerait ces efforts.

Jusqu'à maintenant, seules les Caisses d'entraide économique se sont montrées intéressées à investir dans un transporteur aérien. A l'issu du congrès annuel, le président de cette institution coopérative avait affirmé que son organisme était prêt à investir dans Quebecair. Qu'adviendra-t-il maintenant que Nordair est à vendre?

Au Québec, il y a peu de groupes privés dans le domaine du transport aérien. Les entreprises les plus importantes sont Okanagan Helicopters, Air Brazeau et Airgava. Elles n'ont cependant pas les ressources financières pour verser $25 millions afin de prendre le contrôle de Nordair.

La participation d'un groupe financier deviendrait alors nécessaire. On sait que la Caisse de dépôt a longtemps caressé le rêve de fusionner les deux principales compagnies aériennes installées au Québec.

Il importe de préciser ici que le gouvernement du Québec est un client important pour ces deux compagnies aériennes en raison du grand nombre de fonctionnaires qui se déplacent vers la Baie James, la Gaspésie et la Côte Nord.

Le gouvernement québécois n'a pas voulu jusqu'à maintenant étudier l'hypothèse d'une acquisition de crainte d'une représaille du gouvernement fédéral.

D'abord, on sait qu'à Ottawa M. Trudeau a affirmé, lors de son récent train de mesures économiques, son intention de favoriser l'expansion au maximum de l'entreprise privée. Une acquisition de Nordair par Air Canada allait dans le sens inverse.

Aussi, il n'est pas certain que l'on permette au Québec de répéter l'expérience de l'Alberta qui a fait l'acquisition de Pacific Western Airlines en 1974. Le gouvernement albertain avait alors déménagé de Vancouver à Calgary le siège social de cette compagnie. Par la suite, il devait faire l'acquisition de l'autre transporteur régional de l'Ouest, la compagnie Transair de Winnipeg qui connaissait des difficultés financières sérieuses.

L'acquisition de Nordair suscitera beaucoup d'intérêt puisque c'est la compagnie aérienne la plus rentable au Canada en raison principalement d'un volume élevé de vols nolisés.

Les actionnaires américains affirment pouvoir trouver ailleurs des placements plus rentables tout en étant à l'abri de perturbations politiques.

◆ Les onze

des négociations internationales sur les barrières tarifères.

Le ministre fédéral a affirmé que son gouvernement n'a pas l'intention de sacrifier une seule industrie canadienne, même par l'élimination de certaines barrières. D'autres moyens peuvent être envisagés comme des ententes bilatérales avec certains pays du tiers monde pour le textile, par exemple, ou avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande pour le boeuf, des domaines en somme où l'industrie canadienne n'est vraiment pas concurrentielle.

C'est dans un cadre en somme tout à fait sélectif et progressif que le Canada s'apprête à ouvrir ses portes et à entreprendre une rationalisation de sa propre industrie. Mais pour les ministres de l'Industrie du Canada, les négociations du GATT ne représentent pas seulement un aspect négatif, il y a aussi une nouvelle occasion de développer l'industrie et de conquérir de nouveaux marchés. M. Horner a insisté sur l'occasion qu'il y avait de faire des percées dans certains domaines aux Etats-Unis.

Cette unanimité qui existe parmi les ministres de l'Industrie se comprend peut-être mieux en soulignant que l'an passé le Canada dans le domaine des produits manufacturés a connu un déficit de $11 milliards, ce qui peut représenter l'équivalent de 170,000 emplois directs.

Au terme de leurs discussions d'hier, les ministres provinciaux étaient particulièrement heureux d'avoir l'accord de M. Horner sur « la nécessité de coopérer et de coordonner particulièrement dans les problèmes régionaux ».

Ils se sont entendus également pour coordonner leurs efforts d'assisatnce financière, en tenant compte du fait que le gouvernement fédéral a récemment modifié et accru ses programmes d'encouragement à l'industrie et la main-d'oeuvre.

On a décidé en outre de mettre sur pied certains comités de travail pour bien analyser et évaluer les répercussions de projets industriels prévus, pour étudier la possibilité d'une coopération entre gouvernements au sujet des politiques d'achat dans une optique d'expansion régionale.

Les ministres ont fait l'unanimité sur d'autres objectifs, comme par exemple une politique des transports qui soit profitable à l'industrie, des mesures pour accroitre la recherche et le développement, pour aider la petite et moyenne entreprise, ainsi que des allègements fiscaux accordés en priorité pour la relance de la compétivité des fabricants canadiens.

Ils ont aussi formé un comité consultatif pour mousser la promotion des exportations et ils encouragent la formation de consortiums pour permettre aux producteurs canadiens de profiter davantage des possibilités d'exportations.

Et ce n'est pas tout. Les ministres recommanderont à leur premier ministre respectif de faire en sorte que chaque gouvernement obtienne un relevé des impacts de ses lois et règlements, et établisse le coût industriel de toute nouvelle mesure à caractère social.

Enfin, les ministres projettent de se réunir à nouveau au début de l'an prochain, ce qui entre-temps n'empêchera pas la tenue de la conférence des premiers ministres sur l'économie, d'autres discussions au niveau des sous-ministres, sans oublier les autres comités ou groupes de travail qui se mettront à l'oeuvre bientôt.

Le fruit de cette conférence fédérale-provinciale d'hier n'a pas germé dans les cabinets ministériels. Il provient plutôt d'une série de démarches amorcées par M. Horner et qui ont permis à des représentants du secteur privé et du monde syndical de travailler ensemble au sein de 23 comités sectoriels d'activités industrielles. Un groupe de 12 représentants de ces participants a formulé un rapport qui était la synthèse de la première étape.

C'est à partir de cette synthèse que les ministres ont travaillé hier. Leurs conclusions seront maintenant soumises à l'attention des premiers ministres à la fin de ce mois.

◆ Le chômage

constante des effectifs ouvriers. Le nombre des emplois dans le secteur manufacturier a augmenté de 100,000 au cours de l'année, a-t-il affirmé.

Les chiffres de Statistique Canada indiquent que dans ce secteur on comptait 2,024,000 emplois, une diminution par rapport à septembre (2,035,000) mais une hausse en comparaison de l'an dernier (1,914,000).

Devant la commission parlementaire sur les finances, M. Chrétien avait déclaré plus tôt qu'il souhaitait une amélioration du taux de chômage lorsqu'il y aurait ralentissement de la croissance des effectifs.

Les efforts du gouvernement sont déjoués, à son avis, par la croisance rapide de ces effectifs. L'économie, a-t-il rappelé, a permis de créer un million d'emplois au cours des trois dernières années, et 360,000 depuis un an.

Le critique du Parti conservateur en matière de commerce, M. John Crosbie, a félicité le gouvernement de cette diminution du taux de chômage, en ajoutant que le gouvernement n'y avait probablement rien à voir.

A cela, M. Chrétien a répondu que le gouvernement ne prenait pas plaisir à hausser le taux d'intérêt, mais qu'il fallait aller à la rescousse du dollar pour éviter un chômage plus impitoyable encore.

Malgré la diminution du taux de chomage enregistrée au mois d'octobre, ont fait remarquer MM. Broadbent et Adrien Lambert, le député créditiste de Bellechasse, il n'en demeure pas moins que le Canada est celui des pays industrialisés qui connait le plus fort taux de chômage.

Les chiffres de Statistique Canada montrent que seules la Nouvelle-Ecosse et la Colombie-Britannique ont connu une hausse de leur taux de chômage au cours du mois d'octobre. Dans les autres provinces, ce taux était à la baisse.

C'est le Manitoba qui fait meilleure figure à ce chapitre, le taux de chômage y étant passé de 7.3% en septembre à 6.5% en octobre. Au Québec, le taux de chômage est passé de 10.9% à 10.4% tandis qu'il a diminué d'un demi pour cent en Ontario, passant de 7.5% à 7%.

C'est toujours au Québec que l'on trouve le plus grand nombre de chômeurs au Canada, 268,000, en comparaison de 290,000 en septembre. L'Ontario comptait 259,000 sans-travail en octobre, une diminution de 27,000 par rapport à septembre.

A Terre-Neuve, où l'on enregistre depuis longtemps le plus fort taux de chômage au Canada, la proportion des sans-emploi est passée de 16.9% en septembre à 16.8% en octobre, tandis qu'à l'Ile-du-Prince-Edouard, le taux de chômage est passé de 10.1% à 9.9%.

La Saskatchewan, qui peut se vanter de connaitre le plus faible taux de chômage de toutes les provinces, a vu ce taux passer de 4.9% à 4.6%, tandis qu'en Alberta, le taux a diminué de 5.1% à 4.7%.

En Nouvelle-Ecosse, le nombre des chômeurs a augmenté sensiblement, et leur proportion en regard des effectifs ouvriers est passée de 9.8% qu'elle était en septembre à 10.2%. Le même phénomène s'est produit en Colombie-Britannique, où le taux de chômage a augmenté de 8.1% à 8.2%.

Parmi les hommes de 25 ans et plus, la proportion des sans-travail est passée de 5.5% à 5.2%. Chez les femmes du même groupe d'âge, on a connu aussi une légère diminution, la proportion des sans-emploi tombant de 7.9% à 7.5%.

Dans le groupe d'âge de 15 à 24 ans, on comptait en octobre 14.3% de chômeurs chez les hommes, en regard de 14.7% en octobre tandis que chez les femmes du même groupe, la proportion de chômeurs est passée de 14.1% à 13.7%.

◆ L'alternative

Suite de la page 5

guistique et par la politique) mais qui n'en reste pas moins une évolution que les Québécois cherchent depuis toujours à freiner. Que ce soit au point de vue politique ou au point de vue linguistique, on ne peut nier qu'il y a eu toujours au Québec des hommes politiques qui ont voulu préserver le pays avec sa culture et sa langue et des linguistes, grammairiens et chroniqueurs qui ont voulu faire la même chose en mettant en garde la population contre les effets d'une situation minoritaire dans un Canada anglophone: le Québec a résisté.

Puisque le « québécois » ne peut être une vraie langue, c'est-à-dire, un système fermé et qu'il faudrait faire un travail considérable pour créer cette langue à partir de deux langues déjà existantes et en très bonne santé, puisque toute langue québécoise se trouverait coincée entre deux systèmes linguistiques, il faut choisir. C'est le français qu'on a choisi. Que l'évolution inévitable du français se fasse, mais ensemble, avec la France. Ensuite, ajoutons que les différences du lexique peuvent être admises au niveau régional, dans la langue parlée. Elles sont la marque d'une culture particulière.

PARIS à compter de $339



Nous, on a choisi l'Eurobalade d'Air Canada. Naturellement!

On y va ensemble?

Noliprix,* des tarifs fort avantageux

Paris à compter de $339
Londres à compter de $299

Aller-retour de Mirabel en classe économique: service 747 avec boutique hors taxe, cinéma et musique; dates de départ et de retour garanties. *Réservation au moins 30 jours à l'avance; durée de séjour: de 14 à 60 jours pour Paris et de 7 à 60 jours pour Londres. Sujet à l'approbation du gouvernement. Jour du départ exclu; nombre de sièges limité. Taxe de transport aérien en sus n'excédant pas $8 en sus.

L'Eurobalade, en hors saison

C'est le moment idéal pour découvrir Paris et Londres, et pour saisir la pleine mesure des gens et de leur pays. En plein coeur de Paris, le bureau touristique Eurobalade peut répondre à toutes vos demandes. N'oubliez pas que tous nos circuits de vacances peuvent être combinés aux tarifs Noliprix pour constituer des forfaits complets.

Circuit-spectacles à Paris à compter de $179*

Sept nuits à Paris, hôtel et petit déjeuner inclus; billets pour spectacles, dont celui des Folies Bergères; visite guidée du Paris historique; excursion sur la Seine. Un circuit-spectacles à Londres et un circuit Paris-Londres sont également disponibles.
*Prix en vigueur jusqu'au 31 mars 1979; par personne, deux personnes par chambre; tarif aérien en sus.
ITBACISHF2

France bonus pour $124*

Ce prix comprend la location d'une Renault 5 pendant 7 jours sans limite de kilométrage, assurances comprises, la première nuit dans un hôtel de Paris et une carte donnant droit à une réduction de 10% dans les 120 hôtels Mapotel de France.
*Prix par personne, deux personnes par chambre; tarif aérien en sus.
ITBACIECIRH2

On y va ensemble

Profitez-en pour utiliser votre carte enRoute pour régler certains frais du voyage. Pour obtenir tous les renseignements concernant les conditions se rattachant aux tarifs aériens et l'ensemble de nos circuits de vacances disponibles, complets ou partiels, communiquez avec votre agent de voyage ou Air Canada.

Détenteur d'un permis du Québec

AIR CANADA

VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE

4454 St-Denis	845-8225	Place Longueuil	679-3777	Centre Domaine	254-9969
911 Beaubien est	273-7755	Plaza St-Hubert	273-7755	Place Portobello	672-5353
Centre Laval	688-5310	Peel - Ste-Catherine	861-7277	Galeries Normandie	331-9971
1010 Ste-Catherine o.	861-7272			Et autres villes	

Le président du CPQ souhaite une question claire au référendum

par François Barbeau

« On ne vit plus au Québec, on attend le jour où, ayant réglé un problème politique, on recommencera à vivre... »

C'est ce que déplore le président du Conseil du patronat du Québec, M. Pierre Côté, qui faisait part de ses préoccupations hier aux membres de la Chambre de commerce de Montréal et qui souhaite que le Canada et le Québec règlent ce débat constitutionnel le plus rapidement possible.

On a gaspillé nos meilleures énergies dans ce débat, de faire remarquer M. Côté, et le Canada tout entier a été entraîné dans cette même démarche, à un point tel que le monde regarde maintenant le Canada « attendre ».

Mais, craint M. Côté, « on n'est plus du tout assuré que le référendum, si référendum il y a, soit utilisé comme un moyen de dire quelque chose de façon claire ».

Les dernières déclarations officielles à ce sujet, rappelle-t-il, nous ont laissé entendre que les Québécois seraient invités « à dire oui à la souveraineté parce que ce oui serait un moyen de renégocier l'association canadienne et d'éviter la souveraineté ».

« En somme, résume le président du CPQ, on inviterait le citoyen à dire oui parce que oui voudrait dire non et parce que non voudrait dire oui, oui au statu quo. »

En d'autres mots, « le oui à la souveraineté serait seulement un moyen de renouveler le fédéralisme; le oui au fédéralisme serait un oui au fédéralisme renouvelé ».

La condition préalable évidente et inévitable pour sortir de façon positive de la question constitutionnelle est, pour M. Côté, que le gouvernement du Québec organise le référendum dans la clarté et la transparence.

Le référendum, soutient-il, ne doit pas être une étape vers une solution choisie d'avance, mais il doit proposer un vrai choix entre deux solutions: la solution fédérale, quelle qu'elle soit, et la situation qui nous situerait en dehors du fédéralisme, qu'il s'agisse d'indépendance, de souveraineté, etc.

M. Côté, qui avait établi au début de son exposé qu'il entendait dire publiquement ce que les hommes d'affaires avaient l'habitude de chuchoter seulement dans l'intimité, réclame donc, dans des délais raisonnables, « un référendum qui permettra aux Québécois d'exprimer clairement un vrai choix à propos d'une question franche portant sur le point essentiel du débat constitutionnel ».

S'il devait arriver que le référendum soit obscur, « nous sortirons quand même de ce débat constitutionnel, affirme-t-il, car alors l'incapacité des hommes politiques de faire avancer ce débat aura été poussée jusqu'au ridicule ».

En attendant, souhaite M. Côté, il y aurait lieu de redécouvrir les objectifs communs les plus fondamentaux, en premier lieu l'objectif d'un développement économique soutenu par lequel on élève le niveau de vie et on se donne les moyens de réaliser une société plus humaine et plus juste.

Tout transfert de propriété des médias serait soumis à la Régie des services publics

QUEBEC (PC) — Le gouvernement québécois se propose de confier à la Régie des services publics du Québec le mandat d'assurer la diversité de l'information en contrôlant la concentration des journaux quotidiens et hebdomadaires.

C'est ce que rapportait hier le quotidien québécois Le Soleil dans un article exclusif traitant du projet de loi sur la liberté de l'information que le ministre des Communications, M. Louis O'Neill, s'apprête à présenter au conseil des ministres, si ce n'est déjà fait.

Le Soleil affirme avoir obtenu une copie de ce projet de loi et du mémoire explicatif qui l'accompagne.

En vertu de ce projet de législation, tout transfert de propriété d'un journal devra être soumis à la Régie des services publics, qui en appréciera l'opportunité à la lumière de certains critères portant sur la viabilité financière et l'incidence sur la diversité de l'information.

La régie devra également, en fonction de l'intérêt public, tenir compte « de tout autre critère établi par règlement adopté par le gouvernement ».

Selon Le Soleil, la régie aura plus qu'un droit de veto puisqu'elle pourra assujettir tout transfert de propriété d'une entreprise de presse opérant un journal:

■« à la vente préalable ou à l'engagement par l'acquéteur de se départir d'autres entreprises de presse opérant un journal dont il est déjà propriétaire au Québec;

■« à des conditions assurant l'indépendance et l'autonomie d'administration et d'opération de cette entreprise de presse opérant un journal par rapport à toute autre entreprise détenue par l'acquéreur. »

En aucun cas toutefois, les conditions de la régie ne pourront porter sur le contenu de l'information diffusée par le journal.

Afin de remplir son mandat, la régie se voit accorder par ce projet de loi de vastes pouvoirs d'enquête et imposer l'obligation de tenir des audiences publiques.

Les dispositions prévues à cet égard sont, en substance, les mêmes qui s'appliquaient déjà dans le cas des câblodistributeurs et qui s'appliquent encore en téléphonie.

Les journaux seront aussi obligés de soumettre à chaque année à la régie un rapport détaillé sur leur situation administrative. Ce rapport devra être accessible et à la disposition du public au siège social de l'entreprise de presse opérant un journal.

Le projet de loi contient en outre des dispositions obligeant toute entreprise de presse à publier, au moins une fois l'an, ses états financiers, la liste de ses propriétaires, des membres du conseil d'administration, du personnel de direction, de même que sa philosophie d'information.

Au chapitre des règlements découlant de cette loi, le gouvernement pourra notamment:

■ « déterminer les moyens nécessaires afin de favoriser l'exercice du droit à l'information de tout citoyen;

■ « identifier comme confidentielle dans l'intérêt public toute information qu'il détient lui-même, ses ministères ou organismes qu'il crée ou qui est détenue par un organisme public;

■ « établir des critères dont pourrait se servir la régie dans l'exercice de son pouvoir l'approbation de tout transfert de propriété d'une entreprise de presse opérant un journal''.

Prix littéraire France-Canada

PARIS (AFP) — Le 18ème Prix littéraire France-Canada a été attribue hier à M. André-C. Bourassa pour son livre, *Surréalisme et littérature québécoise* paru aux Editions l'Etincelle.

Le prix, d'un montant de $250, doté par le ministère des Affaires culturelles du Québec et attribué à un écrivain québécois, a été décerné à M. Bourassa au troisième tour par 5 voix contre 3 à *les Murs de Montréal*, de Jean-Paul Filion.

Le jury franco-québécois était présidé par M. Pierre Emmanuel, de l'Académie française.

L'ouvrage de M. Bourassa traite de l'apparition au Québec du surralisme qui ne s'est vraiment manifesté qu'avec la venue à Montréal d'André Breton pendant la Deuxième Guerre mondiale. C'est donc la période 1940-1955 que décrit André Bourassa, non seulement dans le domaine de la littérature mais aussi celui des arts.

L'auteur est professeur de littérature québécoise à l'Université d'Ottawa.

Ce soir, le Reine-Elizabeth rend hommage aux Grands Montréalais


Iole Appugliese
Enseignement


Pierre Béique
Musique


Gilles Carle
Cinema

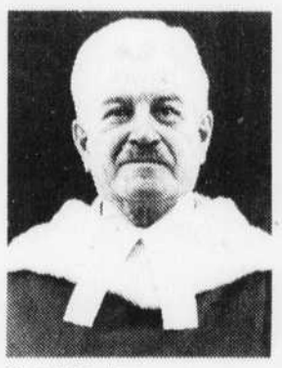

Ludmilla Chiriaeff
Neo-Montrealais
Danse


Camille-A. Dagenais
Génie


Pierre Dansereau
Science


Jean Drapeau
Politique


Jean-V. Dufresne
Journalisme


Gerald Fauteux
Droit


Armand Frappier
Medecine


Alphonsine Howlett
Services à la communaute


André Langevin
Littérature


Guy-R. Legault
Architecture et urbanisme


Iona Monahan
Mode


J.-Alphonse Ouimet
Télévision


Alfred Pellan
Art


Gérard Plourde
Affaires


Sam Pollock
Sport


Harry J. Stern
Religion


Michel Tremblay
Theatre



L'hôtel Reine-Elizabeth clôturera les célébrations de son 20e anniversaire ce soir par un gala en l'honneur des personnalités qui, selon leurs pairs, ont aidé à faire de Montréal une ville extraordinaire. Vingt figures éminentes, soit le même nombre que la période d'années d'existence de l'hôtel, ont été choisies en raison de leur apport remarquable à la vie montréalaise au cours des deux dernières décennies.

Ces hommes et ces femmes exceptionnels ont été nommés par un nombre égal de jurys. Ils étaient 102 jurés en tout. Au cours de rencontres individuelles au Reine-Elizabeth, libres de toute influence extérieure, ils ont établi leur propre liste de candidats et délibéré en leur âme et conscience. Eux-mêmes représentent des sommités de chaque discipline. A titre d'exemple, le jury de l'éducation était composé des recteurs ou vice-chanceliers des universités de la ville et des présidents des deux commissions scolaires les plus importantes.

Les 20 Grands Montréalais que les jurys ont finalement désignés figurent ici. Ils sont dignes de la reconnaissance et de l'admiration de tous les Montréalais.

Le président du conseil d'administration
et président de Hilton Canada
ainsi que directeur général du Reine-Elizabeth,

R. K. Groome

Reginald K. Groome

Pour l'EUROPE

Réservez vos billets d'avion au prix économique

à partir de $319 Durée de séjour de 14 à 60 jours

Vous choisissez vous-même les dates de départ et retour

LOUEZ votre Renault, Simca, Citroen, etc . . .

ACHAT ET RACHAT

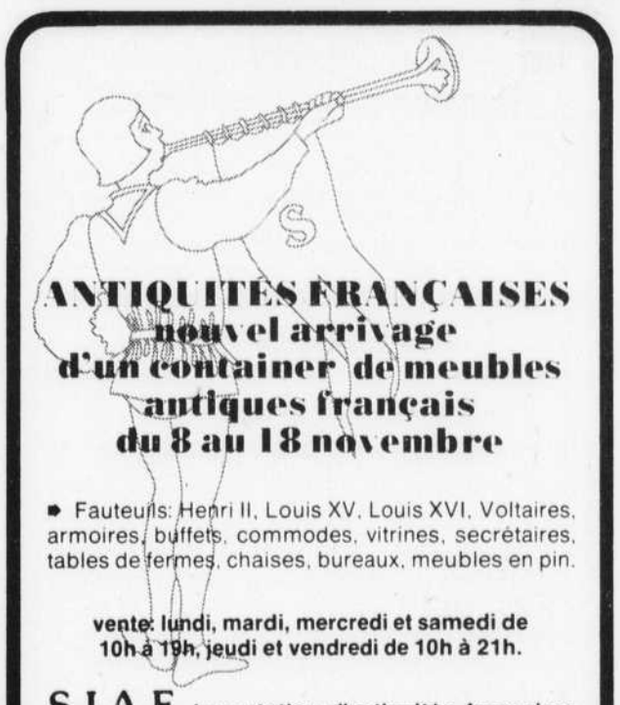
chez le spécialiste et le pionnier de la location

SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE

1176, rue Drummond, Mtl — 861-0200-3906

(TOURING CLUB DE FRANCE)

Permis 73868252-0280



ANTIQUITÉS FRANÇAISES
nouvel arrivage
d'un container de meubles
antiques français
du 8 au 18 novembre

• Fauteuils: Henri II, Louis XV, Louis XVI, Voltaires, armoires, buffets, commodes, vitrines, secrétaires, tables de fermes, chaises, bureaux, meubles en pin.

vente: lundi, mardi, mercredi et samedi de 10h à 19h, jeudi et vendredi de 10h à 21h.

S.I.A.F. Importation d'antiquités françaises
354 rue de l'inspecteur, suite 1109A - Montréal.
NB: Direction Notre-Dame, entre Peel et University.

tél.: 866-0572

culture personnelle
Cuisine des Fêtes
3 COURS
Démonstrations, Livrets, Repas
par
Henri Bernard
Jours ou Soirs
RECEPTION COCKTAIL
20, 21, 22 ou 23 Nov. '78
REPAS DE NOEL
27, 28, 29 ou 30 Nov. '78
REVEILLON
4, 5, 6 ou 7 Déc. '78
RENSEIGNEMENTS MENUS
843-6481
Institut Culinaire Henri Bernard
2015 de la montagne # 610, Montréal metro Peel

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

10¼%

Garanti pour 5 ans.

Placements à terme avec intérêt versé annuellement (placement minimum $500).

Téléphonez-nous (frais virés) pour vous renseigner sur l'intérêt mensuel, semi-annuel ou composé. Echéances de 30 jours à 5 ans.

Montréal: 612, rue St-Jacques (514) 282-1880
Québec (418) 681-0277 • Ottawa (613) 232-5309
• Halifax • Toronto • London • Winnipeg • Regina • Saskatoon • Edmonton • Calgary • Vernon • White Rock • Vancouver • Victoria

INSTITUTION INSCRITE: RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
MEMBRE: SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

FONDÉ EN 1880

LESAGE LAMOTHE COSSETTE
OPTICIENS D'ORDONNANCES

ASSOCIÉS JACQUES LAMOTHE O.O.D.
MARC COSSETTE B.A.O.O.D.
PRESCRIPTIONS DE LUNETTES
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES
LENTILLES PROGRESSIVES

MONTRÉAL
• 3425 rue St-Denis (Métro Sherbrooke)
• POLYCLINIQUE DE MONTRÉAL
12245 rue Grenet (Cartierville)
• 5000 Boul. St-Laurent (Boul. St-Joseph)

LAVAL
• POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE
300 est Boul. de la CONCORDE (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
845-4221

L'Office des professions du Québec

L'organisme:
L'Office des professions est un organisme paragouvernemental créé par le *Code des professions* dont le mandat est de veiller à ce que les corporations professionnelles assurent la protection du public.

SECRÉTAIRE DE L'OFFICE
(Poste de direction supérieure à Québec)

Le poste:
Sous l'autorité du président de l'Office, le secrétaire
• rédige les procès-verbaux et assure le soutien administratif requis pour la tenue des réunions de l'Office;
• dirige le service du Secrétariat et à ce titre planifie, organise et contrôle la gestion des ressources humaines, financières et matérielles de l'Office;
• gère et contrôle le système de classification et de conservation de la documentation administrative de l'Office.

Qualifications requises:
Diplôme universitaire en sciences de l'administration, en sciences humaines ou en toute autre discipline appropriée; vaste expérience reliée aux fonctions du poste, de préférence à un niveau de gestion. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans le secteur professionnel peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.

Traitement:
Pouvant varier entre $29,635.00 et $40,929.00, selon l'expérience et la compétence du candidat.

DATE LIMITE POUR L'INSCRIPTION:
Le 20 novembre 1978
Faire parvenir sa candidature et son curriculum vitae à:

Le Secrétariat
Office des professions du Québec
930, Chemin Ste-Foy, Bureau 780
Québec, Qué.
G1S 2L4

Projet Baie James

INGENIEUR
Mécanique de centrale

Nature du travail
Etudier et élaborer en collaboration avec le personnel de l'entretien, les spécifications techniques et les normes d'entretien utilisées pour le bon fonctionnement de l'appareillage mécanique.

Tâches
— Etablir et coordonner des programmes d'essai et d'analyse de comportement de l'équipement mécanique.
— Analyser les rapports d'essai et de vérification et recommander les mesures appropriées.
— Participer aux enquêtes entreprises à la suite de pannes de l'équipement mécanique et recommander les mesures correctives.

Exigences
Formation universitaire en génie mécanique et un minimum de 2 ans d'expérience pertinente.

Lieu de travail
Montréal.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae ainsi que leurs attestations d'études à l'adresse suivante ou communiquer avec Christiane Boulet Dame au poste 194.

Division—Recrutement
Groupe Lavalin
1130 Ouest rue Sherbrooke, 10 ième étage
Montréal, Québec, H3A 2R5
Tél. (514) 288-1740

Postes vacants:

Conseillers internes

Steinberg Inc., entreprise à activités multiples et chef de file dans la vente au détail de produits alimentaires, est à la recherche de deux personnes d'expérience pour occuper les postes de conseillers internes actuellement vacants au sein du Service de consultation du siège social.
Les candidats doivent être bilingues et posséder une Maîtrise en administration des affaires ou un niveau équivalent, de même que:
1) une orientation poussée vers le génie industriel;
ou 2) une formation diversifiée dans le domaine financier (de préférence, le certificat de comptable agréé ou le RIA).
Les candidats doivent avoir l'expérience de projets et posséder une bonne connaissance pragmatique des principes généraux des affaires et des rouages internes d'une entreprise à activités multiples. Cette expérience devra avoir été acquise dans l'industrie ou dans une firme de consultation.
Le rôle des conseillers internes consistera à effectuer des travaux individuellement ou en groupe touchant aux grandes questions et méthodes de gestion de la Compagnie et comportant un contact suivi avec le personnel de ses nombreuses divisions et filiales. Cela nécessite un sens aigu des communications et des relations humaines.
Dans l'exercice de leurs fonctions, les titulaires auront largement l'occasion de mettre en pratique leurs aptitudes et de les prouver au moyen des résultats, et d'accroître leur compétence technique et gestionnelle en vue d'une promotion future à de plus grandes responsabilités au sein de la Compagnie.
Nous offrons un excellent salaire et une gamme complète d'avantages sociaux. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, sous référence D-00005, ou téléphoner à:

Le service d'embauche
STEINBERG Inc.
1500, avenue Atwater
Bureau 1105
Montréal, Québec H3Z 1Y3
931-3538
Discrétion assurée

STEINBERG

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en page 9

TRADUCTEUR TECHNIQUE

$25,000 environ

Une importante société d'un secteur industriel de pointe recherche un traducteur technique d'expérience pour son service de traduction.

Relevant du directeur, le titulaire se verra confier des travaux variés de nature technique et juridique.

Nous recherchons un spécialiste possédant plusieurs années d'expérience pertinente et de préférence avec une formation universitaire complémentée d'études spécialisées en linguistique.

Ce poste offre une occasion de carrière très intéressante de même qu'un programme complet d'avantages sociaux.

Ce concours s'adresse également aux femmes et aux hommes.

Veuillez nous faire parvenir votre curriculum vitae, en toute confiance, vous référant au dossier no. 7843.

Gilles Tremblay et Associés
Ressources humaines
1350 ouest, rue Sherbrooke Montréal, PQ H3G 1J1 288-2563

SERVICE DE TRADUCTION TECHNIQUE

DIRECTEUR

$30-$35,000

Une très importante entreprise manufacturière d'un secteur de haute technicité recherche un directeur pour mettre en place un service de traduction technique.

Coordonnant le travail de deux autres traducteurs, il devra, au début, effectuer des travaux de traduction de l'anglais au français, tout en structurant son service, ainsi qu'ajouter à son personnel quand le volume de travail le justifiera.

Ce poste offre d'excellentes possibilités d'avancement. En plus du service de la traduction, le futur directeur pourra éventuellement, s'il en a l'intérêt et les qualités, prendre charge du laboratoire de langues, de l'enseignement du français et du programme de francisation. Un éventail complet d'avantages sociaux est offert.

Les candidats doivent posséder une formation universitaire de même qu'un diplôme en linguistique et plusieurs années d'expérience valable.

Ce concours s'adresse également aux femmes et aux hommes.

Veuillez nous faire parvenir votre curriculum vitae, en toute confiance, vous référant au dossier no. 7840.

Gilles Tremblay et Associés
Recherche de cadres
1350 ouest rue Sherbrooke Montréal P.Q. H3G 1J1 288-2563

snc

Comptables seniors

Nous sommes l'une des plus grandes entreprises canadiennes du domaine de l'ingénierie-construction et nous sommes à la recherche de comptables seniors qui seront affectés à des compagnies du groupe.

Ces postes conviennent parfaitement aux candidats au CGA, particulièrement à ceux qui sont au terme de la quatrième ou de la cinquième année. Le système comptable du Groupe SNC est informatisé et complètement intégré. Vous devrez donc posséder au moins cinq années d'expérience dans le domaine des systèmes de comptabilité, particulièrement en tenue de livres, préparation d'états financiers périodiques, de budgets et d'analyses financières. Vous devez aimer le travail d'équipe et être à l'aise en français et en anglais.

Pour obtenir de plus amples renseignements, envoyez votre curriculum vitae à:
Le Groupe SNC
1, Complexe Desjardins
Case postale 10
Succursale Desjardins
Montréal H5B 1C8

CLSC CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE ROSEMONT

Recherche

1 COORDONNATEUR(TRICE)

de serv ces et programmes de santé (poste cadre)
2ième conccours

Sous l'autorité du directeur général:

Fonctions:
Planifie, organise, coordonne
Les services du programme général:
- de prélèvements
- de soins à domicile
- de consultations médicales

et le programme enfance-famille:
- périnatalité
- clinique de nourisson
- bilan 0 - 7 ans
- groupe relations parents-enfants

— services et programmes composés d'équipes multidisciplinaires de formation santé et sociale;
— anime et coordonne l'ensemble des rencontres des intervenants en santé et des équipes qui sont sous sa responsabilité;
— assume la supervision et l'évaluation du personnel sous sa responsabilité;
— participe au comité de régie.

Exigences:
— diplôme en sciences de la santé
— possède une expérience de travail pertinente à la fonction de cinq (5) ans dont deux (2) ans dans un poste aadministratif (gestion de programmes et de ressources humaines).

Rémunération:
— selon les normes du Ministère des Affaires sociales.

Faire parvenir curriculum vitae au plus tard le 21 novembre 1978:

a/s Directeur général
CLSC de Rosemont
3245 est, St-Joseph
Montréal, H1Y 2B6

HYDRO-QUÉBEC
Bureau d'emploi
C.P. 6106
Montréal, Québec

Ingénieur

CONCOURS: 78-0437-10-J-1
Fonctions:
— Concevoir et faire l'implantation des installations électriques des centrales (niveaux haute et basse tension).
— Préparer les devis techniques pour l'achat du matériel électrique (disjoncteurs, transfos, etc.) des centrales, analyser les soumissions et recommander un adjudicataire.
— Participer à la normalisation et à la recherche du matériel électrique des centrales.
— Coordonner son travail avec celui des projeteurs oeuvrant dans d'autres disciplines.

Exigences:
— Détenir un diplôme en génie électrique, option électrotechnique et être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
— Posséder de l'expérience dans le domaine pertinent ou dans des domaines connexes.

Lieu de travail: Montréal.

Ingénieur forestier

CONCOURS: 78-0440-10-J-1
Fonctions:
— Obtenir, analyser et interpréter les données requises pour établir l'impact des projets de centrales sur la forêt et ses utilisateurs.
— Participer à l'élaboration et à l'estimation des coûts de construction des routes d'accès (phase préliminaire) aux centrales.
— Élaborer et estimer les coûts des travaux forestiers rendus nécessaires par l'aménagement de centrales (déboisement, récupération, etc...).
— Planifier, préparer et administrer les contrats de travaux forestiers (déboisement, etc...).

Exigences:
— Détenir un diplôme d'ingénieur-forestier et être membre de l'Ordre des ingénieurs-forestiers du Québec.
— Avoir une bonne connaissance de la forêt québécoise et de ses utilisateurs.
— Posséder une bonne expérience dans ces domaines ou dans les domaines connexes.

Lieu de travail: Montréal.

Ingénieur

CONCOURS: 78-0447-10-J-1
Fonctions:
Pour l'ingénierie de l'installation des générateurs de vapeur intermédiaires de Gentilly 2:
— Participer à la préparation du programme directeur et diriger la planification des activités d'ingénierie et d'approvisionnement du projet.
— Élaborer le mandat de planification confié au service spécialisé de la direction et veiller à l'application et au développement du mandat.
— Évaluer l'incidence sur les exigences techniques et sur la planification de tous les choix d'alternatives ou de solutions qui lui sont proposées.
— Contrôler les résultats et prendre toutes les actions appropriées pour prévenir et corriger les déviations constatées sur le plan technique et sur celui du programme.
— Au sein de l'équipe de l'administration LaPrade, assurer lui-même la coordination de ses fonctions avec celles de l'ingénieur délégué au contrôle des coûts.

Exigences:
— Détenir un diplôme d'ingénieur et être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
— Posséder une bonne expérience dans le domaine de la conception et de la réalisation de projets d'envergure.
— Posséder les dispositions reconnues à gérer des activités d'ingénierie, à prendre des décisions et à diriger l'action d'équipes affairées à la réalisation de projets d'envergure.

Lieu de travail: Montréal.

N.B.: Les candidats (es) intéressés (es) sont priés (es) de nous faire parvenir leur curriculum vitae le plus complet possible en mentionnant leur NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE ainsi que le numéro du concours avant le 29 novembre 1978.

Publicité sympathique: Gaber disait représenter la police

par Alain Duhamel

Aux yeux des propriétaires des promotions Gaber, les interventions répétées des enquêteurs du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal et de la Sûreté du Québec constituaient « des techniques de harcèlement inutiles ».

Dans les procès-verbaux de cette maison de publicité sympathique déposés par le procureur de la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO), Me Serge Authier, les propriétaires expriment clairement leur intention « de se défendre énergiquement » contre les agissements de la police qu'ils estimaient non fondés.

Les promotions Gaber vendaient des espaces publicitaires pour « Le journal sportif de la police », un nom qui a pu semer l'équivoque chez les annonceurs. « C'est un contrat fatigant », a reconnu M. Jean-Jacques Duchemin, président des promotions Gaber. « Cela fait trois ans que j'ai du trouble. »

Me Authier a poursuivi l'interrogatoire du témoin en tentant de montrer que les administrateurs de Gaber n'avaient jamais proscrit formellement « des tactiques de vente » constituant de fausses représentations. L'écoute électronique a prouvé que des vendeurs n'hésitaient pas à se présenter comme étant « de l'Association de la police » ou du « Bureau des inspecteurs en hygiène publique du Québec » ou encore en disant: « Je représente la police. »

M. Duchemin a indiqué qu'en réaction aux avertissements de la police, il avait résolu de réunir régulièrement ses vendeurs. « Faites-moi une plainte formelle, a-t-il ajouté, et je mets le vendeur dehors. »

L'enregistrement d'une conversation téléphonique entre M. Duchemin et un policier de Valleyfield montre que le président des promotions Gaber intervenait personnellement dans les cas difficiles. L'enregistrement indique que M. Duchemin s'est présenté « pour l'Age d'Or », une publication de sa maison sans lien avec des associations et apparemment destinée à occuper les vendeurs pendant les périodes creuses. « Il faut faire travailler notre monde », a commenté le témoin.

Au cours de son témoignage, M. Duchemin a accepté, dans un prochain procès-verbal de sa compagnie, de se rétracter au sujet des « techniques de harcèlement inutiles ».

L'un des vendeurs pour « Le journal sportif de la police », M. Marcel Côté, a avoué que « sur un contrat de même, il faudrait mettre tout le monde dehors ».

« On appelle cela de la publicité sympathique a dit le témoin, mais la sympathie, elle n'était pas du côté des policiers ».

Son témoignage a exaspéré les commissaires. « Nous sommes fatigués de vous entendre. Vous nous faites perdre notre temps », lui a lancé le président de la CECO, M. le juge Denys Dionne. « Vous êtes d'une insolence qui nous désarme et qui nous impatiente. »

Pour devenir un associé des promotions Gaber, M. Marcel Côté avait payé $10,000 à Louis Di Stasio en plus de s'engager à lui verser $300 par semaine pendant un an. Deux semaines après, la police perquisitionnait dans les bureaux de Gaber. Les affaires périclitaient au point où M. Côté n'a pu tenir son engagement et a « donné » sa part à un autre vendeur.

Seulement dix pour cent des bénéfices prévus d'une campagne de sollicitation allaient aux clients, tout le reste demeurant entre les mains des promotions Gaber, pour couvrir les frais administratifs, les frais d'impression et les commissions des vendeurs. Les bénéfices, selon les administrateurs, étaient évalués à sept pour cent.

« Vous êtes des quêteux en redingote » a lancé le juge Denyse Dionne à un témoin.



Amende pour vente de jouets dangereux

La manufacture Chantex, du 5465 rue Fullum, à Montréal, a été condamnée à $1,400 d'amende hier, après avoir été reconnue coupable d'avoir distribué, sur le territoire québécois, des hochets, reconnus comme jouets dangereux pour les enfants, en ce sens qu'ils n'étaient pas conformes à la loi sur les produits dangereux.

Trois enfants s'étant déjà étranglés avec des hochets de fabrication dangereuse, le ministère de la Consommation et des Corporations avait ordonné la tenue d'une enquête. Lors de celle-ci, on avait fabriqué un gabarit de comparaison correspondant à la gorge d'un enfant, ce qui avait permis de vérifier si les produits vendus étaient conformes ou non aux prescriptions de la loi.

Plus tard, les inspecteurs Mario Sirois et Yves Bélanger, du ministère en question, avaient dédidé de porter plainte contre Chantex, sous l'inculpation d'avoir vendu de ces objets à 14 établissements aux quatre coins du Québec, entre juillet et novembre 1977.

C'est Me Michel Lecours qui s'est vu confier la tâche, hier, de débattre cette cause devant le juge Maurice Allard, de la Cour des sessions.

Chantex a finalement reconnu sa culpabilité aux 14 accusations, soit d'avoir vendu et distribué ces hochets à des établissements de commerce spécialisés dans les jouets, dont deux à Alma, et les autres à Granby, Arvida, Rivière-du-Loup, Rimouski, Trois-Rivières, Saint-Tite-de-Champlain, Daveluyville, Berthierville, Anjou, Saint-Hyacinthe, Boucherville et Montréal.

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en page 8

TRADUCTEUR

Joignez-vous au service de Traduction de l'une des plus importantes sociétés internationales

Nous cherchons un traducteur confirmé pour traduire de l'anglais au français des notices techniques diverses et des catalogues dans les domaines de l'électricité, l'électronique et la sécurité-incendie.
Ce poste est offert aux candidats possédant un excellent esprit d'entraide et de collaboration, ainsi que les qualifications suivantes:
- un baccalauréat en traduction ou l'équivalent;
- quatre années d'expérience en traduction technique;
- un bonne expérience en terminologie.

Les candidats doivent aussi aimer la recherche approfondie, avoir un esprit technique et faire preuve de débrouillardise.

Le service de Traduction de Honeywell Limitée comprend maintenant trois traducteurs et deux terminologues, ainsi qu'un excellent centre de documentation. Toute l'assistance technique nécessaire est disponible sur les lieux mêmes.
Ce poste permanent offre un éventail complet d'avantages sociaux ainsi que des conditions de travail très agréables. Le salaire sera fonction de la compétence du candidat.
Toute personne intéressée est priée d'envoyer son curriculum vitae, à l'adresse suivante:

Honeywell

6277, rue St-Jacques
Montréal, (Québec) H4B 1T9
À l'attention de Monsieur Michel Rheault

ASSURANCE COLLECTIVE
(ADMINISTRATION)

Nous sommes à la recherche d'une personne dynamique pour diriger, contrôler et coordonner les opérations de l'assurance collective telles que l'émission des contrats, la perception des primes et le paiement des prestations.

La personne recherchée doit posséder une bonne expérience dans ce domaine et démontrer des aptitudes pour la direction du personnel.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae à l'attention du Directeur du Service des ressources humaines et communications et peuvent être assurées que leur candidature sera traitée confidentiellement.

1259 Berri
Montréal, Qué. H2L 4C7
Tél: 288-1502 poste 269

LES COOPÉRANTS
compagnie mutuelle d'assurance vie

AVOCAT (E)

Bilingue avec au moins 2 ans de pratique en droit du travail.

Veuillez soumettre curriculum vitae à:

Robinson, Cutler, Sheppard, Borenstein, Shapiro, Langlois & Flam,
C.P. 322
Tour de la Bourse
Montréal H4Z 1H6

UNIVERSITAIRES CÉGEPISTES

Toutes personnes ayant une 12ème année de scolarité, ou l'équivalent.

Vous avez l'ambition de poursuivre une carrière intéressante et très lucrative?

Nous avons la réponse à vos aspirations. Vous n'avez rien à perdre et tout à gagner en venant en discuter avec:

Suzanne Payette C.L.U.
l'Industrielle compagnie d'assurance sur la vie
suite 901
1010 ouest, rue Sherbrooke
Montréal, H3A 2S2
Tél.: 281-1966

Si vous ne réussissez pas à vous épanouir dans l'exercice de votre métier ou de votre profession, cette annonce vous concerne personnellement.

INGÉNIEUR
Études spéciales

Nous recherchons actuellement un ingénieur qui possède de une à deux années d'expérience industrielle afin de combler un poste important dans notre service de l'ingénierie.

Fonctions:
- Diriger et coordonner les études spéciales reliées à l'ingénierie.
- Effectuer les études de rentabilité reliées au réseau de distribution de gaz naturel.

Autres qualifications:
- Facilité d'expression verbale et écrite.
- Esprit d'initiative.
- Formation en génie civil serait un atout.

Conditions de travail:
Nous offrons un salaire hautement compétitif ainsi qu'une gamme complète d'avantages sociaux.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante:

M. Richard Martin
Agent de personnel

Gaz Métropolitain, inc.
1717 du Havre, Montréal · (514) 527-8455

CENTRE HOSPITALIER DU SACRÉ-COEUR

recherche

ADJOINT(E) AU DIRECTEUR DU PERSONNEL

Fonctions:
Assister le Directeur du personnel dans ses tâches, plus spécifiquement dans le domaine des relations de travail et dans tous projets de développement.

Exigences:
Diplôme en relations industrielles,
ou
Un bacc en administration, option "Personnel".
Expérience de deux (2) à trois (3) ans dans le domaine des relations de travail (obligatoire).

Date limite: 24 novembre 1978.

Faire parvenir curriculum vitae au:

Directeur du personnel
Centre Hospitalier du Sacré-Coeur
230, Boulevard Gamelin
Hull, P.Q.
J8Y 1W7

collège du nord-ouest

POSTES DE PROFESSEURS DISPONIBLES

POUR LA SESSION HIVER 1979

ENSEIGNEMENT RÉGULIER - TEMPS PARTIEL PLEINE CHARGE

- **Assistance sociale (3 postes)**
- **Éducation spécialisée (1 poste)**
- **Français (2 postes)**
- **Mathématiques (1 poste)**
- **Philosophie (1 poste)**
- **Secrétariat (1 poste)**

Exigences:
— Diplôme universitaire de premier cycle dans une discipline pertinente ou toute autre formation jugée équivalente par le Comité de Sélection.

Les candidats(es) intéressés(es) doivent faire parvenir leur demande, accompagnée d'un curriculum vitae et des documents attestant de leur formation, pour le 20 novembre 1978, à l'attention de:

M. Wilfrid Rivard
Directeur du secteur de l'enseignement
Collège du Nord-Ouest
C.P. 1500
Rouyn, Qué.

L'Hôpital St-Vincent

requiert un/une

Directeur/trice de Pharmacie

Fonctions:
Responsable de l'administration et du fonctionnement d'une pharmacie desservant un hôpital de 540 lits, pour maladies à long terme.

Exigences:
Bilingue, membre du Collège des Pharmaciens de l'Ontario et expérience antérieure dans le domaine hospitalier.

Salaire:
Selon les qualifications et l'expérience.

Adressez vos demandes par écrit avant le 22 novembre 1978 aux:

Services du Personnel
Hôpital St-Vincent
60, rue Cambridge
Ottawa, Ontario
K1R 7A5

Centre des services sociaux de l'Outaouais

PRATICIEN SOCIAL

Poste:
No 794 - Service Social en Milieu Hospitalier.

Endroit:
C.H. St-Michel de Buckingham, Buckingham, Cté Papineau.

Fonctions:
Assurer les services psycho-sociaux à la population desservie par le C.H. de Buckingham, à l'exception toutefois de la clinique psychiatrique qui est desservie par une autre praticienne.

Plus précisément, travailler avec les patients démontrant des difficultés particulières d'adaptation émotive à leur maladie ou au système hospitalier. Servir parfois de lien entre l'hôpital et la famille du patient pour soit préparer le retour de celui-ci à sa famille ou fournir autres informations au corps médical relatives à la condition du patient. Servir d'intermédiaire, au besoin entre le patient et les services communautaires, en particulier les centres d'accueil quand le patient ne pourra retourner dans sa famille à sa sortie de l'hôpital en raison de son handicap physique.

Qualifications:
Détenir un diplôme universitaire en service social, expérience pertinente souhaitable.

Prière de faire parvenir toute demane à la direction des Ressources humaines, avant le 20 novembre 1978.

Direction des Ressources humaines
Centre des services sociaux de l'Outaouais
105 boulevard Sacré Coeur
Hull, J8X 1C5

CENTRE DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

PRATICIENS SOCIAUX

Service social en milieu hospitalier:
Poste no 692, concours no 47: C.H. des Laurentides, L'Annonciation, cté Labelle.

Fonctions:
Assurer les services psycho-sociaux aux bénéficiaires de l'unité des soins à court terme en psychiatrie (35 lits). Participer à la programmation des activités thérapeutiques du service de la réadaptation du C.H. des Laurentides. Participer à la réalisation de ces programmes. Assurer les services psycho-sociaux aux stagiaires de l'atelier protégé. Agir comme consultant sur un projet d'étude d'aide à la création locale d'emploi (P.A.C.L.E.)

Qualifications:
Détenir un diplôme universitaire en service social, expérience pertinente souhaitable.

Unité enfance exceptionnelle:
Poste no 529, concours no 53: Siège social/Hull

Fonctions:
Offrir des services psycho-sociaux (individuel et de groupe) aux parents d'enfants handicapés mentaux et/ou physiques. Plus spécifiquement, les services offerts aux enfants se situent dans des ressources de types: centres de jour, éducateurs à domicile et familles d'accueil.
Tout en étant membre de l'équipe du C.S.S.O., le praticien travaille en étroite collaboration avec les ressources de la région et l'Association de la déficience mentale.

Qualifications:
Détenir un diplôme universitaire en service social ou un diplôme d'études collégiales en technique de l'assistance sociale et posséder sept (7) ans d'expérience. Il serait souhaitable de posséder un (1) an d'expérience au service d'une clientèle handicapée.

Prière de faire parvenir toute demande avant le 20 novembre 1978.

Direction des Ressources humaines,
Centre des Services sociaux
de l'Outaouais
105 Boulevard Sacré-Coeur
Hull, J8X 1C5

Le C.L.S.C. St-Hubert

UN MÉDECIN

Fonction:
Pour travail en curatif et préventif

Exigences:
— Licence en règle;
— Disponibilité certains soirs;
— Aptitude au travail en équipe;
— En accord avec les objectifs du L.S.C.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant 17 heures, le 17 novembre 1978.

a/s de Serge Mongeau
C.L.S.C. St-Hubert
5245, Boul. Cousineau
Suite 225
St-Hubert J3Y 6J8

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires intergouvernementales

PROFESSEURS
de
MATHÉMATIQUES ÉQUIPEMENT MOTORISÉ RADIOLOGIE
pour le
BÉNIN

Le ministère des Affaires intergouvernementales du Québec et l'Agence canadienne de développement international poursuivent avec le gouvernement du Bénin une action de coopération dans le domaine de la FORMATION DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS D'EXÉCUTION. À cet effet le ministère des Affaires intergouvernementales recrute des professeurs pour les postes suivants: RADIOLOGIE, ÉQUIPEMENT MOTORISÉ (diesel et machinerie lourde), MATHÉMATIQUES.

Lieu d'enseignement:
Collège polytechnique universitaire de Cotonou

Niveau d'enseignement:
Fin collégial, début universitaire.

Conditions de candidature:
— Expérience professionnelle pertinente et/ou d'enseignement de niveau collégial ou universitaire.
— Maîtrise de la langue française parlée et écrite.
— Citoyenneté canadienne.

Conditions du contrat:
— Le contrat d'une durée normale de deux ans débute en janvier 1979.
— Le traitement est basé sur les échelles en vigueur au Québec.
— Les indemnités de vie à l'étranger sont versées selon les normes établies.

Pour poser sa candidature:
Faire parvenir curriculum vitae à:

Chargé de programme/Ressources humaines
Programmes multilatéraux
Direction générale de la Coopération internationale
Ministère des Affaires intergouvernementales
1225, place Georges V
Québec
G1R 4Z7
ou
téléphoner à:
René Leduc ou Louise Labrecque (418) 643-5651
Date limite:
14 novembre 1978.

Le joueur le plus utile de l'Américaine

Jim Rice préféré à Guidry

NEW YORK (AP) — N'en déplaise à la confrérie des lanceurs du baseball majeur, c'est finalement le frappeur Jim Rice, des Red Sox, qui a été choisi, hier, le joueur par excellence dans la Ligue américaine en 1978.

Rice, le premier joueur dans la Ligue américaine en 41 ans à avoir totalisé plus de 400 buts en une saison, a reçu 20 des 28 votes de première position pour devancer le gaucher Ron Guidry, des Yankees. En tout, il a obtenu 352 points contre 291 à Guidry, choisi la semaine dernière le meilleur lanceur du circuit.

Rice et Guidry se sont livré un duel digne des affrontements entre les deux joueurs en saison régulière, monopolisant les deux premières positions sur tous les bulletins de vote, sauf un, un vote de deuxième place pour Larry Hisle, des Brewers de Milwaukee, qui a obtenu 201 points.

Frappeur désigné des Red Sox pendant la majorité de la saison, à Boston, Jim Rice a connu une année fantastique, menant les Ligues majeures au chapitre des coups sûrs, avec 213, et au chapitre des triples, avec 15. Il a maintenu une moyenne de puissance de .600, terminant au troisième rang des frappeurs, sa moyenne de .315 n'étant surpassé que par Rod Carew, des Twins du Minnesota, à .333, et Al Oliver, des Rangers du Texas, à .324.

Quant à Guidry, il a dominé les lanceurs des Ligues majeures avec une fiche de 25 victoires contre trois revers, neuf jeux blancs et une moyenne de point mérité de 1.74. Fait à noter, Guidry a maintenu un pourcentage de victoires de .893, le plus haut sommet jamais atteint par un lanceur ayant gagné 20 parties ou plus dans l'histoire du baseball.

Pour être juste, il aurait peut-être valu rompre avec la tradition en élisant deux joueurs au lieu d'un en 1978.

Ont suivi Rice, Guidry et Hisle au scrutin: Amos Otis, des Royals de Kansas City, 90 points; Rusty Staub, des Tigers de Détroit, 88; Craig Nettles, des Yankees, 86; Don Baylor, des Angels de la Californie, 51; Eddie Murray, des Orioles de Baltimore, 50; Carlton Fisk, des Red Sox, 49; et Darrel Porter, du Kansas City, 48 points. Le gagnant de l'an dernier, Rod Carew, a recueilli 46 points.

Wilf Paiement reçoit une suspension de 15 rencontres

L'ailier droit Wilf Paiement des Rockies du Colorado a écopé d'une suspension de 15 matches et d'une amende de $500 pour avoir atteint volontairement d'un coup de bâton en pleine figure Dennis Polonich, des Red Wings de Détroit, le 25 octobre dernier.

C'est la décision qu'a rendue hier le vice-président de la Ligue nationale, M. Brian O'Neill, qui avait déjà annoncé la suspension de Paiement après le match au cours duquel Polonich a dû être transporté à l'hôpital, le nez fracturé et le visage ensanglanté.

Paiement ayant déjà manqué six parties, c'est dire que la suspension de 15 matches équivaut à une suspension de neuf parties pour le hockeyeur dont le geste aurait pu mettre un terme à la carrière de Polonich.

Le joueur des Rockies ratera les sept prochaines parties de son équipe, ainsi que les deux prochaines rencontres de son club contre les Red Wings, les 29 novembre et 25 février.

Tentant d'expliquer son comportement peu sportif(!), Paiement a avoué hier avoir délibérément visé Polonich parce que celui-ci lui avait déjà asséné un coup de bâton.

En annonçant son verdict, O'Neill a noté que la suspension de 15 matches signifiait que les Rockies joueront sans les services de Paiement pendant près du cinquième de la saison régulière, précisant qu'il s'agit de l'une des mesures disciplinaires les plus sévères dans l'histoire de la Ligue nationale.

O'Neill a expliqué que Paiement n'avait jamais reçu une pénalité de match en quatre ans dans la Ligue nationale, et qu'il n'a jamais auparavant frappé un adversaire de son bâton.

« J'ai bon espoir que la sévérité de cette suspension serve d'exemple, a-t-il dit, hier, afin que soit éliminé toute tentative de blesser d'un coup de bâton.

La victime de Paiement, Dennis Polonich, a quitté l'hôpital, ces jours derniers, et pourrait être de l'alignement des Wings d'ici une dizaine de jours. Il devra toutefois porter un casque protecteur, un examen médical effectué par le Dr John Fidley, de Détroit, ayant révélé qu'il avait également subi une commotion cérébrale et des coupures au visage en plus d'une fracture du nez.

Bobby Orr songe à se retirer

TORONTO (CP) — Le défenseur Bobby Orr est tellement déçu du peu de progrès réalisé depuis son retour au jeu avec les Black Hawks de Chicago qu'il songe sérieusement à abandonner le hockey. C'est en effet ce qu'affirme son agent-négociateur et ami, l'avocat torontois Alan Eagleson. Celui-ci a déclaré au cours d'une interview que son client allait sous peu rencontrer la direction des Blacks Hawks qui tentera alors de le convaincre de poursuivre sa brillante carrière en faisant valoir que l'équipe a besoin de lui.

« Bobby savait que les six opérations qu'il a subies au genou gauche l'empêcheraient de jouer comme auparavant et que son efficacité sur la glace serait réduite d'environ 60%. Mais même sachant cela, la réalité aura été encore plus dure qu'il ne l'aurait imaginée, a expliqué Eagleson.

« Bobby a beaucoup de mal à accepter cette réalité. Son moral est au plus bas », a ajouté l'avocat torontois.

L'entraîneur Bob Pulford a tenté en vain de lui remonter le moral en l'assurant de son utilité à l'équipe même s'il a perdu une bonne partie de ses moyens.

« Bobby est néanmoins terriblement déçu de ne pouvoir aider l'équipe comme il le voudrait et de jouer comme il l'espérait. Et à l'entendre, je ne serais nullement surpris qu'il annonce sa retraite définitive. Ainsi le hockey perderait-il en l'espace d'une semaine deux de ses plus grands joueurs, Bobby Orr et Bobby Hull », a conclu Eagleson.

Orr a participé à six des 10 parties des Black Hawks cette saison, comptant deux buts et amassant autant d'assistances.

■

NAGOYA, Japon (AP) — Le lanceur Tom Seaver, trois fois vainqueur du trophée Cy Young, a signé un contrat de cinq ans, a annoncé hier la direction des Reds de Cincinnati. Le droitier âgé de 33 ans a remporté 16 victoires et perdu 14 matchs cette année, son dossier à vie s'établissant à 219-117. « Je ne me fixe jamais d'objectif, mais si je connais les mêmes succès que durant les 12 dernières années, je crois pouvoir atteindre le plateau des 300 victoires en carrière au cours des cinq prochaines saisons », a dit Seaver dont l'équipe est présentement en tournée au Japon.

Johnny Bench a d'ailleurs frappé un circuit de deux points et Dan Driessen et Mike Lum ont claqué des circuits en solo pour mener les Reds à une victoire de 8-3 sur une équipe composée d'éléments des Giants de Yomiuri et des Dragons de Chunichi. Il s'agit de la cinquième victoire des Reds contre deux défaites et un match nul depuis le début de cette tournée de 17 rencontres.

BLOOMINGTON, Minn. (AP) — Des examens ont révélés hier que l'entraîneur Harry Howell des North Stars du Minnesota a les artères coronaires en bon état. Le docteur Frank Sidell a même exprimé l'avis que Howell pourra reprendre ses fonctions d'entraîneur immédiatement. Un électrocardiogramme avait donné un résultat inquiétant la semaine dernière mais que tout était rentré dans l'ordre depuis.

■

TORONTO (CP) — Le directeur général des Argonauts de Toronto, Dick Shatto a informé les entraîneurs de l'équipe qu'ils pouvaient dès maintenant chercher du travail ailleurs en vue de la prochaine saison. Shatto lui-même ne sait pas s'il demeurera avec l'équipe, dont la vente serait imminente. Les Argos ont connu une autre saison décevante, ayant été écartés des éliminatoires par les Tiger-Cats de Hamilton, dimanche.

■

BERLIN (AFP) — L'américain Bobby Fischer, ancien champion du monde d'échecs, a quitté Berlin-Ouest, hier, pour les Etats-Unis, à l'issue d'un séjour de dix jours, incognito, dans cette ville.

Fischer a fait halte à Berlin, après sa visite à Belgrade, pour rencontrer sa mère qui vit normalement à Londres. D'après les milieux informés, il a aussi rencontré à plusieurs reprises un champion d'échecs local avec lequel il est en rapports suivis depuis une vingtaine d'années.

L'ancien champion a déclaré, assure-t-on de bonne source, être prêt moyennant un « cachet substantiel » à rencontrer le Soviétique Karpov, nouveau titulaire du titre mondial, ou « n'importe quel autre grand maître », mais pas aux conditions de la Fédération internationale d'échecs (FIDE).

Vedette des Ice Capades

Lynn Nightingale rêve encore aux championnats du monde...

par Richard Milo

Lynn Nightingale n'avait que sept ans lorsqu'elle a commencé à patiner. « Je me rappelle très bien qu'un des responsables de l'arena, peut-être impressionné par mon habileté, m'avait même demandé si je voulais faire partie de son club de hockey, a-t-elle confié, hier, de passage à Montréal avant de participer, en soirée, au spectacle de sa troupe, à Toronto.

Maintenant âgée de 22 ans, la jolie patineuse partage, avec Ron Shaver, la vedette des Ice Capades qui se produiront prochainement au Forum, du 14 au 20 novembre. Faut-il ajouter qu'en vieillissant, elle n'a rien perdu de son habileté...

Invité à faire une petite démonstration de ses talents sur la patinoire du Forum en présence de sa mère, hier, elle a effectué des exercices de patinage avec une facilité qui aurait fait l'envie d'un Rick Chartraw ou d'un Doug Jarvis.

« Non, elle ne tient pas de moi, je n'ai jamais patiné, a lancé sa mère, venue spécialement d'Ottawa pour passer quelques heures avec sa fille qui parcoure le continent nord-américain depuis une année après avoir connu chez les amateurs, sa large part de succès sur la scène mondiale.

Sixième au championnat du monde, à Tokyo, en 1977, et septième les deux années précédentes, Lynn Nightingale avait remporté, en 1975 la Coupe Richmond, en Angleterre, devenant la première Canadienne à mériter un tel honneur.

Aux Olympiques, à Innsbruck, en 1976, elle avait pris la neuvième position, une performance qui ne reflète pas, a-t-elle dit, sa réelle valeur.

« J'était trop nerveuse, trop tendue aux Olympiques, tout comme aux Championnats du monde. J'aurais été capable de faire mieux, je le sais, et c'est la raison pour laquelle j'ai hésité avant de prendre la décision de poursuivre ma carrière chez les professionnels. « Voilà pourquoi je ne refuserais pas de participer de nouveau à un championnat mondail afin d'obtenir un meilleur rang, un peu comme Toller Cranston, troisième aux Olympiques, qui aimerait bien avoir une autre chance de prouver qu'il peut faire mieux. » Entre temps, Mlle Nightingale a toutes les occasions voulues de se perfectionner. En fait, elle se produira en spectacle en moyenne neuf fois par semaine d'ici décembre, avant de profiter de deux semaines de vacances bien méritées pendant la période des Fêtes. Une nette amélioration sur l'an dernier, alors qu'elle n'avait eu droit qu'à cinq jours de repos!,

« J'adore le métier que je fais, et c'est sans doute pourquoi il m'est possible de mener une telle vie d'athlète, a-t-elle explique, précisant qu'elle sera à Ottawa, après Montréal, pour ensuite entreprendre une tournée sur la Côte du Pacifique.

« Ma journée de travail? Je me réveille généralement vers 10 h, vaque à mes occupations jusqu'à 13 h, heure à laquelle se déroule généralement l'exercice quotidien d'une durée de 60 minutes. C'est ensuite une visite de la ville, un peu de repos, et le spectacle en soirée les jours de la semaine. Pas question de visite touristique pendant les week-ends, puisqu'il y a souvent trois spectacles le samedi, et deux le dimanche. »

En plus de Mlle Nightingale, les Ice Capades de cette année mettront en vedette Ron Shaver, champion canadien en 1977, Melissa Militano et Johnny Johns, champions américains en duo, ainsi que les excellents Terry Kubicka et Don Kinight.

Le thème de cette année: un voyage interplanétaire, intitulé « Eblouissement » vaissaux spaciaux, robots, astronautes, une ville aux sorciers, habitée par de célèbres personnages de bandes dessinées, et une visite autour du monde.

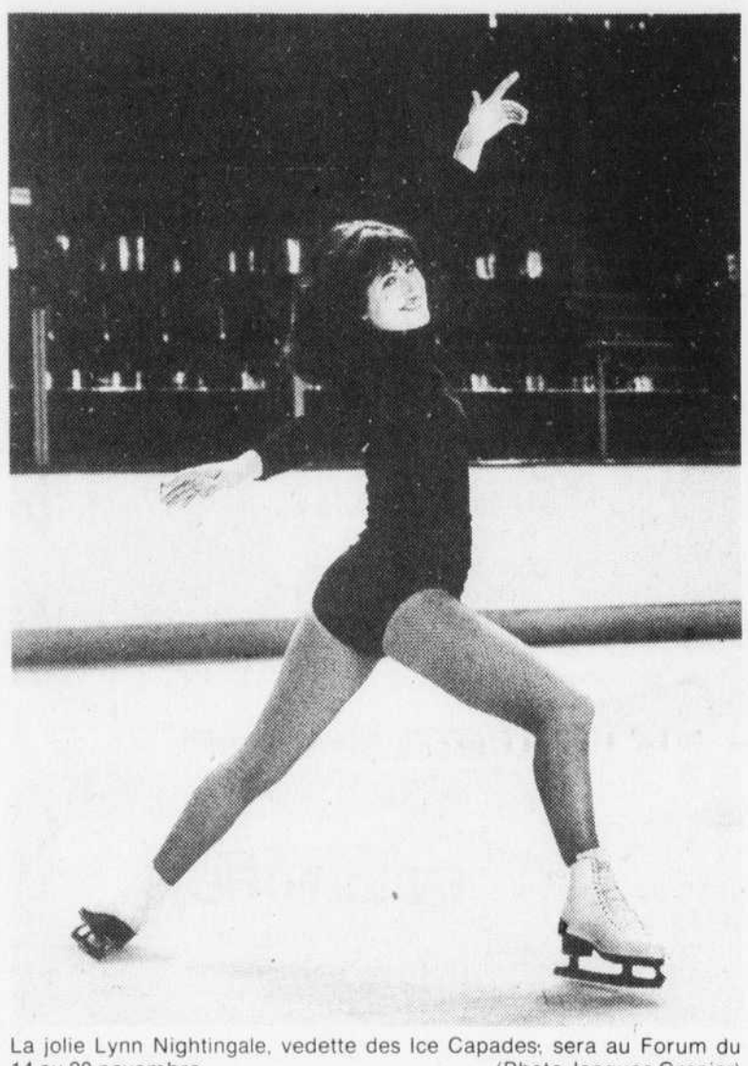
Au total, il y aura 80 patineurs, parmi lesquels 32 Ice Capettes dans un numéro de synchronisme et de précision.

Seront également de la partie le comédien Terry Head, son épouse, Gisela, la Montréalaise Sarah Kawahara, le duo Don et Charlene, la pétillante Janet Runn, David Kirby, Kathy Fahlgren, le jongleur sur patins Albert Lucas et son frère, David, le clown Peluza et les frères Randel, deux as de la trempoline.

Pour les plus curieux, signalons que Lynn Nightingale est toujours célibataire. Elle habite chez ses parents, à Ottawa. Elle mesure 5'4'', pèse 115 lbs, a les cheveux bruns, les yeux bleus et est née le 5 août 1956, à Edmonton. Elle a chaussé les patins pour la première fois à Vancouver, mais c'est à Ottawa qu'elle a passé la majeure partie de sa vie.

Elle a un frère, 20 ans, qui joue au hockey à l'Université Queens, et une soeur, Brenda, 18 ans, qui fait également partie de la troupe.

Quant à ses parents, ce sont des sportifs qui ont déjà joué au basketball...



La jolie Lynn Nightingale, vedette des Ice Capades; sera au Forum du 14 au 20 novembre. (Photo Jacques Grenier)

Série compromise

OTTAWA (CP) — Il n'y aura pas de matches internationaux cet hiver entre des clubs Européens à des équipes de l'Association mondiale de hockey à moins qu'une telle initiative ne reçoive l'accord de la Fédération canadienne de hockey amateur.

C'est ce qu'a déclaré, hier, à Ottawa, M. Hal Trimble, directeur administratif de l'Association de hockey amateur des Etats-Unis et membre de la Fédération internationale de hockey amateur.

On sait que l'AMH n'a toujours pas versé à l'Association canadienne les $360,000 exigés pour la signature de neuf joueurs n'ayant pas terminé leur stage chez les juniors, l'an dernier, ainsi qu'une garantie de $150,000.

SOMMAIRES

Ligue Nationale

Leafs 5, Blues 0

Première période

Aucun but.

Pénalités—Butler Tor 8:32, Hess StL 16:30.

Deuxième période

1—TORONTO, Anderson (2) 2:58
Sittler, Williams

2—TORONTO, McKechnie (3) 4:27
Wilson, Maloney

3—TORONTO, McDonald (8) 16:34
Turnbull

Pénalité—Bennett StL 3:28.

Troisième période

4—TORONTO, McDonald (9) 4:34
Salming, Williams

5—Toronto, McKechnie (4) 7:45
Maloney, McDonald

Pénalité—Boutette Tor 14:16.

Tirs aux buts

Toronto	15	17	6	—38
St-Louis	5	3	8	—16

Gardiens—Harrison, Toronto; Myre, St-Louis. Assistance—9,394.

Islanders 5, North Stars 2

Première période

1—ISLANDERS, Merrick (2) 8:19

2—ISLANDERS, Price (1) 19:25
Harris, Tonneli
Aucune pénalité

Deuxième période

3—ISLANDERS, Howatt (3) 6:07

4—MINNESOTA, Manery (2) 9:29
Fidler

5—ISLANDERS, Bourne (6) 14:34
Trottier, Persson

6—ISLANDERS, Hasczyki (4) 16:04
Potvin

Pénalité—Hart Isl 16:55.

Troisième période

7—MINNESOTA, Manery (3) 1:19
Fidler

Pénalité—Haszycki Isl 17:37.

Tirs aux buts

Minnesota	6	10	13	—29
Islanders	9	9	7	—25

Gardiens—LoPresti, Minnesota; Resch, Islanders. A—14,140.

Flames 4, Canucks 2

Première période

Aucun but.

Pénalité—Fox Atl 17:49.

Deuxième période

1—ATLANTA, MacMillan (9) 1:36
Chouinard

2—ATLANTA, Vail (7) 2:13
Chouinard, MacMillan

3—ATLANTA, Lysiak (10) 8:52
Shand, Houston

4—ATLANTA, Lalonde (8) 12:04
MacMillan, Marsh

5—VANCOUVER, Sedlbauer (7) 14:52
Lindgren, Kearns

Pénalités—Marsh Atl 2:68, Blight Van 6:05, Gillis Van, Phillipoff Atl 10:22, McIlhargey Van, Phillipoff Atl 13:05, Houston Atl 16:35.

Troisième période

6—VANCOUVER, Fraser (6) 12:02
Gradin, Oddleifson

Pénalités—Oddleifson Van 6:38, Lindgren Van 14:18.

Tirs aux buts

Vancouver	12	10	6	—27
Atlanta	10	19	13	—42

Gardiens—Hanlon, Vancouver; Bouchard, Atlanta. A—9,081.

Association Mondiale

Jets 2, Nordiques 1

Première période

Aucun but.

Pénalités: Lukowich Win 4:57, Tremblay Qué 6:43, Amadeo Win 11:26, Qué banc 15:16.

Deuxième période

1—WINNIPEG, Lindstrom (6) 15:04
Nilsson

2—QUEBEC, Baxter (3) 17:58
Tremblay, Bernier

Pénalités: Clackson Win, Tardif Qué 6:16, Campbell Win, Tardif Qué majeure 8:39, Campbell Win majeure, mineure, Bilodeau Qué majeure, mineure double 14:30, Amadeo Win 16:53.

Troisième période

3—WINNIPEG, Amadeo (2) 3:56
West

Pénalités: Green Win 00:15.

Tirs au but

Winnipeg	12	8	9	—29
Québec	9	11	8	—28

Gardiens: Wattsson, Winnipeg; Corsi, Québec. Assistance: 9,175.

HOCKEY

Ligue Nationale

Hier

Atlanta 4, Vancouver 2
Islanders NY 5, Minnesota 2
Leafs 5, Blues 0

Ce soir

Montréal à Washington
Minnesota à Rangers NY
Philadelphie à Los Angeles
Colorado à Pittsburgh
Vancouver à Detroit
Toronto à Chicago

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Babych, St-L.	9	11	20
MacMillan, Atl.	8	12	20
Federko, St-L.	5	15	20
Lysiak, Atl.	9	10	19
Chouinard, Atl.	8	11	19
Sittler, Tor.	8	9	17
Clarke, Phil.	2	15	17
McNab, Bos.	8	8	16
Potvin,Isl.	7	9	16
McDonald, Tor.	7	9	16
Trottier, Isl.	6	10	16

LIGUE NATIONALE

Section James Norris

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTRÉAL	13	7	4	2	46	36	16
DETROIT	12	4	4	4	41	41	12
LOS ANGELES	10	4	6	0	38	40	8
WASHINGTON	12	2	7	3	32	48	7
PITTSBURGH	12	2	8	2	38	48	6
Section Charles Adams							
BOSTON	12	7	2	3	51	32	17
TORONTO	14	7	5	2	44	40	16
BUFFALO	11	3	5	3	25	31	9
MINNESOTA	11	3	6	2	33	34	8
Section Lester Patrick							
ATLANTA	14	11	1	2	68	36	24
RANGERS NY	12	8	1	3	46	26	19
ISLANDERS NY	12	7	3	2	54	45	16
PHILADELPHIE	13	5	5	3	39	37	13
Section Connie Smythe							
CHICAGO	11	5	2	4	39	33	14
VANCOUVER	14	5	8	1	46	56	11
ST-LOUIS	14	2	8	4	51	80	8
COLORADO	13	2	9	2	36	64	6

HOCKEY

Association Mondiale

Hier

Winnipeg à Québec

Ce soir

Indianapolis à Cincinnati
Edmonton à Québec

Ligue Majeure du Québec

Lundi

Cornwall 7, Laval 7

Hier

Québec 4, Chicoutimi 0
Trois-Rivières 7, Sherbrooke 3
Montréal 4, Hull 4

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Cloutier, Qué.	15	9	24
Mark Howe, NA	11	11	22
Sullivan, Wpg	9	10	19
Nilsson, Wpg	6	13	19
Lacroix, NA	5	14	19
Ftorek, Cin.	3	16	19
Bernier, Qué.	9	8	17
Leduc, Ind.	5	9	14
Tardif, Qué.	7	6	13
C.Bordeleau, Qué.	4	9	13

ASSOCIATION MONDIALE

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
QUÉBEC	14	7	6	1	52	53	15
WINNIPEG	12	6	4	2	49	40	14
N.-ANGLETERRE	12	6	4	2	43	37	14
CINCINNATI	11	6	4	1	43	37	13
BIRMINGHAM	10	5	5	0	39	40	10
EDMONTON	10	4	6	0	29	31	8
INDIANAPOLIS	11	2	7	2	35	52	6

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
Section Lebel							
MONTREAL	19	13	3	3	119	65	29
VERDUN	20	13	4	3	105	72	29
LAVAL	20	3	10	1	104	113	19
CORNWALL	20	3	11	1	85	127	17
HULL	19	3	13	3	65	116	9
Section Dilio							
TROIS RIVIERES	18	13	2	3	149	65	29
QUEBEC	19	10	8	1	93	79	21
SHERBROOKE	19	9	8	2	96	86	20
CHICOUTIMI	20	6	13	1	83	112	13
SHAWINIGAN	20	4	16	0	72	136	3

FOOTBALL

Ligue Canadienne

Samedi

Demi-finale de l'Est

Hamilton à Montréal

Dimanche

Demi-finale de l'Ouest

Winnipeg à Calgary

Ligue Nationale

Lundi

Baltimore 21, Washington 17

Dimanche

Denver à Cleveland
Houston en N.-Angleterre
Miami à Buffalo
Giants NY à Washington
Jets NY à Philadelphie
Atlanta à N.-Orléans
Tampa Bay à Detroit
Dallas à Green Bay
Baltimore à Seattle
Chicago au Minnesota
Kansas City à San Diego
St-Louis à San Francisco
Pittsburgh à Los Angeles

Lundi

Oakland à Cincinnati

LIGUE NATIONALE

Division Américaine

Section est

	pj	g	p	n	pp	pc	moy.
N.-ANGLETERRE	10	8	2	0	242	165	.800
MIAMI	10	7	3	0	242	162	.700
JETS NY	10	6	4	0	244	232	.600
BALTIMORE	10	4	6	0	141	247	.400
BUFFALO	10	3	7	0	172	227	.300
Section Centrale							
PITTSBURGH	10	9	1	0	249	139	.900
HOUSTON	10	6	4	0	161	165	.600
CLEVELAND	10	5	5	0	175	165	.500
CINCINNATI	10	1	9	0	110	184	.100
Section ouest							
DENVER	10	6	4	0	171	141	.600
OAKLAND	10	6	4	0	193	164	.600
SEATTLE	10	5	5	0	221	235	.500
SAN DIEGO	10	4	6	0	191	215	.400
KANSAS CITY	10	2	8	0	151	228	.200

Division Nationale

Section est

WASHINGTON	10	7	3	0	203	156	.700
DALLAS	10	6	4	0	200	147	.600
GIANTS NY	10	5	5	0	180	182	.500
PHILADELPHIE	10	5	5	0	160	152	.500
ST-LOUIS	10	2	8	0	132	203	.200
Section Centrale							
GREEN BAY	10	7	3	0	191	149	.700
MINNESOTA	10	6	4	0	198	170	.600
TAMPA BAY	10	4	6	0	164	161	.400
CHICAGO	10	3	7	0	177	197	.300
DETROIT	10	3	7	0	130	185	.300
Section ouest							
LOS ANGELES	10	8	2	0	186	129	.800
ATLANTA	10	6	4	0	145	147	.600
N.-ORLÉANS	10	5	5	0	187	191	.500
SAN FRANCISCO	10	1	9	0	141	219	.100

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS
"MITA"
Le choix des graphistes!
La copie est plus claire que l'original et coûte .04¢
Une des plus pratiques!
VENTE-LOCATION ● LOCATION
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 av du Parc, Mtl
270-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9à12

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIES
1514, avenue McGregor
Montreal H3G 1X5 288-2152

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER
Comptables Agréés
Jean Provost, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain
254-7559

samson, bélair & associés
Comptables agréés
MONTRÉAL—QUÉBEC—RIMOUSKI—SHERBROOKE—TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA—SEPT-ÎLES—COATICOOK—MATANE

LE DEVOIR

CAHIER 2

Montréal, mercredi 8 novembre 1978

Douze personnalités, dont le chef de la Savak, sont arrêtées

Iran: l'armée s'attaque à la corruption

TEHERAN (AFP) — Au pouvoir depuis 36 heures, les généraux iraniens se sont attaqués hier aux abus et à la corruption, tandis que des heurts sporadiques avec l'armée faisaient, selon l'opposition, six morts et cinq blessés à Téhéran et cinq morts à Hamadan, à 200 km au sud-ouest de la capitale.

Douze personnalités, dont plusieurs anciens ministres et l'ancien chef de la police politique, la 'Savak', ont été arrêtées, aux termes de l'article cinq de la loi martiale qui réprime les « abus » et la corruption, a annoncé un communiqué de l'administration de la loi martiale de Téhéran.

Le gouvernement du général Ghola Reza Azhari, premier ministre depuis lundi, a ainsi franchi un pas dans la lutte contre la corruption, ce que n'avait pu faire le précédent cabinet de M. Charif Emami, tombé dimanche soir, alors que Téhéran était ravagée par des émeutes.

Il semble donc que les généraux au pouvoir en Iran depuis lundi ont obtenu du chah des prérogatives exceptionnelles qui ont fait défaut au précédent gouvernement. Les informations manquent pour affirmer que le général Azhari, avant de donner son accord pour former un gouvernement militaire, a posé au souverain, qui les aurait alors acceptées, des conditions précises, et notamment de disposer de la possibilité de déclencher une lutte sans merci et expéditive contre la corruption.

Les conditions dans lesquelles les douze personnalités ont été arrêtées — et « d'autres vont suivre », a annoncé l'administration militaire — ne sont pas conformes à la procédure administrative normale.

L'annonce que le régime se décidait, après des semaines de velléités, à passer sérieusement à l'action contre les « corrompus » a créé un choc dans la population, qui exige depuis longtemps l'assainissement de la société. Le nom le plus « applaudi » a été celui du général Nematollah Nassiri, encore récemment chef de la redoutable Savak, la police politique, accusée de meurtres, tortures et enrichissement illégal.

La question se pose cependant de savoir si l'armée, qui se révèle soudain « progressiste », ira jusqu'au bout de son programme, ce qui la mènerait loin, et si celui-ci agira à temps pour rallier les masses.

C'est en effet contre des soutiens naturels du régime, et du souverain, et en accord avec ce dernier, que les généraux tentent aujourd'hui de prendre à leur compte le programme de l'opposition.

Et, malgré le renforcement et la mainmise militaire sur le pays, la tension, perceptible hier dans la capitale, peut faire craindre que le geste de bonne volonté de l'armée vienne trop tard

L'armée était omniprésente hier dans la capitale iranienne. Aux principaux points stratégiques, chars d'assaut, mitrailleuses, soldats, la mitraillette en bandoulière, ont fait régner l'ordre. Dans la journée, seuls des coups de feu isolés ont troublé le calme à Téhéran. Cependant, le Front national annonçait en début de soirée que six personnes avaient été tuées, lors d'affrontements sporadiques.

Le « bazar » de la capitale était fermé. Il n'y avait pas d'autobus, les taxis étaient rares et de longues files se formaient devant les pompes à essence. La viande, la volaille et les oeufs étaient introuvables.

De source officielle, on assure que la situation est parfaitement contrôlée et notamment que la province est calme.

Toutefois, divers indices semblaient montrer, à Téhéran et en province, que la reprise en main de la situation par l'armée n'était pas totale. Ainsi, selon le Front national, des heurts ont fait mardi cinq morts à Hamadan, dans l'ouest du pays. De même source, on indique que des manifestations contre le chah se sont produites lundi et hier dans le stade de Machad, une ville sainte du nord est de l'Iran.

Des étrangers, de retour de province, faisaient état de manifestations après l'instauration, lundi, du gouvernement militaire, en particulier près des raffineries d'Abadan, dans le sud.

Selon le Front national, des experts et des ouvriers étrangers ont été envoyés dans ces raffineries pour remettre les installations en marche. A Londres, on indiquait que la production du consortium des pétroles iraniens n'a atteint hier que 1.5 million de barils, au lieu d'une production normale, quotidienne, de 5.4 à 5.5 millions.

En grève depuis dix jours, les employés d'Iran Air, qui réclamaient la levée de la loi martiale, auraient cessé hier leur mouvement. Selon la radio nationale, des vols intérieurs auraient repris hier soir. En outre, le général Ali Mohammad Khademi, encore récemment président de Iran Air, s'est donné la mort ou a été tué, hier à Téhéran, apprend-on de source sûre. Le général est mort de ses blessures à l'hôpital Reza Pahlavi de Téhéran où il avait été transporté sans connaissance.

Selon les sources les plus autorisées, il s'est donné la mort hier matin pour éviter d'être arrêté par les officiers qui administrent la loi martiale. D'autres sources avancent cependant qu'il a été abattu par trois terroristes sur le seuil de son domicile à Chemiran, dans la partie nord de Téhéran.



M. Leonid Brejnev s'était équipé hier pour braver le froid sur la Place rouge. (Photolaser AP)

Camp David: le lien entre les accords «impératif» (Sadate)

LE CAIRE (d'après AFP et Reuter) — Le président Anouar Sadate a posé comme condition à la signature d'un traité de paix avec Israël « la mention claire dans ce traité, du sort des négociations avec les représentants du peuple palestinien afin qu'ils déterminent leur avenir en Cisjordanie et à Gaza ».

Dans une déclaration publiée par le quotidien Al Ahram, le président égyptien a indiqué: « L'Egypte ne signera pas un accord de paix avec Israël si cet accord ne fait pas état clairement d'une telle mention ».

Le chef de l'Etat a ajouté qu'il avait donné des instructions à sa délégation à Washington pour qu'elle mette l'accent sur le problème de l'autonomie administrative du peuple palestinien dans ces deux territoires. Le président Sadate estime nécessaire, selon Al Ahram, que les négociations « avec les Palestiniens » commencent « un mois » après la signature de l'accord de paix égypto-israélien.

« Le lien entre le règlement sur le front égyptien et le règlement du problème palestinien sous tous ses aspects est impératif », déclare en outre le gouvernement égyptien dans un communiqué rendu public hier soir au Caire.

A l'issue d'une réunion de quatre heures consacrée aux négociations de Washington, le conseil des ministres a défini les principes de la position égyptienne à ces pourparlers et a approuvé la ligne suivie par la délégation égyptienne dans ses discussions avec la partie israélienne, à Washington.

Par ailleurs, le président Sadate a déclaré qu'il demanderait au président Jimmy Carter, de fournir à l'Egypte « une aide de dix à quinze milliards de dollars échelonnée sur cinq ans ».

Dans une interview accordée au correspondant Joseph Kraft et reprise hier soir par l'agence du Moyen-Orient, le président égyptien estime qu'« un tel projet fera des miracles dans son pays, comme cela a été le cas en Allemagne et au Japon ». Le chef de l'Etat égyptien a souligné que ce nouveau projet serait appelé « plan Carter », à l'instar du « plan Marshal » appliqué en Europe au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Pendant ce temps, Israël et les Etats-Unis ont commencé hier au niveau ministériel à Washington des négociations sur l'une des deux questions qu'Israël souhaite voir régler avant de signer avec l'Egypte un traité de paix, celles du pétrole du Sinaï et de l'aide américaine pour compenser le retrait israélien de la péninsule.

Au terme d'un entretien d'une heure avec le secrétaire d'Etat américain, M. Cyrus Vance, M. Yitzhak Modai, ministre israélien de l'Energie, a indiqué que « beaucoup d'autres réunions » seraient nécessaires pour résoudre la question des puits d'Abou Rhodeis.

Israël veut être indemnisé pour le matériel d'exploitation qu'il abandonne à l'Egypte et obtenir l'assurance de pouvoir acheter le pétrole du Sinaï après son retrait définitif.

Sur la question-montant et forme de l'aide américaine pour compenser le retrait israélien, les discussions seront menées par le secrétaire américain au Trésor, M. Michael Blumenthal, et le ministre israélien des Finances, M. Simcha Ehrlich, attendu dans la journée à Washington en compagnie du général Ezer Weizman.

De source autorisée américaine, on estime que le traité pourrait être prêt dans le courant de la semaine. Il reste à voir si Israël insistera pour que les questions du pétrole et de l'aide soient réglées avant de le parapher. M. Dayan est resté lundi ambigu à ce sujet.

Une parade militaire «décevante» à Moscou

MOSCOU (AFP) — M. Leonide Brejnev, le visage rougi par le froid, a présidé hier, à Moscou, les cérémonies du 61ème anniversaire de la Révolution d'octobre.

Entouré des membres du Bureau politique, le chef du PC et l'Etat soviétiques ont assisté pendant deux heures et demie, debout à la tribune du mausolée de Lénine sur la Place Rouge, par une température de moins cinq degrés, à la traditionnelle parade militaire — un peu décevante selon les spécialistes — et au défilé des Moscovites.

Auparavant, le ministre de la Défense, le maréchal Dmitri Oustinov, s'était félicité de la situation internationale caractérisée par « une évolution inéluctable du rapport des forces en faveur de la paix, de la démocratie et du socialisme ». Cependant, a ajouté le maréchal Oustinov, l'URSS est prête à « opposer une riposte résolue aux entreprises agressives de l'impérialisme et de ses complices », parmi lesquels la Chine. Conformément à la tradition, le chargé d'affaires chinois a quitté la cérémonie au sommet où son pays était mis en cause.

La dénonciation des « objectifs hégémonistes de grande puissance » poursuivis par Pékin prenait une résonance particulière, en raison de la présence aux côtés des dirigeants soviétiques, du secrétaire général du PC vietnamien, M. Le Duan, et du premier ministre du Vietnam, M. Pham Van Dong, venus à Moscou pour signer un traité d'amitié et de coopération qui lie plus que jamais leur pays à l'URSS.

En revanche, le président algérien Houari Boumédiene, qui se fait soigner en URSS depuis plusieurs semaines, n'était pas présent à la tribune.

Le défilé des troupes des différentes armes a été suivi par une brève présentation du matériel militaire, passant assez rapidement devant les spectateurs — soigneusement choisis — qui avaient été autorisés à assister à la cérémonie.

La Haye: un député accusé de «passé nazi» se retire

LA HAYE (AFP) — La démission spectaculaire du chef du groupe parlementaire démocrate-chrétien néerlandais, M. Willem Aantjes, accusé par l'Institut gouvernemental de documentation sur la deuxième guerre mondiale, d'avoir collaboré avec lez nazis, aura des conséquences politiques aux Pays-Bas.

La Chambre des députés ouvrira la semaine prochaine un débat sur le contenu du rapport de l'institut de documentation que le gouvernement lui a communiqué lundi sans y ajouter de commentaires. En annonçant aux journalistes qu'il renonçait à sa carrière politique en plein essor, M. Aantjes, 55 ans, n'a pas nié les faits qui lui étaient imputés par l'Institut de documentation. Il a reconnu qu'il avait accepté du travail dans les PTT allemandes en 1943. Il a expliqué que s'il s'était enrôlé dans les SS en 1944 à Hambourg, c'était dans l'espoir d'être rapatrié aux Pays-Bas et sans jamais avoir réellement exercé d'activité dans ce corps d'armée. Il a admis également avoir fait partie par la suite du personnel administratif du camp de prisonniers de Port Natal (nord des Pays-Bas) tout en soulignant qu'il était lui-même prisonnier dans ce camp pour avoir refusé de remplir ses engagements vis-à-vis des SS. M. Aantjes était au bord des larmes en évoquant cette période de sa jeunesse (il avait 21 ans). Il a admis que les faits retenus à sa charge pouvaient paraître troublants, mais il s'est déclaré déterminé à défendre sa bonne foi et à ne pas « raser les murs » aux abords du Parlement.

Mais avant d'annoncer sa spectaculaire décision, M. Aantjes s'est étonné du moment choisi par l'Institut de documentation — dont il a loué la loyauté — et par les personnes qui étaient au courant de son passé, pour diriger cette attaque fatale à sa carrière. M. Aantjes a rappelé que depuis plusieurs années les faits rapportés par l'Institut de documentation avaient été étalés dans plusieurs journaux et qu'il avait toujours renvoyé les maitres chanteurs aux autorités.

Le fait est que le coup de théâtre déclenché lundi par la publication du rapport accablant M. Aantjes a provoqué de l'amertume dans les milieux politiques où l'on se souvient que le porte-parole des chrétiens-démocrates apportait un soutien très critique et très mesuré au premier ministre, M. Andreas Van Agt, également démocrate-chrétien. Le rapport de l'Institut alimente d'ailleurs lui-même ces arrières-pensées en révélant qu'à la suite de deux dénonciations quasi simultanées enregistrées les 26 et 27 octobre 1978, l'Institut doté pour la circonstance de pouvoirs spéciaux du gouvernement, est parvenu en moins d'une semaine à réunir documents et témoignages corroborant les rumeurs que colportait la rumeur publique depuis 20 ans.

Or M. Aantjes est député depuis 19 ans et ce n'est que depuis quelques mois que son attitude au Parlement importunait l'équipe gouvernementale au pouvoir.

M. Aantjes aurait préféré une coalition de Centre-gauche à l'actuel gouvernement de centre-droite constitué avec les libéraux.

Payé par le Comité de Soutien aux travailleurs de Cadbury

ON BARRE CADBURY

PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE
OFFERTS À LA SESSION D'HIVER 1979

FAMILLE DES ARTS

Programmes de Baccalauréat:
— Baccalauréat en art dramatique*
— Baccalauréat en arts plastiques*
— Baccalauréat en design de l'environnement
— Baccalauréat en enseignement en musique
— Baccalauréat en histoire de l'art

Programmes de Certificat:
— Certificat de premier cycle en peinture*
— Certificat de premier cycle en sculpture*
— Certificat de premier cycle en arts d'impression*

FAMILLE DE FORMATION DES MAÎTRES

Programmes de Baccalauréat:
— Baccalauréat d'éducation au préscolaire et enseignement à l'élementaire (Hors campus)
— Baccalauréat d'enseignement en activité physique*
— Baccalauréat d'enseignement professionnel
— Baccalauréat en information scolaire et professionnelle

Programmes de Certificat:
— Certificat de premier cycle en sciences de l'éducation
— Certificat de premier cycle en enseignement aux déficients auditifs*
— Certificat de premier cycle pour formateurs d'adultes en milieu scolaire*
Certificat de premier cycle en pédagogie de l'audio-visuel*
— Certificat de premier cycle en intervention en difficultés mineures d'adaptation et d'apprentissage*

FAMILLE DES LETTRES

Programmes de Baccalauréat:
— Baccalauréat en Animation et recherche culturelles
— Baccalauréat d'enseignement des langues et des lettres
— Baccalauréat en études littéraires
— Baccalauréat en linguistique

Programmes de Certificat:
— Certificat de premier cycle en linguistique
— Certificat de premier cycle en enseignement du français en classe d'accueil et d'immersion
— Certificat de premier cycle en enseignement du français langue seconde
— Certificat de premier cycle en animation culturelle
— Certificat de premier cycle en français écrit
— Certificat de premier cycle en scénarisation cinématographique*
— Certificat de premier cycle en enseignement du français au primaire
— Certificat de premier cycle en enseignement du français au secondaire

FAMILLE DES SCIENCES

Programmes de Baccalauréat:
— Baccalauréat en biologie
— Baccalauréat d'enseignement en biologie
— Baccalauréat en biochimie
— Baccalauréat en chimie
— Baccalauréat d'enseignement en chimie
— Baccalauréat en informatique de gestion
— Baccalauréat en mathématiques
— Baccalauréat d'enseignement en mathématiques
— Baccalauréat en physique
— Baccalauréat d'enseignement en physique
— Baccalauréat en géologie
— Baccalauréat en géographie physique
— Baccalauréat d'enseignement en techniques de la mécanique
— Baccalauréat d'enseignement en électrotechnique

Programmes de Certificat:
— Certificat de premier cycle en sciences de l'environnement
— Certificat de premier cycle en méthodes quantitatives

FAMILLE DES SCIENCES HUMAINES

Programmes de Baccalauréat:
— Baccalauréat en sexologie*
— Baccalauréat en géographie
— Baccalauréat d'enseignement en géographie
— Baccalauréat en histoire
— Baccalauréat d'enseignement en histoire
— Baccalauréat en philosophie
— Baccalauréat en sciences politiques
— Baccalauréat en sciences religieuses
— Baccalauréat d'enseignement en sciences religieuses
— Baccalauréat en sociologie

Programmes de Certificat:
— Certificat de premier cycle en intervention psycho-sociale
— Certificat de premier cycle en éducation morale
— Certificat de premier cycle en gestion des services municipaux
— Certificat de premier cycle en gestion des politiques scolaires

FAMILLE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES

Programmes de Baccalauréat:
— Baccalauréat en administration
— Baccalauréat d'enseignement en administration
— Baccalauréat en économique
— Baccalauréat en sciences comptables
— Baccalauréat en urbanisme
— Baccalauréat en gestion et intervention touristiques

Programmes de Certificat:
— Certificat de premier cycle en administration
— Certificat de premier cycle en administration (Hors campus Joliette et St-Jerôme)
— Certificat de premier cycle en économique
— Certificat de premier cycle en évaluation foncière
— Certificat de premier cycle en gestion administrative
— Certificat de premier cycle en gestion du personnel et relations de travail
— Certificat en sciences comptables

* Les programmes marqués d'un * sont contingentés et n'acceptent qu'un nombre limite de candidats

Conditions générales d'admission:
Pour être admis aux programmes de l'UQAM, le candidat doit être détenteur du diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'un diplôme équivalent. Certains programmes exigent des préalables particuliers.
Par ailleurs, les candidats âgés d'au moins 22 ans qui possèdent des connaissances suffisantes et une expérience pertinente peuvent être admis sur recommandation du comité d'admission.
Les formulaires d'admission comportent en détail les conditions d'admission à chaque programme.

Les demandes d'admission pour la session d'hiver 1979 seront reçues jusqu'au 10 novembre 1978, tous les jours de 9h à 19h et le vendredi de 9h à 17h, au

Bureau du registraire
Service de l'admission
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, Succursale "A"
Montréal, P.Q.
H3C 3P8
Tél.: (514) 282-7161

Université du Québec à Montréal

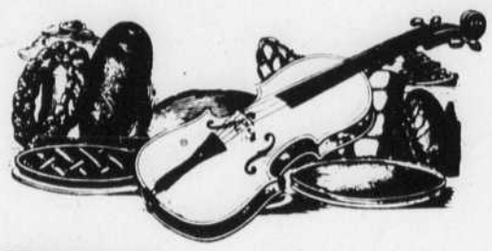
Dîner symphonique $18.00

Dîner au Tournebroche
Soirée symphonique à la Place des Arts

$18 par personne, pour le dîner et le concert, taxes et pourboires compris.

Venez déguster la symphonie gastronomique en quatre mouvements de notre maître queux, un avant-goût des délices musicaux qui vous attendent à la Place des Arts. Passez une soirée de rêve chez nous d'abord et avec l'OSM ensuite.

Valable les mardi et mercredi. Vous pouvez faire vos réservations jusqu'à 17h, la journée même de la représentation. 878-1688.



CP Hôtels
Le Château Champlain

CP et sont les marques deposées de Canadien Pacifique Limitée

UN FILM DE MILOS FORMAN — 14 ANS
JACK NICHOLSON
VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU
CHAMPLAIN 2
STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685
12.00 - 2.20
4.45 - 7.05
9.30

Une mère, sa fille...
Au nom de l'Amour, les cœurs s'ouvrent les sentiments s'affrontent...
C'est le moment de vérité.
POUR TOUS
PIERRE DAVID présente
Sonate d'Automne
un film de INGMAR BERGMAN avec LIV ULLMANN et INGRID BERGMAN
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
DES VENDREDI

...Une nouvelle manière plus libre, plus heureuse de vivre la sexualité... Télérama

Du jamais vu, jamais osé: un ménage à trois dont chaque membre aime les deux autres et en est aimé. Nouvel Observateur

Enfin le voilà, le film drôle et tonique qui dit des choses essentielles sans se prendre au sérieux. Pariscope

Les personnages prônent le fameux : Laissez-moi aimer quelqu'un avant d'aimer un sexe. Pariscope

Fernand aime Louis, Fernand aime Alexa
Alexa aime Fernand, Alexa aime Louis
Louis aime Alexa, Louis aime Fernand
18 ANS
pourquoi pas!
Un film écrit et réalisé par COLINE SERREAU



SAMI FREY • CHRISTINE MURILLO • MARIO GONZALEZ • NICOLE JAMET
Cinema du COMPLEXE
desjardins 1
BASILAIRE 1 288-3141
12:05 - 2:00 - 3:55
5:50 - 7:45 - 9:40

Une comédie drôlement sympathique
3e sem.
ROGER COGGIO ELISABETH HUPPERT
la Belle Emmerdeuse
Cinema du COMPLEXE
desjardins 2
BASILAIRE 1 288-3141
1:00 - 3:05 - 5:15 - 7:25 - 9:30

"Du grand et du beau cinéma."
"Le plus beau film de Fred Zinneman."
POUR TOUS
JULIA 3e sem.
JANE FONDA VANESSA REDGRAVE
JASON ROBARDS HAL HOLBROOK
12:30 - 2:40 - 4:55 - 7:05 - 9:15
Cinema du COMPLEXE
desjardins 3
BASILAIRE 1 288-3141

9e sem.
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT
CLAUDE BRASSEUR
MICHEL SERRAULT
CATHERINE DENEUVE
POUR TOUS
L'argent des autres
12:15 - 2:10 - 4:05 - 6:00 - 7:55 - 9:50
Cinema du COMPLEXE
desjardins 4
BASILAIRE 1 288-3141

MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE
POUR TOUS
3e sem.
"ANNIE HALL"
WOODY ALLEN DIANE KEATON
st-denis 3
1590 RUE ST-DENIS 845-3222
12:40 - 2:25 - 4:10 - 5:50 - 7:35 - 9:20

ELYSÉE 1
35 MILTON / 842-6053
"Irène Papas exprime avec force une interprétation de grande qualité: mère torturée qui défend la chair de sa chair." TÉLÉRAMA
7.15-9.30
POUR TOUS
IRÈNE PAPAS MICHAEL CACOYANNIS
IPHIGÉNIE

ELYSÉE 2
35 MILTON / 842-6053
Courez voir ROBERT ET ROBERT UN DES MEILLEURS LELOUCH.
7.15-9.30
un film de CLAUDE LELOUCH
ROBERT et ROBERT
CHARLES DENNER
JACQUES VILLERET
JEAN-CLAUDE BRIALY

Cet Obscur Objet du Désir
Un film de LUIS BUNUEL
aussi
Simone Signoret
la vie devant soi
VIE: 7.30 — DÉSIR: 9.30
Cinéma 7e art
722 0302
3180 rue BÉLANGER

Centre national des Arts
National Arts Centre
RENSEIGNEMENTS: Ottawa 237-4400
THE CANADIAN OPERA COMPANY
présente
JOAN OF ARC
(La Pucelle d'Orléans)
de Tchaikovski
DEUX REPRÉSENTATIONS SEULEMENT
JEUDI 9 et SAMEDI 11 NOVEMBRE À 20h
$5.75, 8.00, 10.75, 14.00

avec LYN VERNON
ROXOLANA ROSLAK
PIERRE DUVAL
WILLIAM DANSBY
L'ORCHESTRE DU CENTRE NATIONAL DES ARTS
MARIO BERNARDI, CHEF ATTITRÉ
PRODUCTION LOTFI MANSOURI

Rendez-vous à la MECQUE

par Paule Des Rivières

Ceux que le film et l'audiovisuel intéressent à des fins éducatives apprécieront sans doute la banque de renseignements qu'ils peuvent trouver au premier marché des moyens d'éducation par le cinéma et l'audiovisuel au Québec (MECQUE) qui se tient jusqu'à dimanche à l'hôtel Loews-la Cité.

En effet, distributeurs, exposants, producteurs et institutions se sont donnés rendez-vous pour visionner leurs produits et fournir une foule d'informations sur ce qui existe actuellement en matière de documentaire éducatif au Québec, et qui est souvent méconnu ou mal connu.

La MECQUE est d'ailleurs agréablement surprise du nombre élevé de participants à ce premier marché — plus de 600 —. C'est là, dira son directeur général Paul Cadieux, une éclatante confirmation de la justesse de l'idée à la source de la fondation du marché, qui espère contribuer au redressement d'une situation prometteuse mais néanmoins déficiente à l'heure actuelle.

En effet, le Québec accuse un retard considérable dans l'utilisation du document audiovisuel, autant dans les maisons d'enseignement que dans l'industrie. Selon M. Cadieux, la principale raison en est la difficulté d'approvisionnement et la dispersion de l'information dans ce domaine qui n'en compte pas moins un nombre élevé de très bonnes productions, institutionnelles comme indépendantes et individuelles.

En plus des visionnements programmés par les organisateurs de cette foire, les participants peuvent voir sur demande les productions de leur choix, dans une des salles de visionnement prévues à cet effet. Un volumineux programme-répertoire sert de guide et contient notamment la liste des participants et l'organisme qu'ils représentent, ainsi qu'une liste des 50 nouveautés des 10 distributeurs présents au marché.

Organisation indépendante à but non lucratif, dont le noyau est formé de 10 organismes privés et publics formant son conseil d'administration, la MECQUE a été formée tout récemment et parle d'un budget original d'environ $75,000 dont les deux tiers proviennent de subventions d'organismes membres tels l'Office National du Film du Canada, l'Institut québécois du cinéma, le Service général des moyens d'enseignement du ministère de l'Éducation, la Direction générale du Cinéma et de l'audiovisuel du ministère des Communications du Québec.

Enfin, signalons qu'afin de susciter la réflexion sur le sujet qui leur tient à coeur, les organisateurs ont prévu quatre ateliers qui débuteront aujourd'hui et dont les thèmes sont: les innovations technologiques en audiovisuel, la constitution d'une banque de documents audiovisuels, le point sur les droits d'auteurs et les producteurs à l'écoute de la clientèle.



L'important est de ne jamais désespérer
18 ANS
Version Originale sous-titre français à la Place Victoria seulement!
Midnight Express
Un film de ALAN PARKER
Columbia Pictures
Square Décarie 1 341-3190
Place Victoria 878-1451
Place du Canada 861-4595
"P. VICTORIA": 5.00 - 7.15 - 9.30
"P. DU CANADA & DÉCARIE": 7.15 - 9.30.

JILL CLAYBURGH
ALAN BATES
14 ANS
la femme libre
FEMME: 9:30
TRUAND: 7:40
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
2e film: Goldie Hawn — George Segal
"La duchesse et le truand"

ALL YOU NEED IS
LOVE



L'histoire de la musique populaire

De la musique noire de la Nouvelle-Orléans jusqu'au rock-and-roll, de San Francisco jusqu'à Liverpool, une série d'émissions avec plus de trois cents artistes sur l'histoire de la musique pop.

MONTRÉAL 17 ou le câble

À la télévision de Radio-Québec
samedi soir à 20 h

RADIO-QUÉBEC

CONCERTS ET ARTISTES CANADIENS INC.
ABONNEMENT AU CHOIX

RAJKO, ENSEMBLE TZIGANE DE HONGRIE
11 janvier $12, $10, $8, $6

EDWIGE FEUILLÈRE - GUY TRÉJEAN
Le bateau pour Lipaia
19 février $15, $12, $9, $7

LA VIE PARISIENNE, opérette
8 mai $15, $12, $9, $7

PILOBOLUS DANCE THEATER
12 février $15, $12, $9, $7

LE LAC DES CYGNES
65 danseurs & orch. symphonique
24 avril $15, $12, $9, $7

ANTONIO, ballet espagnol
24 mai $15, $12, $9, $7

Vous choisissez un **MINIMUM de QUATRE** spectacles aux prix désirés et, du total, **VOUS DÉDUISEZ 15% D'ESCOMPTE**

COMMANDES TÉLÉPHONIQUES CARTES CHARGEX ET MASTERCHARGE Tél.: 935-0678

CONCERTS ET ARTISTES CANADIENS INC.
ENSEMBLE TZIGANE DE HONGRIE
Rajko
LA PASSION ET LE LYRISME
DES VIOLONS & DANSES TZIGANES
11-12-13 JANVIER 20h30
Billets $12, $10, $8, $6
COMMANDES POSTALES SEULEMENT
CARTES CHARGEX ET MASTERCHARGE
TÉLÉPHONEZ-NOUS À 935-0678

CONCERTS ET ARTISTES CANADIENS INC.
OPÉRA
CARMEN
jeudi 19 avril
ROMÉO ET JULIETTE
jeudi 26 avril
LES INDES GALANTES
jeudi 3 mai
Abonnement 3 OPÉRAS
$63, $52, $33, $22
RENSEIGNEMENTS ET COMMANDES
TÉLÉPHONEZ-NOUS À 935-0678

Veuillez adresser vos commandes postales à Concerts et Artistes Canadiens Inc., 2090 ouest Sherbrooke, Suite 5, Montréal H3H 1G5.
(pas de guichet à cette adresse)

PLACE DES ARTS

A l'occasion des fêtes, vos billets seront expédiés dans une pochette parfumée: une jolie présentation pour un cadeau précieux et original.

Lenny White

Du jazz et du rock, du noir et du blanc

par Nathalie Petrowski

Si Lenny White avait eu le choix, il serait devenu comme son bon ami Reggie Jackson, joueur de baseball pour les Yankees de New York. En attendant, il devra se contenter d'être batteur.

Né en 1949 au coeur de New York, sans le moindre cours de solfège mais avec une oreille fort développée et une passion pour le jazz, White devint vers la fin des années 60, l'un des batteurs les plus importants de sa génération, participant avec Wayne Shoter, Joe Zawinul, John McLaughlin au légendaire *Bitches Brew* de Mile Davis, un disque qui devait marquer un précédent historique dans la musique contemporaine. Quelques années plus tard, White fut invité à se joindre au groupe de Chick Corea, un groupe du nom de Return to Forever qui entreprit une première et étonnante fusion entre le jazz et le rock.

White qui aujourd'hui approche la trentaine se souvient de l'époque avec beaucoup d'enthousiasme mais laisse également entendre qu'il veut passer à autre chose et ne pas être à la remorque de son passé prestigieux pour toute sa vie. C'est pour cela qu'il formait il y a un an son propre groupe, le Lenny White Group, et que depuis ce temps-là, il tente lentement et parfois péniblement de se bâtir une carrière dans le circuit restreint du jazz-rock.

De passage à Montréal pour une série de spectacles qui se terminaient hier soir au Café Campus, White déclare qu'étant de l'école post-bebop, il ne cherche pas particulièrement à faire valoir l'ampleur de sa preformance technique comme « les musiciens de jazz égocentriques qui ne jouent que pour eux-mêmes ou pour une clique sélecte d'amateurs de jazz » mais de rendre sa musique ouverte, accessible.

« Je veux jouer pour le monde, dit-il, pas juste faire des notes, je ne veux pas jouer de la musiques de danse mais de la musique sur laquelle on peut quand même danser. » Conscient qu'il y a ces temps-ci chez les musiciens de jazz américains une tendance volontaire à courtiser le disco, White affirme qu'il ne veut pas faire partie du mouvement. « Même si notre version de *Lady Madonna* des Beatles tourne dans les stations disco de New York, explique-t-il, il n'y a eu aucun effort délibéré de commercialisation de ma part.

Je pense simplement que mon attitude a changé. De plus en plus je m'intéresse à une musique qui saurait faire le pont entre tous les courants contemporains, quelque chose de propre et de direct comme Steely Dan par exemple. Je continue en même temps à penser en fonction d'un concept de groupe et je suis contre le fait d'être le seul compositeur. »

Lenny White ne fait pas que parler. Sur la scène du Café Campus, lundi soir, il réussissait à mettre en application tous les principes énoncés quelques heures plus tôt. Accompagné de cinq musiciens (deux guitares, une basse et deux claviers) il présentait un spectacle plus rock que jazz, un spectacle d'intense énergie, de haut voltage électrique au cours duquel le son tranchant et clair de sa batterie ne cessa de mitrailler l'air. Comme George Duke, Billy Cobham, Stanley Clarke et plusieurs autres fervents adeptes des rythmes syncopés du funk, la musique de Lenny White s'édifie autour du beat, de la percussion et de la rythmique; beats cascadés, spasmodiques qui déboulent de partout et qui insufflent à la musique une allégresse désopilante et enjouée.

White et ses musiciens ne se perdent pas dans de gros solos transcendants, mais recherchent plutôt la vitesse, l'ivresse et la joie inaltérée de jouer devant des gens. Le groupe combine aussi bien la virtuosité technique, que l'art de desennuyer et de divertir, accédant à l'essence même du jazz-rock, à la fusion entre la musique blanche et la musique noire. Tout compte fait, Lenny White a eu une bonne idée de ne pas se lancer dans le baseball, sans lui, le jazz-rock aurait été privé de belles nuits endiablées.

Sur deux demi-concerts

par Gilles Potvin

Face à deux concerts d'importance un même soir, le critique peut en laisser tomber un mais le choix reste toujours difficile à faire. Pour sortir de l'impasse, il peut se contenter d'assister à la moitié de l'un et de l'autre. C'est cette dernière solution que bien à regret, nous avons adoptée lundi soir alors que se déroulaient simultanément le concert de Vladimir Ashkenazy et de l'English Chamber Orchestra à la salle Wilfrid-Pelletier et le récital de l'organiste français André Isoir à l'église Notre-Dame, récital marquant le centenaire de la maison Casavant Frères, les célèbres facteurs d'orgues québécois.

A la grande renommée qu'il a acquise comme pianiste, Vladimir Ashkenazy veut maintenant ajouter celle de chef d'orchestre. Pour ce faire, il accomplit présentement une tournée nord-américaine à titre de chef et de soliste de l'English Chamber Orchestra, formation britannique solide et prestigieuse qui regroupe une trentaine d'instrumentistes. En avril, on le verra de nouveau dans ce double rôle avec l'Orchestre symphonique de Montréal.

Il a dirigé de mémoire et avec beaucoup d'assurance les *Variations sur un thème de Frank Bridge* de Banjamin Britten, une oeuvre qui valut à son auteur, il y a quatre décennies, son premier succès international. Les noms de Britten et de l'orchestre anglais sont intimement associés depuis 1961; l'on présume qu'il connaît à fond les partitions du musicien. Aussi, le contraste était-il frappant entre l'énergie intense déployée par le chef d'orchestre et la facilité dont les instrumentistes faisaient montre, compte tenu de la virtuosité exigée par le compositeur dans la plupart de ses dix variations. Dans les pages plus sereines, Ashkenazy a réussi de remarquables superpositions de timbres et a montré malgré ses nombreuses giratations, qu'il prenait son nouveau rôle avec le plus grand sérieux. Il a eu un peu de mal à s'acquitter de sa double tâche dans le *Concerto no 19*, en fa majeur, K. 459 de Mozart. Au piano, Ashkenazy reste l'enchanteur que nous connaissons jouant avec une limpidité sonore et un très pur style mozartien. A l'orchestre, les attaques n'étaient pas toujours aussi rigoureuses et il y avait ici et là des flottements quand ce dernier dialoguait avec le piano.

L'année 1979 va marquer un centenaire important dans l'histoire musicale au Québec, celui des débuts de Casavant Frères, facteurs d'orgues dont le renom est aujourd'hui mondial. Anticipant cette date, la maison a voulu inaugurer les célébrations par un récital sur l'un de ses instruments les plus célèbres, celui de l'église Notre-Dame inauguré en 1891. L'invité était André Isoir, titulaire des orgues de Saint-Germain-des-Prés, qui a présenté un programme de musique française où se retrouvaient les noms de grands organistes-compositeurs comme César Franck, Charles Tournemire, Louis Vierne, Henri Nibelle, Jehan Alain et Maurice Duruflé.

A la fois virtuose et musicien, André Isoir a su utiliser avec un goût irréprochable les immenses ressources de ce gigantesque instrument. Dans la seconde moitié, la sobriété était de mise pour une page comme le *Postlude pour l'office des complies* de Jehan Alain, l'organiste donnant plus d'éclat aux très belles *Litanies de ce dernier, tout comme au Prélude et fugue sur le nom d'Alain* de Duruflé qui terminait son programme.

Tenant lieu de rappel, Isoir a présenté une fantaisie improvisée sur le thème de la chanson « Gens du pays » de Gilles Vigneault qu'il a traitée avec science et humour, offrant des modulations pour le moins inattendues et affichant une grande originalité sur le plan rythmique.

Les trésors de Toutankhamon à Toronto

Le ministère des Affaires extérieures et les Musées nationaux du Canada sont heureux d'annoncer la signature aujourd'hui au Caire d'un protocole qui permettra au Canada d'accueillir l'une des plus importantes et plus somptueuses collections de l'ancienne Egypte, « Les trésors de Toutankhamon ». L'ambassadeur du Canada au Caire Jean-Marie Dery a signé le protocole au nom du Canada et son excellence Hassan Mohammed Ismail, ministre de l'Education, de la culture et de la recherche scientifique, l'a signé au nom de la République Arabe d'Egypte.

Un accord technique représentant les intérêts des Musées nationaux du Canada et de l'Organisation égyptienne pour les antiquités a également été signé qui permettra d'exposer les « Trésors de Toutankhamon » à l'Art Gallery of Ontario à Toronto en novembre et décembre 1979.

Des discussions préliminaires se sont amorcées en juillet 1976 et les négociations proprement dites ont commencé en novembre 1977 lors de la visite au Caire du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Don Jamieson. C'est à cette occasion qu'est intervenu l'accord de principe permettant de présenter cette importante exposition au Canada après sa tournée aux Etats-Unis et avant celle qui aura lieu en République fédérale d'Allemagne. Faute de temps, il sera malheureusement impossible de la présenter dans d'autres villes canadiennes, compte tenu d'une programmation déjà prévue ailleurs.

L'exposition comprend cinquante-cinq pièces trouvées dans le tombeau des Toutankhamon, pharaon d'Egypte de 1334 à 1325 av. J.-C. Le tombeau fut découvert en 1922 par l'archéologue britannique Howard Carter. La collection des trésors est aux Etats-Unis depuis novembre 1976 où après une première présentation à la Nationale Gallery of Washington elle sera exposé à Chicago, à la Nouvelle-Orléans, à Los Angeles, à Seattle, à New York et à San Francisco avant son arrivée au Canada.

Les Verts prennent la tête de la LNI

par François Roberge

Match serré marqué de tranchants coups de patins à la Ligue nationale d'improvisation lundi soir au Théâtre Expérimental de Montréal. Les bleus de Michel Garneau ont arraché la victoire de justesse aux coriaces noirs de Lorraine Pintal en supplémentaire. A plusieurs moments de la joute équilibrée les joueurs des deux équipes se sont trouvés engagés dans une entreprise d'improvisation où ils collaboraient plutôt que de lutter.

Les Noirs ont brillé constamment, notamment Pierre Curzi, la Comète châtain et Diane Miljours qui a réussi des montées à la Pierre Larouche. Claude Laroche a bien fait, jouant un peu trop sur la défensive mais avec vigueur.

Pour les bleus les comp-teurs ont été notamment Robert Gravel qui joue beaucoup moins du coude et plus du bâton cette année et Mireille Lachance qui a littéralement nourri, orienté et dirigé plusieurs jeux de passe mais qui n'a pas réussi à toucher le fond du filet. La victoire des Bleus dans un climat de fièvre a permis aux Verts de se hisser au sommet du classement avec une moyenne de 555, basée sur deux victoires et aucune défaite. Vendredi soir, au Théâtre expérimental, les Rouges de Pierre-Jean Cuillerier avec l'étoile du rire Gaston Lepage affrontent les Blancs de Roger Blay qui comptent en leur sein des joueurs d'amadou (qui tels ce bois spongieux s'enflamment au moindre coup de sang) comme Patricia Nolin, Louise Portal, Robert Lalonde.

La Fiancée vendue

NEW YORK (AFP) — Une touche de Broadway, des danses russes, un air de puszta, un nouveau livret en langue anglaise et une super-distribution internationale, telle est la recette américaine du Metropolitan Opera pour « La fiancée vendue » de Smetana, présentée pour la première fois depuis 1942 par le théâtre lyrique new-yorkais.

Le « Met » a fait appel au poète britannique Tony Harrison pour adapter dans une nouvelle version anglaise, parfois très proche du ton de la comédie musicale, le livret de Karl Sabina. Le trio tchécoslovaque Josef Svoboda (décors), Jan Skalicky (costumes) et Pavel Smok (chorégraphie) a recréé dans des couleurs flamboyantes, mais non sans concessions au goût américain, l'ambiance d'un petit village de Bohême du 19ème siècle.

Sous la direction habile et vivante de John Dexter, le soprano canadien Teresa Stratas, superbe dans le rôle principal (Marenka), et son compatriote John Vickers, truculent « Vasek », sont les vedettes de la soirée avec Marti Talvela, imposant « Kecal ». Le tenor suedois Nicolai Gedda est moins à l'aise dans le rôle de « Jenik », une interprétation lourde qu'il compense par une voix magnifique.

Le public new-yorkais a réservé un accueil chaleureux à la nouvelle production qualifiée de « magnifique » par le « New York Post », mais de « pas terrible » par « Newsday ».

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 L'evangile en papier
9.30 Passe-partout
10.00 Tam Tam
10.15 You Hou
10.30 Magazine express: Périnatalité
11.00 Les trouvailles de Clemence
11.30 Les exclus
12.00 Les chevaux du soleil
12.30 Les coquelicches
13.30 Le téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui
14.30 Le temps de vivre
16.00 Bobino
16.30 Le grenier
17.00 L'heure de pointe
18.00 Ce soir
18.50 Nouvelles du sport
19.00 Tes filles et mes garcons
19.30 La petite patrie
20.00 Race de monde
20.30 Hors serie
"Racines" (Drame historique)
21.30 Scenario
"Trois jours de grâce" (Dramatique de F. Tasso)
22.00 Science-realité: "La couleur"
22.30 Le Telejournal
23.10 Nouvelles du sport
23.20 Reflets d'un pays: "Bouyn"
24.20 Cinema
"Le grand ocean" (documentaire - Francais 1973)

10 CFTM

7.50 Horaire CFTM-TV
7.55 Les sports au 10
8.00 Les p'tits bonshommes
8.15 Fanfan Dede
8.45 Les p'tits bonshommes
9.00 A la bonn heure
10.30 Bonjour madame
11.15 Saturnin, le petit canard
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Les satellipopettes
12.00 Les p'tits bonshommes
12.20 Midi nouvelles
12.30 A vous de jouer
13.00 Personnalité
13.30 Ciné-Quiz
"Un de nos espions a disparu" (espionnage - Americain 1966)
15.30 Services à la communauté
16.00 Le monde de Monsieur Tranquille
16.30 Les Tannants
17.30 Parle, parle, jase, jase
18.30 Le dix vous informe
19.00 La petite maison dans la prairie
20.00 Drole de monde
20.30 Cinema
"Les pionniers" (Western - Americain 1975)
22.00 Indiscretion d'une camera
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Les sports au 10
23.10 La couleur du temps
23.20 Le S.F.P.Q. en negociation
23.50 Cinema
"La mandarine" (comedie dramatique - Franco Italien 1972)
1.30 Swatt
2.30 Derniere edition

17 RADIO-QUÉBEC

13.30 Mon ami Pierrot
13.45 Les Oraliens
14.00 Les 100 tours de Centour
14.15 Passe-Partout
18.30 Les debats de l'assemblee nationale

6 CBMT

9.02 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec School Telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 CBC 6 Good Afternoon
12.02 Coronation Street
12.30 Search for Tomorrow
13.00 CBC News
13.04 The Bob McLean Show
14.00 The edge of night
14.30 T.B.A.
15.00 Take 30
15.30 Celebrity Cooks
16.00 Charlie Chaplin
16.30 For Kids by Kids
17.00 Goodies
17.30 All in the Family
18.00 The City at Six
19.00 The Mary Tyler Moore
19.30 The Muppet Show
20.00 A gift to last
21.00 Barney Miller
21.30 Rhoda
22.00 TBA 7
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 Canada After Dark
24.45 Shades of Green
1.43 Station Closing

12 CFCF

5.30 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercices
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allen
10.30 Definition
11.00 The Community
11.30 Rocket Robinhood
12.00 Flintstones
12.30 Gilligan's Island
13.00 The Mad Dash
13.30 McGowan and Co.
14.00 The Alan Hamel Show
15.00 Another World
16.00 Family Feud
16.30 Pink panther
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 Eight is enough
20.00 Charlie's Angels
21.00 First you cry
23.00 CTV National
23.21 Pulse
24.00 Cinema
"Daisy Miller" (drame — 1974)

CINÉMA

ATWATER I, Place Alexis Nihon (935-4246): "Piranha" 13 h 15, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.
ATWATER II, Place Alexis Nihon (931-3313): "Boys from Brazil" 19 h 20, 21 h 30.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2474): "Who is killing the great chiefs of Europe" 19 h 00, 21 h 00.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932): "Feelings" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30 et "Dirty pool" 13 h 40, 16 h 30, 19 h 20, 22 h 10.
BERRI, 1280 St-Denis (288-2115): "Cercle de fer" 14 h 45, 18 h 20, 22 h 00 et "Le cogneur" 12 h 30, 16 h 15, 20 h 00.
BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-2725): "National Lampoon" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
BONAVENTURE II, "Big fix" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
BROSSARD I, Mail Champlain (6600 boul. Taschereau (465-5006): "Cercle de fer" 18 h 20, 21 h 50 et "On l'appelle Trinita" 19 h 55.
BROSSARD II, "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses" 19 h 15, 21 h 15.
BROSSARD III, "Le solitaire du fort Humboldt" 19 h 30 et "F.I.S.T." 21 h 10.
CHAMPLAIN I, 1815 est Ste-Catherine (524-1685): "F.I.S.T." 13 h 35, 17 h 35, 21 h 30 et "Le solitaire du fort Humboldt" 15 h 50, 19 h 50.
CHAMPLAIN II, "Vol au dessus d'un nid de coucou" 12 h 00, 14 h 20, 16 h 45, 19 h 05, 21 h 30.
CARREFOUR, 318 Ste-Catherine E. (866-8057): "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
CINEMA 7e ART, 3180 Belanger (722-0302): "La vie devant soi" 19 h 30 "Cet obscur objet du désir" 21 h 30.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE, 1700 St-Denis (844-8734): "La pointe courte" (d'Agnes Varda — France 1956) 19 h 30, "Faut aller parmi le monde pour le savoir" (de F. Dansereau — Canada 1971) et "L'evolution de la chaise ancienne au Quebec" (d'A. Larochelle — Canada 1978) 21 h 30.
CINEMA DE QUARTIER, Centre d'Essai Le Conventum 1237 Sanguinet, Relâche.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7295): "Death on the Nile" 18 h 35, 21 h 05.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141): "Pourquoi pas?" 12 h 05, 14 h 00, 15 h 55, 17 h 50, 19 h 45, 21 h 40.
COMPLEXE DESJARDINS II, "La belle emmerdeuse" 13 h 00, 15 h 05, 17 h 15, 19 h 25, 21 h 30.
COMPLEXE DESJARDINS III, "Julia" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 55, 19 h 05, 21h 15.
COMPLEXE DESJARDINS IV, "L'argent des autres" 12 h 15, 14 h 10, 16 h 05, 18 h 00, 19 h 55, 21 h 50.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve ouest (879-4349): "Chronique morave" (de V. Jasny — 1968) 20 h 30.
COTE-DES-NEIGES I, 6800 Cote-des-Neiges (735-5528): "Boys from Brazil" 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h 15, 21 h 30.
COTE-DES-NEIGES II, "Big Fix" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
CREMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210): "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses" 19 h 20, 21 h 20.
DAUPHIN I, 2396 Beaubien est (721-6060): "La duchesse et le truand" 19 h 40 et "La femme libre" 21 h 30.
DAUPHIN II, "Nous irons tous au paradis" 19 h 30, 21 h 30.
ELYSEE I, 54 Mitton (842-6043): "Iphigenie" 19 h 15, 21 h 30.
ELYSEE II, "Robert et Robert" 19 h 15, 21 h 30.
JEAN-TALON, 4225 est Jean-Talon (725-7000): "Le dernier amant romantique" 18 h 35, 22 h 00 et "L'intrepide" 20 h 30.
KENT, 6100 Sherbrooke O. (489-9707): "Hooper" 18 h 45, 20 h 45.
LAVAL I, 3195 boul. St-Martin (687-4207): "F.I.S.T." 20 h 50 et "Le solitaire du fort Hamboldt" 19 h 10.
LAVAL II, "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses" 19 h 20, 21 h 20.
LOEWS I, 965 ouest Ste-Catherine (861-7437): "Goin south" 19 h 40, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 00, 21 h 10.
LOEWS II, "Comes a horseman" 12 h 40, 14 h 50, 17 h 00, 19 h 10, 21 h 20.
LOEWS III, "Grease" 12 h 20, 14h 30, 16h 40, 18 h 50, 21 h 00.
LOEWS IV, "In praise of older women" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
LOEWS V, "Hound of baskerville" 12 h 20, 14 h 10, 16 h 00, 17 h 50, 19 h 40, 21 h 30.
LONGUEUIL, 1 Place Longueuil, (677-7933): "Sept hommes à l'aube" 19 h 45 et "L'inevitable catastrophe" 21 h 20.
MAJESTIC, 3166 est Henri-Bourassa (381-6116): "Un cadavre au dessert" 19 h 30 "La rencontre du troisieme type" 21 h 15.
MERCIER, 4260 Est Ste-Catherine (255-6224): "Sept hommes à l'aube" 18 h 10, 21 h 50 "L'inevitable catastrophe" 20 h 00.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579): "Up in Smoke" 19 h 20, 21 h 10.
OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine E. (525-8600): "Le charme discret de la bourgeoisie" (de Luis Bunuel - France 1972) 19 h 30, 21 h 30.
OUIMETOSCOPE II, "L'angoisse du gardien de but au moment du penalty" (de Win Wenders — Autriche, R.F.A. 1971) 19 h 00, 21 h 00.
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145): "Repérages" 19 h 30 "Moi, Tintin" 21 h 30.
PALACE, 868-6891: "Un in smoke" 13 h 15, 14 h 55, 16 h 35, 18 h 15, 19 h 55, 21 h 35.
PARALLELE, 3682 St-Laurent, (834-4725): "Rouges et bleus" (Quebec 1978) 19 h 00.
PARISIEN I, 480 Ste-Catherine (866-3856): "L'interieur d'un couvent" 12 h 40, 14 h 35, 16 h 25, 18 h 10, 20 h 00, 21 h 45.
PARISIEN II, "Morts suspectes" 14 h 10, 17 h 55, 21 h 45 et "Generation proteus" 12 h 25, 16 h 10, 20 h 00.
PARISIEN III, "Je suis timide, mais je me soigne" 13 h 25, 15 h 25, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.
PARISIEN IV, "Diabolo menthe" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
PARISIEN V, "Servante et maitresse" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
PLACE DU CANADA, Place du Canada, 861-4595: "Midnight express" 19 h 15, 21 h 30.
PLACE VICTORIA, 878-1451: "Midnight express" (S.T. français) 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30.
PLACE VILLE-MARIE I, Place Ville-Marie (866-2644): "Interiors" 13 h 15, 15 h 10, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 00.
PLACE VILLE-MARIE II, "Girl Friends" 13 h 00, 14 h 35, 16 h 15, 17 h 50, 19 h 30, 21 h 10.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent 845-5215: "A climax of blue power" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30, et "Secretaries party" 13 h 20, 16 h 10, 19 h 00, 21 h 50.
SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis: "Le dernier amant romantique" 13 h 55, 17 h 45, 21 h 30 et "Les 21 heures de Munich" 12 h 10, 15 h 55, 19 h 45.
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis: "Annie Hall" 12 h 40, 14 h 25, 16 h 10, 17 h 50, 19 h 35, 21 h 20.
SNOWDON, 5225 Decarie (842-1322): "Who is Killing the Great Chefs of Europe" 19 00, 21 h 00.
VAN HORNE, 5150 Côte-des-Neiges, (731-8243): "Revenge of Pink Panther" 19 h 05, 21 h 00.
VERDUN, 3841 Wellington (468-2902): "Cercle de fer" 18 h 15, 21 h 45 et "A paques ou à la trinita" 20 h 00.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577): "Sept hommes à l'aube" 20 h 00, "L'inevitable catastrophe" 18 h 00, 21 h 50.
WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount Square (931-2477): "A Wedding" 12 h 30, 14 h 35, 16 h 45, 18 h 55, 21 h 05.
YORK, 1437 Ste-Catherine ouest, (937-5978): "Days of heaven" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

SUR SCÈNE

CENTAUR, 453 St-François-Xavier (280-1229): "Paper Wheat" (création collective du mardi au samedi: 20 h 00, dim.: 19 h 00, matinées mercredi 13 h 00, sam.: 16 h 00.
CENTRE D'ESSAI LE CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352): "La menestrandise" (musique elizabethaine) 20 h 30.
LA CHACONNE, 308 Ontario Est: "Solange" de Jean Barbeau, du mercredi au dimanche: 21 h 00.
LA GRANDE PASSE, 411 Ontario E. (844-6284): Relâche.
LA POUDRIÈRE, Ile Ste-Helene (526-0821): "Des pommes pour Eve" de Anton Tchekov. Tous les soirs: 20 h 30. Relâche: dim. et lundi.
PATRIOTE DE MONTRÉAL, 1474 Ste-Catherine Est, (523-1131): Luc Durand. Semaine et dimanche: 21 h 00, samedi: 20 h et 23 h.
PATRIOTE EN HAUT, "Propriété condamnée" de T. Williams adaptation québecoise de M. Monperlier. Tous les soirs: 20 h 00. Relâche: lundi et mardi.
SALLE WILFRID PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest Ste-Catherine (842-2112): L'orchestre symphonique de Montreal du pupitre: Franz-Paul Decker 20 h 30.
SOLEIL LEVANT, 286 Ste-Catherine O. (861-0657): Art Blakey et The jazz messengers: 20 h 00.
THÉATRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-1211): Relâche.
THEATRE DENISE PELLETIER, Salle Fred Barry, 4353 Ste-Catherine E. (253-8974): Relâche.
THEATRE DENISE PELLETIER, Salle Denise Pelletier: "Marie Tudor" de Victor Hugo 14 h 30.
THEATRE EXPERIMENTAL DE MONTREAL, 320 Notre-Dame Est (879-1306): Relâche.
THEATRE DE LA GRANDE REPLIQUE, 325 Maisonneuve E. (282-6895): Relâche.
THEATRE DE LA MANUFACTURE, Cinema parallèle, 3682 St-Laurent: "Macbeth" de Shakespeare traduit par Michel Garneau — Tous les soirs: 21 h 00 relâche: lundi.
THEATRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 Ste-Catherine ouest (842-2112): Andre Gagnon, pianiste — 20 h 30.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE, 845 Ste-Catherine O. (861-0563): Relâche.
THEATRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 Ste-Catherine O. (842-2112): "Pop" de Hugh Leonard — 20 h 30.
THEATRE DE QUAT'SOUS, 100 Avenue des Pins (846-7277): Relâche.
THEATRE DU RIDEAU-VERT, 355 rue Gilford (845-0267): "Les bourgeois gentilman d'Antonine Maillet. Tous les soirs: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Relâche: lundi.
THEATRE ST-DENIS, 1594 St-Denis, 849-4211: Relâche.





SMC PRESENTE
LES SPECTACLES À L'OUTREMONT
1248 ouest, Bernard. 277-4145 et 277-2001
Ven. Sam. 10 et 11 nov. à 8h.30
BARDE
$5. et $6.
GENEVIÈVE PARIS
vendredi 24 nov. à 8h.30
billets $5. $6.
Samedi 2 déc. à 8h.30
BRETON-CYR
billets $5. et $6.
Lundi 4 déc. à 8h.30
OREGON
billets $6. et $7.
En vente au CINÉMA chez DISCOMANIE, 362 ouest Ste-Catherine à L'ÉCHANGE, 3706 St-Denis et 3850 Wellington à Verdun à Radio CIEL-MF, 87 ouest, St-Charles à Longueuil



CENTRE D'ESSAI CONVENTUM
1237 SANGUINET, MÉTRO BERRI, RÉSERVATIONS 284-9352

	"OPERAMOUR" Théâtre du 22 novembre au 3 décembre	
	ATELIERS THÉÂTRE POUR ENFANTS de 7 à 12 ans — début le 11 novembre durée: 6 samedis — $5. par session animatrice: danielle fontenay	
PAULINE HARVEY soirées de poésie les lundis 6, 13, 20, 27 novembre 20.30 hres	MARCABRU musique ancienne ce soir 20 h. 30	L'E.M.I.M. l'ensemble de musique improvisée Les dimanches 12 et 19 novembre à 21 h 30
À venir "LE PROGRÈS" Théâtre création et production du Théâtre à l'ouvrage	NÉBU musique les 9, 10, 11 novembre 20.30 hres	POUET-POUET BAND musique les 16, 17, 18 novembre 20.30 hres



TORONTO

Chute des cours

L'inquiétude persistante au sujet de la hausse des taux d'intérêt est à l'origine de la dégringolade à la Bourse de Toronto, hier. L'indice composé a perdu 13.33 et marquait 1,210.46 à l'issue d'un marché modéré.

Les pétroles font une chute de 26.73 et se retrouvent à 1,515.8, les finances abandonnent 14.46 à 1,135.42, les mines s'enfoncent de 13.14 à 1,063.23 et les industries perdent 11.75 à 1,010.53. D'autre part, le secteur de l'immobilier s'est écroulé de 62 points.

Le nombre de titres à la baisse est trois fois supérieur à ceux en hausse et 231 autres ont réussi à tenir leurs positions du jour précédent. En tout, il s'est brassé 3.01 millions de valeurs mobilières et, au marché des options 905 contrats ont été négociés.

Au nombre des titres industriels traités à la séance, General Motors tombe de 2.75 à 68.25, Dome Petroleum de 2.50 à 73, Pacific Petroleums de 1.75 à 41.25, Consolidated-Bathurst A de 1.75 à 32 et Maple Leaf Gardens de 1.50 à 27.50.

Par contre, National Sea Products A monte de 1 à 17.75, Consumers Gas de 3-4 à 18, Halifax Development de 20 cents à 2.80, Controlled Foods de 35 cents à 5 et Baton Broadcasting de 1-8 à 12 5-8.

Dans le secteur minier, Rio Algom recule de 1-2 à 36, Sherritt Gordon Mines A de 3-8 à 7.75 et Brenda Mines de 3-8 à 13 5-8. Campbell Red Lake monte de 1 à 37.50 et Preston de 3-8 à 17.50.

Enfin parmi les pétroles, Chieftain Development a perdu 2 1-4 à 20 3-4, Amalgamated Bonanza Petroleum 1 5-8 à 28 1-4 et Numac Oil and Gas 3-4 à $24 1-4. Canadian Superior Oil a gagné 1-4 à $62 1-4 and PanCanadian Petroleum 1-4 à $34.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	2300	245	240	240	−10
Abacus	3100	475	460	460	−15
Aby Gln w	2200	315	300	300	−15
Abitibi	14850	$16⅛	15⅞	16	− ⅛
Abitbi 10	101	$55⅜	55⅜	55⅜	+ ⅛
Acklands	1000	$13⅜	13⅜	13⅜	+ ¼
Acklnd 2p	300	$14	14	14	
Action Trd	1050	102	102	102	− 4
Advocate	300	260	260	260	−40
Afton Min	100	$12⅛	12⅛	12⅛	− ⅛
Agnico E	2500	$5⅝	5½	5⅝	
Agra Ind A	1100	$6½	6⅜	6⅜	− ⅛
Akaitcho	1500	72	72	72	
Albany	7000	47	47	47	− 1
Alt Energy	3670	$16¼	15⅞	15⅞	− ⅛
Alta Gas A	15394	$14⅞	14⅜	14¾	− ⅛
Alta G C p	120	$74	74	74	+ 1
Alta G E p	100	$25½	25½	25½	
Alta G 9.76	2670	$27½	27	27	− ⅜
Alta G 7.60	900	$26	26	26	
Alcan	19426	$38⅜	37⅞	38¼	− ¼
Algo Cent	z30	$18⅞	18⅞	18⅞	
Algoma St	3129	$25	24½	24½	− ¾
AStel p	100	$27½	27½	27½	
Allarco Dv	920	$33½	33⅜	33⅜	−1⅛
Alumin 4 pr	z40	$16⅛	16⅛	16⅛	
Almin 4½ p	200	$38¼	38¼	38¼	+ ¼
Am Bonza	6950	$29⅜	28⅛	28¼	−1⅛
Am Larder	3500	35	34	34	− ½
Am Eagle	5700	205	200	205	+ 1
Am Leduc	9000	25	24	24	− 1
Andres W A	1090	$11	10¾	10¾	− ¼
Andres W B	z15	$10½	10½	10½	
Ang CT 4½	z20	$26¼	26¼	26¼	
Ang CT 265	z80	$31	31	31	
Ang U Dev	3000	385	375	380	−20
Anthes B p	z10	$74	74	74	
Anthes C p	z25	$70	70	70	
Aquitaine	3030	$19⅛	19	19	
Asamera	43900	$15¾	14⅞	15¼	− ⅜
Asbestos	1700	$43½	43⅛	43¼	
Asoc Porc	5100	138	135	137	+ 7
Atco A	5300	$14¾	14⅜	14½	− ⅛
Ato Hard A	3300	$20	19¾	20	
BC Sugar A	350	$29	29	29	
BP Can	5346	$18⅛	18	18	
Banister C	2260	$9½	9⅜	9⅜	− ⅛
Bank BC	1259	$38	37⅞	37⅞	− ⅛
Bank Mtl	20695	$23⅞	23⅝	23¾	− ⅛
Bank N S	9761	$21¾	21⅜	21⅜	− ½
Bankeno	1800	215	211	215	− 5
B Cdn Nat	550	$17	16¾	16¾	− ¼
Bathrst p	z15	$12⅝	12⅝	12⅝	
Baton B	14400	$12⅝	12⅝	12⅝	+ ⅛
Becker B p	z25	$6⅛	6⅛	6⅛	
Bell Canad	9176	$60⅛	59⅝	59¾	− ⅜
Bell A pr	z3	$59¼	59¼	59¼	
Bell C pr	z40	$26⅜	26⅜	26⅜	
Bell D pr	120	$59¾	59¾	59¾	−1⅛
Bell 2.28	400	$30⅜	30⅜	30⅜	− ⅛
Bell 1.80	1850	$23⅜	23½	23½	− ⅛
Bell 1.96	2300	$26¾	26½	26⅝	
Biltmo A p	700	475	475	475	
Bl Hawk	1000	12	12	12	− 1
Black P A	500	$13½	13½	13½	− ¼
Blakwod A	500	400	385	385	−15
Block Bros	z10	$6⅝	6⅝	6⅝	
Bombr	690	$9¾	9½	9½	
Border C	500	300	300	300	
Bovis Cor	5100	65	65	65	
Bow Valy	19770	$18⅜	17¼	18⅜	
Bow Vly pr	150	$14¼	14¼	14¼	+ ¾
Bow-m pr	z40	$42	42	42	
Bralor Res	4925	$7¾	7⅛	7⅛	− ⅛
Bramalea	2350	$12⅛	12⅛	12⅛	− ⅛
Brameda	3000	140	134	134	− 6
Brunswk	150	$5⅝	5⅛	5⅛	− ⅛
Cadillac Ex	2000	59	59	59	−6
Cal P a	200	$37	37	37	− ½
Cal P 10	20	$109	109	109	
C Cem La	400	$12⅝	12⅛	12⅛	− ½
C South	70	$44	44	44	
Cdn Cabl a	144	$16	16	16	−1⅛
C Cel	1000	$7¾	7¾	7¾	− ¼
C Imp Bank	3035	$29	28⅞	29	
C Marconi	300	$7⅛	7⅛	7⅛	
C P Inv	316	$21¼	21¼	21¼	− ⅜
C Util	500	$16	16	16	− ½
C PLtd	6740	$22⅜	22¼	22⅜	− ⅛
Carl Ok	2625	410	400	410	
Cent East a	100	$12	12	12	− ⅜
Chrysler	3000	$13	12¾	12¾	− ⅜
Cominco	725	$33½	33½	33⅜	− ⅜
C Capt	1000	$8⅛	8⅛	8⅛	+1⅜
Conuco	300	425	425	425	+5
C Bath a	1340	$33¼	32	32	−1¾
C Bath pr	200	$19⅛	19⅛	19⅛	
C Text	800	340	330	330	−2
ConGas	2725	$18⅛	17⅝	18⅛	+ ⅛
C Vickers	100	$47½	47½	47½	
CWN G 4 pr	200	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
CWN 5½ p	100	$14½	14½	14½	+ ½
Canbra	900	410	410	410	
Candel Oil	126	$20	20	20	− ⅛
Canray	22908	174	166	166	− 6
Canron A	740	$27¼	27¼	27¼	
Cara	350	$20½	19¾	19¾	− ¾
Carl OK	9670	410	400	410	
Carl A p	112	$26⅞	26⅞	26⅞	
Carl B p	z12	$32¼	32¼	32¼	
Carma A	650	$15¾	15½	15½	− ⅜
Cassiar	3500	$9⅜	9¼	9⅜	− ⅛
Casidy A p	z50	$6¾	6¾	6¾	
Celanese	2250	370	365	370	
Celan 175 p	200	$18¾	18¾	18¾	+ ¼
Ctl Est A	800	$12	12	12	+ ⅛
Centurion	200	$5¼	5¼	5¼	
Chnclr	925	220	220	220	−15
Charter Ol	200	215	215	215	
Chib Kay	2000	8	8	8	
Chieftan D	6393	$22¾	20½	20¾	−2¼
Chimo	7100	115	115	115	
Chrysler	8081	$13	12½	12⅝	− ¾
CHUM	200	$10½	10½	10½	− ½
Coch Will	17500	54	52	52	− 2
Coch r	180816	3	1	1	− 1
Cockfield	2000	405	390	400	−10
Comb Met	4000	28	28	28	
Cominco	5787	$33¾	33½	33½	− ⅜
Cominco A	200	$28	28	28	
Com Cap	850	$8⅛	8	8⅛	+ ⅜
C Holiday I	1700	$8	7¾	7¾	− ⅜
CHIns A p	200	$23⅞	23⅞	23⅞	− ⅜
Computel	200	$8	8	8	
Conduit A	100	425	425	425	−25
Conuco Ltd	500	420	410	420	
Con Bath A	3525	$33½	32	32	−1¾
C Bath 68 w	2000	$12⅞	12¼	12¼	−1⅜
Con Fardy	2840	265	255	255	−10
C Durham	37000	122	115	117	+ 2
C Morisn	6700	153	140	140	−14
Cons Prof	4000	23½	23½	23½	+ ½
C Rambler	300	150	140	140	−15
C Rexspar	1500	70	68	70	
Con Textle	1500	330	330	330	
Con Distrb	10850	$15⅜	14¾	15	− ¾
Cons Gas	77666	$18⅛	17⅜	18	+ ¾
Con Gas A	z10	$77⅛	77⅛	77⅛	
Con Gas B	z10	$77⅛	77⅛	77⅛	
Con Gas D	315	$26	26	26	− ⅛
Control F	600	$5	495	5	+35
Conwest	500	$5⅛	5⅛	5⅛	− ⅛
Cooper C	500	$8¾	8¾	8¾	− ¼
Cop Fields	400	360	360	360	+10
Corby vt	800	$24⅞	24⅝	24⅞	+ ⅜
Corby B	100	$22½	22½	22½	−2⅝
Coseka R	10200	$5¼	5	5	− ¼
Costain Ltd	100	$11	11	11	− ½
Costain w	z50	$7⅜	7⅜	7⅜	
Craigmt	6100	$5¼	495	5	− ¼
Crain R L	400	$11	11	11	− ⅛
Crestbrk	6150	$8⅜	8	8½	− ¼
Crwn Life	z95	$59¼	59	59	
Crwn Trst	700	$38	38	38	
C Zelrba A	150	$21⅝	21⅝	21⅝	+ ⅛
Crush Intl	150	$11¼	11¼	11¼	− ½
Cuvier M	1300	42	42	42	
Cyprus	2020	$9⅜	9⅜	9⅜	− ½
Czar Res	6900	$7	6½	6½	− ½
DRG Ltd A	2750	$6	6	6	
Dale-R pr	200	$7½	7½	7½	
Daon Dev	5300	$13	12⅜	12⅜	− ½
Daon A	2200	$7⅛	7	7	− ¼
Datline	100	$8¾	8¾	8¾	− ¼
D Eldona	7400	109	106	106	− 8
Denison	5725	$77	75¾	75¾	− ¼
Dicknsn	3500	$6⅛	5⅞	6	
Discovry	z12	79	79	79	
Dist Tr A	150	$9⅛	9⅛	9⅛	− ⅜
Domain I	3150	$7⅞	7½	7½	− ⅜
Dome Mine	725	$87	84½	86	+ 3
Dome Pete	23523	$74⅜	72	73	−2½
D Bridge	6228	$27½	27	27⅜	− ⅛
D Citrs A	1300	$5½	5½	5½	− ⅛
DExplor	2500	21	21	21	− 1
Dofasco A	4200	$30⅜	30⅛	30⅜	− ⅛
Dofasco p	300	$67⅜	67⅝	67⅝	− ⅛
Dom Store	891	$16⅜	16	16⅛	
D Textie A	4400	$10⅞	10½	10¾	
Domtar	3095	$22⅛	22	22⅛	+ ⅛
Domtar pr	400	$12⅜	12½	12½	− ¼
Dunde Pal	3000	34	33	34	
Dunraie	2500	32	32	32	
Du Pont	1625	$15¼	15	15	− ½
Dylex Ltd	200	$12¾	12¾	12¾	
Dylex L A	2920	$11½	11½	11½	
Dynamar	4400	132	128	128	− 2
E-L Fin	1200	$11¾	11¼	11¾	− ¼
E-L Fin w	690	45	45	45	− 5
East Mal	2105	290	280	280	+ 5
East Sul A	1910	206	205	205	−10
Estn Prov	300	465	465	465	−35
Ego Res	41420	$7¼	7	7	− ¼
Electro A	7000	440	435	440	+ 5
Emco	500	7	7	7	
Emco w	2100	180	180	180	−10
Exquite pr	200	6	6	6	− ¼
Falcon C	6700	$6⅞	6⅝	6⅝	− ¼
Fibrg Nik A	8848	$32¾	32⅛	32½	− ½
Fed Ind A	200	$5¾	5¾	5¾	+ ⅛
Fed Pion	200	$33	33	33	− ¾
Fidelity Tr	100	45u	450	450	
Finning T	600	$23¾	23½	23¾	+ ¼
F Cty Tr B	200	$9¼	9¼	9¼	
F Cty Tr C	300	$8¼	8¼	8¼	
F Mar	1000	43½	43½	43½	−5½
Foodex p	2312	$8	8	8	
Ford Cnda	274	$75	75	75	−2½
Francana	16425	$9⅜	9	9	− ¼
Fraser A	400	$39¼	39¼	39¼	− ¼
Fraser B	600	$39¼	39¼	39¼	
G M Res	667	360	360	360	
GSW Cl B	500	$6	6	6	− ½
Gen Baker	1000	$6⅝	6½	6½	− ¼
G Distrb w	2600	205	200	200	−15
GMC	739	$68¼	68¼	68¼	−2¾
Genstar L	2458	$33	32½	32¾	− ¼
Giant Yk	500	$12½	12½	12½	+ ¼
Gibraltar	2900	$5¾	5⅝	5⅝	− ¼
Glendale	2260	75	75	75	
Goldund M	5000	56	55	56	
Gratt G	300	$32½	32½	32½	
Granduc	5900	75	75	75	
Gt Oil Sds	1465	$9	9	9	
GL Paper	400	$33¾	33	33	− ½
GL Pap w	1320	$5⅞	5½	5⅝	− ¼
GN Fin	100	160	160	160	
Gt West S	4500	295	295	295	− 5
G West wt	1000	71	71	71	− 9
Greyhnd	100	$20½	20½	20½	
Guar Tr p	400	$20½	20½	20½	+ ½
Gulf Can	6596	$31⅜	31¼	31½	
Gulfstrm	36500	51	50	50	− 1
Gufstr r	42500	2	1	2	+ 1
HCI Hldg	500	$8	7¾	7¾	− ½
HCI Hld w	200	$5¼	5¼	5¼	− ¾
Halifax D	1150	280	250	280	+20
H Group A	600	425	425	425	
Hardee	4000	75	75	75	
Harlequin	11420	$14⅞	14½	14½	
Harris J A	400	$6	6	6	
H Wood	2500	111	111	111	− 2
Hatleigh A	2440	$6¼	6	6¼	− ⅛
Hatleigh B	4740	$6¼	6⅛	6¼	
Hawker A	3425	$7⅝	7⅜	7⅜	− ⅛
Hawker pr	z13	$68½	68½	68½	
Hayes D A	2620	$9¼	9¼	9¼	− ¼
Highmont	2400	121	119	120	
Holinger A	940	$41¼	41	41¼	− ⅜
Home A	2400	$40½	40½	40½	
Hud Bay A	776	$20⅜	20	20	− ⅞
Hud Bay B	z37	$19⅞	19⅞	19⅞	
H Bay Co	18107	$20¼	20½	20½	− ¼
HB Oil Gas	2965	$41⅛	41	41	− ½
Husky Oil	650	$33¾	33½	33½	−1¼
Husky E w	200	$17½	17½	17½	− ¾
Hydra Ex	z50	35	35	35	
Hy's Ltd	500	300	300	300	
IAC	31730	$18¾	18½	18½	− ⅛
ITL Ind	1100	325	310	310	−15
IU Intl	2025	$12¾	12⅝	12⅝	− ¼
Imasco A	2900	$36	35½	36	+ ⅜
Imasco A p	z5	410	375	375	
Imasco 5 p	z20	$35⅛	35	35⅛	
Imp Oil A	18366	$22	21½	21¾	− ⅜
Imp Oil B	z94	$22	22	22	
INCO A	20785	$18⅜	18⅛	18¼	− ¼
INCO B	212	$18¼	18¼	18¼	
Inco 7.85	2900	$25	24¾	24¾	
Indal	800	$13⅜	13	13	− ½
Industmin	1212	$14⅜	14¼	14⅜	− ⅜
Inland Gas	540	$11	11	11	− ¾
Inland G p	z10	$12	12	12	
Inter-City	16700	$7½	7⅛	7⅛	− ⅜
Inter C B w	1300	475	475	475	
Intrmetco	200	$10¾	10¾	10¾	
IBM	166	$304	302	302	− 9
Int Mogul	1404	490	485	485	+ 5
Int Pipe A	16575	$16¾	16⅛	16⅜	− ⅜
Ipsco	1550	$17¾	17½	17½	− ½
Int Pipe r	z184	38	38	38	
Inv Grp A	250	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
Iron Bay T	600	$6¼	6¼	6¼	− ⅛
Irwin T A	3100	405	385	390	−15
Island Tel	z50	$15⅝	15⅝	15⅝	
ISO	1000	175	175	175	− 5
Ivaco A	2100	$11¼	11	11	− ½
Jannock A	1400	$17⅜	17¾	17⅜	− ⅛
Jannock B	z55	$17½	17½	17½	
Jannock 8	901	$14⅞	14⅞	14⅞	
Jannock w	674	$10	10	10	− ¼
Jorex Ltd	6000	35	35	35	+1½
Joutel	7000	8	7	8	+ 1
Kaiser Re	3250	$15¼	15	15	− ¼
Kam Kotia	11950	360	350	360	
Kaps Tran	11150	137	135	135	− 3
Keeprite B	2300	$12½	12	12½	+ ⅜
Kelly D A	200	$7⅛	7⅛	7⅛	
Kelsey H	100	$22	22	22	− ¼
Kerr A A	5891	$11⅛	11	11⅛	+ ⅛
K Anacon	2000	21	21	21	−1½
Labatt A	1234	$20	19⅜	19⅜	− ⅛
Lacana	13700	$5⅝	5¼	5⅜	− ⅛
Lacana w	1300	400	380	380	−20
Laidlaw A	515	$14⅜	14⅜	14⅜	− ⅛
LOnt Cem	600	480	480	480	− 5
L Shore	1400	299	293	299	+13
Lasitr Km	4000	68	65	66	− 1
Laurasia	16000	27	25	27	+ 2
Lau Fin	800	$8	7⅞	7⅞	− ⅛
Lau F 1.25	100	$16½	16½	16½	
Lau F 2.00	100	$27	27	27	+ ⅜
L & J A	z10	$14	14	14	
Leigh Inst	2530	$8¼	8⅛	8⅛	− ¼
Liberian	300	$8	7⅞	8	+ ⅛
L L Lac	2480	285	267	285	+20
Livingsto	z60	$34½	34½	34½	
Lob Co A	604	445	430	430	−20
Lob Co B	300	430	430	430	
Lob Co pr	z25	$28¾	28¾	28¾	
Lochiel	6600	270	255	255	−10
Loeb M	850	58	8	8	
Lost River	2500	54	53	53	+ 1
Lytton M	z99	22	22	22	
MDS Helth	100	$7⅞	7⅞	7⅞	+ ⅛
MICC	12600	$10	10	10	− ⅛
MICC A	100	$26⅜	26⅜	26⅜	
MICC 8⅜	1965	$25	25	25	
Mclan H A	22367	$16⅜	16	16	− ¼
MB Ltd	47941	$22½	22	22	− ½
Madeline	1500	73	71	73	− 1
Madsen	2050	78	78	78	+ 1
Magna Int	500	$40¼	39¾	39¾	− ¼
Magna A	731	$44	43¾	43¾	− ¼
Magnetcs	1300	155	145	145	−10
Majstc Wil	800	240	235	240	−10
Malartic	2100	85	85	85	
M Lf Gard	590	$27½	27½	27½	−1½
Maritime	781	$23¾	23¾	23¾	− ¼
Mar T 860	z97	$9¾	9¾	9¾	
Mar T 940	1100	$10⅜	10⅜	10⅜	
Markel F	200	$5¼	5⅛	5⅛	− ⅛
Mass Fer	10302	$11¼	11	11⅛	− ⅛
Mas F A	1500	$18⅜	18½	18½	− ⅛
Mas F B	1650	$18⅜	18½	18⅜	
Matchan	1468	16	16	16	
Matgmi A	2000	$12⅜	12⅛	12⅛	− ¼
Mc Adam	2000	26	26	26	− 1
Mc Intyre	1000	$24½	24	24¼	− ¼
McLaghin	600	$8½	8½	8½	+ ⅛
McLghl 9 p	1050	$20	19¾	20	− ⅛
McLghl w	2275	400	375	400	−15
Melcor	1200	$11⅛	11	11	− ⅛
Mentor	2700	255	245	255	+15
Mercantil	2580	$13	12⅞	13	
Merland E	11700	$7¾	7½	7¾	+ ⅛
Minrl Res	500	180	180	180	−15
Moffat A	800	$9¾	9½	9⅝	
Molson A	1671	$21¾	21⅝	21¾	+ ⅛
Molson B	158	$19¾	19¾	19¾	
Mon Inv	200	$10	10	10	
Monenco A	1900	$12⅛	12	12¼	+ ¼
Moneta P	1000	35	35	35	+ 5
Mtl Trust	3100	$21	20½	20¾	− ¼
Moore	16190	$35	34½	34¾	− ¼
Mt Wright	z205	16	14	14	
Multi Acc	5114	$5	490	5	
Muncpl S L	600	$7½	7⅜	7⅜	− ⅜
Murphy	1400	$10⅛	9⅞	9⅞	− ⅛
N B Cook	2200	175	172	175	+ 5
NBU Mine	21600	122	115	122	+ 7
N R D Min	8000	45	40	45	
Nat Drug	380	$11½	11½	11½	+ ¾
Nat Pete	19000	66	63	63	− 6
Nat Sea A	1460	$17¾	17¾	17¾	+ 1
Nat Trust	700	$19¾	19⅜	19⅜	− ⅜
Nemco	29650	284	255	272	−13
Newmor	1300	145	141	141	− 4
NB Tel	845	$21¾	21¾	21¾	− ⅛
NB Tel 1.85	363	$21	21	21	
N Goldvue	7500	12½	12	12½	
N Kelore	21500	15	14½	15	
N Provid D	10000	40	39	39	− 2
N York Oil	1600	231	226	226	− 9
Nfld LP A	1150	$17½	17¼	17½	
Nfld Tel	200	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
Nfld Te 975	z50	$21¼	21¼	21¼	
Nfld Te 885	100	$21⅞	21⅞	21⅞	
Newnor	1000	6	6	6	+ 1
Nick Rim	6000	18	17	17	
Noble M	28000	90	90	90	+ 5
Noma A	750	$9¼	9¼	9¼	− ⅛
Noranda A	28051	$33¾	33¼	33⅝	− ⅜
Norbaska	19100	38	35	35	− 3
Norcen	20231	$15¼	14⅞	15⅛	− ¼
Norcen B	800	$24⅜	24½	24½	
Norcn 150	100	$24½	24½	24½	− ¼
Nordair A	z5	$9½	9½	9½	
NC Oils	2500	$9⅜	9⅜	9⅜	− ⅛
Nor Tel	1300	$36	35½	35⅞	− ½
N Tecm B w	2100	$14¾	14¼	14¼	− ⅝
Northgat	11425	$6¼	5⅞	6¼	+ ⅛
Nowsco W	4450	$17	16¾	16¾	− ½
Nu-Wst A	1730	$19⅛	18½	18½	− 1
Nu-Wst p	100	$19	19	19	
Nudlama	500	30	30	30	− 2
Nufort Res	4333	16½	16½	16½	−2½
Numac	12240	$25¼	23½	24¼	− ¾
OPI A	900	$17¼	17	17	− ¼
Oakwood P	9400	400	390	395	− 5
Obrien	700	153	152	153	− 3
Ocelot A	200	$13	12⅝	12⅝	+ ⅛
Ocelot B	4350	$12⅞	12⅝	12⅞	
Okanagan	400	$9⅛	9	9⅛	+ ⅛
Orchan A	25550	470	440	450	−25
Oshawa A	13700	$6⅛	5¾	5¾	− ⅜
Oxford A	1134	$16	16	16	
Pac Coper	2500	180	175	180	+ 5
Pac Pete	8853	$42	41	41¼	−1¾
Page Pet	500	$6⅜	6⅜	6⅜	− ¼
Page Pet 7	1100	$11¼	11	11	− ⅛
Pamour A	8600	$6⅜	6½	6½	
Pamour B	100	$6⅜	6⅜	6⅜	
Pan-Centr	z16	50	50	50	
Pancana I	2100	110	104	104	− 6
PanCan P	625	$34	34	34	+ ⅛
Patino N V	4612	$20⅛	20⅛	20⅛	
Paulin A	1300	460	460	460	
Pe Ben O	1665	215	210	210	
Pembina	5983	$6¾	6½	6⅝	
Pennant	45933	102	95	99	− 3
P Dept S	2300	$5½	5½	5½	
P Jewl A	1020	$11¾	11⅜	11⅜	− ⅜
Petrofina	1604	$20½	20⅛	20½	+ ¼
Petrol	4500	370	360	360	−10
Peyto Oils	1900	$7⅜	7⅜	7⅜	− ⅜
Phillips Cb	600	$8½	8½	8½	
Photo Eng	100	$34¼	34¼	34¼	+ ¼
Pine Point	1164	$25¼	25	25	− ⅛
Place G	16800	185	171	173	−12
Placer	2126	$25¾	25½	25½	− ¼
Pominex	3225	70	70	70	
Ponder	2400	170	165	165	− 1
Pop Shops	7900	400	390	390	−10
Pow Corp A	1525	$18¼	18	18	− ½
Pow C 5	z12	$9⅜	9⅜	9⅜	
Prado Exp	5000	48	48	48	
Prairie Oil	100	$14½	14½	14½	− ⅛
Precamb	71060	265	245	265	+20
Pre Cable	900	$10¾	10¾	10¾	− ⅛
Preston	2300	$17⅜	17½	17½	+ ⅜
Price Co	z25	$22⅞

Vingt-cinq «Chalet Suisse» d'ici 83

Vaste offensive du poulet au Québec

par Michel Nadeau

La compagnie Cara Operations de Toronto a l'intention d'ouvrir d'ici 1983 au Québec vingt-cinq restaurants sous la raison sociale « Chalet Suisse ».

C'est ce qu'a affirmé hier le président, M. Boyd Matchett lors de l'inauguration officielle du premier restaurant Chalet Suisse au Québec, situé à Dollar-des-Ormeaux.

Au total, les projets de développement des restaurants « Chalet Suisse » représentent un investissement de $20 millions. « C'est une preuve de notre foi dans l'économie du Québec » a ajouté M. Matchett. De plus, la compagnie s'engage à acheter au Québec les poulets.

Cara est la deuxième plus importante entreprise de restauration au Canada, derrière MacDonald's. Ses ventes dépasseront cette année les $200 millions. Elle possède entre autres la chaine des restaurants Harvey's, Winco Steak N'Burger et les comptoirs Benson and Hedges. La compagnie se spécialise également dans la restauration à bord des avions. Elle possède des cuisines dans plusieurs aéroports et gares au Canada.

Pour M. Matchett, le poulet a un avenir intéressant dans le secteur de la restauration familiale. « C'est un produit qui demeure bon marché et dont la qualité se maintient constamment. »

Les restaurants spécialisés dans les « steaks » connaissent présentement de sérieuses difficultés suite à la montée du prix du boeuf.

Par contre, depuis 1975, un quart de livre de poulet coûte $2.25 dans les « Swiss Chalet » de l'ontario et le demi poulet se vend également $3.40 depuis près de trois ans.

Ces prix seront les mêmes au Québec. Il faut noter que le client qui ne consomme pas la nourriture au restaurant épargne $0.50 car le poulet mangé à l'extérieur du restaurant revient moins cher.

Pour le vice-président de la division Foodcorp qui gère les restaurants Chalet Suisse, M. Micheal Maguire, il ne faut pas confondre la restauration familiale et la restauration « sur le pouce » (fast food). Dans le premier cas, le client est servi à sa table et on ne lui apporte pas les aliments dans des assiettes de carton.

Selon les études de Cara Operations, les Québécois ont plus tendance que la moyenne canadienne à prendre des repas à l'extérieur de la maison.

Comment expliquer cet intérêt soudain pour le marché québécois?

M. Matchett raconte que Swiss Chalet, Harvey's et Foodcorp sont des entreprises qui appartenaient jusqu'en 1977 à un Montréalais d'origine suisse, M. Marcel Mauran. Le volume d'affaires n'augmentait que lentement jusqu'au moment où Cara décida d'acheter toutes les actions de Foodcorp.

M. Mauran a donc cédé ses intérêts pour ne conserver que les deux restaurants Chalet B.B.Q. à Montréal qu'il possède et administre toujours. Son fils, Richard a entrepris d'étendre aux Etats-Unis la formule de « Chalet Suisse ».

Au lieu de faire rôtir le poulet à la mode du Colonel Saunders ou de Saint-Hubert, on le fait griller sur charbon de bois.

La formule semble plaire puisque 22 restaurants « Swiss Chalet » vont assez bien en Ontario.

Pour Cara, il s'agit d'une nouvelle activité au Québec en plus des Harvey's (une vingtaine), des restaurants de la Place Bonaventure (dont Papa Dan), de la Gare centrale, de même que les cuisines des aéroports de Dorval et Mirabel.

Soucieuse de respecter la réalité linguistique du Québec, la quasi totalité du personnel est de langue française. Le gérant du restaurant de Dollard-des-Ormeaux est un francophone.

M. Matchett, qui s'exprime très bien en français, a précisé qu'il s'agit d'investissements et non de franchises accordées à des concessionnaires. On sait que Macdonald's cherche au Québec des « franchisés » craignant un éventuel changement politique. Pour sa part, Cara s'est contentée de créer une filiale québécoise Les Entreprises Cara (Québec) Ltée qui regroupe les activités de la compagnie au Québec.

Parallèlement, l'entreprise poursuit ses efforts de transformations de ses restaurants Harvey's qui ont été les principales victimes de l'arrivée de Macdonald's au Canada. On n'avait pas prévu que les clients préféraient s'asseoir dans le restaurant plutôt que d'apporter les aliments à la maison.

« Il faut donc agrandir nos restaurants là où c'est possible pour ajouter des fauteuils » précise M. Maguire.

En ce qui concerne les « Winco Steak N'Burger », des restaurants à l'allure western qui servent des steaks, la croissance est au ralenti en raison de la flambée du prix du boeuf.

Dans l'ensemble, M. Matchett s'est dit confiant de pouvoir doubler les profits de la compagnie d'ici 1981. Les gains ont été de 4.8 millions l'an dernier.

À la Bourse, les actions valent un peu plus de $20; le dividende payé n'est que de 48 cents mais on songe présentement à le relever « modestement » de dire M. Matchett car « nous avons besoin des profits pour la croissance interne. »

En l'espace de quelques mois, les actions de Cara ont grimpé de $9⅞ à plus de $24.

La majorité des actions appartient à un homme d'affaires torontois, M. Paul J. Phelan qui est le président du conseil d'administration.

On compte également quelques actionnaires minoritaires d'importance comme M. Matchett et la Banque de Nouvelle-Ecosse.

Enfin, les deux prochains restaurants « Chalet Suisse » devraient ouvrir leurs portes au cours des prochains mois dans la région de Montréal. Les sites prévus sont un emplacement sur Côte-Vertu et un autre près du boulevard St-Martin, à Laval.

Les vingt-cinq restaurants prévus au Québec devraient contribuer à la création de quelque 1,200 emplois directs et indirects, estime la direction de Cara.



Les tendances récentes dans l'industrie de la restauration indiquent que les consommateurs préfèrent toujours manger au restaurant plutôt que d'emporter la nourriture à la maison.

Une bourse des obligations ouvrira à Montréal en 1979

La Bourse de Montréal prévoit commencer les transactions sur les obligations des compagnies au début de l'an prochain, a déclaré cette semaine le président de la bourse locale, M. Robert Demers.

Un comité sollicite présentement l'autorisation des compagnies dont les titres sont inscrits à la cote de Montréal, de permettre la négociation de leurs obligations dans le cadre de cette nouvelle activité.

Les membres de la Bourse de Montréal ont voté au mois de mai dernier l'établissement d'un commerce structuré des obligations. Ce marché secondaire devrait intéressé les Québécois qui comptent parmi les investisseurs les plus friands de valeurs obligataires au Canada.

Toutefois, il faut agir vite car Toronto songe aussi à entrer dans ce secteur mais à plus long terme cependant. On se rappelle que la Bourse de la Ville-Reine a bloquer les efforts de Montréal pour créer un marché unique dans le domaine des options. Les dirigeants de la place financière torontoise avaient alors démarré un marché d'options. Les deux devaient par la suite se fussionner pour devenir le marché des options Trans-Canada.

Présentement, les obligations se transigent au comptoir. Ce système d'échange fonctionne assez bien mais l'information est limitée aux courtiers et aux grandes institutions. Il est difficile pour le petit investisseur d'avoir une vue générale du marché et en particulier, de la valeur de telle ou telle obligation à un moment donné.

Un marché structuré favorisera cette dissimination de l'information et devrait accroître l'intérêt des Québécois pour les valeurs à risque modéré...

Les États-Unis effectuent un premier tirage sur le FMI

WASHINGTON (AFP) — Le Fonds monétaire international a emprunté hier un milliard de dollars, en marks et en yens, à la RFA et au Japon.

Cet emprunt vise à financer une partie du tirage de trois milliards de dollars annoncé la semaine dernière par les États Unis, dans le cadre de leur programme de défense du dollar.

2 milliards de dollars, également en marks et en yens, provenant des ressources propres du fonds, avaient déjà été mis à la disposition de Washington par l'institution internationale.

Le FMI a précisé que ses emprunts se chiffrent à l'équivalent de 583 millions de droits de tirage spéciaux, soit environ 750 millions de dollars, auprès de la Bundesbank allemande et à 194 millions de DTS, soit environ 250 millions de dollars, auprès de la Banque centrale japonaise.

Ils ont été effectués après consultation avec le groupe des dix, qui réunit les pays industrialisés auxquels le fonds peut faire appel lorsque ses ressources sont insuffisantes pour financer les tirages de ses membres.

Le tirage de 3 milliards de dollars annoncé par les États-Unis est effectué sur leur position de réserve auprès du FMI, qui dépasse 4 milliards de dollars. Il est donc automatique et ne demande pas l'approbation du conseil d'administration du fonds.

Sur les marchés, pour la première fois depuis l'annonce des mesures de soutien, la semaine dernière à Washington, le dollar a baissé, mardi. Mais les marchés sont restés calmes et les courtiers européens prédisent une période de stabilité.

Bien qu'une « modeste » intervention de la part des banques centrales suisses et ouest allemandes et une demande commerciale lui aient permis d'effacer en cours d'après-midi une partie de ses pertes de la matinée, il clôture en net repli par rapport a toutes les devises, sauf la livre sterling, éprouvée en fin de journée par l'annonce d'une expansion très rapide du crédit bancaire.

Le dollar a clôturé à 1.8970 marks contre 1.9045 la veille (après être tombé jusqu'à 1.8920), 1.64 francs suisses contre 1.65 (après 1.6370), 4.3175 francs français contre 4.32 et 189 yen contre 190.20).

La livre est retombée pour sa part à 1.9720 contre 1.9770 la veille après s'être élevé à 1.9830 dans la matinée. Le revers du dollar est intervenu en dépit d'une nouvelle progression de l'intérêt de l'euro dollar à 11.75 pour cent contre 11.5 pour cent la veille. Quant à l'or il s'est empresse de reprendre près de six dollars l'once à 216.625 contre 210.875 la veille.

D'autre part, la création de la zone de stabilité monétaire européenne pourrait être reportée au-delà de la date prévue du 1er janvier prochain, estime-t-on dans les milieux officiels britanniques.

Bien que cette éventualité n'ait pas encore été examinée officiellement au cours des négociations entre les neuf, on considère en effet de « plus en plus douteux » dans l'entourage du chancelier de l'échiquier, M. Denis Healey, qu'un accord puisse intervenir à temps pour cette échéance.

« Au plus tôt », ajoute-t-on, l'accord ne paraît possible qu'au « sommet européen » devant avoir lieu les 4 et 5 décembre et étant donné le caractère extrêmement complexe des problèmes techniques restant à résoudre pour mettre au point un mécanisme de stabilisation monétaire « durable » et les importantes décisions politiques devant accompagner le nouveau système, on craint que les chefs de gouvernement ne doivent se résigner à s'accorder un délai supplémentaire pour aplanir les obstacles. On assure cependant dans ces milieux que la volonté du gouvernement britannique de participer au système — et cela à part entière — n'a nullement diminué contrairement aux bruits qui se sont répandus dernièrement.

En tout cas, après avoir procédé à un échange de vues lundi à Londres son collègue français, M. René Monory, M. Healy recevra aujourd'hui le ministre des finances néerlandais, M. F.H. Andreissen.

Iran: forte hausse du prix du pétrole

LONDRES (AFP) — La réduction des exportations iraniennes de pétrole a déjà entraîné une forte hausse des prix du pétrole sur les marchés des revendeurs, notamment celui de Rotterdam, où une pénurie succède à l'heure actuelle à de longs mois d'abondance, indiquent les courtiers maritimes londoniens.

Ainsi, indiquent-ils, les prix du mazout de marine ont augmenté dans certains cas de plus de 12.5% dans de nombreux ports.

Une enquête effectuée par le quotidien britannique le « Financial Times » a révélé par ailleurs hier que le brut se vendrait à des prix supérieurs parfois de plus d'un dollar aux prix de vente établis par l'OPEP, alors qu'au cours des deux dernières années, il était offert au rabais.

Ainsi le brut léger d'Arabie Saoudite coûterait aujourd'hui 13.20 dollars par barils (contre 12.7 dollars) d'autres types de brut accusent des hausses allant jusqu'à 10%. Selon un courtier en pétrole interrogé par le journal, une « certaine panique » règne sur le marché.

Les courtiers norvégiens « Egil Bjorn-Hansen » notent de leur côté que le fuel de soute a accusé des hausses de prix de l'ordre de 12.5% dans les ports européens.

Grâce à l'achat d'un équipement ultra-moderne

La Raffinerie de sucre du Québec aspire à l'intégration verticale

par André Tardif

MONT-SAINT-HILAIRE — La Raffinerie de sucre du Québec, qui éprouve des problèmes de croissance et de rentabilité depuis ses tout débuts en 1943, serait appelée à des jours meilleurs grâce à l'acquisition, à prix d'aubaine, d'un équipement très moderne.

En annonçant hier que le gouvernement avait autorisé la société d'État à acheter pour $1.7 million, lors d'un encan le 19 octobre dernier, la majeure partie des équipements de la raffinerie Triple-A Sugar, d'Easton (Maine), le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, a clairement indiqué que l'industrie québécoise de la betterave à sucre connaitrait une relance.

Au cours d'une conférence de presse en compagnie de M. André Marier, président du conseil d'administration de la RSQ, M. Garon a expliqué que l'entreprise pouvait, ou se contenter de maintenir sa capacité au niveau actuel mais en modernisant son équipement, ou accroître sa production et même poursuivre ses opérations de raffinage jusqu'au niveau du sucre blanc et de l'ensachage.

La raffinerie de Mont-Saint-Hilaire produit actuellement entre 10,000 et 15,000 tonnes de sucre brut, qu'elle revend ensuite à des raffineries montréalaises. Ce marché est surtout bon en hiver, alors que l'approvisionnement en canne à sucre par bateau est moins facile.

M. Maurice Touchette, le directeur de la RSQ, a expliqué au DEVOIR que quelque 200 producteurs fournissent l'usine, sur une base de culture rotative de la betterave à sucre. Cette année, ils auront ensemencé 5,600 acres pour un rendement d'environ 110,000 tonnes, lesquelles donnent un rendement maximum de 13% de sucre brut.

Or, M. Garon estime que la superficie en culture devrait passer à 10,000 acres pour justifier les travaux de modernisation de l'usine, ou à 22,000 acres dans le cas d'une utilisation optimale des nouveaux équipementss. La région de Mont-Saint-Hilaire à elle seule aurait un bassin de 100,000 acres propices à la culture de la betterave, et au moins 20% de cette superficie serait actuellement non utilisée.

Selon le ministre, le succès de cette démarche est lié à l'intérêt financier des agriculteurs. Ceux-ci ont obtenu cette année une assurance-stabilisation temporaire leur garantissant $24 la tonne, et il croit possible que cette aide devienne permanente. Reste le prix du sucre blanc, qui était hier de 17.83 cents la livre (contre 14.5c en juillet dernier). Malgré les avatars, ce prix est en hausse constante depuis quelques années.

Le matériel de la Triple-A Sugar, qui comprend aussi trois bâtiments, a été installé en 1966 mais n'a servi à traiter que quatre récoltes de betterave. Fabriqué par une firme ouest-allemande, sa valeur dépréciée aurait été de $10.1 millions l'an dernier. Aujourd'hui, il en coûterait plus de $30 millions pour acheter ce matériel neuf.

M. André Marier, de son côté, a précisé que la capacité nominale de traitement des équipements acquis est de 4,000 tonnes courtes par jour, alors que la RSQ, avec du matériel dont certaines pièces remontent au siècle dernier et nécessitent un remplacement, ne peut traiter que 1,600 tonnes quotidiennement.

De plus, des additions mineures aux nouveaux équipements, notamment au niveau des évaporateurs et du système de contrôle, permettraient d'en hausser le niveau technique jusqu'à celui des raffineries les plus modernes. Les différents scénarios de modernisation de l'entreprise font actuellement l'objet d'études d'ingénierie, de même que le démantèlement et le transport des différentes pièces.

« Cette décision démontre la volonté du gouvernement du Québec de maintenir cette production et de l'asseoir sur une base plus solide, a dit M. Garon. Il importe maintenant que les producteurs appuient cette volonté de développement et s'engagent à approvisionner leur raffinerie en fonction des capacité de raffinage qui y seront installées. »

POLYSAR

POLYSAR LIMITÉE

Déclaration de dividende sur actions privilégiées

Avis est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de 52.50 cents par action a été déclaré sur les actions privilégiées remboursables de premier rang, série A, à dividende cumulatif de 8.40 p. cent de la Société. Ce dividende sera mis en paiement le 2 janvier 1979 aux actionnaires inscrits à la fermeture des cours le 15 décembre 1978.

Par décision du Conseil d'administration. Le Secrétaire,
Sarnia (Ontario) W. J. Dyke
Le 25 octobre 1978

BOMBARDIER INC.



Pierre Poitras



Paul H. Larose

M. Laurent Beaudoin, Président et Chef de la Direction de Bombardier Inc., est heureux d'annoncer la nomination de M. Pierre Poitras au poste de Vice-Président et Trésorier et de M. Paul H. Larose au poste de Vice-Président et Contrôleur de la Compagnie. M. Poitras détenait auparavant le poste de Vice-Président, Finances, de la Compagnie, alors que M. Larose occupait le poste de Vice-Président et Directeur Général de la Division des Produits Industriels de Bombardier Limitée.

Un moteur économique chez Ford

OAKVILLE (PC) — Ford Motor est en train de mettre au point un moteur susceptible de réduire la consommation de carburant de 20%.

Voilà du moins ce qu'a déclaré un dirigeant de cette société, M. William Hawkins, devant l'association locale des comptables agréés hier à Oakville.

Il s'agit, a-t-il expliqué, d'un moteur à injection directe commandée par un dispositif électronique et qui peut être monté sur un bloc moteur à huit cylindres. Le procédé a été baptisé du nom de PROCO tiré de PROgrammed COmbustion-combustion programmée.

Selon M. Hawkins, Ford prévoit de construire quelques moteurs de ce type vers le milieu des années 80.

L'IMPÉRIALE



J. C. Fraser

L'Impériale, Compagnie d'Assurance-Vie annonce la nomination de J. Clarke Fraser au poste de Directeur du Service des affaires publiques. M. Fraser dirigera les activités de relations publiques de la Compagnie, et ses programmes de communication.

SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION

de la Villa Notre-Dame de Grâces

DATE: le mercredi 6 décembre, 19 heures.
LIEU: Villa Notre-Dame de Grâces
4434 boul. Décarie (angle Côte St-Luc)

Séance convoquée conformément à l'article 89 du chapitre 48.

Bienvenue à tous,

A.-H. Niset, président
(Mlle) G. Gauthier, directeur général

ÊTES-VOUS RETRAITÉ?...

ou sur le marché du travail mais profitez de temps disponible à consacrer pour un concept unique ?
Avez-vous une longue expérience industrielle, soit dans le domaine des ventes, de la mise en marché, de l'administration ou du personnel ?
Si oui, ceci pourrait être votre défi: contacter des présidents, des directeurs de production et du personnel afin de leur vendre l'idée d'embaucher des travailleurs handicapés consciencieux et fiables, qui ont reçu une formation en techniques industrielles dans nos ateliers de réhabilitation (ateliers protégés). Il n'y a pas de salaire, mais les dépenses seront payées. C'est un défi !

Veuillez communiquer avec moi par écrit ou par téléphone.

André E. Côté, Directeur général
SERA INC.
5915 ouest, Henri-Bourassa
Montréal, Québec
H4R 1B7
Tél.: 336-0684

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

B.A. Culham

R.B. Richardson

Le président du Conseil de la Société pour l'expansion des exportations (SEE), M. John A. MacDonald, a annoncé les nominations suivantes au siège social d'Ottawa.

M. B.A. Culham, anciennement vice-président délégué des Garanties d'investissement à l'étranger, devient vice-président délégué de la Tarification et de l'Évaluation et président du Comité d'évaluation des risques. M. Culham sera également chargé des Groupes spécialisés de la Société, notamment: Assurances et Analyse du crédit commercial, Crédit national et Analyse économique, Analyse industrielle et Contentieux. Les succursales régionales relèveront aussi de sa compétence.

Diplômé du Collège militaire royal de Kingston et de l'Université McGill, M. Culham détient une licence en sciences commerciales de l'Université Queen's, de Kingston. Il travaille à la SEE depuis 1967, alors qu'elle était encore la Société d'assurance des crédits à l'exportation.

M. R.B. Richardson, anciennement directeur des Assurances et de l'Analyse du crédit commercial, devient souscripteur en chef. M. Richardson a travaillé successivement chez Sun Life du Canada et Dun and Bradstreet avant d'entrer à la Société d'assurance des crédits à l'exportation, en 1962, en qualité de directeur adjoint du service du Crédit.

La Société pour l'expansion des exportations est l'entreprise commerciale fédérale qui aide les exportateurs canadiens à soutenir la concurrence internationale au moyen de prêts, d'assurances-cautionnement, d'assurances-crédits à l'exportation, de garanties d'investissement à l'étranger et d'autres services financiers.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en pages 17

PRENEZ AVIS que M. Bertrand Fréchette, domicilié et résidant à Ste-Brigitte des Saults, Cté Nicolet, détenteur d'un permis no: Q-505067 D-001, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial pour l'enlèvement de la neige, pour le compte de: Cité de Montréal-Nord à Montréal, dans la Région 10, pour une durée de 6 mois.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère publication: 6 novembre 1978
2ème publication: 7 novembre 1978
3ème publication: 8 novembre 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE

DISTRICT DE TERREBONNE
NO 700-12-002835-783
MARCELLE AINSLEY
requérante
-vs-
RAYMOND PAGÉ
intimé

AVIS

Avis est donné à l'intimé qu'un jugement conditionnel de divorce a été rendu contre lui le 10 août 1978 et que copie dudit jugement a été laissé au Greffe à St-Jérôme à son intention.
Sainte-Agathe, le 1er novembre 1978.
Claudette Ménard
Avocat de la requérante
Me Claudette Ménard,
38, rue St-Vincent,
Ste-Agathe, Québec
326-6111

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 12-081-658-787
BL/1621
DAME LISE HÉNAULT, serveuse, demeurant et domiciliée au 2569 rue Joliette, dans les cité et district de Montréal,
requérante,
vs
EPHREM LAVERGNE, actuellement de domicile inconnu;
intimé,

ORDRE DE LA COUR

L'intimé, EPHREM LAVERGNE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication,
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention;
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 30 octobre 1978.
(S) JOCELYNE PERROS GUENET
Régistraire adj. des Divorces
Mes Lord, Toulet & Fournier
1010 est, rue Ste-Catherine est,
Suite 530,
Montréal, P.Q.
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(DIVORCES)

NO: 500-12-081581-781
GLORIA CATHERINE WRIGHT, acheteuse, des cité et district de Montréal, et y résidant au 4130, 41e Rue, app. 1, épouse commune en biens de Kenneth Stephen Ireland,
REQUÉRANTE
vs
KENNETH STEPHEN IRELAND, présentement de lieux inconnus,
INTIMÉ

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, KENNETH STEPHEN IRELAND, est par les présentes requis et/ou il lui est ordonné de comparaître et/ou de contester dans un délai de soixante jours à compter de la date de cette publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe de la Cour à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et déposer votre comparution et/ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Ordre accordé par le Protonotaire-adjoint,
Armand Beaulieu,
le 1er novembre 1978.
MONTRÉAL, le 1er novembre 1978
CRYSTAL & ADLER
Procureurs de la requérante

La compagnie Jet Fastner Corp., donne avis qu'elle s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.
Ce 1er novembre 1978
SAMUEL E. BERGER, Q.C.
avocat

BOULANGERIE ALLATT (1973) LIMITÉE

Prenez avis que la compagnie BOULANGERIE ALLATT (1973) LTÉE - ALLATT'SBAKERTY (1973) LTD., demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.
DATÉ à Montréal, Québec, ce 27ème jour d'octobre 1978.
KIERANS & GUAY,
Les procureurs de la Compagnie

Avis est donné que: RÉAL CONSTRUCTION LTÉE., 2000, rue Lapierre, LaSalle, P.Q. détenteur des permis no: M501379-001-002, région 10, s'adressera à la Commissiondes Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: Rocco Recine 7467, rue Côme, St-Léonard, Montréal, P.Q., région 10, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2C.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE
5205, boul. Métropolitain, Est,
St-Léonard, Mtl., P.Q.
Tél.: 321-9275
1ère parution le 6 novmbre 1978
2ème parution le 7 novembre 1978
3ème parution le 8 novembre 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces

NO: 500/12-075401-780
GASTON DUPLESSIS
Requérant
C
PAULETTE RENAUD
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

ATTENDU que la partie requérante a formé une demande en divorce contre la partie intimée;
ATTENDU que la partie intimée n'a pas comparu dans les délais prévus et que défaut a été enregistré contre elle;
VU la preuve faite et les pièces versées au dossier et considérant que la requête est fondée;
PAR CES MOTIFS:
LA COUR PRONONCE un jugement conditionnel de divorce des parties dont le mariage a été célébré le 5 décembre 1959, jugement deviendra irrévocable si demande lui en est faite après l'expiration des délais et aux autres conditions prescrites par la loi.
MONTRÉAL, ce 26 septembre 1978.
ANNE MARIE DAVID
REGISTRAIRE ADJOINT
Mes LORD, TOULET ET FOURNIER
1010 est, rue Ste-Catherine
Suite 530 à Montréal
Me Marcel Lefebvre
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEAUHARNOIS

COUR SUPÉRIEURE

NO: 760-05-000939-78
LA COMPAGNIE TRUST METROPOLITAIN
Demanderesse
-vs-
JACQUES VERVILLE
Défendeur
et
LE REGISTRAIRE POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHATEAUGUAY
et
GÉRARD TÉTRAULT
et
LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT
et
CATELINE RIENDEAU
Mises-en-Cause

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur Jacques Verville est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.
MONTRÉAL, CE 2 NOVEMBRE 1978
ROGER LEDUC
P.C.S. adj.
District de Beauharnois
RAPPAPORT, WHELAN, BESSNER
FELDMAN & ROSS
1080 Beaver Hall Hill, Suite 1800
Montréal, Québec

JOSEPH PHILIPPE RONALD HAUSSELMAN

AVIS est donné que JOSEPH PHILIPPE RONALD HAUSSELMAN, résidant et domicilié au 4070 Parc Lafontaine, dans les Cité et District de Montréal, s'adressera au ministre de la justice afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom de JOSEPH PHILIPPE RONALD HAUSSELMAN en celui de MICHEL PHILIPPE TRUDEL.
Montréal, le 1er novembre 1978.
LECHTER & SEGAL
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

NO: 500-43-000978-77
IN RE:
JOHN WILLIAM HAMILTON GLOVER
-et-
DAME ELIZABETH MARGARET CLUNIE,
Requérants

AVIS A: M. James Booth,
de lieux inconnus.

PRENEZ AVIS qu'une requête en adoption d'une enfant prénommée JOYCE MAMIE née le 12 mars 1957 sera présentée au Juge en Chef du Tribunal de la Jeunesse de Montréal;
Vous êtes donc requis de vous présenter à ce lieu dans les trente jours d'avis, de la présente publication;
Vous pouvez également, en tout temps, avant la fin du délai produire au Greffe de l'Adoption de cette même Cour votre comparution.
Montréal, le 2 novembre 1978.
SYLVESTRE & BRISSON,
Procureurs des requérants.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO 500-02 037290-785
PRODUITS ALCAN CANADA LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social et principale place d'affaires au 1 Place Ville Marie, dans les ville et district de Montréal, faisant affaires sous le nom et raison sociale de "PRODUITS DE BÂTIMENT ALCAN", une division de PRODUITS ALCAN CANADA LIMITÉE,
Demanderesse
c.
DIANE JACOBSEN, femme d'affaires, faisant affaires sous le nom et raison sociale de "ALCON ALUMINIUM ENR", au 1089 - 24e Avenue, Fabreville, Laval, Québec,
Défenderesse

ORDONNANCE:

Il est par les présentes ordonné à la défenderesse DIANE JACOBSEN, de comparaître personnellement ou par le ministère de son procureur, aux Greffes de la Cour Provinciale, district de Montréal, et ce, dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent Ordre. Prenez avis qu'une copie des bref d'assignation et déclaration ont été déposés auxdits Greffes à votre attention.
A. Beaulieu, P.A.
Mes Chait, Sternthal, Katznelson
& Michelin,
Suite 200, 1210 ouest, rue Sherbrooke,
Montréal, Québec
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces

No 12-081854-782
AURÉLIE HUARD,
Requérante
-vs-
EUGÈNE HUARD
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, Eugène Huard, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.
Une copie de la Requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 1er novembre 1978.
RONALD CHASSÉ
PROTONOTAIRE-ADJOINT
MES LORD, TOULET & FOURNIER,
1010 est, Ste-Catherine, suite 530,
Montréal, P.Q.
Procureurs de la Requérante.

Lionel Sauriol, St-Eustache, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Alain Lemay, Laval, le permis M-502026 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours qui suivent la 3ème parution de cet avis.
CHOUINARD & ROY,
1529 Berri, Suite 230,
Montréal, P.Q.
1ère publication: 7 novembre 1978
2ème publication: 8 novembre 1978
3ème publication: 9 novembre 1978

AVIS D'ENREGISTREMENT

Avis est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil, de l'enregistrement au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal, le 30 octobre 1978 sous le no 2923262 d'un contrat de Transport et Transfert Général de Comptes à recevoir, par lequel Heftco Associates Limited a vendu, transféré, assigné toutes ses créances, comptes de livre et comptes à recevoir, présents et futurs, à AETNA FINANCIAL SERVICES LIMITED - LES SERVICES FINANCIERS AETNA LIMITÉE, corporation dûment constituée.
Montréal, le 1er novembre 1978
AETNA FINANCIAL SERVICES LIMITED
LES SERVICES FINANCIERS AETNA
LIMITÉE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
EXCAVATION BELAIR INC.
Corps politique légalement constitué ayant sa principale place d'affaires au: 3250 rue Bélair à Ville St-Michel, Québec.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

AVIS est par les présentes donné que EXCAVATION BELAIR INC., la compagnie débitrice, a fait cession de ses biens le 1er jour de novembre 1978 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 22ième jour de novembre 1978, à neuf heures quarante cinq (9:45) de l'avant-midi, au bureau du séquestre officiel, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec.
Le 2 novembre 1978. C.A. MICHAUD — SYNDIC
BUREAU DE:
C.A. MICHAUD — SYNDIC
110 ouest, Place Crémazie, Suite 320,
Montréal, Québec Tél.: 382-6141

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO 500 05 023460 783
FRANCO PCCCININI, jardinier, personnellement en sa qualité de tuteur de sa fille mineure, CARLA PICCININI
demandeur
-vs
ROBERT J. STREICH, exécutif, de la cité et district de Montréal, résidant et domicilié au 6665 Avenue Fielding, appartement 6
défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur ROBERT J. STREICH est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication. De plus, copie du Bref d'assignation et Déclaration ont été laissées au greffe de la Cour Supérieure à son attention.
Montréal, le 2 novembre 1978
A. BEAULIEU
P.A.C.S.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE

DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 05-008252-767
GIUSEPPE TRIONFO, retraité des cité et district de New York, États-Unis d'Amérique
demandeur
-vs-
CARMELO RAIMONDI et MARIA MONREALE, son épouse, tous deux domiciliés et résidant au 5657 rue Waverly, cité et district de Montréal
ET
PIETRO GIGLIONE, autrefois de Montréal, et maintenant à Winnipeg, Province du Manitoba
défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur PIETRO GIGLIONE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours de cette publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour. Prenez de plus avis qu'à défaut par le défendeur PIETRO GIGLIONE de déposer sa comparution ou contestation dans ledit délai, le demandeur procédera à obtenir contre le défendeur PIETRO GIGLIONE jugement par défaut.
Montréal, le 24 octobre 1978.
JOCELYNE PERROS GUENET
Me MARIO LATTONI, C.R./L. 319 est, rue St-Zotique
Montréal, Qué.
H2S 1L5
Procureur du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces

NO: 500-12-081944-781
DAME CÉCILE CHAMPAGNE
Requérante
VS
LÉO PAUL (LÉOPOLD) GRENIER
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé LÉO PAUL (LÉOPOLD) GRENIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.
Une copie de la Requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 11 octobre 1978
Régistaire adj. des Divorces
MES LORD, TOULET & FOURNIER,
1010 est, Ste-Catherine, suite 530,
Montréal, P.Q.
JK/17625
Procureurs de la Requérante.

PROSPECT SHOES LTD.

PRENEZ AVIS que PROSPECT SHOES LTD. s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, en vue d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.
Montréal, le 30 octobre 1978
Le procureur de la compagnie
Earl H. Drymer

HERMAJ INVESTMENTS LTD.
AVIS

AVIS est par les présentes donné que HERMAJ INVESTMENTS LTD. une corporation constituée selon la Loi des Compagnies du Québec et ayant son siège social et principale place d'affaires dans les Cité et District de Montréal, demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la Province de Québec, l'autorisation d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de la Loi des Compagnies du Québec.
SIGNÉ à Montréal, ce 31 octobre 1978.
CHAIT, SALOMON, GELBER, REIS, BRONSTEIN
LITVACK, ECHENBERG & LIPPER
Procureurs des requérants.

Prenez avis que Pierre Bélanger, domicilié au 274 Ly Crescent, Mac Masterville, Comté Verchères, Québec, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Robert Plante, domicilié au 212 rang Charlotte, St-Liboire, Co. St-Hyacinthe, l'attestation ou le permis numéro M-506165-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2C.
Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission des Transports dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication dans ce journal.
1ère publication: 8 novembre 1978
2ème publication: 9 novembre 1978
3ème publication: 10 novembre 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR SUPÉRIEURE

NO: 705-05-001414-781
ROGER RACICOT & CLAUDETTE CHARRON,
requérants

AVIS

PRENEZ AVIS que ROGER RACICOT, et DAME CLAUDETTE CHARRON RACICOT, 1152 Désormeaux, St-Lin, district de Joliette, désirent, dans les 30 jours suivant la publication du présent avis, présenter une requête pour homologuer un contrat modifiant leur régime matrimonial suivant les articles 1265 et ss. du Code Civil.
Montréal, le 2 novembre 1978
Maurice Perreault
Procureur des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-082025-788
JEAN CLAUDE MONUMA
Requérant
-vs-
JOSETTE NARCISSE
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée JOSETTE NARCISSE est par la présente requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication.
Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la division des divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce, qu'il sollicite contre vous.
SAINT-LAURENT, 2 novembre 1978
DESCOTEAUX, MURRAY & BOUCHER
Avocats de la partie requérante
790 boul. Laurentien, #202
Saint-Laurent, P.Q.
H4M 2M6

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE

DISTRICT DE MONTRÉAL
NO 500-05-024726-786
CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DU TRÈS ST-SACREMENT, 482 est, Ave du Mont-Royal,
Montréal
demanderesse
-vs-
ÉLOISE CHARET, d'adresse inconnue
défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

Dame Eloise Charet est avisée que suite au prêt sur reconnaissance de dette qui lui a été accordé le 8 décembre 1977, elle est en défaut de verser la somme de $674.88, représentant les versements des moins d'août à octobre 1978 inclusivement.
La loi de la Protection du Consommateur prévoit que vous pouvez remédier à votre défaut dans les trente (30) jours de la publication du présent avis.
A défaut par vous de rembourser le susdit montant, ladite Caisse se prévaudra de la clause de déchéance du terme.
Montréal, le 31 octobre 1978
(S.) ARMAND BEAULIEU
Protonotaire-adjoint
Me Marc Doucet,
4237, rue St-Hubert,
Montréal, P.Q.
Tél.: 526-0817
Procureur de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-080114-782
FERNAND GRENIER
requérant
-vs-
DOLORÈS LAGACÉ GRENIER
intimée

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimée, DOLORES LAGACÉ, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention au bureau de la direction générale des greffes, au palais de Justice de Montréal, au 1 est, rue Notre-Dame, à Montréal, district de Montréal.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires, qu'il sollicite contre vous.
Montréal, ce 3 novembre 1978
Jocelyne Guenet, protonotaire adjoint
Me Gilles Normandin
507 Place d'Armes
Montréal, P.Q.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 11 septembre 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Barr & Murphy (Canada) Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement le 6ième jour d'octobre 1978, sous le numéro 2917532. Ce 16ième jour d'octobre, 1978. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est donné que M.R. TRANSPORT ENRG., (Michel Vanier et René Vanier, faisant affaires sous le nom de) s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer le permis 22429-V à TRANSPORT M.R. INC. dont les actionnaires sont les mêmes, en vertu de l'Article 2.59.1.
Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les cinq jours de la troisième parution du présent avis auprès de la Commission des Transports du Québec, 505 Est, rue Sherbrooke, Montréal.
1ière publication: 8 novembre 1978.
2ième publication: 9 novembre 1978
3ième publication: 10 novembre 1978
Pierre Saint-Pierre, c.r.
Procureur des requérants.

AVIS D'ENREGISTREMENT

Avis est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 1571d du Code Civil, de l'enregistrement au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal, le 31 octobre, 1978 sous le no. 2923764 d'un contrat de Transport et Transfert General de Comptes à recevoir, par lequel Fiora Fashions Reg'd, une division de Alrich International Fashions Ltd... a vendu, transféré, assigné toutes ses créances, comptes de livre et comptes à recevoir, présents et futurs à AETNA FINANCIAL SERVICES LIMITED — LES SERVICES FINANCIERS AETNA LIMITÉE corporation dûment constituée.
MONTRÉAL, le 3 novembre, 1978
AETNA FINANCIAL SERVICES LIMITED
LES SERVICES FINANCIERS AETNA LIMITÉE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-024978-783
Dame IRÈNE McGUIRE & JACQUES LECOMPTE
REQUÉRANTS

AVIS

PRENEZ AVIS que Jacques Lecompte et Dame Irène McGuire-Lecompte, 340 rue Louise à St-François de Laval, district de Montréal, désirent dans les 30 jours suivant la publication du présent avis, présenter une requête pour homologuer un contrat modifiant leur régime matrimonial suivant les articles 1265 et ss. du Code Civil.
Montréal, le 2 novembre 1978
Maurice Perreault
Procureur des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES

COUR SUPÉRIEURE
"En faillite"

Cour No 400-11-000150-78
Surintendant No 016236
Dans l'affaire de la faillite de:
Jean-Louis VEILLETTE, commerçant d'animaux, 410, Boul. St-Alexis Ouest, St-Louis de France, Cté Champlain, Qué. G8T 1B3
Avis est par les présentes donné que Jean-Denis VEILLETTE, commerçant d'animaux, se St-Louis de France, Qué., a fait une cession le 27e jour d'octobre 1978, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 17e jour de novembre 1978, à 2 h 15 de l'après-midi, à l'Édifice Trust Royal, 1300, rue Notre-Dame, 2ème étage, à Trois-Rivières, dans la province de Québec.
Daté de Victoriaville, Qué., ce 1er jour de novembre 1978.
JEAN ROY, C.A.,
Syndic.
Bureaux du syndic:
142 Est, rue Notre-Dame,
Victoriaville, Qué.
G6P 3Z7

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-020326-789
DAME W.N. LI, infirmière, résidant au 3616 rue Aylmer, dans les cité et district de Montréal;
Demanderesse
-vs-
SAMUEL MA, résidant au 4506, 49ème rue, Lubbock, Texas, l'un des États Unis d'Amérique;
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le Défendeur Samuel Ma est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication. Une copie du bref d'assignation a été laissée au Greffe de la Cour à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de comparaître dans le délai susdit, la Demanderesse procédera à obtenir contre vous jugement par défaut.
Montréal le 1er novembre 1978.
RONALD CHASSÉ
P.A. C.S.M.
BERNARD SIVAK
Procureur de la Demanderesse.
Chambre 1247,
Un Carré Westmount,
Westmount, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-017041-789
BANQUE CANADIENNE NATIONALE,
Demanderesse,
-vs-
JEAN-MARIE DEL MORAL
et
ALAIN CORNU,
Défendeurs,

PAR ORDRE DE LA COUR
AU DÉFENDEUR
JEAN-MARIE DEL MORAL

Avis vous est donné qu'une action a été intentée contre vous par la demanderesse dans cette cause pour le montant de $5,536.06 plus intérêts et frais.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée à votre intention au Greffe de la Cour Supérieure à Montréal, et vous êtes requis de comparaître d'ici trente jours, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut.
(S) JOCELYNE PERROS GUENET
PROTONOTAIRE
Cour Supérieure de Montréal
REINHARDT, DESCHAMPS & LEBEL,
500, Place d'Armes,
Suite #2750
Montréal, Québec
Procureurs de la demanderesse

LAURIER MORTGAGE CORPORATION
LA CORPORATION D'HYPOTHÈQUES LAURIER

Prenez avis que la compagnie "LAURIER MORTGAGE CORPORATION — LA CORPORATION D'HYPOTHÈQUES LAURIER" demandera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la Province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.
MONTRÉAL, LE 31 OCTOBRE 1978
GREENBLATT, GINSBERG & FINKELSTEIN
Procureurs de la compagnie

Prenez avis que les requérants messieurs, PAUL DROUIN Q-500895-D-001, Q-500895-D-002, Q-500895-D-004, VICTOR FECTEAU QU-503002-D-001, Q-503002-D-002, ROCK D'ALLAIRE Q-500174-D-001, tous domiciliés dans le comté Beauce, s'adresseront à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial pour les numéros ci-haut relatés, ceci pour effectuer le transport de la neige dans la région 10, et pour une durée de 180 jours.
Tout intéressé peut s'opposer à les présentes demandes en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les 5 jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère publication: 8 novembre 1978
2ième publication: 9 novembre 1978
3ème publication: 10 novembre 1978

« Prenez avis que le requérant-vendeur, St-Michel Transport Enrg., s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis no. 25264-V à la requérante-acquéreur Transport St-Michel-des-Saints de Lanaudière Inc., le tout en conformité avec l'article 2.59.1 du règlement no. 2 (1976). Le requérant demandera de plus que la décision devienne exécutoire immédiatement, en conformité avec l'article 2.58.1 du règlement no. 2 (1976). Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra le faire dans les 5 jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec. »
1ère publication: 8 novembre 1978
2ième publication: 9 novembre 1978
3ième publication: 10 novembre 1978

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
RÉAL GRENIER, Chauffeur
Fsiant affaires sous les nom et raison sociale de: SERVICE DE BALAYAGE OLYMPIQUE ENRG.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

Avis est par les présentes donné que RÉAL GRENIER a fait cession de ses biens le 1er jour de novembre 1978 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 22ième jour de novembre 1978, à neuf heures trente (9:30) de l'avant-midi, au bureau du séquestre officiel, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec.
Le 2 novembre 1978. C.A. MICHAUD — SYNDIC
BUREAU DE:
C.A. MICHAUD — SYNDIC
110 ouest, Place Crémazie, Suite 320
Montréal, Québec Tél.: 382-6141

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES

COUR SUPÉRIEURE
"En faillite"

Cour No 400-11-000151-78
Surintendant No 016237-38
Dans l'affaire de la faillite de:
Yvon BLANCHETTE, opérateur de machinerie, et son épouse Mme Noëlla B. BLANCHETTE, ménagère, tous deux domiciliés à Lemieux, Cté Nicolet, Qué. G0X 1S0
Avis est par les présentes donné que Yvon BLANCHETTE, opérateur de machinerie, et Mme Noëlla B. BLANCHETTE, ménagère, de Lemieux, Qué., ont fait une cession le 27e jour d'octobre 1978, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 17e jour de novembre 1978, à 2 heures de l'après-midi, à l'Édifice Trust Royal, 1300, rue Notre-Dame, 2ème étage, à Trois-Rivières, dans la province de Québec.
Daté de Victoriaville, Qué., ce 1er jour de novembre 1978.
JEAN ROY, C.A.,
Syndic.
Bureaux du syndic:
142 Est, rue Notre-Dame,
Victoriaville, Qué.
G6P 3Z7

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

LA BANQUE ROYALE DU CANADA,
Créancière
Requérante,
-vs-
CURTIS GREER
DAME GREER, épouse de Curtis Greer,
Débiteurs
Intimés

AVIS

PAR ORDRE DE LA COUR

Les débiteurs sont par les présentes requis de prendre connaissance de l'avis de contravention daté du 24 octobre 1978 dont une copie a été déposée au Bureau du Protonotaire de la Cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal.
A l'expiration de l'avis de soixante jours, la créancière intentera une action en dation en paiement si paiement des arrérages n'est pas reçu.
MONTRÉAL, ce 2 novembre 1978
(S) Armand Beaulieu, P.A.
Registraire
OGILVY MONTGOMERY RENAULT
CLARKE KIRKPATRICK HANNON & HOWARD
1, Place Ville Marie, suite 700
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-023321-787
PETER HANCHARUK, es-qualité and CAROL HANCHARUK,
Plaintiffs
vs
JEAN-GUY ROGER and J.G. RO. INC., un corps politique et corporatif dûment constitué selon la loi les deux du district de Joliette, résidant à 280 Principale Chertseny, Québec;
défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les défendeurs Jean-Guy Roger et J.G. Ro. Inc. sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et déclaration ont été laissées au greffe de la Cour supérieure de Montréal à leur intention.
MONTRÉAL, ce 31 octobre 1978.
RONALD CHASSÉ, Protonotaire Adjoint
Mes Gameroff, Fenster, Kandestin
Kugler & Kay
Advocates
Suite 2204
800 Place Victoria
Montréal, Québec
Procureurs de la demanderesse

Prenez avis que:
Léo Thibault, M-504070-003-004-005-006,
Willard Quane, M-505706-003,
Giguère Transport Enr., M-5014-64-002,
Clément Provost, M-503239-001,
Gilles Marcil, M-505183-002,
Roméo Vallée, M-502082-001,
Jacques Tisseur, M-502279-001,
Michel Paradis, M-502766-001,
Marvin Nussey, M-506229-001,
Kirke Nussey, M-506228-001,
François Ménard, M-501067-001,
Antoine Lévesque, M-505050-001,
Les Entreprises Côté & Prud'Homme Ltée, M-504506-003-004-005,
Maurice Leduc, M-507739-001,
Bernard Issa, M-505631-001,
Transport H. Cordeau Inc., M-507415-001-002-005-006-007,
Excavation Loiselle & Frères Inc., M-504114-001-002-003,
Hermas Dubuc, M-504216-001,
Benoit Desgroseillers, M-507982-001,
Robert Clermont, M-508195-001,
demandent à la Commission des Transports du Québec de leur émettre un permis spécial pour la région 10 pour transporter de la neige durant la période hivernale 1978-79.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la troisième parution de cet avis.
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE
5205, boul. Métropolitain, Est,
St-Léonard, Mtl. P.Q.
Tél: 321-9275
1ère parution le 6 novembre 1978
2ème parution le 7 novembre 1978
3ème parution le 8 novembre 1978

AVIS

PRENEZ AVIS que la requérante, TERREBONNE AUTOBUS INC., 343, Chemin des Anglais, Terrebonne Heights, Mascouche, Qué., détentrice du permis portant le numéro 1978-A, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir le permis suivant:
TRANSPORT SAISONNIER — CATÉGORIE ÉCONOMIQUE
Transport d'écoliers, le midi, fréquentant l'école St-Joachim de la Plaine pour se rendre à leur domicile dans la municipalité de la Plaine, Comté l'Assomption, et retour.
Il s'agit d'écoliers déjà transportés par nous selon un contrat avec la Commission scolaire des Manoirs.
Durée: 364 jours
Tout intéressé peut contester cette demande dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Qué.
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
465, rue St-Jean,
Suite 605,
Montréal, Qué.
1ère publication: 6 novembre 1978
2ème publication: 7 novembre 1978
3ème publication: 8 novembre 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE

DISTRICT DE MONTRÉAL
NO 500 12-081926-788
ANDRÉ DESJARDINS
requérant
-vs-
HUGUETTE NADEAU
intimée

Avis

Dentistes: Lazure est de «mauvaise foi»

QUEBEC (PC) — L'Association des chirurgiens dentistes du Québec a sévèrement blâmé hier l'attitude du ministre des Affaires sociales dans le conflit qui a abouti la semaine dernière à la non-participation de ces professionnels au régime d'assurance-maladie.

Devant la commission parlementaire chargée de faire la lumière sur cet affrontement, le président de l'association, M. Claude Chicoine, a fait valoir que M. Lazure a agi de mauvaise foi en induisant la population en erreur sur les données financières du litige et que le ministre, par ses menaces répétées, a déjà décidé de régler le conflit par voie législative.

Selon M. Chicoine, le ministre a induit la population en erreur en affirmant qu'il offre aux dentistes une augmentation de 28.5 pour cent alors que cette offre réelle n'est que de 7.85 pour cent.

M. Chicoine a encore accusé le ministre des Affaires sociales d'avoir abusé de 1,600 dentistes en multipliant les délais et en se montrant intransigeant au cours des négociations, en communiquant directement avec les membres de l'association pour brouiller les cartes et en faisant croire à la population que les demandes salariales étaient démesurées.

Selon lui, des représentants du ministère des Affaires sociales ont brandi la menace de faire adopter une loi pour établir les conditions de travail des dentistes si ces derniers n'acceptaient pas l'offre dite finale et globale du gouvernement. Cette première « menace » aurait été proférée le 31 octobre, et répétée le 3 novembre.

« La menace de l'adoption d'une loi moins avantageuse que l'offre finale constituait un chantage auquel aucune association qui se respecte ne doit céder », a déclaré M. Chicoine.

Celui-ci estime donc que la convocation de cette commission parlementaire ne constitue qu'une étape vers l'adoption de cette loi.

M. Lazure a lui-même réitéré cette menace hier dans son exposé au début des travaux de la commission parlementaire.

« Il est de l'obligation du ministre, a-t-il dit, de voir à ce que les primes payées par l'ensemble de la population soient honorées et administrées efficacement et même, s'il le faut, par voie législative. »

M. Lazure s'est dit plus préoccupé de fournir à la population des soins dentaires gratuits à un coût raisonnable que d'assurer un certain niveau de revenu à chacun des dentistes.

Il a démontré, à l'aide de statistiques de la Régie de l'assurance-maladie, que les revenus des dentistes avaient augmenté en moyenne de 48,9 pour cent de 1976 à 1977.

En 1977, 138 dentistes ont touché $50,000 et plus pour les actes couverts par le régime d'assurance-maladie.

M. Lazure a précisé à la satisfaction évidente des nombreux dentistes presents, que l'offre d'augmentation de 28.5 pour cent ne s'appliquait qu'aux 44 actes curatifs et diagnostiques couverts par le régime, et que l'augmentation est moindre si on exclut les 3 actes dits de prévention pour lesquels le gouvernement propose une réduction du traitement de l'odre de 23 pour cent.

« En d'autres termes, a-t-il ajouté, l'opération consiste à augmenter de 28.5 pour cent les actes qui doivent être le propre du dentiste, et de diminuer de 23 pour cent les actes qui sont généralement exécutés par les hygiénistes dentaires. »

La convention liant les dentistes au gouvernement est échue depuis mai 1975. Les négociations n'ont permis une entente que sur les clauses normatives.

St-Eustache exige $2,6 millions pour la fuite d'essence

par Clément Trudel

Après avoir récupéré plus de 10,000 gallons d'essence 'super' de son réseau d'égout, la ville de Saint-Eustache réclame maintenant de ceux qu'elle croit responsables de ce gâchis la somme de $2,6 millions. Les défendeurs dans cette cause qui sera entendue au palais de justice de Saint-Jérôme sont: Roméo Goyer, son épouse Marie-Paule Dion et les deux compagnies où ils sont actifs, Garage Goyer Enrg. et Roméo Goyer Inc.

On se rappelle que, le 12 avril 1978, une explosion soufflait une usine de pompage de la ville et blessait quatre personnes dans cette petite ville sise au nord-ouest de Montréal. Il fallut par la suite faire évacuer 544 familles et une quarantaine de commerces ou places d'affaires.

Saint-Eustache établit les dépenses engagées à ce jour à $2,6 millions ainsi réparties: $985,000 pour services de consultants, excavation, recours à un personnel spécialisé, etc.; $815,000 pour récupérer l'essence et assurer la sécurité du territoire; $275,000 pour la remise en état des lieux, $85,000 pour frais et dépenses contingents et $490,000 en frais supplémentaires pour police et pompiers et pour rembourser les citoyens des déménagements, etc.

En contrepartie toutefois, et dans le même district de Terrebonne, 21 actions ont été intentées contre le maire Guy Belisle, la ville de Saint-Eustache et les enquêteurs. Roméo Goyer réclame $1,4 million en dommages moraux et inconvénients subis dans une crise dont il ne se sent pas responsable. Les 20 autres demandeurs réclament remboursement de dommages.

Le procureur de la ville, Richard La Charité, laissait prévoir hier une longue période avant la fin de ces procédures qui, lorsqu'interviendra un jugement en Cour supérieure, seront prolongées vraisemblablement par un recours en Cour d'appel, quel que soit le jugement rendu.

Le maire a dit en conférence de presse que la ville se réserve de modifier la somme réclamée suivant l'évolution du dossier. Pour l'instant, on n'a pas voulu mettre en cause le fournisseur d'essence « qui n'avait pas accès direct » au réservoir d'où se serait écoulée la nappe d'essence, dont les premières odeurs furent signalées sous la « Place Sauvé », au début de janvier.

La ville allègue que c'est par « la seule faute, négligence, incurie, témérité et imprudence » des défendeurs que s'est produite l'infiltration d'essence dans le réseau d'égout.

Un réservoir vétuste, non conçu pour être enfoui, aurait en effet servi au commerce du couple Goyer qui, prétend la déclaration de la ville Saint-Eustache, n'a pas tenu compte de contrôles normaux pour tout commerce pétrolier et n'a pas veillé à établir un inventaire ou des documents comptables propres à faire découvrir la perte d'essence, à « éviter la catastrophe ».

La petite ville de Flin Flon (Manitoba) a connu une situation similaire, quoique d'une envergure moindre puisque 10 familles seulement avaient été délogées. L'expertise de Flin Flon a tout de même permis aux services de Saint-Eustache et à ceux du ministère québécois des Richesses naturelles de ne pas procéder à tâtons dans cette affaire qui occupera quelque temps encore les tribunaux.

Le maire Belisle affirme que les propriétaires de sa ville n'ont aucune difficulté à trouver un assureur puisque l'on peut d'ores et déjà dire que Saint-Eustache est la ville la mieux prémunie contre la répétition d'une telle catastrophe.

Starnes n'était au courant que de l'opération Ham

par Patricia Poirier

OTTAWA (PC) — Bien qu'il ait autorisé le vol des listes de membres du Parti québécois en janvier 1973, l'ancien directeur du service de sécurité, M. John Starnes, a soutenu qu'il n'était pas du tout au courant des opérations de ses agents.

Diplomate de carrière, M. Starnes fut nommé à la direction du service de sécurité en 1970 et il y resta jusqu'en avril 1973. Pendant ce temps, a-t-il expliqué hier à Ottawa devant la commission McDonald, la seule opération qu'il ait eu à autoriser qui relevait du service de sécurité à Montréal fut celle de l'opération Ham, en janvier 1972.

L'ancien directeur a avoué, par ailleurs, qu'il ne savait pas que des membres de son service ouvraient du courrier et qu'ils le faisaient depuis plusieurs années.

« Il n'y a pas de doute, j'aurais dû le savoir », a-t-il avoué. Il a tenté d'expliquer, qu'en tant que premier directeur civil du service de sécurité, son expérience, ses talents, étaient surtout du côté de l'administration, « de la jungle bureaucratique », de la connaissance des affaires extérieures et non du côté des opérations de la police.

« J'aurais été incapable de m'impliquer dans les opérations quotidiennes du service », a précisé M. Starnes.

C'est ainsi que M. Starnes a dû admettre qu'il ignorait tout de l'ouverture du courrier, ainsi que d'autres opérations pour le moins innovatrices des agents montréalais de la section G, qui en 1972, volèrent de la dynamite, incendièrent la grange de la ferme du Petit Québec libre, et même, l'un d'eux a émis un faux communiqué incitant à la violence, au nom du Front de libération du Québec.

M. Starnes a dit qu'il voulait que le service de sécurité demeure « apolitique et non partisan » et c'était pourquoi il n'avait pas parlé de l'opération Ham (le vol des listes de membres du PQ), à bien des gens, même pas à l'ancien commissaire Higgitt.

Le témoin n'a pas été interrogé au sujet d'une directive qui serait venue du Conseil privé, demandant à la GRC de faire enquête sur une somme de $350,000 présumément versée au Parti québécois par une puissance étrangère.

Il semble que la commission n'a pas encore décidé si des questions de ce genre peuvent être posées en public, bien qu'elles aient déjà été discutées publiquement devant la commission d'enquête de M. Jean Keable.

Interrogé par Me Ross Goodwin, le procureur de la commission, M. Starnes, a aussi dit qu'il ne savait vraiment rien de toutes les tentatives de recrutement d'indicateurs de police par les agents de la section G à Montréal.

Les témoignages devant la commission McDonald, ont révélé qu'un homme qui avait refusé de collaborer avec la police, fut congédié par son employeur après qu'un agent de la GRC lui ait rendu visite.

Un autre témoin a dit qu'il avait été enlevé par la police et qu'un agent avait eu recours à la force physique pour le retenir contre son gré.

Cependant, M. Starnes a dit qu'on l'a informé que la GRC avait participé avec d'autres membres de la police de Montréal de la Sûreté du Québec, au cambriolage des locaux de l'Agence de presse libre du Québec en octobre 1972.

M. Starnes a répété son témoignage déjà déposé devant la commission Keable, en disant qu'il est logique de croire ce qu'il a alors dit au solliciteur général de l'époque, M. Jean-Pierre Goyer.

On sait que M. Goyer, aujourd'hui ministre des Approvisionnements et Services, affirme qu'il ignorait tout de cette affaire.

Hier, M. Starnes a ajouté que ses notes personnelles de l'époque ne font aucune allusion à une rencontre du 3 novembre 1972, c'est-à-dire à une réunion avec M. Goyer, où la question aurait tout probablement été abordée.

Les notes personnelles de l'ancien commissaire William Higgitt ne mentionnent rien à cet effet, non plus.

On sait qu'il existe, en tant qu'élément de preuve devant la commission McDonald, un document qui montre qu'en 1970, il y avait une politique à la GRC assurant une certaine protection aux agents qui participaient à des opérations secrètes ou délicates.

M. Starnes a soutenu que ces directives n'avaient apporté aucune solution au problème qui confrontait les membres du services de sécurité.

« Je crois que la question n'était pas plus avancée, il n'y avait toujours pas une assurance adéquate, pour les hommes et les femmes du service de sécurité qui se mettaient dans des situations « risquées ». Ce problème a alors été soulevé avec des hauts fonctionnaires et avec des ministres au cours des quatre prochains mois », a declare le témoin.

On sait que M. Goyer est devenu solliciteur général le 22 décembre 1970 et resta en poste jusqu'au 27 novembre 1972. C'est M. Warren Allmand qui lui succéda jusqu'au 14 septembre 1976.

Plus tard, au cours de son témoignage, l'ancien directeur du service de sécurité a dit que la question avait été discutée avec des ministres, mais qu'il n'y eut jamais de conclusions satisfaisantes, et le problème ne fut pas résolu.

Indira sera réélue

NEW DELHI (AFP) — L'ancien premier ministre indien, Mme Indira Gandhi est en passe d'être élue au Parlement à l'occasion d'une élection partielle qui s'est déroulée dimanche à Chikamagalur dans l'état de Karnataka au sud de l'Inde, annonce l'agence Press Trust of India (PTI).

Sur les 235.000 bulletins de vote déjà dépouillés, Mme Gandhi s'est assuré 130,229 voix. Son principal rival, M. Veerendra Patil du parti Janata au pouvoir a obtenu 88,421 voix.

453,000 électeurs ont participé au vote.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

KARABED PILAVOGLU

Avis est donné que KARABED PILAVOGLU, Bijoutier, demeurant au numéro 920 ouest, rue Crémazie, Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en conseil pour le changement du nom en celui de GARABED PILAVIAN, Montréal, le 16 octobre 1978. Awada & Sumbulian, Procureurs du requérant.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que MADAME CARMÉLIENNE ADRIENNE BEAULIEU, épouse séparée de biens de Claude Gagnon, domiciliée au 6177 rue Dagenais à Montréal-Nord, district de Montréal, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice pour obtenir un décret changeant son nom en celui de CAMILLE BEAULIEU. Aucune autre personne ne sera affectée par ce changement de nom de Carmélienne Adrienne Beaulieu.
MONTRÉAL, le 3 novembre 1978.
JEAN FILIATREAULT
Procureur de la requérante.

COLVAN INVESTMENT CORPORATION

AVIS est donné que la compagnie "COLVAN INVESTMENT CORPORATION" constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies, Québec, et ayant son siège social à Montréal, Québec, demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
Fait à Montréal, Québec,
ce 1er novembre 1978
Les Procureurs de la compagnie,
KAUFMAN, RESPITZ, SEDEROFF,
SHUGAR & SEGAL

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

**Pour 10h30
heure de Montréal
CCP-78-19295
le mardi 5 décembre 1978
Centre de service Jarry
Montréal**

TRAVAUX DE RÉFECTION À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR DU GARAGE NO 2

Garanti de soumission: $150,000

Principale place d'affaires au Québec

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

**HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES CONTRATS
BUREAU N° 809
75 OUEST,
BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ.,
CANADA H2Z 1A4**

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1464.

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.
Lorsqu'il est indiqué ci-haut qu'une soumission partielle est acceptable, la garantie choisie doit être d'un montant égal au multiple de $1,000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission ou de la proposition la plus élevée, jusqu'à concurrence du montant mentionné ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué, sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

**Le secrétaire,
M.-A. DEMERS**

CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présente, donné que ROSWITHA ELIZABETHA PRZESTRZELSKI, résidant et domicilié au 4687 Avenue Beaconsfield, dans la Cité de Montréal, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin que son nom soit changé pour celui de ROSWITHA ELIZABETHA PRESTEN.
McGILTON & JOHNSTON
AVOCATS DE LA REQUÉRANTE

CENTRE D'ADAPTATION AU TRAVAIL LETHBRIDGE

AVIS est donné que Centre d'Adaptation au Travail Lethbridge, une corporation incorporée en vertu de la loi des compagnies et ayant son siège social à Montréal fera application au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la Province de Québec pour permission d'abandonner sa charte en vertu des provisions de la loi des compagnies.
MONTRÉAL, le 3 novembre, 1978.
McMASTER MEIGHEN
Les procureurs de la requérante.

PRENEZ AVIS QUE M. Fernand Nadeau St-Robert, Cté Richelieu, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Gérald Tremblay, Sorel, Cté Richelieu, le permis M-503686 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
Me LUC BOULANGER, procureur,
1000 De Serigny,
Suite 530, Longueuil, J4K 5B1
1ère publication: 8 novembre 1978
2ième publication: 9 novembre 1978
3ième publication: 10 novembre 1978

Hydro-Québec

**APPEL D'OFFRES
GTR-78-19305
pour 10h30
heure de Montréal
le mardi 12 décembre 1978**

FOURNITURE DE MEMBRURES D'ACIER GALGANISÉ POUR LES FONDATIONS ET LES PYLÔNES D'ANGLE DE LA LIGNE DE TRANSPORT À 735 KV LG-2 — DUVERNAY, SECTIONS ABITIBI-NÉMISKAU, ABITIBI-LA VÉRENDRYE ET LA VÉRENDRYE-SAINT-MICHEL

Garantie de soumission: $200,000

Principale place d'affaires au Québec

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

**HYDRO-QUÉBEC
Direction des contrats
Bureau 809
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4**

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

**Le Secrétaire
M.-A. DEMERS**

**Pour renseignements:
Téléphone: (514) 285-1711
Poste: 1464**

PRENEZ AVIS que M. Vittorio Carlo Badin, vendeur, domicilié au 91, Place du Terroir, Beauport, district de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir que son nom soit changé en celui de Victor Charles Badin.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que BRANISLAVA BLAZIS, fille majeure, institutrice en retraite, résidant au 808 avenue Godin, dans la cité de Verdun, District de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de BERTHA BLASES.
MONTRÉAL, le 18 octobre 1978.
RAYMOND A. CARTWRIGHT, C.R.
Procureur de l'applicante.

PLANNED SITES INC.

AVIS est donné que la compagnie "PLANNED SITES INC." constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies, Québec, et ayant son siège social à Montréal, Québec, demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
Fait à Montréal, Québec, ce 1er jour de novembre 1978.
Les Procureurs de la compagnie
KAUFMAN RESPITZ SEDEROFF
SHUGAR & SEGAL

Le requérant-cédant, Proulx & Genesse Inc., domicilié au Authier, Cté Abitibi-Ouest, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Robert Poirier, domicilié au 27, Vallée La Sarre, Cté Abitibi-Ouest, l'attestation et ou le permis portant le numéro M-500698-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08, catégorie vrac.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère publication: 6 novembre 1978
2ème publication: 7 novembre 1978
3ème publication: 8 novembre 1978

PRENEZ AVIS que M. François Houle, domicilié et résidant au 545, Albert, St-Célestin, Cté Nicolet détenteur d'un permis no: Q-506081, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial pour le transport de la neige pour le compte de: Camionneurs Concordia à Montréal et Laval, dans la région 10, pour une durée de 6 mois.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère publication: 6 novembre 1978
2ème publication: 7 novembre 1978
3ème publication: 8 novembre 1978

PRENEZ AVIS que M. Jacques Houde, domicilié et résidant à 315, rang 3, St-Cyrille, Cté Drummond, détenteur d'un permis no: 1-500345, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial pour le transport de la neige pour le compte de la compagnie Transport Rosemont Inc. à Montréal, dans la Région 10, pour une durée de 6 mois.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère publication: 6 novembre 1978
2ème publication: 7 novembre 1978
3ème publication: 8 novembre 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PERMIS SPÉCIAL ART. 2.74 - REG. 2(1976)
PRENEZ AVIS QUE TRANSPORT LÉOPOLD BENARD INC., du 1422 St-Alexandre, Longueuil, Province de Québec, détenteur du permis numéro M-507127 D-2 D-3, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir deux (2) permis spéciaux pour la région 10 pour le transport de la neige et de la glace.
Durée: Saison hivernale 1978-1979
La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.74 du règlement 2(1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports - 505 est, Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 7 novembre 1978
2ème publication: 8 novembre 1978
3ème publication: 9 novembre 1978
SIGNÉ: Me Pierre DULUDE
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & ASSOCIÉS
200 St-Jacques, ouest
suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

PRENEZ AVIS que Michele Moroni, domicilié et résidant au 12,553, Lagauchetière, Pointe-aux-Trembles, district de Montréal, désire, dans les trente (30) jours suivant la dernière publication du présent avis, présenter une requête au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de Michael Méroni.
Pointe-aux-Trembles, le 28 septembre 1978.
Jacques Cyr
Procureur du requérant

Félix Coderre, Quyon, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Marcel Chénier, Gatineau, le permis M-503460 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 07. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours qui suivent la 3ème parution de cet avis.
CHOINARD & ROY,
1259, Berri, Suite 230,
Montréal.
1ère publication: 7 novembre 1978
2ème publication: 8 novembre 1978
3ème publication: 9 novembre 1978

PRENEZ AVIS que M. REAL PROULX, domicilié et résidant à Saint-Célestin, Cté Nicolet, détenteur d'un permis no: Q-501678, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial pour le transport de la neige pour le compte de la compagnie R.C. Entreprises Inc. à Ville de Laval dans la Région 10, pour une durée de 6 mois.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère publication: 6 novembre 1978
2ème publication: 7 novembre 1978
3ème publication: 8 novembre 1978

Le requérant-cédant, M. Jules Gosselin, domicilié au 1676, Pottier, Hauterive, Cté Saguenay, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Marcel Glazer, domicilié au 15, de Rouville Baie-Comeau, Cté Saguenay, l'attestation et ou le permis portant le numéro: Q-501033 D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 09, catégorie vrac.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère publication: 6 novembre 1978
2ème publication: 7 novembre 1978
3ème publication: 8 novembre 1978

AVIS

Avis est donné que M. Michel Durand, 1725 Dé Lery, Québec s'adressera à la Commission des Transports du Québec en vue d'être autorisé de transférer à M. Roger Jobin, 1808 Notre-Dame, Ancienne-Lorette, son permis de camionnage en vrac Q-505811, de catégorie artisan pour la Région 3. Cette demande est formulée conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2c. Toute personne intéressée peut s'opposer dans les 5 jours de la troisième parution de cet avis.
1ère parution: 6 novembre 1978
2ème parution: 7 novembre 1978
3ème parution: 8 novembre 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C.T.Q.

PERMIS SPÉCIAL
ART. 2.74 — REG. 2 (1976)
PRENEZ AVIS QUE, M. MAURICE BEAUCHAMP, du 763, rue Boivin, Bellefeuille, PQ, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de tirer les remorques et semi-remorques vides ou chargées en possession légale de la compagnie, LES CITERNES DU NORD LTÉE, détentrice du permis 15477-V, et ce, sur les clauses a) et b), ladite compagnie, LES CITERNES DU NORD LTÉE, fait une demande de permis de courtier réciproque.
Les requérants demandent à la Commission des Transports du Québec que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue, en vertu de l'article 2.58.1 du règlement 2 (1976).
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, rue Sherbrooke, est, Montréal, PQ.
1e publication: 7 novembre 1978
2e publication: 8 novembre 1978
3e publication: 9 novembre 1978
SIGNÉ: PAQUETTE, PERREAULT, RIVET ET ASSOCIÉS
200, St-Jacques, ouest, #900
Montréal, PQ, H2Y 1M1
PAR: LOUIS LAVOIE / PROCUREUR

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

JEAN JACQUES DUBEAU, sans emploi, domicilié et résident au 4554 rue de Brébeuf, apt. 8 à Montréal, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice de la Province de Québec, afin d'obtenir un changement d'indication de sexe et de prénom dans les registres de l'état civil. Le nouveau nom sera JACKIE DUBEAU, de sexe féminin.

Voir autres Avis légaux, en page 16

LORI LINGERIE LTD.

Avis est donné que la compagnie "Lori Lingerie Ltd." demandera au Ministre des Institutions financières, compagnies et coopératives la permission d'abandonner sa charte.
Montréal, le 1er novembre 1978
Le procureur de la compagnie
Me Joseph Helal, c.r.

AVIS est donné par les présentes que GEORGE EDWARD CHASE, préposé à l'entretien dans un hôpital, résidant et domicilié au 6607, rue Lacordaire, St-Léonard, Montréal, Québec sollicitera du Lieutenant Gouverneur en Conseil un ordre, changeant son nom pour PETER MAXWELL GRAHAM Ledit changement de nom profitera également à son épouse MARY MADALENA D'ALETO.

PRENEZ AVIS que M. Henri Allard, domicilié et résidant à Ste-Brigitte des Saults, Cté Nicolet, détenteur d'un permis no: Q-503475, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial pour l'enlèvement de la neige, pour le compte de la Cité de Montréal-Nord à Montréal, dans la Région 10, pour une durée de 6 mois.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère publication: 6 novembre 1978
2ème publication: 7 novembre 1978
3ème publication: 8 novembre 1978

PRENEZ AVIS que M. Armand Raymond, domicilié et résidant au 5500, Port-Royal, St-Grégoire, Cté Nicolet, détenteur d'un permis no: Q-503486, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial pour le transport de la neige pour le compte de: Camionneurs Concordia à Montréal et Laval, dans la région 10, pour une durée de 6 mois.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère publication: 6 novembre 1978
2ème publication: 7 novembre 1978
3ème publication: 8 novembre 1978

REQUÊTE POUR ABANDON DE CHARTE

AVIS est donné par les présentes que la compagnie: "DE HAERNE ET PICHÉ INC." corporation légalement constituée selon les lois des Compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, Province de Québec, déposera une requête auprès du Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la Province de Québec, pour abandonner sa charte, le tout conformément à la loi des Compagnies.
SIGNÉ à Montréal, ce vingtième jour du mois d'octobre mil neuf cent soixante-dix-huit (1978)
Mme Lucie Gravel Piché
Secrétaire

PRENEZ AVIS que M. Denis Raymond, domicilié et résidant au 720, Pellerin, St-Célestin, Cté Nicolet, détenteur d'un permis no: Q-505399, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial pour le transport de la neige, pour le compte de: Camionneurs Concordia à Montréal et Laval dans la Région 10, pour une durée de 6 mois.
Tous intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère publication: 7 novembre 1978
2ème publication: 7 novembre 1978
3ème publication: 8 novembre 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-023201-781
FRANK HOWARD, technicien, des cité et district de Montréal,
Demandeur
c.
LÉON ST-AMEND, auparavant des cité et district de Montréal et maintenant de lieux inconnus
Défendeur
Par ordre de la Cour le défendeur, LÉON ST-AMAND, est par les présentes requis de comparaître, dans un délai de trente jours suivant la date de la publication. Une copie du Bref d'Assignation et Déclaration ont été laissées à son intention au bureau du Protonotaire adjoint de Montréal.
Prenez avis de plus qu'à défaut par vous de signifier de déposer votre comparution dans les délais susdits, le Demandeur procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut.
MONTRÉAL, le 2 novembre 1978
(S) Armand Beaulieu P.A.
Protonotaire
PROCUREURS DU DEMANDEUR
Crestohl & Light

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 septembre, 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes présentes ou futures, payables à CERAMICAN LTÉE / LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 17ième jour d'octobre 1978, sous le numéro 2920046. Ce 31ième jour d'octobre, 1978.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 11 septembre, 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes présentes ou futures, payables à Brian Graham & Associates Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 6ième jour d'octobre 1978, sous le numéro 2917533. Ce 16ième jour d'octobre, 1978.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

La compagnie International Merchandisers Ltd., donne avis qu'elle s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.
Ce 1er novembre, 1978.
SAMUEL E. BERGER, Q.C.
avocat

Le requérant-cédant, M. Rosaire Spooner, domicilié au rue Racine, La Patrie Cté Compton, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. André Giguère domicilié au 51, St-Jacques East Angus, Cté Compton, l'attestation et ou le permis portant le numéro: M-503620-01 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 05, catégorie Vrac.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère publication: 6 novembre 1978
2ème publication: 7 novembre 1978
3ème publication: 8 novembre 1978

PRENEZ AVIS que M. Fernand Cloutier, domicilié et résidant à Ste-Brigitte des Saults, Cté Nicolet, détenteur d'un permis no: Q-505260, s'adresser à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial pour l'enlèvement de la neige, pour le compte de la Cité de Montréal-Nord à Montréal, dans la Région 10, pour une durée de 6 mois.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère publication: 6 novembre 1978
2ème publication: 7 novembre 1978
3ème publication: 8 novembre 1978

L. & S. ENTERPRISES LTD

AVIS est donné que la compagnie L. & S. ENTERPRISES LTD., une corporation constituée en vertu de la première partie de Loi des Compagnies, et ayant son siège social et sa principale place d'affaires en la ville de Montréal, s'adressera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformment aux dispositions de la Loi Des Compagnies.
Daté à Montréal, ce 9ième jour d'août 1978
YANOFSKY KAHN DURANT
MARCOVITCH & BRULL
A.A. YANOFSKY, Q.C.
Les procureurs de la Compagnie

SUSIE'S SPORTSWEAR INC.
VÊTEMENTS DE SPORTS SUSIE INC.

Avis est par les présentes donné que la Compagnie SUSIE'S SPORTSWEAR INC. / VÊTEMENTS DE SPORTS SUSIE INC., constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la Province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies.
MONTRÉAL, ce trente-et-unième jour d'octobre 1978.
Les Procureurs de la Compagnie,
LEMAY, WEINSTEIN & CARON.

Avis est par la présente donné conformément à l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que ADMINISTRATION 2000 INC., dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Québec, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la BANQUE ROYALE DU CANADA à titre de garantie par acte portant la date du 4 mai 1978, et enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal, le 5 octobre 1978 sous le numéro 2872720.
Daté à Montréal, ce 31ème jour d'octobre
Me Louis Haeck, notaire

L'experte est formelle

C'est l'écriture de Jeanne Valence

par Bernard Morrier

Pour le témoin-expert en écritures, Mme Michèle Langlois-Sarrazin, c'est, hors de tout doute raisonnable, l'écriture de Jeanne Valence qui apparaît sur quelques-uns des 164 documents qu'elle a étudiés durant environ 150 heures.

C'est ce qu'elle a affirmé hier, alors qu'elle était contre-interrogée par Me François Gérin, l'un des procureurs du couple Valence, qui doit répondre à certaines accusations relatives à l'enlèvement et la séquestration de M. Charles Marion.

Parlant de l'identification d'une écriture, Mme Langlois-Sarrazin a soutenu qu'aucun doute ne peut subsister si les techniques valables d'analyse sont employées. « C'est moins certains que les empreintes digitales, a-t-elle poursuivi, car on n'est pas obligé de retrouver une quantité définie de points de similitude. L'erreur est toujours possible. C'est humain. Mais, encore une fois, il y a peu de risque d'erreur si la technique est bien appliquée. »

Elle a ajouté que lorsqu'un expert en cette matière se prononce, on peut comprendre qu'il le fait hors de tout doute raisonnable, puisqu'il est très conscient des conséquences de ses expertises.

Elle a précisé qu'elle avait travaillé avec un microscope grossissant 40 fois les caractères et qu'elle avait eu l'occasion de comparer certains documents reliés à l'affaire Marion à d'autres saisis au domicile du couple et ayant été écrits par Jeanne Valence.

A un moment, la défense a entrepris de rep

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
- Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun
- Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
- Chaque parution coûte $6.40 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en page 19

APPARTEMENTS À LOUER

EDOUARD-MONTPETIT, 3305, 1½ et 2½, $160. concierge, occupation immédiate. 739-9976 — 735-2559. 27-11-78

OUTREMONT, 5, Vincent d'Indy, 2½ et 4½, ascenseur, concierge, occupation immédiate ou plus tard. 737-8055, 735-2559 27-11-78

OUTREMONT, 25, Vincent d'Indy, 3 et 41/2, piscine, concierge, ascenseur, occupation immédiate. 731-9268, 735-2559. 27-11-78

EDOUARD-MONTPETIT, 3551, 1½, poêle, frigidaire, tapis, chauffé, $190. Occupation immédiate. 341-1713, 735-2559. 27-11-78

St-Joseph & St-Hubert, 4 pièces, chauffées, poêle et frigidaire, $155. mois, appelez le jour 521-5835. 11-11-78

McGREGOR, 1530 Le Maricourt, beau site, près centre-ville, appartements spacieux dans immeuble luxueux, tout équipé, air climatisé, piscine chauffée avec jardin-terrasse, sauna, alcôve 2½3½ avec électricité. Immédiatement 932-0933. 845-3151. J.N.O.

ANTIQUITÉS

Achetons antiquités de toutes sortes - (argent comptant) - bibelots - bronzes - tableaux petits meubles - gravures par Louis Icart - bijoux - cuivres - lampes - tapis - etc. Claude Morrier. 661-4363. J.N.O.

Salle à dîner, style Victorien, 9 morceaux. 523-7619. 11-11-78

ON DEMANDE ANCIENS MEUBLES, toutes sortes, bronzes, tableaux, porcelaine, argenterie, bijoux, tapis oriental. 374-1224. 21-11-78

MEUBLES canadiens en pin: armoires, coffres, buffet deux-corps, commodes, lave-mains, buffet bas, tables, chaises, huche, encoignures, divers. 659-2651. 20-11-78

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est, Beaubien. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater 935-6716 et 10,192 St-Michel, 387-2841 J.N.O.

Divan moderne, velours bourgogne, dimensions: long. 84", larg. 43", démontable pour transport. 5 coussins, bourgogne et blanc. Tabouret. 3 ans d'usure. Prix à l'achat: $1,200, pour $500. 522-8326 entre 5 et 7. 11-11-78

ARTICLES À VENDRE

2 TAPIS identiques en parfait état, pure laine, couleur corail, avec franges blanches, grandeur 15 x 13 et 18 x 13. Prix pour les 2: $500. - 487-6547 de 10 hres A.M. à 7 hres P.M. du lundi au vendredi. 10-11-78

COURS PRIVÉS

COURS AU MEXIQUE
- Cours d'Espagnol et/ou de Civilisations pré-hispaniques (avec excursions); reconnues par le ministère de l'Éducation du Mexique.
- Séjour minimum de 3 semaines en tout temps de l'année A - I.I.D.E.M., Cuernavaca; programmes de 1, 2 ou 3 mois; Inscriptions: $25.00
- **Départ:** 15 décembre 78 et 1er janvier 79; autres départs en janvier, février et mars.
- **Groupes de 10 personnes**
- **Prix: $789.** Can., 21 jrs; cours d'Espagnol
  $739. Can., 21 jours; cours d'histoire
  $120. U.S.: chaque semaine supplémentaire.
- Les prix comprennent: frais de scolarité et de séjour, transferts et transport aérien par Iberia, Mtl-Mexico-Mtl, excursions prévues; prix à reviser si changement des prix des cies aériennes et/ou du taux de change du $ Can.
- **Renseignements et inscriptions**

CENTRE INTERCULTUREL DU QUÉBEC,
4824, ch. de la Côte-des-Neiges,
Bureau 28, Mtl, Qué. H3V 1G4
Tél.: 1-514-731-5314
Permis 12755419-1191 - Voyages - Mission - Ltée
9-11-78

COURS PRIVÉS

FLUTISTE, élève de Julius Baker, donne des cours privés. Téléphonez à 672-9689 14-11-78

AUTOS À VENDRE

Mercedès 280 coupé 1974, excellente condition, toit ouvrant, air climatisé, vitres électriques, stéréo à cassettes, $8,700. Québec (418) 694-4181 - 524-3812. 10-11-78

MERCURY Bobcat 74, station wagon, peinture neuve, pneus d'hiver, radio AM-FM. Prix raisonnable. 768-2627 ou 767-1491. 11-11-78

BUREAUX À LOUER

Upper Lachine 5576
Espaces de bureaux à louer, 1,800 p.c., 2ième étage, $5.00/p.c., ou $750.00/mois, ou $9,000./année.
Pour informations, s'adresser à M. L'Africain:
486-1143
19-11-78

Bureau ou local à louer, 1000 p.c., boul. St-Jospeh, près métro, libre 1er décembre. $185. chauffé. Tél.: 849-9297 ou 282-1928 après 5 hres. 11-11-78

AHUNTSIC. Henri-Bourassa — Grande-Allée, édifice professionnel, décoration de luxe, près métro, 400 p.c. Divisé en 2 pièces. Très éclairé. Tapis - tentures climatisateurs. Idéal pour professionnel ou hommes d'affaires. 382-5395. Le soir: 382-2628. 9-11-78

CHALETS À LOUER

HAÏTI, 2 villas meublées avec plage sur la mer, voisin de l'hôtel Taïno, $600. par mois chacune. 514-626-1394. 13-11-78

CHALETS À LOUER

CHALET 4 saisons à louer, Bromont, entièrement meublé avec toutes commodités. Près de ski, golf, équitation. Petit lac dans le domaine. 1-514-263-6080. JNO

ST-SAUVEUR, chalet suisse chauffé, meublé, 3 chambres, près pentes de ski, 45 minutes de Montréal. 15 novembre au 1er mai. $1,800. 523-3305 P.M. J.N.O.

Val-David, luxueux chalet neuf, comprenant 3 chambres, 2 salons, foyer, bar cuisinière auto-nettoyante, lave-vaisselle, chauffage et déneigement. $3,000. seulement. 527-5903, 525-0962 11-11-78

St-Faustin, chalet près pentes de ski, 3 chambres à coucher, salon, salle à manger, foyer "Franklin", tapis mur à mur, chauffage électrique, tout équipé, 15 novembre au 15 avril, $1,800. 692-2809. 10-11-78

STE-AGATHE, vacances-repos. Luxueux Bavarois, meublés Thibault. Cheminée pierre, toit cathédrale. Semaine, fin semaine/ski. Dépliants sur demande. Tél.: 256-6825 - 819-326-5836. J.N.O.

CHAMBRES À LOUER

Dans maison très tranquille, face au centre de l'U. de M. Idéal pour étudiant (e)s. 739-4192 matin ou soir. 10-11-78

DEMANDES D'EMPLOI

AIDE-MÉNAGÈRE, disponible pour tous genres de travail de maison. 932-8624 S.V.P. appelez le plus tôt possible. 13-11-78

Personne responsable, cherche travail de soir, à partir de 6 hres, comme réceptionniste, peut aussi dactylographier. Bonnes références. 722-1575. 10-11-78

Ferais travaux de dactylographie chez-moi, spécialité maîtrise et doctorat. 698-0803 14-11-78

Entrepreneur général 27 années d'expérience dans le domaine de la construction de grands bâtiments, offre ses services comme consultant, évaluateur, etc. Pour établir contact, appelez Mlle Dionne 276-7721 9-11-78

DÉMÉNAGEMENTS

A bas prix, appeler Pierre Déménagement, en tout temps, estimation gratuite. 761-3431. J.N.O.

Petit déménagement 1½ à 4½, estimation gratuite. Demandez Jean-Paul. 670-7729 1-12-78

DIVERS

Nous offrons la livraison gratuite, à domicile ou au bureau, de votre café préféré. Moka, Java, Colombien... Pour un service économique, il suffit d'appeler: CAFE MAISON à 522-3986 ou 524-4866 J.N.O.

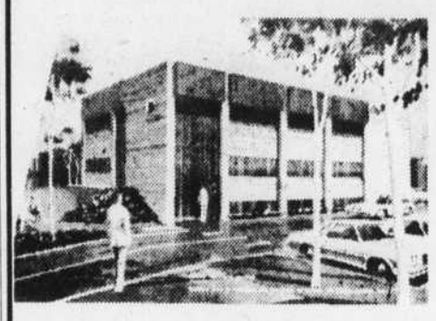
Bain sur pattes, 5 pieds: $100. Persiennes en parfaite condition: $40. la paire; Provenant d'une maison construite en 1812, téléphonez le soir au 658-5010. 11-11-78

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

Monsieur Baignoire

336-1133
MONSIEUR BAIGNOIRE
refait la porcelaine des baignoires, **SUR PLACE** à la **couleur** des accessoires.
Conservez votre baignoire. Ranimez sa beauté ternie. C'est presqu'un bain de porcelaine.
Estimations à domicile, hôpitaux, institutions

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

ESPACE DE BUREAUX À LOUER

ENTRE AUTRES
- 2,500 pieds carrés ou subdivision
- Accès facile par le Métropolitain ou le boul. L.H. Lafontaine
- Près des Galeries d'Anjou
- Local pour l'entreposage
- Service d'impression disponible
- Espace de stationnement
- Service de conciergerie.

7855, boul. L.H. Lafontaine, Anjou
Pour renseignements:
Communiquer avec Yolande Brouillard **353-7511**
9-11-78

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

Travaux publics Canada / Public Works Canada

APPEL D'OFFRES DE LOCATION

DES PROPOSITIONS CACHETÉES, comportant des offres de location à bail pour des locaux tels que décrits ci-après adressées à l'Administrateur régional des services financiers et administratifs, Région du Québeec, ministère des Travaux publics, 2001, rue University, 18e étage, Montréal (Québec) H3A 1K3, seront reçues jusqu'à 15:00 (heure de Montréal) à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du Bureau de Distribution des plans à l'adresse ci-haut mentionnée.

LOCATION

Offre numéro 78M-300P

Location à bail de locaux pour usage de bureaux à **VALLEYFIELD (Québec);**

Des locaux d'une superficie utilisable d'environ 776 mètres carrés, tel que précisé aux documents de soumission, sont requis pour des fins de location dans la ville de Valleyfield (Québec).

Seules les propositions offrant des locaux situés à l'intérieur du périmètre suivant seront considérées:

le côté nord de la rue Victoria,
le côté sud de l'Avenue du Parc,
le côté ouest, de la rue Saint-Thomas
et le côté est de la rue McLaren.

Date limite: Le vendredi 15 décembre 1978.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres.

9-11-78

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

CENTRE-VILLE. Bureau pour professionnels ou firmes de comptables agréés. Secrétariat, réception et service téléphonique, photocopie, etc. Appelez Mme Lyall à 866-5362. 1-12-78

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

Local commercial 3000 pi. ca. aussi sous-sol, si désiré. Idéal magasin de meubles, articles de sport, pharmacie d'escompte, variétés, restaurant, brasserie, etc. 6135 est, Henri-Bourassa. 322-8221 13-11-78

ESPACES À LOUER

A BAS PRIX, entreposage chauffé pour auto, bateau, camion, moto, roulotte meubles aussi pour déménagement. Inf.: 761-3431. 14-11-78

ÉBÉNISTERIE

JEAN-PIERRE RIVEST, ébéniste et polisseur - restauration de meubles antiques et d'époque. DÉCAPAGE, REFINITION de tout genre, travail soigné et personnalisé; 10 ans d'expérience. 656-9608. 9-11-78

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

Menuiserie générale, plâtre, stucco, peinture intérieure-extérieure, estimation gratuite. Tél.: 521-4041, 270-6361. J.N.O.

Homme à tout faire, peinture intérieure, ouvrage général, menuiserie. 253-7864. 15-11-78

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX

A bas prix, bureaux, chaises, plusieurs armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte, 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

FERMES À VENDRE

MONT ORFORD, vue panoramique près ski de fond et alpin 1 à 5 acres, de .05 à .12 le pi. ca. FACE AU MONT ORFORD 5 arpents, $8,500. 514-297-3163, 297-2181. 1-12-78

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Piano restauré, meuble et mécanisme en parfait état, prix à discuter. Harmonium, bon état, fonctionnement, oeuvre d'art, pièce collection, faut voir, $800., 738-9064, 488-9435. 11-11-78

LOCAUX À LOUER

LOCAL A LOUER, 13 pi. x 14 pi., armoire et lavabo, rez-de-chaussée, bien éclairé, chauffé, près du métro Sherbrooke. Groupe ou association ainsi professionnel. 526-6618. 9-11-78

LOGEMENTS À LOUER

VILLE St-Laurent, 4½-5½ à louer toutes taxes payées, chauffé, piscine, autobus devant la porte. 2345 Ward. Tél.: 747-6079. J.N.O.

4½, ensoleillé, $115. 524-1603, 272-6282 9-11-78

VILLE ST-LAURENT, 3½, 4½, studio à louer, piscine intérieure, bain sauna, chauffé, électricité, taxes payées, près du centre d'achat Vertu. 1,100 Goulet. Tél.: 332-3078 bureau de location: 336-8308. J.N.O.

ANJOU, 7094 Lévesque, poêle, réfrigérateur fournis, libre le 1er décembre. Après 6 hres 354-2375 15-11-78

BOUL. ST-JOSEPH, près station métro, 7 pièces, 2e étage, cuisine rénovée, tapis mur à mur, libre fin décembre. $350. chauffé. 849-9297 ou 282-1928 après 5 hres. 11-11-78

ÉDOUARD MONTPETIT, 5½ pièces, 1er étage, poêle à gaz, eau chaude et chauffage fournis, libre immédiatement. $275. mensuel. 735-3257 après 6 hres. 9-11-78

LOGEMENTS À LOUER

ST-LAMBERT, 135 de Navarre
Luxueuse propriété neuve
3½ - 4½
Insonorisée, à l'épreuve du feu.
Sauna - Tennis - Piscine
Tapis - Garage
FOYER
Prix: $310.00 à $355.00 par mois.
Concierge: M. Dupuis No 112
465-4530
1 mois gratuit
23-11-78

LOGEMENTS À LOUER

N.D.G. 4097 Northcliff, 6 pièces, chauffé, $275. Occupation 1er décembre. Jour: 343-6469 — soir: 482-3993 9-11-78

OUTREMONT, 774 Stuart, 8 pièces chauffées, rez-de-chaussée, garage, $500. Libre 1er janvier. 721-7724. 13-11-78

ROSEMONT 1ère avenue, grand 4½, 3e étage, très ensoleillé, entrée laveuse sécheuse, chauffage électrique, $155. par mois. Disponible 1er décembre. Pour rendez-vous, appelez 721-2733 9-11-78

Verdun, face au fleuve, 2e étage, 4 pièces, chauffage électrique, $160. 769-9263. 9-11-78

LONGUEUIL, 4½, 5½ neufs, entrée laveuse-sécheuse, tapis mur à mur. Appelez à 651-0446. 1-12-78

MAISONS À LOUER

VILLE MONT-ROYAL
Disponible le 1er novembre. Cottage semi-détaché, 4 chambres à coucher, 1½ salle de bain, salon avec foyer naturel, beau jardin, à proximité du centre, complètement redécoré. Veuillez communiquer avec **Mme F. Lesage Woodfine, 739-6883 ou 731-6817.**
Frank A. Norman & Cie Ltée
courtiers licenciés **731-6817**
13-11-78

MAISONS À PARTAGER

Couple d'enseignants aimerait partager maison avec personnes âgées, possibilité de viager. Outremont. Westmount. 733-1201 après 6 hres. 13-11-78

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

45 milles de Montréal, grand 5½ neuf, foyer, tapis mur à mur, très confortable, ski de fond et alpin. Saison $1,450. 279-5782 après 5 hres. 1-12-78

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel $1,200.00 à $600,000. 1ère 10¾% 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106, jour-soir. J.N.O. J.N.O.

Abaissement 10¾% 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, tél.: 729-4333 J.N.O.

SOCIÉTÉ-LOISIRS

ÊTRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit.
Tél.: **282-0058**
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal
J.N.O.

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5. Tél.: 878-2801 ou 524-3852. Sherbrooke 565-7598. J.N.O.

TABLEAUX - PEINTURES

SÉRIGRAPHIES Antoine Prévost, Antoine Dumas, Jordi Bonnet, Cosgrove, eaux-fortes Riopel, huiles Rousseau. 331-5248 10-11-78

TERRAINS À VENDRE

BELOEIL: Terrains 637,875 p.c. — voisin parc industriel et développement multi-familiale — près transcanadienne — 300 p.c. — investisseurs appelez CLAUDETTE TESSIER 464-1440 467-2156 IMM. SELECT COURTIERS 9-11-78

RIVE-SUD Terrain commercial 108,000 pi. ca. Zoné petit centre d'achat ou 2 — 45 logements. Prêt à construire. Ginette Prévost 651-5710 656-2202 IMMEUBLES BEAUDRY COURTIERS 9-11-78

STE-ANGÈLE DE MONNOIR: 20 arpents boisés, sur coteau de gravier, proximité du village. F. Gagné 679-1110, 466-4778 Fiducie du Québec, courtier 9-11-78

Terrains St-Bruno, Ste-Julie, résidentiels ou commerciaux, boisés ou non, avec ou sans services. R. Langlois 679-1110. Fiducie du Québec, courtier 9-11-78

BELOEIL - ST-BASILE ST-BRUNO - STE-JULIE. Vous voulez du terrain résidentiel, industriel ou commercial ou vous voulez investir. Yolande Dubois, 653-2794, 467-1211. Fiducie du Québec, courtier 9-11-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

NOTRE-DAME DE GRÂCE
Bungalow planifié par architecte, pour lui-même. Salon, salle à manger et salle de famille donnant sur jardin, bonne cuisine, buanderie adjacente, 3 chambres à coucher plus 2 à l'étage. Résidence pétant de soleil et des plus intéressantes. $69,500. Nouveau MLS. **Monique Burman agent 937-8350.**
ISABELLE LAFRENIÈRE
COURTIERS
482-1381
10-11-78

Montréal Trust
APPARTEMENT CO-OP — Centre-ville - Sherbrooke Ouest - Luxueux & spacieux. Idéal pour cadres ou professionnels. Salon avec foyer, salle à manger, cuisine moderne, 2 chambres, 2 salles de bain. M.L.S. **Gaston Piché 735-2281, 366-1836.**
9-11-78

Montréal-Nord, joli cottage, aluminium rénové, 5-½ pièces, sous-sol propre, $29,500. 324-3285. 13-11-78

STE-JULIE: Très joli bungalow, 34x44, terrain 80x100, piscine creusée, s/s bien fini, chambre froide, peu taxes. R. Langlois 679-1110 Fiducie du Québec, courtiers 9-11-78

ST-HILAIRE, "Custom-built" bungalow brique/aluminium, 42x28, 7 superbes pièces, foyer brique, salle familiale, terrain 12,000 p.c., réduit $43,900.00, MLS. Claudette Tessier 464-1440, 467-2156 Imm. Sélect Courtiers 9-11-78

ST-HILAIRE, superbe canadienne, 7 pièces, terrain boisé, 9800 p.c. Prix réduit, faut voir! Fernand Balade 464-1262, 467-1120. Montréal Trust Courtiers 9-11-78

ST-HUBERT, un duplex, prix $25,000. très bien situé, salle à dîner, un bon investissement pour salaire moyen. R. Langlais 679-1110. Fiducie du Québec, courtier 9-11-78

PROPRIÉTÉ À VENDRE

ST-BRUNO: très joli bungalow, terrain 10,014 pi. ca., foyer, construction très soignée, proche de tous services. R. Langlois 679-1110. Fiducie du Québec, courtier 9-11-78

ST-CHARLES, incontestablement le plus beau site sur les rives du Richelieu, superbe jardin, arbres géants, maison 10 pièces, 2 foyers, 2 salles de bains, serre... $85,000 Huguette St-Germain 584-3456, 467-1120. Montréal Trust Courtiers 9-11-78

ST-DENIS, bord du Richelieu, beau terrain élevé, 22,000 pi.c. maison centenaire pièces sur pièces à restaurer, nombreux arbres. Huguette St-Germain, 467-1120, 584-3456 Montréal Trust Courtiers. 9-11-78

ST-HILAIRE, belle canadienne, 7 grandes pièces, salle familiale, foyer, lave-vaisselle, tapis, rideaux inclus. Terrain 98 x 100, paysagé arbres matures. Denise Mathieu 467-1120, 467-8889. Montréal Trust Courtiers 9-11-78

ST-HILAIRE, cottage magnifique brique/cèdre, 9 grandes pièces, foyer, garage, terrain boisé, ruisseau, secteur de choix, occupation juillet 1979. Claudette Tessier 464-1440, 467-2156 Imm. Sélect Courtiers 9-11-78

ST-JEAN, cottage 10 pièces, 3 salles de bain, grand terrain paysagé, garage, secteur résidentiel. Jour: 873-8384, demandez Suzanne. 1-348-4431 après 5:30 hres. 9-11-78

STE-JULIE: bungalow impeccable, brique/aluminium, 5 jolies pièces, terrain paysagé, professionnellement/clôturé, propriétaire transféré, faites une offre, $39,900.00. Claudette Tessier 464-1440, 467-2156 Imm. Sélect Courtiers 9-11-78

CARIGNAN luxueux cott. très fonc. magnifique terrain de 28,000 pi. ca., boisé et paysagé. EXC. Roger Ménard 672-7925, 670-1002 Fiducie du Québec, courtier 9-11-78

LONGUEUIL, cottage brique, 14 pièces, salle à dîner, salle d'étude, foyer, garage double, piscine, beaucoup d'extras. MLS J. Biron 468-1000. Le Permanent Courtier 9-11-78

MAISON 5½ pièces, petit hangar, grand garage double, sur les bords du lac des Iles, comté Labelle, terrain 650x400, plage, eau de source. Inf: 597-2409. 10-11-78

MARIEVILLE: Cottage style typiquement Québécois, 9 pièces, sous-sol, terrain paysagé, centre ville F. Gagné 466-4778. Fiducie du Québec, courtier 9-11-78

MONTRÉAL Bordeaux: joli semi/détaché 35x36, rue très tranquille, tout en brique, s/s terminé, bonne affaire. R. Langlois 679-1110. Fiducie du Québec, courtier 9-11-78

OTTERBURN: split-level, pierre/aluminium, construction supérieure, 9 pièces, foyer piscine creusée, votre domaine sous les arbres, site enchanteur. Réjean Martel 467-1785, 467-2156 Imm. Sélect Courtiers 9-11-78

RIVE-SUD: Ambiance de la campagne à dix minutes des grands centres, beau bungalow 8 pièces, 3 chambres, salle familiale avec foyer, grand terrain. M.L.S. Jacqueline Servant B., 656-5300, 676-9628. Imm. Brossard, Courtiers 9-11-78

ST-BRUNO, $79,000. Construction tout brique de qualité supérieure. Chauffage électrique, isolation polyuréthane. Vitres teintées. Aspirateur central, tapis mur à mur, 8 pièces spacieuses, garage double, belle décoration, terrain boisé de pommiers. Demandez Monique Petit, 653-2639, 653-7841. Trust National Courtier 9-11-78

ST-BRUNO, $73,000. Impeccable cottage colonial, 4 chambres, salle à manger, salle familiale avec foyer à l'étage. Décoration de bon goût, tapis m/m partout. Exclusif. Camille Lacoursière 653-2496, 653-9970. Montréal Trust, Courtiers 9-11-78

ST-BRUNO, magnifique bungalow Ranch, 10 pièces, 4 chambres, 3 salle de bains, 2 foyers, garage, terrain paysagé, au pied de la montagne St-Bruno, prix très intéressant, transfert, faut vendre. Fernand Balade 467-1120, 464-1262. Montréal Trust Courtier 9-11-78

ST-BRUNO — Prix réduit, superbe bungalow colonial, 10 pièces, 4 chambres, 2 salles de bains, tapis mur à mur, sous-sol fini, foyer brique, terrain 8523 p.c., tourbé, près nouveau centre d'achats St-Bruno. Prix réduit $64,900 Fernand Balade 467-1120, 464-1262. Montréal Trust Courtiers 9-11-78

S-LAMBERT, cott. moderne chauff., à l'électricité très grandes pces garage double, foyer, etc. Roger Ménard, 672-7925, 670-1002. Fiducie du Québec, courtier 9-11-78

ST-LÉONARD, 30,000 p.c., secteur industriel et commercial, situé sur coin achalandé. EXC., Mado Tremblay, 354-2950. DesRosiers, Le Maître Courtier. 9-11-78

ST-OURS, joli cottage sur spacieux terrain au bord du Richelieu pr. amateur de jardinage ou de nature. Robert Coiteux 464-4884. Fiducie du Québec, courtier 467-1211 9-11-78

ST-JULIE: très joli bungalow, 34x44, terrain 80x100, piscine creusée, s/s bien fini, chambre froide, peu taxes. R. Langlois 679-1110. Fiducie du Québec, courtier 9-11-78

VIEUX LONGUEUIL, au coeur de la place, cottage semi-détaché, en brique, pour professionnel, 8 pièces, résidence et bureau. 641-0259 9-11-78

OFFRES D'EMPLOIS

VENDEURS)EUSES)
LE CROYEZ-VOUS
$1,000
LE 1er MOIS
Commissions illimitées
Joignez-vous à une des maisons les plus importantes d'une industrie qui se développe à pas de géants. Pour ceux et celles qui ont besoin de $18,000. pour la 1ère année. Si vous êtes disponible et à la recherche d'une position, appelez:
Vaudreuil 455-5537
(entre 9 hres A.M. et 5 hres P.M.)
9-11-78

SECRÉTAIRE
Pour prendre charge d'un petit bureau situé centre-nord.
- Doit pouvoir rédiger et traduire textes dans un très bon français et/ou anglais;
- Doit posséder une expérience d'au moins 2 ans dans ce domaine.

Connaissance de la tenue de livres comptables, un atout. Doit être âgé(e) d'au moins 30 ans.
S.V.P. adresser votre curriculum vitae à:
Dossier C-217,
Agence Valrain,
C.P. 117,
Brossard J4Z 3J1
14-11-78

Sténo-dactylo bilingue, avec expérience pour bureau d'avocat. Mme Martin 866-8674. 11-11-78

GARDIENNE DEMANDÉE, références requises. Doit habiter centre-ville. 3 enfants, légers travaux ménagers. Téléphonez Suzanne ou Claude, jour: 341-4887 et soir: 282-0459 13-11-78

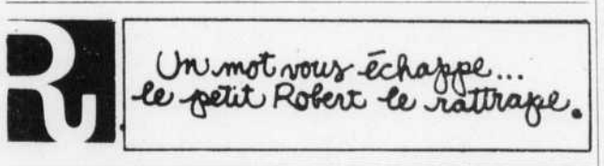
OFFRES D'EMPLOIS

CABLE TV
RÉCEPTIONNISTE URGENT
Cable TV recherche une réceptionniste connaissant le système PBXSE2.
Exigences:
- Expérience nécessaire,
- Bilinguisme essentiel,
- Apparence soignée et références requises.

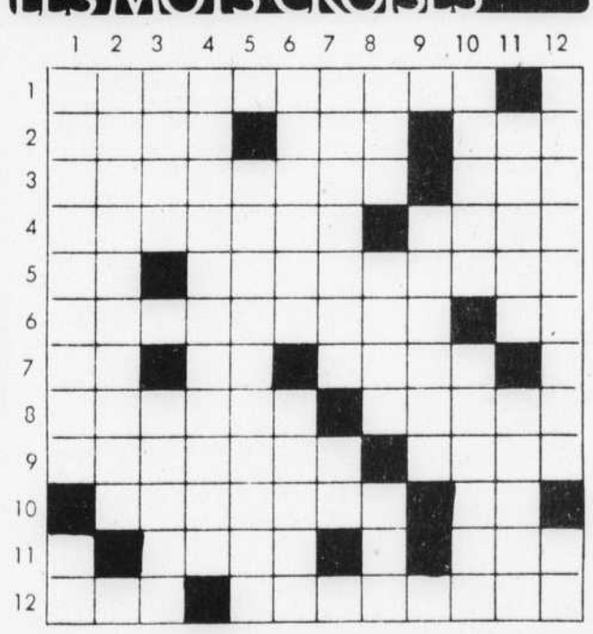
Semaine de travail: 35 hres.
Pour une entrevue:
Service du Personnel,
Cable TV Ltée,
731-7951
11-11-78

SECRÉTAIRE bilingue, pour travail général de bureau. Expérience requise. 861-0312 9-11-78

CUISINIER. Ambassade à Ottawa cherche chef français. Salaire exceptionnel, logement privé, téléphonez frais virés à Mme Johnston 613-237-1090 ou M. Selos 233-6122. 10-11-78



LES MOTS CROISÉS



Horizontalement
1—Ensemble des machines employées à un travail.
2—Un sens. — Organisation des Nations Unies. — Groupe d'animaux qui volent ensemble.
3—Spargoute. — Colère.
4—Enfoncerai dans l'eau. — Petit.
5—Métal précieux. — S'abâtardir.
6—Rendras valide. — D'un verbe gai.
7—Quatre. — Titane. — Plante appelée aussi pied-de-veau.
8—Sonnant (fam.). — Qui n'est pas courbe.
9—Complète. — Individu.
10—En montagne, cours d'eau violent, au régime irrégulier. — Deux.
11—Poitrine d'une femme. — Tente avec audace.
12—Seule. — Faire un premier usage d'une chose.

Verticalement
1—De Moscou. — Avalé.
2—Avant.
3—Espace infini dans lequel se meuvent les astres. — Descente des organes.
4—Qui se transmet par droit de succession.
5—Caractère de gredin.
6—Action de nouer. — Rivière d'Angleterre.
7—Posera des matériaux de construction en longueur et en largeur. — Dans.
8—Chemin de ville. — Graminée commune dans les prés. — Feuilles du théier.
9—Dimension évaluée.
10—On y lave la vaisselle. — Proposition faite dans une assemblée.
11—Parer. — Fait apparaître l'irisation.
12—Il vend des fleurs. — Erbium.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	O	R	A	N	G	E	R	A	I	E	■	F
2	B	U	T	E	U	R	■	T	■	C	R	U
3	J	E	T	■	E	M	P	E	S	A	I	S
4	E	L	E	E	■	I	R	L	A	N	D	E
5	C	L	I	M	A	T	O	L	O	G	I	E
6	T	E	N	A	C	E	■	A	N	■	C	■
7	I	■	D	I	T	■	A	N	E	■	U	T
8	V	A	R	L	E	T	■	E	■	B	L	E
9	I	R	E	■	U	R	U	S	■	A	I	N
10	S	R	■	T	R	O	P	■	O	S	S	U
11	M	E	N	U	■	N	A	T	T	I	E	R
12	E	T	O	F	F	E	S	■	A	N	S	E

Postes: un bill d'ici 3 semaines

QUÉBEC (PC) — Le ministre des Postes, M. Gilles Lamontagne, a annoncé hier que le projet de loi visant à remplacer le ministère des Postes par une société de la Couronne sera déposé d'ici deux ou trois semaines, quand les consultations avec les parties intéressées seront terminées.

Invité d'honneur du club Rotary de Québec, le ministre a indiqué que ce projet de loi aurait été présenté plus tôt si ce n'eût été du conflit de travail avec les postiers.

Abordant cette question, M. Lamontagne a dit considérer que son ministère a été « plus que juste » avec cette catégorie d'employés en prolongeant la durée de la convention collective précédente du Syndicat canadien des postiers jusqu'en décembre 1979 afin que ses membres bénéficient d'un contrat de travail. Il a aussi rappelé que l'élaboration d'un nouveau contrat de travail a été soumise à un médiateur arbitre en même temps qu'une loi forçant le retour au travail a été adoptée « parce que nous savons que la plupart des membres du syndicat sont respectueux de la loi et qu'un grand nombre désiraient retourner au travail mais étaient intimidés par les événements ».

Le ministre a par ailleurs révélé aux journalistes qu'il n'a eu aucun entretien, récemment, avec le juge Tremblay, qui agit comme médiateur dans le dossier. « Les contacts, c'est avec le comité de négociation qu'il doit les avoir », a-t-il tenu à préciser.

Le ministre n'a pas écarté l'éventualité d'une hausse des tarifs postaux que pourraient rendre nécessaire les augmentations de salaires qui seront consenties aux postiers.

Dressant d'autre part un tableau de la situation politique et économique du Canada, le ministre des Postes a soutenu que le pays est promis au plus brillant avenir à condition qu'il ne soit pas divisé « par un tragique accident de l'histoire ». « Car la menace d'une séparation nuit à notre économie et fait fi de nos rêve d'avenir: elle a fait tomber le cours du dollar, fuir les investissements et ralenti notre essor", a-t-il lancé.

En cas de rupture du pacte fédératif, les provinces défavorisées se retrouveraient, à ses yeux, dans une très mauvaise situation, et n'auraient plus accès à l'équilibre social et économique qui caractérise le Canada et qui fait l'envie de nombreux pays.

Mais M. Lamontagne a tenu à rassurer ses interlocuteurs en leur faisant valoir que le gouvernement fédéral est en train de gagner le « combat » avec des propositions constitutionnelles qui permettent de remanier la structure du pays.

Un facteur allergique

NANCY, France, (Reuter) — Un facteur de Hagondange, dans l'est de la France, ne supportant plus son travail, avait cessé de distribuer le courrier.

Les lettres se sont entassées à son domicile jusqu'au jour où le facteur décida de brûler son stock de 300 lettres environ dans une forêt proche de son domicile.

Un passant attiré par les flammes découvrit le "pot aux roses". Le préposé indélicat a été placé sous mandat de dépôt et inculpé de suppression et ouverture de correspondance.

La popularité des huîtres augmente avec les prix...

LE PANIER À PROVISIONS

Renée Rowan



La saison des « parties d'huîtres » bat son plein et même si le prix de ces mollusques recherchés par des amateurs de plus en plus nombreux continue à grimper, cette activité d'automne n'a rien perdu de la faveur du public, bien au contraire.

Les ventes, aux Pêcheurs unis du Québec, par rapport à l'an dernier, ont augmenté de 15% tandis que les prix ont monté de 10% en moyenne, souligne le directeur de la mise en marché, M. André Arseneault.

« C'est le jeu de l'offre et de la demande, dit-il. Le consommateur a appris à aimer les huîtres. Il en mange plus qu'auparavant et cette année, alors que les huîtres sont plus difficiles à obtenir, on ne peut tous les jours satisfaire à la demande. »

Il y a des huîtres, précise M. Arseneault, mais toutes les catégories dans chacune des variétés ne sont pas toujours disponibles.

On trouve actuellement sur nos marchés de la Malpèque de l'Ile-du-Prince-Édouard, l'huître de Caraquet en provenance du Nouveau-Brunswick et l'huître américaine de la région de la baie de Chesapeake.

Les huitres Malpèque sont reconnues par les connaisseurs comme étant les plus savoureuses. Elles ont la réputation d'avoir plus de saveur et de goût; leur apparence est aussi meilleure. Elles sont plus charnues, plus fermes, légèrement plus salées que les autres variétés.

Rappelons que les huitres canadiennes sont classées en quatre catégories: de fantaisie, de choix, régulière et commerciale. Il n'existe qu'une seule catégorie pour l'huître américaine.

Dans la catégorie « fantaisie » ou de luxe, les huitres sont toutes très grosses, triées sur le volet. Les huitres de « choix » sont un peu moins grosses, mais à peu près de formes identiques; le format est moins constant pour la catégorie « régulière » et dans la « commerciale », on retrouve de tout, des grosses huîtres et des petites. Les huitres, dans cette dernière catégorie, sont plus difficiles à ouvrir, mais le goût est le même que pour les trois autres catégories.

La caisse d'huitres de catégorie « fantaisie » (entre 25 et 30 douzaines dans une caisse) se vend aux Pêcheurs unis du Québec, entre $75 et $85, selon les disponibilités sur le marché et les sources d'approvisionnement. L'an dernier, la même caisse coûtait près de $70. Les hôtels et restaurants recherchent surtout les catégories « fantaisie » ou de « choix », en particulier lorsqu'il s'agit d'huitres à servir nature, sur écailles.

Au moment de notre visite, vendredi dernier, il était impossible d'acheter une caisse d'huitres Malpèque; on ne pouvait les acheter qu'à la douzaine, au coût de $3.25 ou en boite de deux douzaines, à $5.95. « Nous préférons vendre une ou deux douzaines d'huitres à 100 clients qu'une dizaine de caisses à un nombre limité d'amateurs », note M. Arseneault.

Les huitres de la catégorie « régulière » sont celles qui se vendent le plus pour les « parties d'huîtres ». Le week-end dernier, elle était à $2.50 la douzaine, $4.75 la boite de deux douzaines et $69 la caisse de 40 douzaines. Pour la catégorie « commerciale », les prix était de $2.25 la douzaine, $8.50 la boite de quatre douzaines et $62.00 la caisse.

Ces prix ne sont donnés qu'à titre indicatif, précise M. Arseneault, puisqu'en raison de la difficulté d'approvisionnement, ils sont soumis à des changements presque quotidiens.

Ce qu'il faut retenir, c'est que si les huitres sont bonnes cette année, elles sont plus chères que l'an dernier.

Contrairement à la pratique courante, il n'est pas recommandé de laver les huitres; elles n'aiment pas l'eau douce. Il suffit, juste au moment de les ouvrir, de passer sur les bords une petite brosse trempée dans l'eau.

La meilleure température pour entreposer les huitres est de 35° à 40°F (2° à 5°C) à la plus grande humidité possible. Prenez soin de ne pas endommager l'écaille. Pour vous assurer que vous achetez des huitres fraiches, vérifier si les coquilles sont bien fermées; si la coquille est ouverte, cela indique que l'huitre est morte et on ne doit pas la manger..

■

La « Poissonnerie », point de vente au détail des Pêcheurs unis du Québec à Montréal et qui a enseigne rue du Marché Central, près du rond-point l'Acadie, s'est donnée pour mandat de faire découvrir et aimer le poisson.

Pour atteindre cet objectif, elle organise, sur une base permanente, des dégustations qui permettent aux consommateurs de se familiariser avec des produits moins connus ou sous-estimés.

Au moment de notre passage, il y avait une dégustation de bourgots, genre d'escargots de chez nous, vendus comme ces derniers en conserve. Plus charnus que les escargots, un peu moins caoutchoutés comme texture, on pouvait déguster les bourgots à l'état nature, au vinaigre ou, ce que nous avons préféré, servis chauds, dans un beurre à l'ail.

Les jours précédents, il y avait eu promotion de morue ronde, de filets frais surgelés et de foies de morue La Marinière. A propos de filets de morue, on les fait congeler individuellement, ce qui permet à la personne vivant seule de n'utiliser que la portion dont elle a besoin. Ce mode d'emballage est aussi utilisé pour d'autres variétés de poisson, tout en conservant le procédé du bloc d'une livre ou plus.

Plusieurs consommateurs disent avoir de la difficulté à se procurer des foies ou des langues de morue. On ne peut fournir à la demande, souligne M. Arseneault; aussitôt sur les tablettes, foie et langues disparaissent en un clin d'oeil.

Demain, vendredi et samedi de cette semaine, il y aura dégustation de pétoncles et la semaine prochaine, aux mêmes jours, de sole farcie au crabe. Ce programme de dégustation est prévu jusqu'à la fin de décembre.

Autre point d'intérêt à souligner: le nouvel emballage des produits des Pêcheurs unis du Québec, un emballage très réussi qui répond bien à la réalité québécoise.

Après une étude de la mise en marché de ses produits, les Pêcheurs unis du Québec, fédération coopérative de pêche, a décidé de rallier tous ses produits (Bluecold, Corvette, Anticosti, Percé, Madelinot et autres) sous une seule marque de commerce: La Marinière. « C'est un nom qui s'associe à tous les produits de la mer, note M. Arseneault; en même temps, c'est synonyme de gastronomie. C'est une façon de cuisiner. Exemple: les moules marinière. »

Les Pêcheurs unis ont voulu, en changeant leur image, créer quelque chose d'authentique. L'emballage ou l'étiquette, selon le produit, est en deux tons de bleu sur fond blanc. Le bleu représente les eaux froides du golfe Saint-Laurent. La tête du pêcheur est celle d'un « vrai » pêcheur gaspésien. Le chalutier, à l'arrière-plan, est un bateau de pêche construit au chantier maritime de Gaspé, qui est une entreprise subsidiaire aux Pêcheurs unis.

« Cette marque de commerce unique nous permettra d'être mieux identifiés partout à l'étranger où nous vendons nos produits », conclut le porte-parole des Pêcheurs unis. Ces produits sont vendus non seulement aux États-Unis, mais aussi dans plusieurs pays européens (France, Suisse, Allemagne de l'Ouest, Suède, Norvège, Belgique et Hollande) ainsi qu'au Japon, où l'on commence à faire une percée, aux Antilles et en Amérique du Sud.



Sous le regard attentif de Monique Jalbert, Roland Consigny des Pêcheurs unis du Québec montre comment il faut ouvrir les huîtres Malpèque, les préférées des connaisseurs. (Photo Jacques Grenier)

les bons achats

(À moins d'indication contraire, les prix mentionnés sont à la livre).

A & P: poulet en boite, paquet familial, de quatre à six livres, 79 cents; poulet en morceaux, quarts de cuisse ou quarts de poitrine, 99 cents; bifteck de côtes, coupe de boeuf, cat. A, $2.79. Fruits et légumes: laitues Iceberg de Cal., 59 cents chacune; pommes McIntosh de fantaisie du Qué., 89 cents le sac de trois livres; concombres des E.-U., cinq pour $1.00; échalotes de Cal., cinq paquets pour $1.00; melons miel de Cal., grosseur 8, 99 cents chacun.

■

AVA: jambonneau de porc frais, un bout ou l'autre, 99 cents; jarret court de porc, produit décongelé, 49 cents. Fruits et légumes: pommes de terre de table du Qué., 87 cents le sac de 20 livres; pamplemousses blancs de Flo., grosseur 48, 10 pour $1.37; oranges juteuses de Flo., grosseur 125, 97 cents la douzaine.

■

Cooprix: (prix réguliers considérés comme de bons achats cette semaine) coupe budget de veau, $1.07; coupe budget de boeuf, $1.17; bifteck de côtes, $2.67; bifteck d'aloyau, $2.67; rôti d'extérieur de croupe, $2.37. Fruits et légumes: choux de Bruxelles du Qué., 58 cents la chopine; carottes du Qué., 58 cents le cello de cinq livres; choux-fleurs du Qué., grosseur 12, 58 cents chacun; navets du Qué., 48 cents le cello de cinq livres; mandarines de Flo., grosseur 210, 7 cents chacune; pamplemousses de Flo., grosseur 48, 15 cents chacun; raisins rouges Empereur, 68 cents.

■

Dominion: dinde, catégorie Utilité, congelée, de huit à 12 livres, 89 cents; jambon roulé, fumé, genre « picnic », 98 cents; gigot d'agneau de la N.-Z., congelé, $1.48. Fruits et légumes: piments verts de Cal., 59 cents; laitues Boston, trois pour $1.00; citrons, grosseur 200, 88 cents la douzaine; oranges Outspan d'Afrique du Sud, grosseur 112, $1.49; pommes de terre du Qué., $1.28 le sac de 20 livres.

■

Hypermarché: longe de porc frais, portion des côtes, environ trois livres, $1.19; longe de porc frais, portion du filet, environ trois livres, $1.39; côtelettes de porc frais, coupe du centre, $1.89; poulet frais en panier, déjà coupé, 89 cents; quarts de poulet frais, portion de la cuisse, 99 cents; quarts de poulet frais, portion de la poitrine, $1.19; soc de porc frais, désossé, roulé, $1.39. Poisson: filets de morue frais, $1.89; truite de lac fraiche, nettoyée, complète, de deux à cinq livres, $1.99; brochet frais, nettoyé, complet, de quatre à huit livres, $1.29. Fruits et légumes: bananes, gros format, 18 cents; mandarines de Flo., grosseur 100, 59 cents la douzaine; carottes du Qué., 58 cents le sac de cinq livres; épinards frais des E.-U., 58 cents le sac de 10 onces; échalotes des E.-U. 19 cents le paquet; avocats des E.-U., grosseur 36, 45 cents chacun; noix de Grenoble, de Cal., $1.69.

■

IGA/Boniprix: jambon dans la fesse Du Brisson, prêt-à-manger, portion de la croupe, environ six livres, $1.28; jambonneau de porc frais, un bout ou l'autre, $1.19; quart de jambon, prêt-à-manger, portion du jarret, $1.38; tranches de jambon, coupe du milieu, $1.68; poulet frais en panier, déjà coupé, 89 cents. Poisson: filets d'aiglefin congelé, $1.99; filets de turbot frais, $1.89. Fruits et légumes: pommes de terre du Qué., 99 cents le sac de 20 livres; ananas Dôle, du Honduras, grosseur 14, 49 cents chacun; oranges Outspan, d'Afrique du Sud, grosseur 112, $1.59 la douzaine; choux verts du Qué., 33 cents chacun; chicorée et escarole, 39 cents.

■

Métro: poulet congelé, cat. Utilité, de deux à cinq livres, 81 cents. Fruits et légumes: pamplemousses blancs de Flo., grosseur 48, huit pour 88 cents.

■

Provibec: rôti de porc dans la longe, bout des côtes, $1.15; rôti de porc dans la longe, bout du filet, $1.25; rôti de porc, coupe du centre, $1.95; soc de porc fumé Maple Leaf, $1.89. Poisson: filets de sole frais, $2.49. Fruits et légumes: laitues pommées Iceberg de Cal., grosseur 24, 45 cents chacune; tangelos de Flo., grosseur 125, 79 cents la douzaine; carottes fraiches du Qué., 55 cents le cello de cinq livres.

■

Provigain: rôti de palette, tendon enlevé, boeuf Canada, cat. A, 87 cents; boeuf à ragoût, cat. A, $1.77; rôti de côtes croisées, cat. A, $1.28. Fruits et légumes: mandarines de Flo., grosseur 210, 57 cents la douzaine; bananes Dôle, 19 cents; céleri frais de Cal., grosseur 24, 65 cents.

■

Steinberg: longe de porc frais, bout des côtes, $1.29; longe de porc frais, bout du filet, $1.39; milieu de longe de porc frais, $1.89; jambon « mignon » Hygrade, $2.59; porc haché, produit décongelé, $1.29; boeuf haché maigre, $1.88; foies de poulet, produit décongelé, 39 cents. Poisson: steak de turbot, $1.49. Fruits et légumes: tomates de Flo., 44 cents; ananas du Honduras, grosseur 10, 79 cents chacun; raisins Calmeria de Cal., 69 cents; radis, 49 cents le cello d'une livre; échalotes de Cal., 19 cents le paquet; céleri Pascal de Cal., grosseur 24, 69 cents chacun; pommes de terre sucrées des E.-U., 29 cents; oranges Outspan de l'Afrique du Sud, grosseur 112, $1.68 la douzaine.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à
286-1201

Voir autres annonces classées, en page 18

PROPRIÉTÉ À VENDRE PROPRIÉTÉ À VENDRE

Montréal Trust

ST-BRUNO

Une Maison pour Toi! Secteur Central!

$55,500. — Impeccable! 3-4 chambres, salon, salle à dîner, salle familiale avec foyer, tapis mur-à-mur, occupation immédiate.

On Veut Vendre!

$83,900. — Superbe maison pierre & brique, salon - salle à dîner, cuisine-dînette ultra moderne, four et cuisinière "Jenn-Air", armoires d'ébénisterie, salle familiale au niveau, foyer, garage double, piscine creusée, haie cèdre, paysagement professionnel.

Unique et plus!

$89,000. — Construction spéciale sur spécifications hors de l'ordinaire. Très moderne, 3 chambres sur mezzanine, foyer au salon, garage, terrain 12,000 pieds, très luxueux.

Terrain 15,600'

$89,900. — Taxes basses, magnifique bungalow 1958, tout re-modernisé. Jolie cuisine, armoires chêne, 3 chambres, salle à dîner, foyer au salon, salle familiale au sous-sol, air climatisé central 2 zones. Faut voir!

Près parc des Bouleaux!

$129,500. — Luxueux cottage pierre, 10 pièces, construction qualité supérieure, air climatisé central, génératrice, système intercom, garage double, secteur huppé.

Dans la montagne!

$149,000. — Transfert! Résidence extraordinaire, 9 pièces, salon, salle à dîner séparée, 3 chambres, salle familiale avec foyer et bar au sous-sol, garage double, piscine creusée chauffée, terrain paysagé 20,803', arrière donnant sur golf. Occupation 30 à 60 jours.
Nicole Tanguay 653-2496, 653-2568.

9-11-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE PROPRIÉTÉS À VENDRE

FRANK NORMAN & CIE LTÉE *COURTIERS*

VILLE MONT-ROYAL

TRÈS GRAND BUNGALOW placé parmi les arbres et les haies - 4 chambres à coucher plus 2 autres au sous-sol, 2½ salles de bain. Résidence comprenant plusieurs caractéristiques, qui devrait être vue. M.L.S. Veuillez communiquer avec **Mme Paule L. Jarry, 731-6683 ou 731-6817.**

NOUVELLE EXCLUSIVITÉ — Bungalow très bien entretenu présentant un plan central, 3 chambres à coucher au rez-de-chaussée, plus den. Nouvelle cuisine avec dînette. Au sous-sol: grande salle de jeu finie plus 2 chambres à coucher et 1 salle de bain. Comprend de nombreux suppléments de valeur. Veuillez communiquer avec **Jocelyne G. Lambert, 737-5645 ou 731-6817.**

RÉDUIT À $76,000; Cottage semi-détaché plus âgé avec beaucoup de charme, à quelques pas du centre et des écoles. Salon avec foyer communicant avec véranda chauffée. Cuisine rénovée. Vivoir au rez-de-chaussée ainsi que salle de bain. 3 autres chambres à coucher et salle de bain à l'étage. Sous-sol fini et grand jardin. M.L.S. **Mme Mona Rolland, 733-5907 ou 731-6817.**

NOUVELLE INSCRIPTION À $69,500 — Salon avec cheminée, salle à manger séparée, cuisine avec dînette, 3 chambres à coucher, sous-sol fini avec salle de bain additionnelle, buanderie. Très bon district pour jeune famille. Veuillez communiquer avec **Mme Paule D. Charest, 737-6431 ou 731-6817.**

WESTMOUNT

RÉSIDENCE EN BRIQUES incluant, garage double, beau jardin, plan central, 2 foyers naturels. Situé près des écoles française et anglaise et des transports. Powder room et buanderie au rez-de-chaussée. Chambre principale avec salle de bain privée, 3 autres chambres à coucher plus den. Salle de jeu finie. M.L.S. Prix demandé $99,500. **Mme Isabelle Côté, 934-1767, 1-243-5947 ou 731-6817.**

CARTIERVILLE

COTTAGE MODERNE — Air climatisé et chauffé à l'électricité de 2 + 2 chambres à coucher - 3 salles de bain - Den avec foyer naturel. Logement séparé au sous-sol, idéal pour beaux-parents. Garage - jardin - Nouveau M.L.S. Prix demandé $85,000. Veuillez communiquer avec **M. Ernest Skutezky, 737-5281 ou 731-6817.**

RÉSIDENCES DE CHOIX

9-11-78

IMMEUBLE Trust Royal — LE NÔTRE QU'IL FAUT VENDRE

Trust Royal SERVICES IMMOBILIERS

STE-JULIE DES HAUT BOIS — Terrain vacant de 11,238 p.c. avec tous les services dans magnifique domaine des Haut Bois, pour seulement $9,500.00. MLS. **André Boileau 463-3731, 679-2758.**

BOUCHERVILLE — Maison canadienne sur terrain boisé de 63 x 105 pieds. 4 chambres à coucher, salle à dîner, boiseries de pin, merisier et bois de grange. Poutres au plafond. À voir! Excl: Demandez **Hélène 651-4900, 672-0357, 672-8555.**

OUTREMONT — Duchastel, secteur recherché, cottage pierres, 12 pièces, plancher et boiseries de chêne, grenier peut être fini. Garage. Prix $172,000. Comptant à discuter. EXCL. **Rolande Royer 354-0360, 352-6178.**

EST DE MONTRÉAL — Secteur paisible, vue sur la rivière. Bungalow Espagnol luxueux. Décoration professionnelle à voir. **Giséle Meilleur 354-0360, 351-0153.**

ST-BRUNO — Cause décès, chaleureux bungalow ranch, foyer naturel, salle familiale, salle dîner, 3 chambres, garage, véranda recouverte, dômes de lumière. Faut vendre. $39,000. Disponible immédiatement. **Thérèse Bienvenue 653-1576, 653-7344.**

ST-BRUNO: Propriété personnelle de l'architecte. Cottage 5 chambres, boudoir, foyer salon, fenêtres françaises. Chaleureux. Abri, boisé. **Thérèse Bienvenue 653-1576, 653-7344.**

ST-BRUNO — Sommet Trinité. Résidence du constructeur, luxueux, tapis, boiseries. Tuiles importées, salon contrebas, véranda, sous-sol entièrement fini, foyer, espace pour bureau professionnel, absence voisin arrière, garage double. $88,000. **Thérèse Bienvenu, 653-1576, 653-7344.**

9-11-78

COURTIER

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

MAISON de campagne, 5½ pièces + veranda fermée avec serre, mini grange, garage double, 36,500 pi. ca. extérieur "clap board" de bois, chauffage central à l'huile, terrain paysagé, $25,000. 138, 4e Rang St-Simon 670-7138 11-11-78

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

ATTENTION! Formule 32. Montréal-Nord et Rive-Sud, bons revenus, tous loués, Ginette Prévost 651-5710, 656-2202, Immeubles Beaudry Courtiers 9-11-78

UN 13 logements situé rue Edouard-Montpetit, pas d'intermédiaire, revenu: $33,500. annuel. Prix $198,000. 735-3257 — 735-1027 après 6 hres 9-11-78

RIVE-SUD, voulez-vous diminuer vos impôts tout en faisant un investissement sur, communiquez avec Roger Ménard 672-7925, 670-1002. Fiducie du Québec, courtier 9-11-78

PROPRIÉTÉS DEMANDÉES

MONT-ROYAL, Outremont ou Westmount. Particulier désire acheter maison détachée de 9 ou 10 pièces avec charme d'antan. Occupation: juin 79. Payable comptant. 733-9452. 11-11-78

PROPRIÉTÉS INDUSTRIELLES À VENDRE

TERREBONNE
PLACE COMMERCIALE
— 52,820 pi. cu. bâtisse de 15' de haut, pour entrepôt.
— Grande porte de garage pour 4 camions,
— 2 bureaux aménagés,
— terrain 16,100 p.c. entouré clôture Frost,
— et 2 bungalows de 6 pièces en brique très moderne, très bonne place d'affaires.
RAOUL CHARTRAND,
Courtier
471-8722 - 471-1536
13-11-78

LE BRIDGE

Gardez-vous de la main dangereuse

par Charles-A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Nord
Vulnérables: Nord-Sud

NORD
♠ A D 10 6
♥ D 3
♦ A R 5 2
♣ V 6 5

OUEST
♠ 8 3
♥ 9 8 6 4 2
♦ V 3
♣ R 9 7 2

EST
♠ R 9 7 4
♥ A 10 7
♦ D 10 7 4
♣ 10 8

SUD
♠ V 5 2
♥ R V 5
♦ 9 8 6
♣ A D 4 3

Les enchères:

Nord	Est	Sud	Ouest
1 ♦	passe	2 SA	passe
3 SA	passe	passe	passe

L'entame: le 4 de coeur par Ouest.

Les problèmes dans les jeux du sans-atout sont divers et beaucoup se résolvent par l'évitement de la main dangeureuse qui se présente au déclarant avec des levées établies prêtes à faire chuter le contrat. Deux manoeuvres fondamentales sont les outils de base s'offrant au déclarant pour éviter ce joueur de prendre la main et de mettre en oeuvre ses projets préconçus.

La première est la retenue qui consiste à s'emparer de la couleur d'entame au moment où le défenseur joue sa dernière carte de cette couleur. La deuxième manoeuvre, plus difficile à saisir est d'enlever le plus tôt possible au joueur dangereux l'entrée éventuelle et précieuse qu'il peut posséder pour utiliser ses levées dès que sa longue suite aura été affranchie.

La donne ci-dessus nous montre la chute malheureuse qu'eut à subir le déclarant pour ne pas avoir observé ce dernier point vital.

L'ouverture fut du 4 de coeur. L'as du joueur Est prit la levée et le retour de la couleur fut pris par le Roi de Sud qui tenta immédiatement l'impasse en pique. Le Roi d'Est prit la levée et retourna son dernier coeur dont Sud s'empara, établissant par le même coup deux levées chez Ouest.

Sud compta ses gagnantes; il n'en avait que 8; il dut prendre l'impasse au Roi de trèfle. Le Roi était dans la main dangereuse qui encaissa ses 2 coeurs établis et le contrat croula malheureusement d'une levée.

Répétons ici le terme manoeuvre qui est complètement de la stratégie: entre deux impasses il faut d'abord tenter la première vers la main dangereuse qui dans la donne actuelle prend la levée avec son Roi de trèfle et retourne coeur, il est vrai, pour établir sa couleur. Le déclarant de nouveau prend la main; il ne possède pas encore les 9 levées nécessaires à son contrat. Il devra tenter une autre impasse; cette fois-ci ce sera vers la main qui ne pourra plus communiquer avec son partenaire qui verra croupir ses deux levées établies; et le contrat sera réalisé.

Cette donne est le prototype d'une nombreuse catégorie de mains qui se traitent de la même manière.

Space Research affirme avoir livré des armes à Madrid, non à Pretoria

TORONTO (d'après PC et AFP) — La société Space Research, de Highwater au Québec, a nié hier avoir vendu des armes et des munitions à l'Afrique du Sud, en dépit de l'embargo imposé par les Nations unies.

A la demande de la compagnie, l'avocat E.S. Affleck a donné une conférence de presse pour apporter un démenti aux allégations lancées par l'émission Fifth Estate, au réseau anglais de Radio-Canada. Dans ce programme télévisé, qui devait être diffusé hier soir, il était dit que des obus expédiés à Antigua avaient pris la route de l'Afrique du Sud, de même que 21,000 obus non amorcés vendus à l'Espagne l'an dernier.

Me Affleck a expliqué que Space Research avait reçu une commande de 35,000 obus de l'Espagne, qui voulait améliorer sa structure militaire. Une partie de la commande a été honorée l'an dernier, a ajouté l'avocat, et cette année, en juillet, 12,988 obus non amorcés de 155 millimètres ont été expédiés.

Me Affleck a souligné qu'il s'agissait d'une commande parfaitement légale et que la compagnie n'avait évidemment pas le contrôle sur ce qui avait pu se passer par la suite.

Pour ce qui est de l'île d'Antigua, l'avocat a fait remarquer qu'il s'agissait d'un terrain d'essai de la compagnie pour les pièces d'artillerie à longue portée.

Me Affleck a dit que la compagnie espérait ainsi obtenir un contrat important de l'OTAN, puisque son modèle lance des obus à près de 40 kms, au regard d'environ 30 kms pour les pièces d'artillerie actuelles.

A la suite de ces allégations, un représentant du ministère canadien des Affaires extérieures a déclaré que la Gendarmerie royale ferait enquête.

A Londres, un porte-parole du Foreign Office a dit que la Grande-Bretagne poursuivait des consultations avec les Etats-Unis, le Canada et l'Etat associé d'Antigua.

Ces allégations avaient déjà fait l'objet d'une enquête de la part du gouvernement d'Antigua, qui avait exonéré la compagnie canadienne. Le rapport sur cette enquête a été remis en avril dernier à l'ONU par la Grande-Bretagne, qui est chargée des relations extérieures de l'Etat associé.

A cette époque, le gouvernement de Londres avait estimé qu'une enquête entreprise par les Nations unies n'était pas nécessaire.

Le gouvernement canadien, a-t-on indiqué à Whitehall, avait procédé à son tour à une enquête sur ce prétendu trafic d'armes à la suite des déclarations faites à Toronto, en octobre 1977, par le leader nationaliste rhodésien Joshua Nkomo.

De récentes révélations sur cette affaire, dans un programme télévisé de la BBC, semblaient mettre en cause le représentant adjoint britannique aux Antilles, M. Ian George Thow. Celui-ci, dans une lettre adressée au premier ministre d'Antigua, M. Vere Bird, avait donné l'impression que le gouvernement britannique entendait bloquer toute enquête des Nations unies sur ce trafic. A Whitehall, on assure qu'il s'agit d'un malentendu, provoqué par une « explication incorrecte » du point de vue du gouvernement de Londres.

Brusque tension entre Luanda et Pretoria

LONDRES (Reuter) — Une brusque tension a fait son apparition ces dernières vingt-quatre heures à la frontière entre l'Angola et la Namibie. Accusant l'Afrique du Sud de préparer une agression contre son territoire, l'Angola a décrété lundi soir une mobilisation de son armée et de sa milice et instauré un couvre-feu dans ses provinces méridionales frontalières. De son côté, l'Afrique du Sud a, apprend-on de source informée à Johannesburg, renforcé ses troupes dans le nord de la Namibie, tout en démentant officiellement les accusations angolaises.

Un porte-parole du ministère sud-africain de la Défense a indiqué hier que Pretoria se bornait à protéger les frontières dont il était responsable et la population locale « contre les actes des terroristes ». Pour sa part, le ministre angolais de la Défense, M. Iko Carreira, a affirmé que Pretoria prendrait prétexte d'une neutralisation des opérations des maquisards namibiens de la SWAPO pour intervenir en Angola.

En mai dernier, les troupes sud-africaines avaient mené un raid aéroporté meurtrier contre deux bases de la SWAPO dans le sud de l'Angola, tuant des centaines de nationalistes. Cette opération avait réduit provisoirement les activités des maquisards nationalistes mais celles-ci ont maintenant repris avec autant d'intensité, déclare-t-on de source militaire sud-africaine.

Le général Jannie Gedenhuys a déclaré hier que le nombre d'attentats ou d'accrochages entre la SWAPO et les troupes sud-africaines, évaluées dans cette région à quelque 20,000 hommes, avaient été plus nombreux en octobre que durant aucun mois en douze ans de guérilla nationaliste. Il a fait notamment état d'une attaque à partir de l'Angola le 4 novembre à laquelle des troupes angolaises sont soupçonnées d'avoir participé.

Pretoria s'apprête-t-il à lancer une nouvelle opération de nettoyage contre la SWAPO en Angola? On le pensait hier de source nationaliste à Windhoek, la capitale de la Namibie, où on confirmait le renforcement du dispositif militaire sud-africain. Toutefois, un porte-parole du commandement militaire sud-africain dans le territoire l'a véhémentement démenti dans la soirée.

A Bruxelles, où il donnait une conférence de presse, l'ambassadeur d'Angola, M. Luis de Ameida, a déclaré hier que Luanda ferait appel éventuellement à Cuba et « aux autres pays amis », les milliers de soldats cubains — 25,000 selon Washington — présents en Angola depuis la guerre civile, il y aurait depuis une période récente plusieurs centaines de soldats est-allemands dans le sud du pays, à en croire des informations émanant des services secrets sud-africains et dont on faisait état de source informée à Johannesburg. Ces soldats, parmi lesquels figureraient des parachutistes, seraient, à en croire les mêmes sources, chargés entre autre de l'entraînement des maquisards de la SWAPO.

Victime du Watergate sud-africain

Mulder donne sa démission

PRETORIA (d'après AFP et Reuter) — M. Connie Mulder, ministre des Relations pluralistes (Affaires africaines), est devenu hier la première victime du « Watergate sud-africain », le scandale du département de l'Information, en annonçant sa démission du gouvernement.

Dans un communiqué, M. Mulder a déclaré qu'il démissionnait afin « d'aider le premier ministre, M. Pieter Botha, à repousser un assaut contre le parti national, le gouvernement et le pays » et qu'il entendait « prouver son innocence et son intégrité ». M. Mulder, qui a été ministre de l'Information de 1968 à septembre dernier, a ajouté qu'il n'avait pas de « problèmes de conscience » car, a-t-il dit, « tout ce que j'ai fait, l'a été dans la conviction que je servais l'Afrique du Sud le mieux possible ». La démission de M. Mulder, leader du parti au pouvoir dans le Transvaal et longtemps considéré comme le dauphin de M. John Vorster, est surtout destinée, estiment les observateurs, à sauvegarder l'unité du parti au pouvoir et à rétablir la confiance des Blancs.

Dans son communiqué, M. Mulder se dit prêt à témoigner devant la commission d'enquête judiciaire formée la semaine dernière par le gouvernement et il semble indiquer que sa défense sera d'invoquer la nécessité pour l'Afrique du Sud d'avoir des fonds secrets pour financer une contre-propagande contre ses ennemis à l'intérieur comme à l'étranger.

M. Mulder était ministre de l'Information au moment où ce département aurait fait un usage abusif des fonds publics en finançant notamment le lancement du quotidien progouvernemental The Citizen.

Selon le rapport d'un juge, M. Anton Mostert qui a mené une enquête, un homme d'affaires sud-africain a été choisi par M. Vorster, alors premier ministre, pour s'occuper du lancement d'un quotidien progouvernemental en 1976.

Cet homme d'affaires, M. Louis Luyt, que le juge Mostert a interrogé, a déclaré que M. Mulder, alors ministre de l'Information, département aujourd'hui démantelé, et le général Hendrick Van De Bergh, alors chef du R.O.S.S. (Bureau de la sécurité de l'Etat) sont impliqués dans ce scandale.

Le juge Mostert ajoute dans son rapport avoir la preuve que les fonds destinés à la création de ce journal provenaient du département de l'Information.

La publication du rapport du juge Mostert a conduit le premier ministre, M. Pieter Botha, à nommer une commission d'enquête.

La Commission qui doit enquêter sur les activités financières du département à l'information, doit rendre ses conclusions le 6 décembre. Le Parlement sera alors convoqué en session exceptionnelle pour les entendre.

Zambie: incidents raciaux après les raids rhodésiens

LUSAKA (Reuter) — Plusieurs centaines de Zambiens en colère ont pris à partie hier des petits groupes de Blancs dans le centre de Lusaka avant d'être dispersés en fin d'après-midi par la police.

De source diplomatique, on déclare qu'un Britannique, un Américain et plusieurs Suédois figurent parmi les personnes blessées lors de cette flambée de violence raciale sans précédent depuis l'indépendance du pays, en 1964. Mais aucun bilan officiel n'a encore été publié par les autorités zambiennes, auprès desquelles le corps diplomatique sous la direction de son doyen, le nonce apostolique, est intervenu immédiatement pour qu'elles assurent la protection des ressortissants étrangers blancs, au nombre de 30,000 à 40,000. Les diplomates ont obtenu des assurances que des mesures seraient prises pour éviter le renouvellement de ces incidents qui sont liés aux raids rhodésiens menés depuis le 19 octobre contre les camps nationalistes de la ZAPU de M. Joshua Nkomo.

Les rumeurs incontrôlées qui ont circulé au sujet d'une « cinquième colonne blanche » infiltrée en Zambie ont alimenté un ressentiment racial dont le président Kaunda avait fini dit-on par s'alarmer.

Déjà à deux reprises, des manifestations s'étaient déroulées, depuis le début des raids, devant les ambassades des États-Unis et de Grande-Bretagne et lundi soir un premier incident à caractère racial avait éclaté à Lusaka.

La police avait dû arrêter pour les protéger, deux Blancs menacés par la foule.

Une partie des diverses agressions qui se sont produites hier semblent imputables à des « patrouilles de vigilance » officieuses mises en place pour surveiller les allées et venues des Blancs dans le centre ville, indique-t-on de source informée.

Le quotidien gouvernemental Zambia Daily Mail écrivait notamment hier dans un éditorial: « Les Blancs sont là parce que voulons qu'ils soient là. S'il s'en trouve parmi eux qui collaborent avec l'ennemi, ils le font parce que nous ne sommes pas assez vigilants pour les signaler à la police. Chaque homme blanc dans ce pays a un serviteur noir qui voit tout ce qu'il fait. S'il le soupçonne de quelque chose, il doit le signaler à la police ». De son côté, le Times of Zambia, journal du parti unique, faisant état d'une « situation de guerre de nature à mettre en péril l'harmonie raciale ».

Par comparaison à de nombreux autres pays africains, la Zambie avait joui jusqu'à présent de bonnes relations raciales. Mais les incidents d'hier sont susceptibles d'accélérer l'exode des Blancs — qui étaient 75,000 en 1964 — déclenché par les difficultés économiques du pays, aggravant celles-ci du même coup, estime-t-on dans les milieux diplomatiques.

La Tanzanie passe à la contre-attaque

LONDRES (Reuter) — L'artillerie tanzanienne a commencé à bombarder les positions ougandaises depuis les positions qu'elle occupe à proximité du Rwanda, rapporté hier Radio-Ouganda qui cite un porte-parole militaire.

L'offensive a vraisemblablement pour but de déloger les forces ougandaises du saillant de Kagera, situé en Tanzanie, qu'elles ont annexé la semaine dernière.

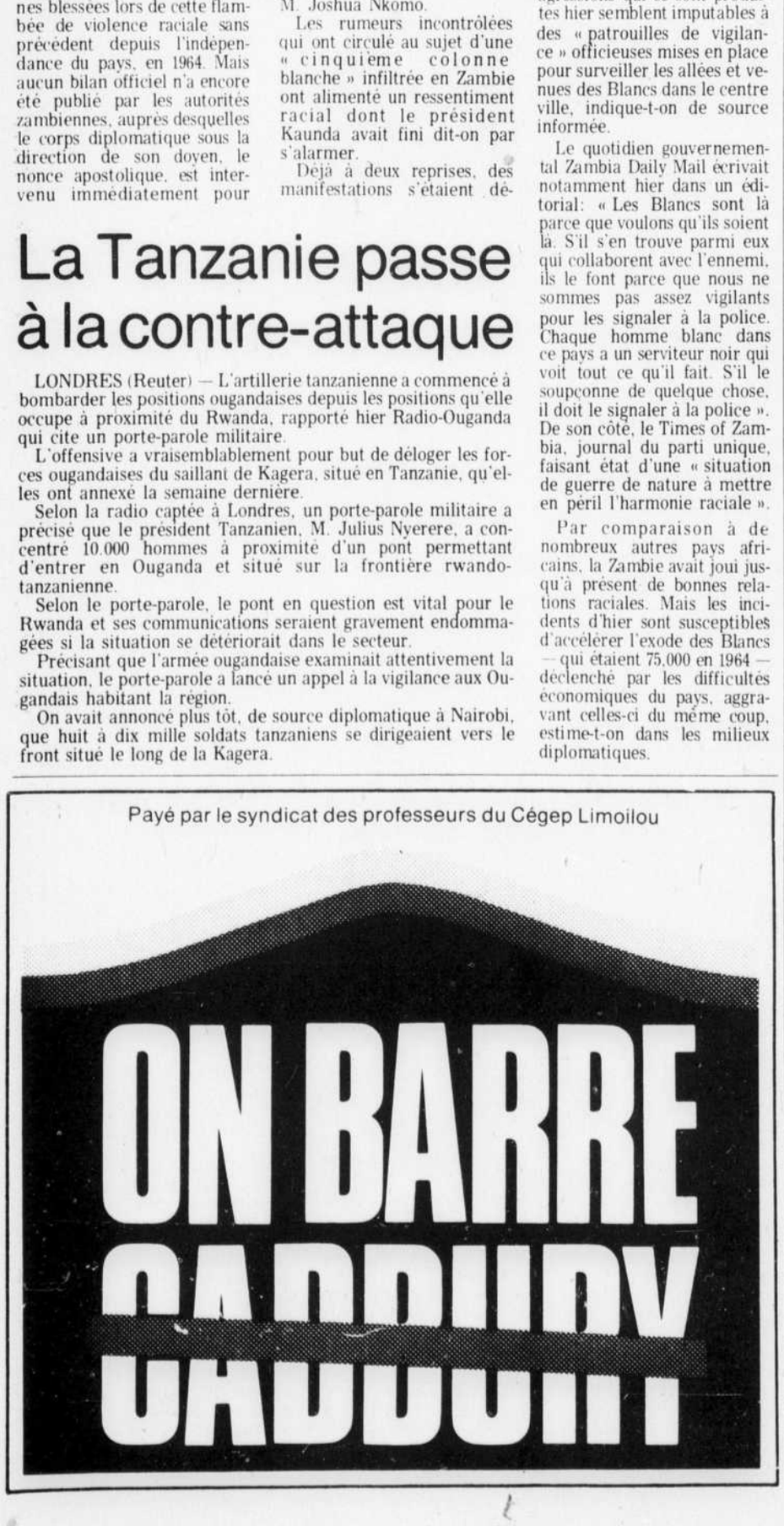
Selon la radio captée à Londres, un porte-parole militaire a précisé que le président Tanzanien, M. Julius Nyerere, a concentré 10.000 hommes à proximité d'un pont permettant d'entrer en Ouganda et situé sur la frontière rwando-tanzanienne.

Selon le porte-parole, le pont en question est vital pour le Rwanda et ses communications seraient gravement endommagées si la situation se détériorait dans le secteur.

Précisant que l'armée ougandaise examinait attentivement la situation, le porte-parole a lancé un appel à la vigilance aux Ougandais habitant la région.

On avait annoncé plus tôt, de source diplomatique à Nairobi, que huit à dix mille soldats tanzaniens se dirigeaient vers le front situé le long de la Kagera.

Payé par le syndicat des professeurs du Cégep Limoilou





«J'ai décidé d'acheter une auto. Le choix n'a pas été facile, la marque, les accessoires, la couleur, le prix ... mais j'ai enfin fait mon choix. J'ai aussi pris le temps de bien choisir le financement.

A ma caisse populaire, j'ai obtenu rapidement un prêt personnel pour l'achat de mon auto. En plus de profiter de conditions avantageuses, à la caisse populaire je pourrai discuter d'arrangements flexibles en cas de problème et si tout va bien je serai libre de rembourser mon prêt avant l'échéance, sans aucune pénalité.

J'ai bien choisi le financement de mon auto. Le prêt-auto de ma caisse populaire, une bonne décision, profitable pour moi!»

Vous désirez acheter une voiture neuve ou usagée, ou vous décidez de faire réparer celle que vous possédez! Venez à la caisse populaire, votre coopérative d'épargne et de crédit. Vous y trouverez un accueil chaleureux et la réponse à vos besoins.

desjardins

LA CAISSE POPULAIRE
C'est profitable...
POUR NOUS, QUÉBÉCOIS.